Nations Unies A/76/6 (Sect. 3)/Add.4

Assemblée générale

Distr. générale
28 mai 2021
Français
Original : anglais

Soixante-seizième session
Point 140 de la liste préliminaire*
Projet de budget-programme pour 2022

Projet de budget-programme pour 2022

Titre II
Affaires politiques

Chapitre 3
Affaires politiques

Missions politiques spéciales

Groupe thématique III :
bureaux régionaux, bureaux d'appui aux processus politiques et autres missions

Résumé

On trouvera dans le présent rapport les prévisions de dépenses pour 2022 relatives à 11 missions politiques spéciales classées dans le groupe thématique III (bureaux régionaux, bureaux d'appui aux processus politiques et autres missions).

Le montant des ressources à prévoir pour 2022 au titre des missions politiques spéciales classées dans ce groupe thématique s'élève à 382 938 900 dollars (déduction faite des contributions du personnel).

* A/76/50.

21-07037 (F) 100821 160821

Merci de recycler

Table des matières

Page

I. Aperçu de la situation financière 4

II. Missions politiques spéciales 5

1. Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel 5

A. Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020** 6

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022*** 13

2. Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie 15

A. Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020** 17

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022*** 34

3. Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale 39

A. Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020** 40

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022*** 48

4. Équipe des Nations Unies chargée d'appuyer la Commission mixte Cameroun-Nigéria . 51

A. Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020** 52

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022*** 58

5. Bureau de la Coordonnatrice spéciale des Nations Unies pour le Liban 61

A. Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020** 62

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022*** 71

6. Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale 73

A. Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020** 74

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022*** 82

7. Mission d'appui des Nations Unies en Libye 85

A. Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020** 86

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022*** 100

8. Mission de vérification des Nations Unies en Colombie 105

A. Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020** 106

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022*** 117

9. Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda 121

A. Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020** 122

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022*** 132

** La partie consacrée au projet de plan-programme pour 2022 est soumise à l'Assemblée générale pour examen, conformément aux procédures et pratiques budgétaires établies et dans le respect des dispositions du paragraphe 13 de la résolution 72/266 A.

*** Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution 72/266 A, la partie consacrée aux postes et aux objets de dépense autres que les postes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

10. Bureau intégré des Nations Unies en Haïti 139

A. Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020** 140

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022*** 155

11. Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan 159

A. Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020** 160

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022*** 171

Annexe

Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale 174

I. Aperçu de la situation financière

1. Le montant des ressources à prévoir pour 2022 au titre des missions politiques spéciales classées dans le groupe thématique III s'élève à 382 938 900 dollars (déduction faite des contributions du personnel). On trouvera dans le tableau 1 une comparaison des ressources demandées pour 2022 et des crédits approuvés pour 2021 par l'Assemblée générale dans sa résolution 75/253 A.

Tableau 1
Ressources nécessaires
(En milliers de dollars des États-Unis)

	2020	*2021*	*2022*		*Variation*
	Dépenses effectives	*Crédits ouverts*	*Ressources nécessaires*	*Dépenses non renouvelables*	*Augmentation/ (diminution) entre 2021 et 2022*
Catégorie de dépenses	*(1)*	*(2)*	*(3)*	*(4)*	*(5) = (3) – (2)*
Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel	12 400,0	13 950,0	14 777,3	–	827,3
Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie	102 193,4	103 438,1	99 160,0	–	(4 278,1)
Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale	2 859,7	2 865,0	2 927,2	–	62,2
Équipe des Nations Unies chargée d'appuyer la Commission mixte Cameroun-Nigéria	3 431,7	3 638,4	3 620,0	–	(18,4)
Bureau de la Coordonnatrice spéciale des Nations Unies pour le Liban	8 826,0	9 698,6	9 586,6	–	(112,0)
Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale	7 165,2	7 901,7	8 611,7	–	710,0
Mission d'appui des Nations Unies en Libye	71 579,7	69 244,1	70 494,4	–	1 250,3
Mission de vérification des Nations Unies en Colombie	59 301,7	62 942,5	60 669,7	–	(2 272,8)
Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda	46 710,9	48 569,2	45 559,1	–	(3 010,1)
Bureau intégré des Nations Unies en Haïti	19 933,8	19 271,6	21 936,2	–	2 664,6
Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan	1 420,0	34 070,4	45 596,7	417,5	11 526,3
Total	**335 822,1**	**375 589,6**	**382 938,9**	**417,5**	**7 349,3**

II. Missions politiques spéciales

1. Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel

(14 777 300 dollars)

Avant-propos

La région de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel a continué à faire face à de sérieuses difficultés au cours de 2020. Les activités terroristes et la violence intercommunautaire s'étant intensifiées, les conditions de sécurité se sont plus encore détériorées. Les attaques systématiques lancées par des groupes armés contre des cibles civiles et militaires au Burkina Faso, au Mali, au Niger et au Nigéria ont fait peser de graves menaces sur la paix et la stabilité dans la région et dans le reste du monde. Déjà constaté en juin 2020, lorsqu'un poste de sécurité à la frontière ivoirienne avec le Burkina Faso a fait l'objet d'un attentat meurtrier, le risque que la violence terroriste se déplace vers les États côtiers reste élevé et menace de réduire à néant les progrès réalisés dans la sous-région en matière de gouvernance démocratique. En outre, selon le Bureau maritime international, 90 % des actes de piraterie maritime et de détournement de navires commis dans le monde se sont produits dans le golfe de Guinée. En raison de l'insécurité actuelle, la situation humanitaire s'est encore aggravée dans la région, provoquant de nouveaux déplacements de populations. Le nombre total de déplacés et de réfugiés a atteint les 5 millions en 2020, soit 1,4 million de plus qu'en 2019. Même si les pouvoirs publics des pays de la sous-région ont pris des mesures face à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), celle-ci a provoqué un grave ralentissement économique qui, conjugué à la nouvelle épidémie de maladie à virus Ebola qui a éclaté en Guinée en 2021 et à des conditions climatiques hostiles, risque d'annuler les modestes progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable.

Outre ces conditions de sécurité et cette situation humanitaire et socioéconomique dont l'évolution est inquiétante, la situation politique a progressé de manière inégale. Des élections ont eu lieu au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Ghana, en Guinée, au Libéria et au Niger. Elles se sont bien déroulées dans l'ensemble, malgré des contestations et des actes d'un degré de violence inacceptable en Côte d'Ivoire et en Guinée. Les organismes de gestion des élections sont parvenus à peu de chose près à tenir leur calendrier électoral et ont montré des capacités techniques impressionnantes qui ont permis d'organiser et de mener à bien les élections malgré la pandémie mondiale. Par ailleurs, les élections ont souvent été financées exclusivement au moyen des budgets nationaux. S'il est vrai que, globalement, il y a eu moins de femmes élues, la participation des femmes et des jeunes au processus politique et au processus de paix et leur représentation dans ces processus ont été nettement plus fortes dans plusieurs pays.

Je compte offrir mes bons offices et mon appui en matière de médiation afin de contribuer à la tenue d'élections pacifiques, inclusives et transparentes en Gambie, au Sénégal et en Sierra Leone en 2022, ainsi qu'en Guinée-Bissau, au Libéria, en Mauritanie, au Nigéria, en Sierra Leone et au Togo en 2023. Le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS) organisera plusieurs forums des parties prenantes qui réuniront les candidats et des acteurs nationaux de tous bords politiques, ce qui devrait aider ces pays à connaître des périodes préélectorales pacifiques.

Tout au long du processus, en étroite collaboration avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union africaine et d'autres partenaires sous-régionaux et internationaux, le Bureau s'emploiera à promouvoir la coopération régionale et la diplomatie préventive au profit des populations de la région et au-delà.

Le Représentant spécial du Secrétaire général,
Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel
(*Signé*) Annadif Khatir **Mahamat Saleh**

A. Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020

Orientations générales

Mandats et considérations générales

2. Le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel est chargé de prévenir les conflits et d'œuvrer à l'instauration d'une paix et d'une sécurité durables en Afrique de l'Ouest et au Sahel. Son mandat découle d'un échange de lettres entre le Secrétaire général et la présidence du Conseil de sécurité (S/2016/88, S/2016/89, S/2016/1128, S/2016/1129, S/2019/1009 et S/2020/85) et de la résolution 2349 (2017) du Conseil de sécurité.

3. Le Bureau continuera à suivre l'évolution de la situation politique, à rechercher les nouvelles menaces pesant sur la paix et la sécurité et à mener des activités de bons offices en vue de prévenir les conflits, de pérenniser la paix et de renforcer les efforts de consolidation de la paix et la stabilité politique dans les pays d'Afrique de l'Ouest et du Sahel ; renforcer les partenariats régionaux et sous-régionaux en vue de faire face aux menaces transfrontalières et transversales qui pèsent sur la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel ; soutenir, en menant des activités de sensibilisation et de mobilisation politiques, la mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel ; promouvoir la bonne gouvernance, le respect de l'état de droit, les droits humains et la prise en compte systématique des questions de genre dans la prévention, la gestion et la résolution des conflits. Pour ce faire, il collaborera étroitement avec des entités régionales et sous-régionales et renforcera sa collaboration avec tous les organismes des Nations Unies.

Programme de travail

Objectif

4. L'objectif auquel le Bureau contribue est de parvenir à la paix et à la sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel.

Stratégie

5. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on s'attachera, dans le cadre de la mission, à suivre l'évolution de la situation politique en Afrique de l'Ouest et au Sahel et à mener des activités de bons offices en partenariat avec des entités régionales et sous-régionales, en particulier en ce qui concerne les élections présidentielles et législatives devant se tenir en Côte d'Ivoire, en Gambie, au Niger et au Sénégal en 2021 et 2022 ainsi que les trois élections présidentielles prévues pour 2023. Une attention particulière sera accordée au processus de transition mené par l'ONU en Guinée-Bissau depuis la fermeture du bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays, le BINUGBIS, le 31 décembre 2020. L'UNOWAS épaulera la mise en œuvre, dans la sous-région, de processus de réforme constitutionnelle et électorale qui soient inclusifs et transparents, notamment le programme de réforme de la Guinée-Bissau, en particulier par des missions de bons offices en faveur de la révision de la Constitution.

6. La mission intensifiera ses travaux d'analyse, notamment en ce qui concerne les effets des changements climatiques, de la pauvreté énergétique, des bouleversements écologiques et des catastrophes naturelles, entre autres facteurs, comme prévu dans son mandat élargi.

7. L'UNOWAS mobilisera un soutien et mènera des activités de sensibilisation pour faire progresser la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, en coopérant étroitement avec le Bureau du Coordonnateur spécial pour le développement au Sahel et les mécanismes de coordination des Nations Unies en place au niveau régional afin que la démarche soit harmonisée. Il entretiendra les

contacts voulus, notamment en œuvrant à un soutien politique en faveur des programmes régionaux des Nations Unies menés en coordination avec des partenaires, dont l'Union européenne, la Banque mondiale et la Banque africaine de développement. Il continuera d'organiser des réunions afin de renforcer la cohérence et la mise en commun des informations entre les entités régionales des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales, au nombre desquelles la CEDEAO, la Commission du bassin du lac Tchad, le Groupe de cinq pays du Sahel et l'Union du fleuve Mano. Le Représentant spécial du Secrétaire général continuera de présider la plateforme ministérielle de coordination pour le Sahel aux côtés de l'Union africaine. Il coprésidera également deux réunions du comité directeur avec des entités régionales des Nations Unies en 2022. L'UNOWAS continuera d'assurer la direction politique et stratégique de l'action menée par le système des Nations Unies pour la mise en œuvre de la stratégie intégrée et travaillera avec le système des Nations Unies pour le développement afin que l'approche retenue pour remédier aux causes profondes de l'instabilité et du conflit au Sahel soit plus cohérente, globale et intégrée.

8. En outre, l'UNOWAS s'attachera à favoriser le renforcement des capacités locales et nationales en matière de bonne gouvernance, de médiation, d'état de droit et de droits humains, ainsi que de gouvernance du secteur de la sécurité et d'intégration des questions de genre, notamment en facilitant la participation de la société civile aux activités en question.

9. Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

   a) la prévention des conflits, un renforcement du dialogue politique inclusif et la consolidation de la stabilité politique moyennant des processus constitutionnels et électoraux consensuels ;

   b) un renforcement des réponses sous-régionales et transfrontières visant à régler les problèmes que posent la réforme du secteur de la sécurité, l'insécurité climatique, la criminalité transnationale organisée, le trafic, les rapports entre les agriculteurs et les éleveurs, le terrorisme et l'extrémisme violent ;

   c) un renforcement des partenariats régionaux et sous-régionaux, en particulier ceux qui ont été noués avec l'Union africaine, la CEDEAO, le Groupe de cinq pays du Sahel, l'Union du fleuve Mano, la Commission du bassin du lac Tchad et la Banque africaine de développement ;

   d) l'adoption d'une approche plus cohérente, globale et intégrée pour remédier aux causes profondes de l'instabilité et du conflit au Sahel ;

   e) une prise en compte systématique des questions de genre dans les activités menées en Afrique de l'Ouest et au Sahel aux fins de prévention, de gestion et de résolution des conflits.

Facteurs externes pour 2022

10. Les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2022 :

   a) l'extrémisme violent, le terrorisme et la violence intercommunautaire qui sévissent au Sahel et dans le bassin du lac Tchad, en plus des effets de la pandémie de COVID-19 et de la maladie à virus Ebola, continueront de menacer la paix et la stabilité dans la sous-région ;

   b) les différends relatifs aux ressources naturelles qui enveniment les relations entre éleveurs et agriculteurs continueront de se multiplier et d'autres facteurs liés aux effets néfastes des changements climatiques continueront de s'aggraver ;

   c) il n'y aura pas de nouveau conflit dans la sous-région qui pourrait amener à une réorientation des priorités ;

   d) des élections législatives se tiendront, comme prévu, en Gambie, au Sénégal et en Sierra Leone en 2022 ;

   e) des élections se tiendront en Guinée-Bissau, au Libéria, en Mauritanie, au Nigéria, en Sierra Leone et au Togo en 2023 ;

f) la demande concernant les missions de bons offices menées par l'UNOWAS restera élevée, en particulier dans les périodes précédant les élections prévues pour 2023 ;

g) la demande concernant les activités de suivi et de bons offices en Guinée-Bissau restera élevée, après la fermeture du BINUGBIS en décembre 2020 et avant la tenue des élections législatives et présidentielles de 2023 ;

h) les chefs d'État et de gouvernement des pays d'Afrique de l'Ouest, la CEDEAO, la Commission du bassin du lac Tchad, l'Union du fleuve Mano, l'Union africaine et le Groupe de cinq pays du Sahel seront résolus à mobiliser des ressources pour lutter contre les menaces qui pèsent sur la paix et la stabilité et veilleront à ce que les mécanismes régionaux de paix et de sécurité deviennent opérationnels ;

i) le nécessaire sera fait pour que le dispositif d'alerte rapide de la CEDEAO et d'autres instruments régionaux de prévention des conflits deviennent complètement opérationnels aux niveaux régional, national et local, en étroite collaboration avec la société civile ;

j) la consolidation de la paix et les efforts faits dans ce sens par des partenaires tels que les organisations régionales, y compris à l'issue d'élections, se poursuivront ;

k) les États Membres et les organisations régionales continueront de manifester fermement leur engagement politique de collaborer avec l'Organisation des Nations Unies dans le cadre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel ;

l) les pays de la région continueront de faire des progrès pour ce qui est du respect des obligations qui leur incombent au regard des normes nationales et internationales relatives aux droits humains et du respect de l'état de droit ;

m) en coopération avec le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC), des échanges politiques et techniques seront organisés avec la Commission du golfe de Guinée et le Centre interrégional de coordination pour la sûreté et la sécurité maritimes dans le golfe de Guinée ; des échanges seront également organisés à l'appui de la Commission et du Centre.

11. En ce qui concerne la pandémie de COVID-19, le projet de plan-programme repose sur l'hypothèse qu'il sera possible de livrer les produits et de mener à bien les activités qui sont proposés pour 2022. Toutefois, si la pandémie devait continuer d'entraver l'exécution des produits et des activités prévus, il faudrait procéder à des aménagements en 2022, sans pour autant perdre de vue les objectifs d'ensemble, les stratégies et les mandats. Il sera alors fait part de ces aménagements au moment où il sera rendu compte de l'exécution du programme.

12. Le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Dans le cadre de ses missions de bons offices, le Représentant spécial organisera des consultations auprès de groupes de femmes et de jeunes, et l'UNOWAS continuera de faire campagne pour l'application de la résolution 1325 (2000) et des résolutions ultérieures sur les femmes, les jeunes et la paix et la sécurité adoptées par le Conseil de sécurité, à la faveur de l'établissement et de la mise en œuvre de plans d'action nationaux et régionaux.

13. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, comme prévu dans son mandat élargi, l'UNOWAS travaillera en partenariat étroit avec l'Union africaine, la CEDEAO, le Groupe de cinq pays du Sahel, l'Union du fleuve Mano, la Commission du bassin du lac Tchad et la Banque africaine de développement afin : de renforcer et d'harmoniser les capacités régionales de prévention et de règlement des conflits ainsi que de consolidation et de pérennisation de la paix ; de favoriser les progrès dans les domaines de la bonne gouvernance et du respect des droits humains et de l'état de droit, de l'égalité des genres et de la participation des jeunes aux mécanismes démocratiques ; de soutenir les mesures régionales qui sont prises pour lutter contre les menaces transfrontières qui pèsent sur la paix et la sécurité, dont la criminalité transnationale organisée, le trafic, les rapports entre les agriculteurs et les éleveurs, le terrorisme et l'extrémisme violent. Il continuera aussi de

collaborer avec ses partenaires régionaux et sous-régionaux dans le cadre de missions conjointes de haut niveau, de missions d'évaluation technique et de missions d'enquête. Il continuera d'héberger le secrétariat du Groupe de travail sur les femmes, les jeunes et la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel et de coordonner les activités du Groupe.

14. En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, l'UNOWAS favorisera les synergies avec la plateforme de collaboration régionale, le Bureau régional de la coordination des activités de développement, les coordonnateurs résidents, les coordonnateurs des opérations humanitaires, les équipes de pays des Nations Unies et d'autres entités des Nations Unies afin de faire face aux problèmes multiformes de la région. La coordination avec les entités des Nations Unies, notamment le Bureau du Coordonnateur spécial pour le développement au Sahel, se poursuivra dans le cadre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. La participation de l'UNOWAS continuera de coïncider avec les priorités de la stratégie intégrée, et une attention particulière sera accordée aux menaces transfrontières qui pèsent sur la paix et la sécurité et à la lutte contre la radicalisation. Le Bureau coopérera étroitement avec les coordonnateurs résidents dans la zone dans laquelle il opère pour soutenir les priorités concernant la paix et d'autres priorités. Dans ce contexte, il renforcera sa coordination avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et mettra à profit ses relations avec le Bureau d'appui à la consolidation de la paix du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix du Secrétariat pour mener des interventions ciblées. Il resserra ses liens avec le BRENUAC sur les questions intéressant l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale, dont les menaces que représentent les factions de Boko Haram, les conflits liés au pastoralisme, la piraterie et la sécurité maritime dans le golfe de Guinée.

15. En plus de mieux faire connaître les problèmes qui touchent la région du bassin du lac Tchad, l'UNOWAS prêtera son concours aux mesures qui sont prises pour faire progresser l'application de la Stratégie régionale en faveur de la stabilisation, du redressement et de la résilience des zones du bassin du lac Tchad touchées par Boko Haram, menant pour ce faire des activités d'information et participant aux travaux des comités chargés de piloter la mise en œuvre de la stratégie. Il restera en liaison avec la Commission du bassin du lac Tchad et le secrétariat du Mécanisme régional de stabilisation pour le lac Tchad. Il participera en outre aux réunions techniques et aux réunions de haut niveau du Forum des gouverneurs du bassin du lac Tchad sur la stabilisation et le relèvement dans la région du lac Tchad.

Activités d'évaluation

16. L'appui apporté par l'UNOWAS aux élections qui se seront tenues en Afrique de l'Ouest et au Sahel devrait être évalué en 2022.

17. Le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix mènera une évaluation systématique afin que les questions de genre soient mieux intégrées dans les analyses politiques établies par ses soins et dans le cadre des missions politiques spéciales.

Exécution du programme en 2020

Accompagner les processus électoraux dans l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel[1]

18. Compte tenu des cinq élections aux enjeux élevés qui ont eu lieu en 2020, les pays concernés ont beaucoup sollicité le Bureau pour qu'il facilite les efforts de médiation et le dialogue entre de multiples parties prenantes, avant, pendant et après les élections. La situation a également été caractérisée par une augmentation des menaces que l'extrémisme violent et le terrorisme, ainsi que divers conflits intercommunautaires latents ou actifs, faisaient peser sur la paix et la sécurité. En réponse, le Représentant spécial a intensifié son action de diplomatie préventive et mené plusieurs missions pré- et post-électorales, notamment avec la CEDEAO et l'Union africaine, dans des pays

[1] Voir le projet de budget-programme pour 2020 (A/74/6 (Sect. 3)/Add.4).

ayant organisé des élections. Avant les élections, il a animé des forums de parties prenantes au Burkina Faso, au Ghana, en Guinée et au Niger, toujours en collaboration avec la CEDEAO et l'Union africaine, en vue de réduire les tensions et de promouvoir l'acceptation pacifique des résultats des scrutins. Il a travaillé en coordination étroite avec les coordonnateurs résidents, les équipes de pays des Nations Unies et d'autres entités des Nations Unies pour ce qui est des élections et des processus de réforme dans la région.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

19. Le travail susmentionné a facilité 14 missions de bons offices et de médiation qui ont contribué, à l'issue d'une action collective, à la tenue d'élections pacifiques et crédibles en Afrique de l'Ouest et au Sahel, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020 (voir fig. I), à savoir 12 missions de bons offices et de médiation menées en partenariat avec des entités régionales et sous-régionales et des acteurs nationaux et internationaux pour désamorcer les tensions liées aux élections et consolider la stabilité politique.

Figure I
Mesure des résultats : nombre d'activités conjointes de médiation de haut niveau menées avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et des partenaires régionaux aux fins de la prévention des conflits en Afrique de l'Ouest et au Sahel

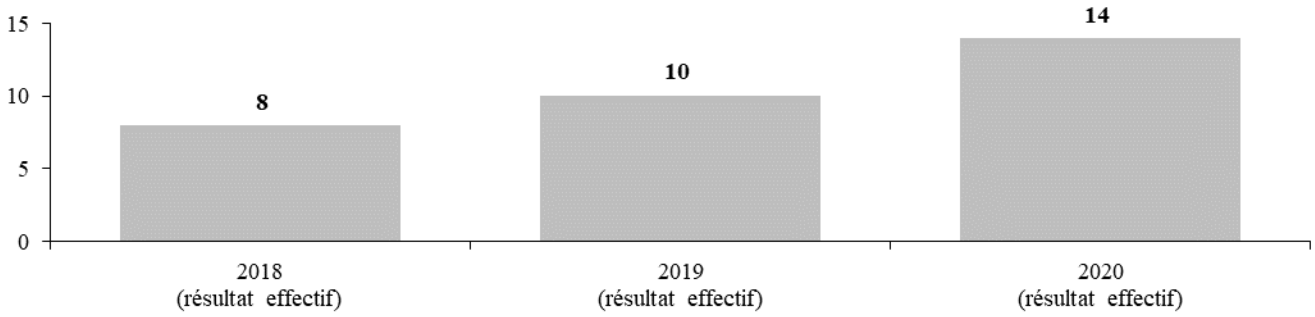

Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du programme

20. En raison de la pandémie, en 2020, le Bureau a dû annuler ou reporter certaines des missions de haut niveau et des missions de caractère technique qui devaient avoir lieu pour aider à désamorcer les tensions, appuyer la prévention des violences électorales, promouvoir la lutte contre les discours de haine et favoriser le dialogue entre les acteurs politiques avant les élections qui devaient se tenir au second semestre de 2020 au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Ghana, en Guinée et au Niger. En outre, il n'a pas été en mesure de se rendre dans les pays, ce qui l'a empêché de constater directement l'évolution de situations politiques délicates et des conditions de sécurité sur le terrain ou de s'en entretenir sur place avec les acteurs nationaux concernés. De mars à septembre 2020, lorsque cela était possible, des consultations régionales et des échanges avec les autorités nationales, les coordonnateurs résidents des Nations Unies et les parties prenantes sur des questions relevant du mandat du Bureau ont été organisés et se sont tenus en ligne.

Résultat escompté pour 2022

Réduction des tensions liées aux élections dans toute l'Afrique de l'Ouest et le Sahel

21. En 2023, une série d'élections présidentielles et législatives se tiendront en Guinée-Bissau, au Libéria, en Mauritanie, au Nigéria, en Sierra Leone et au Togo. Des élections législatives auront lieu également en 2022, en Gambie et au Sénégal, ainsi que des élections locales, en Sierra Leone. En général, à l'approche des élections présidentielles, législatives ou locales dans la sous-région, le Bureau suit de près l'évolution de la situation au niveau national en coordination avec les acteurs des Nations Unies présents sur le terrain et effectue des missions d'alerte rapide ou de bons offices

afin de déceler et de désamorcer les nouvelles menaces contre la paix et la sécurité ou les tensions préélectorales. En 2020, plusieurs missions de bons offices ont été effectuées à l'approche des élections (au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Ghana, en Guinée et au Niger), ce qui a contribué à ce que les scrutins connaissent une issue pacifique et que leurs résultats soient acceptés. Des échanges ont d'ores et déjà été engagés avec des entités des Nations Unies et des parties prenantes nationales dans les pays où des élections se tiendront en 2022 et 2023, afin de suivre de près l'évolution de la situation politique préélectorale. Il est également prévu d'organiser dans certains de ces pays des forums de parties prenantes réunissant les candidats et des acteurs nationaux de tous bords politiques, de manière à soutenir les efforts visant à réduire les tensions et à contribuer à l'acceptation pacifique des résultats.

Enseignements tirés et changements prévus

22. Les enseignements tirés en 2020 sont les suivants : il importe que des activités de bons offices et de diplomatie préventive s'effectuent, dans les pays, ailleurs que dans les capitales. Par exemple, à l'approche de l'élection présidentielle qui s'est tenue au Ghana, la mission a collaboré avec des acteurs nationaux et des entités des Nations Unies pour organiser des forums de parties prenantes dans les régions de Kumasi et de Tamale, à proximité d'Accra, la capitale. Ces forums régionaux se sont révélés extrêmement utiles, le Représentant spécial ayant pu faire passer des messages essentiels, dans le cadre de ses bons offices, aux acteurs nationaux jouant un rôle au niveau local. En outre, la coordination étroite entre le Représentant spécial et les chefs des missions d'observation électorale a grandement facilité le renforcement des actions communes de sensibilisation et de celles menées pour résoudre les difficultés qui s'étaient fait jour après les élections dans plusieurs pays. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre de la mission, on prendra le temps nécessaire pour organiser des activités ailleurs que dans les capitales et resserrer la coordination avec les missions d'observation électorale.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

23. Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera la prévention des tensions préélectorales, en partenariat avec des entités régionales et sous-régionales ainsi que des acteurs nationaux et internationaux, à l'approche des élections dans plusieurs pays de la sous-région en 2022 et 2023 (voir tableau 2).

Tableau 2
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	*2019 (résultat effectif)*	*2020 (résultat effectif)*	*2021 (résultat escompté)*	*2022 (résultat escompté)*
Promotion d'un environnement propice à des élections pacifiques avant le cycle électoral de 2019 du fait de la revitalisation de l'architecture de paix	Conduite d'élections généralement pacifiques, inclusives et crédibles au Nigéria	Conduite d'élections généralement pacifiques, ouvertes à tous et crédibles dans cinq pays de l'Afrique de l'Ouest	Multiplication des missions de bons offices et des activités de médiation visant à faire face aux tensions liées aux élections en Afrique de l'Ouest et au Sahel	Renforcement des missions de bons offices et des activités de médiation visant à faire face aux tensions liées aux élections en Afrique de l'Ouest et au Sahel

Produits

24. On trouvera dans le tableau 3 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 3
Produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	*Produits prévus : 2020*	*Produits livrés : 2020*	*Produits prévus : 2021*	*Produits prévus : 2022*
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	**2**	**2**	**2**	**2**
1. Rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité	2	2	2	2
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	**2**	**2**	**2**	**2**
2. Séances du Conseil de sécurité	2	2	2	2
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	**9**	**9**	**9**	**9**
3. Ateliers sur la paix et la sécurité, portant sur l'extrémisme violent, le terrorisme, la criminalité transnationale organisée, les droits humains et la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et des résolutions ultérieures sur les droits des femmes	9	9	9	9
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	**4**	**4**	**4**	**4**
4. Documents de réflexion sur la paix et la sécurité, les droits humains, l'égalité des genres et les jeunes	4	4	4	4

C. Activités de fond

Bons offices : missions de bons offices, y compris des missions menées conjointement avec la CEDEAO et l'Union africaine, axées sur la prévention des conflits et tenant compte des droits humains et des questions de genre.

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : missions de suivi dans des pays d'Afrique de l'Ouest et du Sahel visant à analyser l'évolution de la situation et les nouvelles menaces et de cerner les axes sur lesquels jouer pour mener des activités d'alerte précoce et de prévention des conflits ; missions de suivi au Burkina Faso et en Gambie visant à soutenir les initiatives de pérennisation de la paix menées par l'ONU ; missions avant et après la tenue d'élections dans des pays d'Afrique de l'Ouest et du Sahel visant à surveiller l'évolution des tensions liées au processus électoral.

Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête : mobilisation et appui en faveur de réponses sous-régionales et transfrontières intégrées visant à faire face aux menaces transversales pesant sur la paix et la sécurité, notamment à l'instabilité liée aux élections et aux difficultés découlant de la réforme du secteur de la sécurité, à la criminalité transnationale organisée, au trafic, au terrorisme et à l'extrémisme violent ; consultations sur les droits humains dans le cadre des processus politiques et électoraux ; campagne en faveur de la mise en œuvre effective de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel qui aidera à s'attaquer aux causes profondes de l'instabilité dans la région ; promotion d'une coopération et d'une coordination stratégiques renforcées au Sahel aux fins de la réalisation des objectifs de la stratégie intégrée.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : revues au format électronique et au format papier, brochures, dépliants, dossiers d'information et manifestations spéciales visant à promouvoir les activités de l'UNOWAS et à mieux faire connaître la mission.

Relations extérieures et relations avec les médias : conférences de presse, communiqués de presse et échanges avec les médias sur les activités de l'UNOWAS.

Plateformes numériques et contenus multimédias : diffusion d'informations concernant les activités de l'UNOWAS sur le site Web du Bureau et sur les médias sociaux.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 4
Ressources financières
(En milliers de dollars des États-Unis)

	2020	*2021*	*2022*		*Variation*
	Dépenses effectives	*Crédits ouverts*	*Ressources nécessaires*	*Dépenses non renouvelables*	*Augmentation/ (diminution) entre 2021 et 2022*
Catégorie de dépenses	*(1)*	*(2)*	*(3)*	*(4)*	*(5) = (3) – (2)*
Militaires et personnel de police	87,2	139,6	146,6	–	7,0
Personnel civil	7 852,4	8 517,1	9 361,0	–	843,9
Dépenses opérationnelles	4 460,4	5 293,3	5 269,7	–	(23,6)
Total (déduction faite des contributions du personnel)	**12 400,0**	**13 950,0**	**14 777,3**	**–**	**827,3**

Tableau 5
Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									*Agents des services généraux et des catégories apparentées*			*Personnel recruté sur le plan national*			
	SGA	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2*	*Total partiel*	*Service mobile/ Service de sécurité*	*Services généraux*	*Total (personnel recruté sur le plan international)*	*Administrateurs*	*Agents locaux*	*Volontaires des Nations Unies*	*Total*
Effectif approuvé pour 2021	1	1	–	2	9	14	10	1	38	6	–	44	9	21	–	74
Effectif proposé pour 2022	1	1	–	2	9	14	10	1	38	6	–	44	9	21	–	74
Variation (emplois de temporaire ordinaires)	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Personnel temporaire (autre que pour les réunions) approuvé pour 2021	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	1
Personnel temporaire (autre que pour les réunions) proposé pour 2022	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	1
Variation [emplois de temporaire (autres que pour les réunions)]	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									*Agents des services généraux et des catégories apparentées*			*Personnel recruté sur le plan national*			
	SGA	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2*	*Total partiel*	*Service mobile/ Service de sécurité*	*Services généraux*	*Total (personnel recruté sur le plan international)*	*Administrateurs*	*Agents locaux*	*Volontaires des Nations Unies*	*Total*
Effectif total approuvé pour 2021	**1**	**1**	**–**	**2**	**9**	**14**	**10**	**1**	**38**	**6**	**–**	**44**	**9**	**22**	**–**	**75**
Effectif total proposé pour 2022	**1**	**1**	**–**	**2**	**9**	**14**	**10**	**1**	**38**	**6**	**–**	**44**	**9**	**22**	**–**	**75**
Variation totale	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**

25. Le montant des ressources demandées pour 2022 pour le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel s'élève à 14 777 300 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettrait de couvrir le déploiement de 1 conseiller ou conseillère militaire et de 1 conseiller ou conseillère pour les questions de police (146 600 dollars), les traitements et dépenses communes de personnel (9 361 000 dollars) correspondant à 44 emplois de temporaire soumis à recrutement international (1 emploi de Secrétaire général(e) adjoint(e), 1 emploi de Sous-Secrétaire(e) général(e), 2 D-1, 9 P-5, 14 P-4, 10 P-3, 1 P-2 et 6 emplois d'agent(e) du Service mobile) et 31 emplois de temporaire soumis à recrutement national [9 emplois d'administrateur(trice) et 22 emplois d'agent(e) local(e), dont 1 emploi de personnel temporaire (autre que pour les réunions)], ainsi que les dépenses opérationnelles (5 269 700 dollars), qui se répartissent comme suit : consultants et services de conseil (133 800 dollars), voyages officiels (860 200 dollars), installations et infrastructures (310 400 dollars), transports terrestres (66 200 dollars), transports aériens (2 692 800 dollars), communications et informatique (602 100 dollars), et fournitures, services et matériel divers (604 200 dollars).

26. Il est proposé de reconduire un emploi d'assistant(e) au budget et aux finances [agent(e) local(e)] au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) en 2022, afin de garantir la séparation des tâches et de continuer de soumettre les opérations financières de la mission à un contrôle interne.

27. Un taux de vacance de 16 % a été appliqué aux prévisions relatives aux emplois soumis à recrutement international, et un taux de 8 % a été appliqué aux prévisions relatives aux emplois soumis à recrutement national, compte tenu des taux de vacance les plus récents et des déploiements prévus. Il est prévu que tous les emplois de militaire ou de conseiller ou conseillère pour les questions de police soient pourvus.

28. L'augmentation des ressources demandées pour 2022 par rapport aux crédits ouverts pour 2021 s'explique principalement par ce qui suit : a) l'effet-report de la création de 12 emplois approuvés en 2021, et b) l'application d'un pourcentage plus élevé de dépenses communes de personnel, compte tenu de la répartition récente des dépenses, compensée par c) une diminution des crédits demandés au titre des consultants et des installations et infrastructures.

Ressources extrabudgétaires

29. En 2021, des ressources extrabudgétaires estimées à un montant de 464 000 dollars devraient être disponibles pour appuyer les activités visant à promouvoir la tenue d'élections pacifiques en 2021 au Bénin, à renforcer les capacités des femmes en politique, à promouvoir l'égalité des sexes et l'avancement des femmes dans le secteur de la sécurité, à lutter contre les discours de haine et de division dans le bassin du fleuve Mano, à organiser le forum régional des conseillers pour la paix et le développement en Afrique de l'Ouest et dans le Sahel, et à faire face aux changements climatiques et aux risques de sécurité qui y sont liés.

30. En 2022, des ressources extrabudgétaires d'un montant de 300 000 dollars devraient permettre de continuer à appuyer les activités visant à instaurer la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel.

2. Mission d’assistance des Nations Unies en Somalie

(99 160 000 dollars)

Avant-propos

En 2022, alors qu’une nouvelle administration devrait être en place à l’issue des élections indirectes de 2021, la Somalie devra continuer à progresser dans les domaines de la paix, de la stabilité et du développement durable. Elle continuera de s’employer à renforcer les institutions de l’État fédéral et des États membres de la fédération et se préparera pour les élections suivantes, celles de 2024/2025, les premières depuis 1969 à se tenir suivant le principe « une personne, une voix ». La mobilisation, le dialogue et l’appui politiques devront se poursuivre pour que le processus électoral soit véritablement universel et que les femmes participent davantage à la vie politique. La rédaction et l’adoption de la version révisée de la Constitution et le renforcement du fédéralisme devront également avancer.

En 2022, le neuvième plan de développement de la Somalie arrivera à mi-parcours, un plan ambitieux pour 2020-2024 qui fixe les priorités nationales dans les domaines de la politique inclusive et de la réconciliation, de la sécurité et de l’état de droit ainsi que du développement économique et social, avec des liens avec les droits humain et la protection, et dans lequel l’autonomisation des femmes, des jeunes et des autres groupes marginalisés figure au premier rang des préoccupations. Le pays en sera également à la deuxième année du plan triennal de transition qui doit permettre au Gouvernement fédéral d’assumer pleinement la responsabilité de la sécurité de l’ensemble du territoire, en 2023.

Le terrorisme et l’extrémisme violent restent une grave menace pour la sécurité de la Somalie. Les Chabab contrôlent toujours certaines parties du pays. Ils ont fait preuve de résilience et de capacités d’adaptation qui leur ont permis de mener des attaques à Mogadiscio, dans le sud et le centre du pays, mais aussi ailleurs dans la région. La Somalie assume de plus en plus la responsabilité de la sécurité à la place de la Mission de l’Union africaine en Somalie (AMISOM), mais elle doit encore progresser dans la constitution de ses capacités et la mise en place d’un secteur de la sécurité fédéré. À cet égard, il sera primordial que la communauté internationale lui apporte un appui soutenu et coordonné. Il faudra également que des efforts de réconciliation soient faits au niveau local si l’on veut que les tensions et conflits qui règnent de longue date entre les clans et au sein des clans trouvent une issue.

La Mission d’assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM) demeure un partenaire essentiel du Gouvernement et des institutions somaliens dans la coordination des priorités en matière de paix et de développement à l’appui du plan national de développement et dans le cadre du plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour 2021-2025. L’Organisation des Nations Unies reste une source de soutien primordiale et bien placée pour coordonner l’action entreprise au niveau international et au niveau régional pour aider le pays à surmonter ses difficultés.

Sur le plan humanitaire, la Somalie doit, depuis longtemps, faire face à une multitude de problèmes persistants, dont des catastrophes climatiques récurrentes, la pire invasion de criquets pèlerins qu’elle ait connue depuis des générations, une insécurité généralisée et des déplacements de population. Dernièrement, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a mis à rude épreuve le fragile système de santé du pays. Le principal objectif de l’action humanitaire reste de rendre la société et la population plus résilientes, mais aussi de résoudre des problèmes de protection de toutes sortes, allant des attaques contre les civils aux déplacements forcés, en passant par la violence de genre généralisée et la violence contre les enfants. Trop souvent, ces problèmes continuent de peser sur la vie des déplacés, des femmes et des filles, des personnes handicapées et des membres de clans minoritaires. La pandémie n’a fait qu’aggraver une situation déjà catastrophique.

En 2022, la Somalie devrait rester confrontée à une bonne part des problèmes qu’elle a rencontrés jusqu’à présent sur la voie de la consolidation de la paix et de l’édification de l’État. La nouvelle administration va devoir s’atteler dès cette année à bon nombre des priorités définies en matière de réconciliation et de renforcement des institutions et des capacités, elles-mêmes tributaires de l’extension de l’autorité de l’État, de l’état de droit, de la protection et de la promotion des droits humains et de l’accès à des sources de financement durable.

Je saisis cette occasion pour renouveler l'engagement ferme que l'Organisation des Nations Unies a pris d'accompagner la Somalie dans cette entreprise difficile mais capitale.

Le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie,
Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie
(*Signé*) James **Swan**

A. Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020

Orientations générales

Mandats et considérations générales

31. La MANUSOM a le mandat suivant : a) aider, par ses bons offices, à faire avancer les processus politiques inclusifs et le processus de réconciliation conduits par le Gouvernement somalien, notamment en soutenant les efforts faits en faveur d'un dialogue de haut niveau entre le Gouvernement fédéral et les États membres de la fédération ainsi que de la réconciliation entre les clans et au sein des clans ; b) apporter une assistance technique, opérationnelle et logistique pour les élections et assurer une représentation aussi large que possible dans ce processus ; c) appuyer la réforme du secteur de la sécurité et l'amélioration des principales institutions garantes de la sécurité, du droit et de l'état de droit ; d) soutenir l'adoption d'une approche globale pour la sécurité et du plan de transition révisé ; e) soutenir, à l'échelle du système, l'application de la politique de diligence voulue en matière de droits humains ainsi que la surveillance des violations de ces droits et la communication d'informations à ce sujet. En outre, elle offre un soutien et des conseils stratégiques afin de renforcer la capacité du Gouvernement de fournir des services, d'attirer les investissements et d'aider la Somalie à avancer dans la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en travaillant en collaboration étroite avec l'équipe de pays des Nations Unies. Le mandat est défini dans la résolution 2102 (2013) du Conseil de sécurité, qui porte création de la Mission, et a été renouvelé par les résolutions 2158 (2014), 2221 (2015), 2232 (2015), 2275 (2016), 2358 (2017), 2408 (2018), 2461 (2019) et 2516 (2020) ainsi que, plus récemment, par la résolution 2540 (2020), par laquelle le Conseil a prorogé le mandat de la Mission jusqu'au 31 août 2021.

32. Dans sa résolution 2408 (2018) et ses résolutions ultérieures, le Conseil de sécurité a également demandé à la Mission d'aider la Somalie à prévenir et combattre l'extrémisme violent, de renforcer son dialogue avec la société civile somalienne et les jeunes et de soutenir, à l'échelle du système des Nations Unies, l'application de la politique de diligence voulue en matière de droits humains en cas d'appui de l'ONU à l'AMISOM et au secteur de la sécurité en Somalie.

33. La Mission continuera d'appuyer les travaux entrepris par les acteurs du secteur de la justice et de la sécurité pour améliorer les systèmes pénitentiaire et judiciaire, réformer le système judiciaire, renforcer les capacités des forces de police en matière de prestation de services de sécurité, rendre l'accès à la justice plus équitable et protéger les plus vulnérables. L'appui apporté sera axé sur les priorités définies dans le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, le cadre de responsabilité mutuelle et les cibles des objectifs de développement durable correspondants.

Programme de travail

Objectif

34. L'objectif auquel la Mission contribue est de faire régner la paix, la sécurité et la stabilité politique et de parvenir à la réconciliation nationale en Somalie en exécutant le mandat établi par le Conseil de sécurité tel que décrit ci-dessus et conformément aux priorités du Gouvernement fédéral somalien.

Stratégie

35. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, par ses actions de sensibilisation, ses bons offices et ses conseils stratégiques, la Mission s'emploiera à ce qui suit : a) faire progresser la réalisation des

priorités nationales avec le nouveau gouvernement, en étroite coordination avec les partenaires nationaux et internationaux ; b) favoriser un règlement politique inclusif, moyennant des progrès dans l'achèvement de la révision de la Constitution et l'adoption ultérieure par les deux chambres du Parlement d'une constitution modifiée propre à renforcer le fédéralisme, ainsi que la réconciliation ; c) appuyer la réforme du secteur de la sécurité, la mise en œuvre du plan de transition pour la Somalie et l'application de l'approche globale pour la sécurité conformément à la politique de diligence voulue en matière de droits humains. Ces priorités stratégiques sont également conformes au neuvième plan national de développement, dont les principaux axes sont la politique inclusive, la sécurité et la justice et le développement économique et social.

36. La Mission aidera la nouvelle administration à atteindre les objectifs prioritaires nationaux au moyen de processus politiques inclusifs et en coordination avec les partenaires internationaux. Elle continuera de recommander que l'on parvienne plus rapidement et de manière inclusive à la prise de décisions et à la conclusion d'accords politiques concernant les questions en suspens. À cet égard, elle se tiendra en contact étroit avec les parties prenantes nationales, notamment le Gouvernement fédéral, les États membres de la fédération et la société civile. En étroite coordination avec les partenaires nationaux et internationaux, elle appuiera les initiatives menées par les Somaliens, conformément au cadre de réconciliation nationale, en vue de la résolution pacifique des conflits locaux.

37. La Mission continuera de donner des conseils stratégiques à ses homologues nationaux afin d'appuyer la mise en place du dispositif national de sécurité, de faciliter l'application de l'approche globale pour la sécurité conformément à la politique de diligence voulue en matière de droits humains, de jouer son rôle de mobilisation en coordonnant l'appui international correspondant, de faire en sorte que les forces de sécurité somaliennes soient mieux à même de réduire la menace que représentent les engins explosifs improvisés, et de travailler en étroite collaboration avec ses homologues nationaux pour aligner les initiatives de stabilisation sur les priorités définies dans le plan de transition.

38. La Mission continuera d'aider la Somalie à faire aux problèmes liés à la pandémie en soutenant le secteur des soins de santé, en surveillant les effets de la pandémie sur la situation socioéconomique et la situation humanitaire, et en prêtant son concours au dispositif de riposte et au déploiement des vaccins.

39. Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants : permettre d'atteindre les objectifs du plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, élaboré en étroite collaboration avec le Gouvernement somalien, et continuer d'orienter l'appui de la Mission à l'exécution du plan national de développement, ainsi que contribuer à la réalisation des principales priorités arrêtées dans le cadre de responsabilité mutuelle (politique inclusive, sécurité et justice, et développement social et économique).

Facteurs externes pour 2022

40. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2022 :

a) Le dialogue politique entre le Gouvernement fédéral somalien et l'ensemble des États membres de la fédération devrait se poursuivre à un rythme différent ;

b) La nouvelle administration soutiendra le neuvième plan national de développement et les feuilles de route avec les mêmes priorités ou sans changements majeurs ;

c) Les progrès du processus de révision constitutionnelle se poursuivront, mais certaines questions cruciales relatives au fédéralisme devront continuer à être examinées ;

d) La Somalie assumera progressivement les responsabilités en matière de sécurité, le Gouvernement fédéral et les États membres de la fédération continuant de faire preuve de détermination et d'avancer dans la mise en place d'institutions de sécurité et de justice en

appliquant les mesures énoncées dans le dispositif national de sécurité et le plan de transition. Il restera essentiel pour la prise de décisions sur les questions en suspens que des forums soient organisés, de sorte qu'un dialogue véritable puisse avoir lieu entre le Gouvernement fédéral et les États membres de la fédération ;

e) Les violations des droits humains par les parties au conflit continueront de poser problème, les jeunes Somaliens demeurant particulièrement vulnérables au risque de radicalisation et de recrutement par des groupes extrémistes ;

f) La Somalie continuera de connaître une insécurité généralisée en raison des attaques des Chabab, des activités des groupes affiliés à l'État islamique d'Iraq et du Levant, des tensions interclaniques et des chocs climatiques ;

g) Le Conseil de sécurité, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et, plus généralement, la communauté internationale continueront à soutenir le transfert des responsabilités en matière de sécurité de l'AMISOM aux forces de sécurité somaliennes ;

h) Les relations régionales resteront propices à la stabilité dans la région.

41. En ce qui concerne la pandémie de COVID-19, le projet de plan-programme repose sur l'hypothèse qu'il sera possible de livrer les produits et de mener à bien les activités qui sont proposés pour 2022. Toutefois, si la pandémie devait continuer d'entraver l'exécution des produits et des activités prévus, il faudrait procéder à des aménagements en 2022, sans pour autant perdre de vue les objectifs d'ensemble, les stratégies et les mandats. Il sera alors fait part de ces aménagements au moment où il sera rendu compte de l'exécution du programme.

42. La Mission prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Elle continuera d'œuvrer à une plus grande participation des femmes à la consolidation de la paix, notamment en encourageant leur participation à l'élaboration d'une stratégie de réinsertion efficace et durable des ex-combattantes et des personnes à leur charge.

43. La Mission tirera partie de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap pour continuer de favoriser l'inclusion des personnes handicapées, prendra des mesures d'atténuation pour remédier aux obstacles et s'attachera à faire de l'inclusion une réalité. Elle collaborera avec les entités compétentes des Nations Unies pour gérer les installations et en assurer l'accessibilité et la sécurité, ainsi que pour procéder à diverses améliorations et adapter la disposition des bureaux, les équipements, le mobilier et les bâtiments aux besoins des personnes handicapées, en collaboration avec le Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie (BANUS).

44. Le partenariat que la Mission a noué avec l'AMISOM reste solide. La Mission continuera de collaborer étroitement avec cette dernière afin d'assurer la cohérence des priorités stratégiques et des activités opérationnelles, notamment dans le cadre du Forum de coordination des hauts responsables, composé des responsables de l'AMISOM, de la MANUSOM et du BANUS. En outre, le groupe de travail conjoint ONU-AMISOM sur la politique de diligence voulue en matière de droits humains et l'équipe spéciale des Nations Unies chargée de cette même politique (composée des entités des Nations Unies qui apportent un appui à l'AMISOM et aux forces de sécurité somaliennes) seront renforcés, le but étant qu'ils orientent et garantissent la bonne application des mesures de prévention et d'intervention prévues dans la politique.

45. La MANUSOM continuera de s'attacher à faire avancer la coopération et l'intégration des organismes, fonds et programmes des Nations Unies afin d'accélérer l'obtention de résultats en Somalie et d'en améliorer la qualité, conformément au plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Agissant en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires internationaux pour que l'appui international s'aligne sur les priorités du pays, elle collaborera étroitement avec le Gouvernement fédéral en vue de fixer et de mettre en œuvre le cadre de responsabilité mutuelle. De plus, l'équipe de pays des Nations Unies et elle continueront de mettre en œuvre des programmes communs en vue de la réalisation des objectifs de consolidation de la paix et d'édification de l'État. Les équipes intégrées existantes continueront de collaborer dans les

domaines suivants : appui électoral, appui à la révision constitutionnelle, état de droit, systèmes d'intégrité, réforme du secteur de la sécurité, développement économique et égalité des genres.

Activités d'évaluation

46. Le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix mènera une évaluation systématique afin que les questions de genre soient mieux intégrées dans les analyses politiques établies par ses soins et dans le cadre des missions politiques spéciales.

Exécution du programme en 2020

Gouvernement fédéral somalien et États membres de la fédération : une approche efficace et coordonnée de la prévention et du règlement des conflits[2]

47. La MANUSOM a exercé ses bons offices et donné des conseils stratégiques aux parties afin qu'elles puissent remédier aux causes profondes du conflit et les régler de manière durable. Pour renforcer les capacités des partenaires en matière de médiation et de règlement des conflits, elle a organisé des sessions de formation à l'intention des institutions et de la société civile somaliennes, notamment des femmes et des jeunes. Par les activités de bons offices qu'elle a menées auprès des États membres de la fédération, elle a donné aux administrations des États de nouveaux moyens d'œuvrer à la réconciliation dans l'esprit du cadre de réconciliation nationale. La Mission et ses partenaires gouvernementaux ont collaboré pour analyser les conflits émergents et planifier et mettre en œuvre des activités propres à empêcher que ces conflits ne tournent à la violence, réglant les problèmes par des moyens pacifiques.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

48. Le travail effectué a contribué à la prévention des conflits et de la violence lors des pourparlers politiques qui se sont tenus sur le modèle électoral à adopter pour les élections de 2020-2021. Il a également contribué aux efforts de paix dans les zones que se disputent le Puntland et le « Somaliland », en venant en renfort des activités menées par les organisations locales grâce au Fonds pour la consolidation de la paix. Malgré la tenue de deux importantes réunions en face-à-face entre les dirigeants du Gouvernement fédéral et du « Somaliland » en 2020 et la reprise des pourparlers, ceux-ci n'ont pas progressé, les deux administrations étant occupées par des problèmes intérieurs. Le processus de réconciliation nationale a été progressivement mis en place dans les États membres de la fédération mais pas au niveau fédéral, comme convenu dans le cadre de responsabilité mutuelle, en raison de l'attention croissante portée par le pays aux questions électorales. L'élaboration de l'approche multisectorielle devant permettre l'instauration d'une paix durable et visée dans le projet de budget-programme pour 2020 n'a pas été achevée. De plus, l'épidémie de COVID-19 n'a pas permis la tenue en présentiel de réunions et d'ateliers sur la réconciliation. Les réunions du Groupe des amis de la réconciliation, les sessions du réseau de praticiens et les consultations sur des conflits donnés se sont tenues en ligne (voir tableau 6).

[2] Voir le projet de budget-programme pour 2020 (A/74/6 (Sect. 3)/Add.4).

Tableau 6
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	*2019 (résultat effectif)*	*2020 (résultat effectif)*
Des mécanismes de règlement des conflits et de réconciliation sont établis	Le cadre de réconciliation nationale est adopté	Il n'a pas été mis en place de cadre de réconciliation nationale visant à promouvoir une approche multisectorielle qui tienne compte du niveau fédéral et de celui des États et des districts en vue de la mise au point de mesures globales, dans les domaines de la gouvernance, du développement et de l'état de droit, qui soient propres à l'instauration d'une paix durable

Achèvement du processus d'inscription sur les listes électorales dans toute la Somalie[2]

49. Sur la base des progrès accomplis en 2018 et 2019, la MANUSOM a planifié les travaux de cartographie des sites d'inscription sur les listes électorales de telle sorte que la Commission électorale nationale indépendante dispose d'une liste réduite de sites d'inscription potentiels et qu'il soit possible de procéder aux vérifications nécessaires avec les acteurs de la sécurité compétents. Ces sites devaient être utilisés comme bureaux de vote pour les élections de 2020. Les forces de sécurité somaliennes et l'AMISOM devaient jouer un rôle clé dans la sécurisation du processus d'inscription, notamment en procédant aux contrôles préalables et à la sécurisation des sites. La sécurisation du processus d'inscription devait être planifiée, surveillée et menée conjointement, aux niveaux national et infranational, par une équipe spéciale intégrée dirigée par les Somaliens et composée de membres des forces de sécurité nationales et internationales.

50. Avec le soutien du Groupe intégré d'appui électoral, la Commission électorale nationale indépendante a lancé les travaux de cartographie des sites d'inscription sur les listes électorales en 2019, à l'issue de quoi une liste de sites potentiels a été établie. Ces sites devaient également être des centres de vote potentiels pour les élections qui devaient se tenir en 2020-2021 suivant le principe « une personne, une voix ». La liste des sites est toutefois restée incomplète parce que la Commission n'a pas pu mener ses travaux au Puntland et au Djoubaland et que la mise en place de l'équipe spéciale nationale chargée de procéder aux contrôles préalables et de sécuriser les sites a pris du retard. En outre, la modification du modèle électoral survenue en septembre 2020, par laquelle on est passé du système « une personne, une voix » au suffrage indirect, a exclu la Commission du processus et rendu l'inscription sur les listes électorales superflue. Le modèle du scrutin indirect a limité à 11 villes le nombre de lieux où le vote devrait se dérouler, la sécurité devant être assurée par les forces de sécurité somaliennes et de l'AMISOM.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

51. Le travail susmentionné a contribué à la cartographie des sites d'inscription sur les listes électorales, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée. Cependant, compte tenu du changement de modèle électoral, la liste des sites de vote potentiels n'a pu être achevée et les opérations d'inscription des électeurs n'ont pas eu lieu (voir tableau 7).

Tableau 7
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	*2019 (résultat effectif)*	*2020 (résultat effectif)*
La Commission électorale nationale indépendante exécute un projet pilote visant à mettre à l'essai ses procédures de recrutement et de formation et à vérifier le fonctionnement du matériel et des logiciels devant servir à la cartographie des sites d'inscription programmée pour 2019	Il est procédé à la cartographie des sites d'inscription sur les listes électorales	La Commission électorale nationale indépendante n'a pas mené les opérations d'inscription des électeurs dans toutes les zones recensées

De plus en plus de responsabilités en matière de sécurité assurées par la Somalie[2]

52. Le renforcement du partenariat entre les parties somaliennes et la MANUSOM, y compris au niveau des États membres de la fédération, a permis d'appuyer efficacement la coordination des activités des partenaires internationaux visant au transfert, dirigé par la Somalie et assorti de conditions, des responsabilités en matière de sécurité de l'AMISOM aux forces et aux institutions somaliennes compétentes, et de mettre en œuvre les initiatives connexes de renforcement des capacités prévues à la phase 2 du plan initial de transition établi en 2018. Le Gouvernement fédéral a achevé la révision du plan de transition pour la Somalie en février 2021. En outre, il a assumé une part de plus en plus importante de la direction des dispositifs de l'approche globale pour la sécurité afin d'orienter l'appui fourni par les partenaires internationaux. À l'issue du transfert des responsabilités en matière de sécurité, les institutions somaliennes ont assumé une part plus importante de la prestation de services de sécurité dans l'ensemble du pays. En plus de différents volets de l'approche globale pour la sécurité venant directement à l'appui de la mise en œuvre du plan de transition pour la Somalie au niveau technique, le Cabinet du Premier ministre et son groupe consultatif sur les questions de sécurité, qui a assuré le secrétariat des travaux relatifs à l'approche, ont pris davantage part à l'orientation et à la coordination des activités en collaborant avec les composantes des volets techniques pour préparer les travaux du groupe exécutif et d'autres réunions de haut niveau.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

53. Le travail effectué a contribué à la tenue de la première réunion du Comité de haut niveau sur la sécurité et la justice, ce qui témoigne d'une intensification de la participation somalienne à la coordination des activités des partenaires, notamment d'une plus grande efficacité du dialogue entre les institutions fédérales et les institutions des États membres de la fédération chargées de la sécurité. Le Bureau de la sécurité nationale et les bureaux régionaux de chaque État membre de la fédération se sont ainsi régulièrement réunis, ce qui a permis à tous les acteurs concernés d'être plus au fait des questions relevant de la politique de sécurité et d'améliorer dans une certaine mesure la planification des opérations. Toutefois, si le renforcement des capacités des institutions chargées de la sécurité a progressé dans certains domaines tant au niveau fédéral qu'au niveau des États, ces progrès n'ont pas débouché sur un transfert notable des responsabilités en matière de sécurité de l'AMISOM aux forces de sécurité somaliennes, principalement en raison du caractère limité des forces nationales constituées ou des ressources mobilisées, ce qui n'a permis que partiellement d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir le franchissement d'étapes clés de la mise en œuvre du dispositif national de sécurité et du plan de transition. Le résultat consistant dans le transfert progressif des responsabilités en matière de sécurité de l'AMISOM aux forces et aux institutions de sécurité somaliennes n'a donc pas pu être obtenu (voir tableau 8).

Tableau 8
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	*2019 (résultat effectif)*	*2020 (résultat effectif)*
Élaboration d'un cadre ou d'un plan régissant le transfert des responsabilités en matière de sécurité aux forces et aux institutions somaliennes chargées de la sécurité	Transfert progressif des responsabilités en matière de sécurité de l'AMISOM aux forces et aux institutions somaliennes chargées de la sécurité et mise en œuvre des initiatives connexes de renforcement des capacités, suivant la liste de sites concernés par la phase 1 du plan de transition	Amélioration du contrôle et de la direction par des autorités civiles des institutions chargées de la sécurité, tant au niveau fédéral qu'au niveau des États, mais transfert limité des responsabilités en matière de sécurité de l'AMISOM aux forces et aux institutions de sécurité somaliennes, dont la reconfiguration de certaines bases opérationnelles avancées, et mise en œuvre des initiatives connexes de renforcement des capacités suivant la liste de sites concernés par la phase 2 du plan de transition, notamment l'intensification des préparatifs visant à assurer la sécurité des élections nationales

Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du programme

54. En 2020, la pandémie a entravé l'exécution des produits et des activités prévus pour la Mission. Certaines activités essentielles ont dû être annulées ou reportées, notamment l'appui aux efforts de réconciliation locale, la vérification des forces de l'Armée nationale somalienne, les ateliers sur les mécanismes de justice traditionnelle et les liens avec le système de justice formel ainsi que sur le lancement du dispositif judiciaire et pénitentiaire fédéral, l'évaluation de la sécurité des sites d'inscription sur les listes électorales par l'équipe spéciale nationale chargée de la sécurité des élections, et la surveillance du processus de désarmement de Galmudug, qui a récemment débuté. Les échanges avec des interlocuteurs locaux tels que les chefs de clan, les personnalités religieuses et les autorités locales se sont également considérablement réduits, faute d'un accès à Internet qui permette la tenue de réunions virtuelles, et cette situation n'a pu être que partiellement compensée par la mobilisation du personnel national ou la facilitation par des tiers. La MANUSOM continue de rechercher des moyens d'aider la population à faire face à la transformation technologique dans le contexte de la pandémie. Le renforcement des capacités sur place, comme le mentorat des forces de police et l'appui à l'action de stabilisation, s'étant lui aussi révélé plus difficile en raison des restrictions liées au COVID, et moins efficace, il a fallu utiliser une partie des ressources qui avaient été réservées à l'appui aux campagnes électorales nationales de 2020-2021.

55. La MANUSOM a retenu de nouvelles activités et apporté des aménagements à certaines autres, qui concourent aux objectifs de la mission. Elle a fourni un appui et des conseils techniques aux autorités nationales pour prévenir la propagation du virus dans les prisons et autres lieux de détention, dont elle a préconisé le désengorgement. En collaboration avec le PNUD, elle a également aidé les chefs religieux à mettre au point une campagne de sensibilisation concernant la COVID-19 dans laquelle les conseils d'ordre religieux s'accompagneraient d'informations relatives à la santé. Les entités des Nations Unies présentes en Somalie ont elles aussi pris des mesures pour prévenir le risque de propagation de la COVID-19 parmi le personnel des Nations Unies et le personnel associé. De plus, la MANUSOM a prêté assistance au Gouvernement fédéral pour ce qui est des aspects stratégiques des activités de communication concernant les mesures prises pour faire face à la pandémie.

Résultats escomptés pour 2022

Obtention de la confiance du public dans les institutions chargées de la sécurité et de la justice une fois achevé le transfert des responsabilités en matière de sécurité

56. En 2020, la MANUSOM a poursuivi ses activités de renforcement des capacités des institutions chargées de la sécurité et de l'état de droit et apporté une contribution stratégique à la révision du plan de transition pour la Somalie, l'objectif général étant que les forces de sécurité somaliennes assument la responsabilité principale de la sécurité dans toute la Somalie. Elle a également donné des conseils et apporté un soutien d'ordre technique dans le cadre du programme conjoint de gouvernance du secteur de la sécurité afin de renforcer le contrôle civil sur ce secteur. Pour ce faire, elle a organisé une série de sessions de renforcement des capacités et établi des plans de renforcement des capacités institutionnelles pour les commissions de la défense du Parlement, le personnel du Ministère fédéral de la sécurité intérieure, les ministères des États membres de la fédération, les conseils régionaux de sécurité, le Bureau du Conseiller pour les questions de sécurité nationale et des membres de la société civile. En outre, elle a donné des conseils techniques et exercé ses bons offices afin qu'une décision soit prise en ce qui concerne le dispositif judiciaire et pénitentiaire, et continué de promouvoir la mise en place d'un système judiciaire indépendant. Elle a également donné des conseils techniques qui ont conduit à l'adoption d'une feuille de route sur deux ans pour la rédaction d'un projet de loi d'amnistie, et amené le Gouvernement fédéral somalien à accepter d'adopter une stratégie nationale sur les armes et les munitions. Dans l'exercice de son rôle consultatif, elle a aidé le Gouvernement fédéral et les États membres de la fédération à renforcer les capacités de leurs forces de police, en particulier les Darwich et la police de proximité.

Enseignements tirés et changements prévus

57. La MANUSOM a constaté que les problèmes ci-après demeuraient : aucune stratégie claire n'a été définie en ce qui concerne la constitution de forces ; il y a peu de coordination entre les institutions chargées de la sécurité ; la population ne croit pas les forces de sécurité capables de reprendre la responsabilité de la sécurité à l'AMISOM ; les institutions judiciaires et d'autres institutions et organes censés exercer un contrôle sur les forces de sécurité sont encore en cours d'établissement. La version révisée du plan de transition pour la Somalie présente les principes, les étapes clés et les produits du transfert de la responsabilité principale de la sécurité de l'AMISOM aux forces de sécurité somaliennes. Elle énonce également comme objectif la mise en place d'institutions civiles efficaces et responsables chargées d'exercer un contrôle sur les forces de sécurité. L'engagement politique tant du Gouvernement fédéral que des États membres de la fédération restera déterminant pour la mise en œuvre de ce plan, de même l'application de l'approche globale pour la sécurité convenue et de ses différents volets. Cette approche demeurera pilotée par le Comité sur la sécurité et la justice, qui sert d'intermédiaire pour les questions de politique, de sécurité et de justice, au niveau exécutif, entre le Gouvernement fédéral somalien, les États membres de la fédération et les partenaires internationaux. Compte tenu de ces enseignements, la MANUSOM exercera ses bons offices et donnera des conseils stratégiques en vue de l'amélioration des mécanismes de coordination, tels que l'approche globale pour la sécurité et le Conseil national de sécurité. Elle s'emploiera également à l'accélération de la constitution des forces ; à la réalisation des objectifs du transfert des responsabilités ; à la répartition des tâches et des responsabilités entre les forces de sécurité somaliennes conformément à l'accord relatif au dispositif national de sécurité ; à l'amélioration de la sûreté maritime en Somalie, en particulier en ce qui concerne les femmes actives dans le secteur maritime ; à l'établissement du système judiciaire indépendant ; à la poursuite de la mise en place d'un système fédéral d'organisation de la police, en invitant le Gouvernement fédéral à adapter et à mettre en œuvre une stratégie nationale de gestion des armes et des munitions ainsi qu'une législation nationale sur le contrôle des armes qui soit conforme aux obligations conventionnelles internationales de la Somalie.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

58. Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera : a) une meilleure connaissance des structures de gouvernance civiles des forces de sécurité et des mécanismes de contrôle civil sur ces forces, notamment des organes de contrôle parlementaires ; b) le rôle essentiel que continueront de jouer divers organes de décision stratégiques dans le domaine de la sécurité, tels que le Comité de sécurité stratégique chargé du plan de transition pour la Somalie, composé de membres du Gouvernement fédéral et des États membres de la fédération, et le Comité sur la sécurité et la justice ; c) l'existence de mécanismes de coordination contribuant à la sécurité effective de la population, et les progrès accomplis dans la transformation de la Police somalienne en une force fédérale ; d) le déploiement des capacités maritimes de la Somalie dans les eaux territoriales et la zone d'exclusion économique somaliennes ; e) les progrès accomplis dans l'adoption d'une loi d'amnistie, outil juridique stratégique pour le traitement global, en toute transparence, des combattants des Chabab ayant quitté les rangs du groupe ; f) le recours aux tribunaux pour résoudre les litiges ; g) les progrès réalisés en ce qui concerne la stratégie nationale de gestion des armes et des munitions et la législation nationale sur le contrôle des armes (voir tableau 9).

Tableau 9
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	*2019 (résultat effectif)*	*2020 (résultat effectif)*	*2021 (résultat escompté)*	*2022 (résultat escompté)*
		Le plan de transition pour la Somalie est révisé Les bons offices de la Mission sont mobilisés en vue de l'édification d'un système judiciaire indépendant Des activités de renforcement des capacités sont menées et un plan de développement est établi pour les institutions civiles du secteur de la sécurité Le rôle de la société civile est renforcé	La responsabilité principale de la sécurité est progressivement transférée de l'AMISOM aux forces de sécurité somaliennes La MANUSOM exerce ses bons offices pour que l'on parvienne à un accord politique sur un dispositif judiciaire et pénitentiaire Les membres du Conseil supérieur de la magistrature sont nommés et la Cour constitutionnelle est créée	La population civile somalienne est protégée par des forces de sécurité compétentes, acceptables, d'un coût raisonnable et responsables Des organismes civils externes exercent un contrôle sur les forces de sécurité Les mécanismes de coordination stratégique mis en place dans le secteur de la sécurité sont opérationnels, et le modèle fédéral d'organisation de la police est développé La détection et la répression des infractions au droit maritime sont améliorées, et une stratégie nationale de gestion des armes et des munitions, une législation nationale

2018 (résultat effectif)	*2019 (résultat effectif)*	*2020 (résultat effectif)*	*2021 (résultat escompté)*	*2022 (résultat escompté)*
				sur le contrôle des armes et une loi d'amnistie sont adoptées et promulguées

Progrès et défis liés à la réforme constitutionnelle menée au titre du processus de révision constitutionnelle

59. Au cours du mandat du dixième Parlement, le projet d'appui à la révision constitutionnelle a enregistré des progrès dans un certain nombre de domaines décisifs, notamment la finalisation de la révision technique de la Constitution provisoire. Les trois institutions chargées de ce projet, à savoir le Ministère des affaires constitutionnelles, la Commission parlementaire conjointe chargée de contrôler la révision constitutionnelle et la Commission indépendante de révision et d'application de la Constitution ont finalisé leur troisième projet de Constitution révisée au début du mois de décembre 2020. Le processus de révision constitutionnelle a été l'occasion d'examiner la nature et le caractère du nouveau système fédéral, qui a porté création de tous les États membres de la fédération. Des progrès ont été réalisés en ce qui concerne la définition de la nature et de la structure fédérale du système judiciaire, de la gestion des finances publiques et du système de sécurité. Toutefois, les principales questions qui continuent de diviser le Gouvernement fédéral et les États membres de la fédération n'ont pas encore été résolues. Le processus de révision constitutionnelle a permis à de nombreuses personnes de s'exprimer dans le cadre de consultations, leur donnant ainsi l'occasion de faire part de leurs préoccupations et de leurs opinions. Pour consolider ces avancées, la MANUSOM et ses partenaires internationaux ont préconisé de geler les amendements proposés jusqu'à leur adoption par le dixième Parlement. Néanmoins, à la fin du mois de décembre 2020, le Gouvernement fédéral a reporté le processus de révision constitutionnelle au onzième Parlement.

Enseignements tirés et changements prévus

60. L'enseignement tiré est le suivant : la Mission a pris conscience du rôle capital que jouaient les consultations sur les questions techniques non litigieuses et de la nécessité de réaliser des progrès significatifs en vue de mener à bien le processus. Compte tenu de cet enseignement, la MANUSOM continuera de collaborer avec les acteurs du Gouvernement fédéral et des États membres de la fédération pour contribuer à établir un climat de confiance mutuelle entre les deux niveaux du gouvernement, afin que les questions en suspens puissent être appréhendées au moyen de compromis et de décisions consensuelles. Elle redoublera d'efforts pour plaider auprès de la nouvelle administration en faveur de la mise en place d'une plateforme intergouvernementale fondée sur la constitution. Avec le concours des principaux donateurs qui soutiennent le processus de révision constitutionnelle, elle poursuivra en outre ses intenses efforts de plaidoyer pour faire en sorte que certaines questions litigieuses au moins soient négociées et que des textes juridiques soient élaborés en vue de procéder à des amendements. Enfin, elle fera tout son possible pour sensibiliser la population au processus de révision constitutionnelle, de manière à susciter un élan populaire.

61. Les étapes ci-après seront déterminantes dans la perspective de l'adoption d'une nouvelle constitution révisée : a) un appui continu aux trois institutions chargées du projet, en vue de parvenir à un consensus entre le Gouvernement fédéral somalien et les États membres de la fédération, jusqu'à ce que la révision soit achevée ; b) la mise en place d'un consensus entre le Gouvernement fédéral somalien et les États membres de la fédération aux fins de l'adoption des articles techniques de la Constitution et du lancement des négociations relatives aux aspects controversés de la Constitution ; c) l'adoption de la Constitution par le Parlement, une fois qu'un consensus sur les questions techniques aura été atteint ; d) l'alignement du cadre constitutionnel des États membres de la fédération sur la Constitution fédérale, une fois celle-ci adoptée.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

62. Le travail qui sera effectué par la Mission devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera le renforcement de la collaboration entre le Gouvernement fédéral, les États membres de la fédération et la société civile, en vue de sensibiliser la population à tous ces processus et de s'assurer de son adhésion, de veiller à la tenue de négociations régulières et constructives entre le Gouvernement fédéral et les États membres de la fédération sur les questions politiquement litigieuses et à l'élaboration de textes juridiques définissant la structure fédérale de la Somalie, et de s'assurer des progrès réalisés en vue de l'adoption de la Constitution provisoire révisée, qui bénéficie d'un large soutien populaire. La première série d'activités devrait être entreprise de préférence au cours des première et deuxième sessions du onzième Parlement et devrait s'articuler autour des mesures suivantes : a) apporter un soutien technique visant à s'assurer que la qualité du texte des projets d'amendements est conforme aux conventions relatives aux droits humains ; b) soutenir les États membres de la fédération dans l'élaboration de leurs propositions constitutionnelles afférentes à la troisième ébauche de texte constitutionnel révisé et dialoguer avec les parties prenantes politiques des États membres de la fédération pour susciter leur adhésion ; c) nouer le dialogue avec les administrations du Djoubaland et du Puntland pour assurer leur participation au processus de révision ; d) encourager le Ministère des affaires constitutionnelles, la Commission parlementaire conjointe chargée de contrôler la révision constitutionnelle et la Commission indépendante de révision et d'application de la Constitution à poursuivre leurs consultations avec des acteurs tels que les organisations de la société civile, les médias et la communauté universitaire, et veiller à ce que les opinions des femmes, des jeunes, des minorités, des personnes handicapées et d'autres groupes marginalisés soient prises en compte pour renforcer l'adhésion de la population et d'influencer l'opinion publique (voir tableau 10).

Tableau 10
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	*2019 (résultat effectif)*	*2020 (résultat effectif)*	*2021 (résultat escompté)*	*2022 (résultat escompté)*
		Achèvement de la révision technique des 15 chapitres de la Constitution provisoire et finalisation du projet de Constitution provisoire révisée par les trois institutions chargées de la question	Adoption de la Constitution fédérale provisoire révisée par le onzième Parlement, lancement des discussions entre le Gouvernement fédéral et les États membres de la fédération sur les questions politiquement litigieuses et élaboration de textes juridiques, selon les termes de l'accord	Adoption des articles modifiés par le Parlement et harmonisation du cadre constitutionnel entre le Gouvernement fédéral et les États membres de la fédération

Stratégies et plans d'action efficaces et coordonnés de stabilisation et de complémentarité en matière de prévention et de répression de l'extrémisme violent, mis en œuvre par le Gouvernement somalien et les États membres de la fédération

63. En 2020, dans le cadre de l'approche globale pour la sécurité, la MANUSOM a fourni un soutien technique et des conseils stratégiques au Ministère de l'intérieur, des affaires fédérales et de la réconciliation et aux ministères de l'intérieur des États membres de la fédération afin d'appuyer la mise en œuvre de la stratégie nationale de stabilisation et des plans de stabilisation des États. Dans le cadre du projet pilote conjoint des Nations Unies, un soutien technique et des conseils stratégiques similaires ont été fournis au Groupe de la coordination de la prévention et de la répression de l'extrémisme violent, qui relève du Cabinet du Premier ministre et aux États membres de la fédération. Les ministères d'exécution du Gouvernement fédéral et des États membres de la fédération ont élaboré leurs plans d'action respectifs pour prévenir et combattre l'extrémisme violent, lesquels étaient étayés par des évaluations y relatives menées dans les zones à risque recensées dans les districts contrôlés par le Gouvernement somalien. Dans les zones récemment reprises aux Chabab, l'objectif a été de contribuer à l'extension crédible et légitime de l'autorité et des services de l'État et, ce faisant, de lancer une série d'activités de relèvement rapide afin d'établir les bases de programmes de développement à plus long terme sur lesquels s'appuyer. L'Armée nationale somalienne a récupéré les villes de Sabiid (avril 2019), Bariirre (mai 2019), Awdheegle (août 2019) et Jannaale (mars 2020) avec le soutien de l'AMISOM et des partenaires internationaux. Une fois les opérations militaires visant à chasser les membres des Chabab des villes terminées, les acteurs de la stabilisation ont mené des activités de relèvement rapide, destinées à améliorer les ressources matérielles de la population, à renforcer l'engagement de l'administration locale et l'adhésion de la population à la présence de celle-ci, et à favoriser le déploiement des acteurs de la sécurité, de la gouvernance et du développement à plus long terme.

Enseignements tirés et changements prévus

64. L'enseignement tiré est le suivant : la Mission a compris qu'au terme des opérations de relèvement menées dans le Bas-Chébéli, la planification conjointe globale d'une approche pangouvernementale était essentielle pour mieux définir des objectifs communs et dégager un consensus sur les rôles et les responsabilités de toutes les parties concernées. En outre, compte tenu du contexte, toujours aussi instable et menaçant, la consultation spécifique sur la prévention et la répression de l'extrémisme violent n'a pas pu avoir lieu comme prévu dans les zones récemment reprises. Il est nécessaire de trouver des moyens novateurs de la mener à bien, en apportant des réponses fondées sur des données probantes et participatives à la question de savoir quelles sont les conditions propices à l'extrémisme violent, de manière à annihiler l'influence des Chabab. Compte tenu de cet enseignement, la MANUSOM mettra ses bons offices, sa fonction consultative et ses capacités de soutien technique au service de l'amélioration des mécanismes de coordination, en tenant compte des différents acteurs et dynamiques politiques, ainsi que des approches de la prévention et de la répression de l'extrémisme violent, dans les différentes zones en cours de stabilisation et ailleurs, afin de réduire les risques de rechute, d'encourager le dialogue et la tolérance et de prévenir toute résurgence de la violence extrême et de la stigmatisation, notamment liées à la pandémie de COVID-19.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

65. Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera la mise en place de mécanismes de coordination stratégique efficaces entre toutes les parties prenantes civiles et militaires, qui permet d'assurer la présence durable et crédible des acteurs de la gouvernance locale, de fournir un soutien immédiat au relèvement et de lancer la mise en place de services à long terme, de renforcer la capacité des autorités somaliennes à répondre aux griefs locaux par le dialogue et la tolérance, et de promouvoir les solutions politiques, la médiation et un regain de confiance de la population dans le processus de paix (voir tableau 11).

Tableau 11
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	*2019 (résultat effectif)*	*2020 (résultat effectif)*	*2021 (résultat escompté)*	*2022 (résultat escompté)*
		Le Gouvernement a adopté une approche pangouvernementale en matière de stabilisation et de prévention et de répression de l'extrémisme violent	Des mécanismes de partage de l'information et de planification conjointe relatifs aux zones à reprendre dans le cadre du plan de transition sont en place et la stratégie nationale de prévention et de répression de l'extrémisme violent et le plan de mise en œuvre de celle-ci sont révisés, ce qui garantit une bonne combinaison entre la riposte militaire et le pouvoir de convaincre (soft power)	Les mécanismes de coordination et de planification conjointe entre les acteurs de la sécurité et de la stabilisation sont une manière éprouvée de travailler et de prendre en considération les différents acteurs et dynamiques politiques, tandis que les initiatives visant à convaincre se multiplient, ouvrant la voie à la résolution des conflits par le dialogue politique

Produits

66. On trouvera dans le tableau 12 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 12
Produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	*Produits prévus : 2020*	*Produits livrés : 2020*	*Produits prévus : 2021*	*Produits prévus : 2022*
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	**8**	**8**	**8**	**8**
1. Rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité	4	4	4	4
2. Séances du Conseil de sécurité	4	4	4	4
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	**4**	**3**	**4**	**2**
3. Projets conjoints relatifs à un programme de lutte contre la corruption mené par l'ONU, à l'appui aux élections au suffrage	4	4	4	2

Catégorie et sous-catégorie	*Produits prévus : 2020*	*Produits livrés : 2020*	*Produits prévus : 2021*	*Produits prévus : 2022*
universel et à l'émancipation politique des femmes, et projet de stabilisation				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	**304**	**205**	**314**	**310**
4. Séminaires à l'appui de l'élaboration de lois sur la protection de l'enfance	3	2	3	3
5. Séminaire sur la réforme de la police	4	–	6	2
6. Séminaires sur la coordination et la mise en œuvre des accords politiques fédéraux sur l'état de droit	10	10	–	4
7. Séminaires sur le recalibrage des effectifs des forces de sécurité somaliennes	14	–	4	8
8. Séminaires sur les dépenses publiques dans les domaines de la sécurité et de la justice	6	6	3	2
9. Ateliers sur la lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits (protection des femmes)	7	3	7	5
10. Ateliers sur la mise en place et l'entrée en activité de la Commission nationale des droits humains	4	2	6	6
11. Ateliers sur les droits humains à l'intention de la société civile dans toute la Somalie	22	7	22	18
12. Ateliers thématiques sur les questions relatives aux droits humains, telles que celles qui concernent les minorités, les personnes handicapées, les femmes et les enfants, le dialogue avec la société civile et les obligations fondamentales en matière de droits humains	19	8	19	14
13. Ateliers organisés à des fins de surveillance et d'information sur le comportement des forces de sécurité somaliennes en matière de droits humains et leur capacité à susciter la confiance de la population	3	4	9	5
14. Ateliers à l'intention de l'équipe spéciale nationale de surveillance et d'information sur les violations commises contre les enfants, notamment en temps de conflit armé (8 jours)	2	2	6	4
15. Ateliers visant à renforcer les capacités et à harmoniser la mise en œuvre du programme national de réadaptation des déserteurs	2	1	2	2
16. Ateliers à l'intention des membres des mécanismes de justice traditionnelle sur les liens avec le système de justice formel	6	2	6	6
17. Ateliers sur le lancement du dispositif judiciaire et pénitentiaire fédéral	6	–	6	6
18. Ateliers de formation à la gestion des prisons à l'intention du personnel pénitentiaire	30	4	15	20
19. Ateliers concernant le contrôle civil sur les institutions chargées de la sécurité	10	12	6	8
20. Ateliers sur la mise en œuvre des priorités définies dans la stratégie somalienne en matière de ressources et de sécurité maritimes	8	10	6	8
21. Ateliers sur le renforcement de la législation en matière de sécurité maritime et sur la prise en compte de l'équité femmes-hommes dans les organismes chargés de faire respecter le droit maritime	6	8	6	4
22. Ateliers d'appui au renforcement des capacités institutionnelles en vue de la mise en œuvre du dispositif national de sécurité et du plan de transition	13	15	6	6
23. Ateliers sur le système d'intégrité visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des organisations de la société civile dans le domaine de la lutte contre la corruption	–	–	1	1

Catégorie et sous-catégorie	*Produits prévus : 2020*	*Produits livrés : 2020*	*Produits prévus : 2021*	*Produits prévus : 2022*
24. Ateliers, formation et activités de renforcement des capacités sur l'approche globale pour la stabilisation de la sécurité devant permettre l'examen de l'état de mise en œuvre de la stratégie nationale de stabilisation et l'actualisation de cette stratégie, ainsi que l'examen, l'établissement et l'actualisation des plans de stabilisation des États	13	6	7	7
25. Ateliers sur la prévention de l'extrémisme violent et la lutte contre celui-ci, notamment avec des partenaires internationaux	12	6	6	6
26. Séminaire national sur la jeunesse, en particulier les priorités pour la jeunesse en Somalie, organisé en partenariat avec le Gouvernement fédéral et les ministères de la jeunesse et des sports des États membres de la fédération	1	2	7	7
27. Ateliers visant à renforcer les capacités des autorités locales et des organisations de la société civile en matière de lutte contre la corruption	1	1	1	2
28. Ateliers, évaluations, consultations et/ou sessions de formation visant à soutenir les institutions fédérales et celles des États membres de la fédération en leur fournissant des conseils sur la gestion des armes et des munitions, de manière à réduire les risques qui pèsent sur la population civile.	12	12	12	40
29. Formation à la protection des civils	6	4	18	12
30. Ateliers sur l'application des enseignements tirés de l'expérience à l'évaluation de la conduite et du déroulement des processus électoraux	8	–	8	1
31. Ateliers, séminaires et activités de formation sur le droit électoral, notamment les règlements relatifs au programme d'éducation civique et d'éducation des électeurs de la Commission électorale nationale indépendante ainsi que sur les plans d'action visant à renforcer l'interaction de la Commission avec les parties prenantes aux élections aux niveaux national et infranational	27	27	27	20
32. Ateliers sur la prévention des violences électorales visant les dirigeantes et les mesures à prendre pour y remédier	4	2	2	2
33. Ateliers, séminaires et activités de formation à l'intention de la Commission électorale nationale indépendante et des partis politiques sur la consultation des parties prenantes, les procédures et le règlement des conflits, dont une formation destinée à la Commission sur la saisie des données	17	17	15	10
34. Ateliers, séminaires et activités de formation visant à développer les capacités de médiation et de règlement des conflits après les élections	12	8	6	6
35. Ateliers, séminaires et activités de formation au journalisme, aux médias sociaux et à la couverture de la campagne électorale 2020-2021 sur le thème des élections suivant le principe « une personne, une voix »	16	4	16	16
36. Divers ateliers, séminaires et activités de formation organisés par le Groupe de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité de la MANUSOM sur la mise en œuvre du plan de transition, du nouveau modèle d'organisation de la police et de l'approche globale pour la sécurité	–	–	14	6
37. Séminaires à l'appui des activités de la commission chargée du plan national de développement et de l'ouverture politique	–	–	6	6
38. Ateliers sur la consolidation de la paix et la prévention, le règlement et la médiation des conflits	–	5	5	5

Catégorie et sous-catégorie	*Produits prévus : 2020*	*Produits livrés : 2020*	*Produits prévus : 2021*	*Produits prévus : 2022*
39. Ateliers sur le processus de révision de la Constitution, dont des débats sur l'harmonisation des constitutions	–	5	5	5
40. Ateliers techniques à l'intention du Conseil national de la jeunesse somalienne/Conseil consultatif de la jeunesse	–	–	6	6
41. Ateliers visant à renforcer les capacités de la société civile à surveiller le comportement des forces de sécurité somaliennes en matière de droits humains et à rendre compte de celui-ci et des capacités de ces dernières à susciter la confiance de la population, notamment en ce qui concerne les violences sexuelles liées aux conflits	–	4	7	6
42. Consultations avec des figures féminines de la société civile et des femmes députées et sénatrices et ateliers/séances de travail sur la médiation, la réconciliation, la négociation et les dialogues politiques à leur intention	–	6	8	15
Publications (nombre de publications)	**40**	**39**	**49**	**47**
43. Rapports du Groupe des droits de l'homme et de la protection sur la liberté d'expression et la protection des civils en Somalie et sur les droits humains dans le processus électoral somalien	2	1	2	2
44. Rapport analytique national sur l'indice de fragilité et le modèle de maturité, et rapports à ce sujet concernant les districts	32	32	32	32
45. Rapport sur l'évaluation conjointe des systèmes d'intégrité	–	–	1	1
46. Rapports sur les analyses, procédures, processus et pratiques exemplaires pour l'atténuation de la menace que représentent les engins explosifs improvisés	6	6	8	8
47. Documents sur les enseignements tirés des élections de 2020	–	–	4	1
48. Fiches d'information sur les interventions en matière de désarmement, de démobilisation et de réintégration opérées en Somalie	–	–	2	2
49. Rapport d'étude sur les expériences des femmes somaliennes et leurs aspirations en matière de paix et de politique dans le pays	–	–	–	1

C. Activités de fond

Bons offices : aider à résoudre les différends entre les parties prenantes avant et après les élections ; faciliter le dialogue politique entre le Gouvernement fédéral et les États membres de la fédération et fournir un soutien à la mise en œuvre des priorités nationales, notamment le processus de révision constitutionnelle et la mise en œuvre du dispositif de sécurité nationale ; ateliers de planification stratégique sur la réconciliation et consultations entre le Gouvernement fédéral et les États membres de la fédération. Maintien du plaidoyer en faveur d'une meilleure représentation des femmes à des postes élus et d'une participation accrue de ces dernières à la vie politique et aux processus décisionnels, ainsi qu'aux fonctions de direction dans les institutions de gouvernance.

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : consultations auprès de la société civile sur la fédéralisation, la révision constitutionnelle, la gestion et la résolution des conflits locaux, et le processus de réconciliation nationale ; consultations auprès des parties prenantes internationales et nationales et échange d'informations avec elles ; gestion durable des finances publiques afférentes au secteur de la sécurité ; conseils sur la rédaction des modifications à apporter à la constitution provisoire ; actions de plaidoyer en faveur d'un appui au groupe de travail conjoint sur la logistique électorale (Commission électorale nationale indépendante, MANUSOM et BANUS) ; appui à l'équipe spéciale somalienne chargée de la sécurité des élections, pour assurer la coordination avec les forces de sécurité concernant la planification des dispositifs de sécurité à mettre en place dans le cadre des opérations électorales ; actions de plaidoyer auprès de la Commission électorale nationale indépendante. Fourniture continue de conseils stratégiques et techniques à la Commission électorale nationale indépendante, au Parlement et à d'autres parties prenantes sur les améliorations à apporter au cadre juridique régissant les élections ; action de plaidoyer destinées à renforcer la participation des femmes et d'autres groupes marginalisés aux processus politiques, notamment les élections et les processus de réconciliation ; conseils techniques et actions de plaidoyer visant à renforcer le cadre national de protection et à institutionnaliser les mécanismes d'application du principe de responsabilité, notamment par le truchement des mécanismes politiques de diligence voulue en matière de droits humains, et dans le cadre de la mise en œuvre des engagements pris en matière de droits humains, y compris les recommandations issues de l'examen périodique universel des droits humains de 2021 ; conseils au Ministère des ports et du transport maritime sur l'économie maritime, et renforcement de l'administration maritime somalienne et de la présence des femmes dans le secteur maritime ;

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022

conseils au Ministère de la sécurité intérieure sur la police maritime et coordination avec le Ministère de la défense concernant les questions relatives à la marine somalienne et aux garde-côtes ; conseils au Parlement, au Gouvernement fédéral et aux États membres de la fédération sur la législation encadrant le secteur de la sécurité et les mesures budgétaires y relatives ; conseils sur l'évaluation de la diligence voulue en matière de droits humains ; conseils techniques concernant le recalibrage des effectifs de l'Armée nationale somalienne et la constitution des forces ; consultation sur le cadre juridique permettant de mettre en œuvre le dispositif de sécurité nationale, y compris le soutien à l'examen des interventions liées au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration ; consultations et conseils sur les mécanismes de coordination inclusifs et la pérennisation des activités de stabilisation ; plaidoyer en faveur d'une planification conjointe entre les services de sécurité et les acteurs de la stabilisation dans les zones reprises ; facilitation de consultations techniques, de la planification et de l'action en faveur de la mise en place d'institutions garantes de l'état de droit qui soient indépendantes et comptables de leurs actes, de l'élaboration d'un modèle d'aide juridictionnelle et de mécanismes de contrôle au niveau des États ; réunion des ministres et d'autres responsables fédéraux et des États visant à parvenir à un consensus sur la définition d'une structure pour les systèmes judiciaire et pénitentiaire dans le cadre de la réforme de la Constitution et du secteur de la sécurité ; appui à la mise sur pied de services de justice, notamment de juridictions mobiles et de l'aide judiciaire, dans les États membres de la fédération et à leur développement progressif ; activités de sensibilisation des autorités des États à la nécessité de sanctionner les violations commises par les forces nationales et internationales ; conseils stratégiques et techniques au Gouvernement fédéral et à ses homologues des États membres de la fédération sur l'atténuation des risques d'explosion, accompagné d'initiatives concernant la gestion des armes et des munitions.

Appui à l'élaboration de lois sur la protection de l'enfance ; lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits ; activités de plaidoyer et appui technique relatifs à la mise en place et l'entrée en activité de la Commission nationale des droits humains ; formation des organisations de la société civile aux droits humains, y compris les droits des minorités, des personnes handicapées, des femmes et des enfants ; appui technique et activités de formation à l'intention de l'équipe spéciale nationale de surveillance et d'information sur les violations commises contre les enfants, notamment en temps de conflit armé ; sessions de formation à l'intention des différents interlocuteurs concernant la protection des civils, qui seront prioritaires.

Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête : poursuite des activités de surveillance, d'information et de suivi relatives à la situation des droits humains, notamment aux violences sexuelles liées aux conflits et à la protection des enfants ; dans le cadre de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme, activités de surveillance, de plaidoyer et de suivi des incidents impliquant les forces de sécurité soutenues par les Nations Unies ; missions de surveillance dans tout le pays pour s'attaquer à la question des violations des droits humains, des atteintes, des victimes civiles et des enfants dans les conflits armés.

D. Activités de communication

Information : campagnes de diffusion de messages stratégiques liés aux travaux thématiques des sections de la MANUSOM, à l'instar des activités du Groupe intégré d'appui électoral et de ses partenaires sur les élections de 2020-2021 et de 2024-2025 et sur la nécessité d'y participer, et celles du Groupe de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité sur le traitement et la prise en charge des combattants désengagés et des jeunes à risque en Somalie, ainsi que sur le nouveau modèle de maintien de l'ordre. Interventions ciblées visant à garantir la prise en compte des questions de genre dans les produits de communication et les questions relatives aux droits des femmes. Série distincte de communications sur les résultats obtenus, qui met en évidence le soutien et l'engagement des Nations Unies en faveur des Somaliens par la production de reportages multimédias et de contenus vidéo et radiophoniques liés à des sujets d'intérêt public en rapport avec le mandat de la MANUSOM, et visites de hauts fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies en Somalie ; soutien, via l'investiture à la présidence du Groupe de la communication des Nations Unies, aux efforts plus vastes déployés par le système des Nations Unies en matière de communication en Somalie.

Relations extérieures et relations avec les médias : production et diffusion de contenus réguliers (bulletins d'information, rapports, infographies) mettant en évidence le soutien apporté par le système des Nations Unies en Somalie, tels que le bulletin d'information trimestriel de la MANUSOM, le rapport sur les résultats par pays du Bureau du Coordonnateur résident (annuel), le bulletin d'information du Groupe intégré d'appui électoral (mensuel/bimestriel) et l'infographie sur les médias sociaux concernant les activités menées par les organismes des Nations Unies (mensuel) ; soutien et contribution à la célébration des journées internationales des Nations Unies grâce à une série de produits de communication ; organisation régulière de conférences de presse à l'intention des dirigeants des Nations Unies et organisation d'entretiens avec les médias ; soutien au développement des capacités des médias en partenariat avec les grandes associations de médias afin d'améliorer les compétences et la compréhension dans une série de domaines connexes.

Plateformes numériques et contenus multimédias : production multimédia pour les plateformes nouvelles (médias sociaux et numériques) et traditionnelles (radio, télévision, événements de sensibilisation), mettant en lumière le soutien et l'engagement des Nations Unies en Somalie par la mise en place d'une couverture multimédia et l'élaboration de contenus vidéo/radio liés à des sujets d'intérêt public en rapport avec le mandat de la MANUSOM et du système des Nations Unies en Somalie (par exemple, bons offices, droits humains, égalité des genres, rôle des jeunes dans la société, développement économique), ainsi qu'avec les activités des fonctionnaires des Nations Unies en Somalie ; renforcement des capacités et formation à l'intention des institutions somaliennes.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 13
Ressources financières
(En milliers de dollars des États-Unis)

	2020	*2021*	*2022*		*Variation*
	Dépenses effectives	*Crédits ouverts*	*Ressources nécessaires*	*Dépenses non renouvelables*	*Augmentation/ (diminution) entre 2021 et 2022*
Catégorie de dépenses	*(1)*	*(2)*	*(3)*	*(4)*	*(5) = (3) – (2)*
Militaires et personnel de police	15 612,0	16 095,7	16 284,3	–	188,6
Personnel civil	38 769,1	43 942,5	41 623,7	–	(2 318,8)
Dépenses opérationnelles	47 812,3	43 399,9	41 252,0	–	(2 147,9)
Total (déduction faite des contributions du personnel)	**102 193,4**	**103 438,1**	**99 160,0**	**–**	**(4 278,1)**

Tableau 14
Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									*Agents des services généraux et des catégories apparentées*		*Personnel recruté sur le plan national*				
	SGA	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2*	*Total partiel*	*Service mobile/ Service de sécurité*	*Services généraux*	*Total (personnel recruté sur le plan international)*	*Administrateurs*	*Agents locaux*	*Volontaires des Nations Unies*	*Total*
Effectif approuvé pour 2021	1	2	1	7	30	50	36	–	127	57	–	184	84	45	38	351
Effectif proposé pour 2022	1	2	1	8	29	51	39	–	131	57	–	188	84	45	18	335
Variation (emplois de temporaire ordinaires)	**–**	**–**	**–**	**1**	**(1)**	**1**	**3**	**–**	**4**	**–**	**–**	**4**	**–**	**–**	**(20)**	**(16)**
Personnel temporaire (autre que pour les réunions) approuvé pour 2021	–	–	–	–	–	–	3	–	3	–	–	3	8	–	–	11
Personnel temporaire (autre que pour les réunions) proposé pour 2022	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									*Agents des services généraux et des catégories apparentées*			*Personnel recruté sur le plan national*			
	SGA	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2*	*Total partiel*	*Service mobile/ Service de sécurité*	*Services généraux*	*Total (personnel recruté sur le plan international)*	*Administrateurs*	*Agents locaux*	*Volontaires des Nations Unies*	*Total*
Variation [emplois de temporaire (autres que pour les réunions)]	–	–	–	–	–	–	**(3)**	–	**(3)**	–	–	**(3)**	**(8)**	–	–	**(11)**
Effectif total approuvé pour 2021	**1**	**2**	**1**	**7**	**30**	**50**	**39**	**–**	**130**	**57**	**–**	**187**	**92**	**45**	**38**	**362**
Effectif total proposé pour 2022	**1**	**2**	**1**	**8**	**29**	**51**	**39**	**–**	**131**	**57**	**–**	**188**	**84**	**45**	**18**	**335**
Variation totale	–	–	–	**1**	**(1)**	**1**	–	–	**1**	–	–	**1**	**(8)**	–	**(20)**	**(27)**

67. Le montant des ressources demandées pour 2022 pour la MANUSOM s'élève à 99 160 000 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettrait de couvrir le déploiement de 625 membres de l'Unité de gardes des Nations Unies et de 14 membres de la police des Nations Unies (16 284 300 dollars), les traitements et dépenses connexes (41 623 700 dollars) correspondant à 188 emplois de temporaire faisant l'objet d'un recrutement sur le plan international (1 emploi de Secrétaire général(e) adjoint(e), 2 emplois de Sous-Secrétaire(e) général(e), 1 D-2, 8 D-1, 29 P-5, 51 P-4, 39 P-3 et 57 emplois d'agent(e) du Service mobile), 129 emplois de temporaire faisant l'objet d'un recrutement sur le plan national [84 emplois d'administrateur(trice) et 45 emplois d'agent(e) local(e)], 18 Volontaires des Nations Unies et 23 membres du personnel fourni par des gouvernements, ainsi que les dépenses opérationnelles (41 252 000 dollars), qui se répartissent comme suit : consultants et services de conseil (779 400 dollars), voyages officiels (1 224 900 dollars), installations et infrastructures (20 031 800 dollars), transports terrestres (1 289 500 dollars), transports aériens (7 954 600 dollars), communications et informatique (6 142 100 dollars), santé (1 276 500 dollars) et fournitures, services et matériel divers (2 553 200 dollars).

68. Un taux de vacance de 13 % a été appliqué aux prévisions relatives aux emplois soumis à recrutement international qu'il est proposé de maintenir, tandis qu'un taux de vacance de 50 % a été appliqué aux trois emplois qu'il est proposé de créer en 2022. Des taux de vacance de 17 % et 11 %, respectivement, ont été appliqués aux prévisions relatives aux emplois d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et ceux d'agent(e) local(e), et de 8 % et 10 %, respectivement, pour les prévisions relatives aux Volontaires des Nations Unies et aux membres du personnel fourni par des gouvernements. Compte tenu du déploiement moyen effectif de 2020 et du calendrier de déploiement prévu pour 2022, les estimations relatives au personnel de l'Unité de garde des Nations Unies sont fondées sur l'hypothèse d'un déploiement intégral, et un coefficient délais de déploiement de 5 % a été appliqué aux estimations relatives au personnel de police des Nations Unies.

69. En 2022, il est proposé de modifier le tableau d'effectifs en créant trois emplois, en en réaffectant 1, en en reclassant 1, en en transformant 1 et en en supprimant 30, comme suit :

Groupe de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité

a) Création d'un emploi temporaire de Chef de la gestion de la prestation de services (D-1), à Mogadiscio, dont le ou la titulaire dirigera le programme de lutte antimines intégré à la mission. Il ne s'agit pas de nouvelles fonctions ; le (la) Chef de la composante Lutte antimines était

jusqu'à présent recruté par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) en tant que partenaire de réalisation du Service de la lutte antimines des Nations Unies, et financé par le budget de la Mission. La création proposée de cet emploi vise à garantir la direction du programme de lutte antimines par le Secrétariat, ainsi qu'à renforcer la responsabilisation, l'efficacité et l'efficience des services fournis par le Service de la lutte antimines à la Mission. Ceci est conforme aux recommandations formulées par le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) et le Comité des commissaires aux comptes, qui ont demandé au Service de la lutte antimines de réduire sa dépendance vis-à-vis de l'UNOPS et de redoubler d'efforts pour mettre en œuvre directement certains aspects des programmes de lutte antimines ;

b) Reclassement d'un poste de spécialiste principal de la planification de la police des Nations Unies (P-5) en poste de spécialiste de la formation de la police des Nations Unies (P-4) au sein de la Section de la police de Mogadiscio, afin de privilégier les activités de conseil et de soutien international et somalien à la formation de la police ;

Section de la sûreté et de la sécurité

c) Création d'un poste de responsable de la sécurité sur le terrain (P-3) au nouveau bureau régional de Dhuusamarreeb, afin de doter ce dernier du même niveau de direction en matière de coordination de la sécurité sur le terrain que les autres bureaux régionaux de la MANUSOM ;

Bureau du (de la) Chef de cabinet

d) Création d'un poste d'analyste de l'information (affaires politiques) (P-3) au sein de l'équipe d'analyse intégrée de Mogadiscio, afin de doter l'équipe de capacités d'analyse de données quantitatives et d'améliorer la gestion des données pour permettre la mise en œuvre de la Stratégie d'exploitation des données du Secrétaire général ;

e) Réaffectation d'un poste de traducteur (P-3) du Groupe de la traduction/l'interprétation à Mogadiscio au poste de spécialiste de la gestion de programme (P-3) au sein du Bureau du Chef de cabinet à Mogadiscio, afin d'assurer la coordination et la liaison avec les partenaires concernés pour renforcer la programmation et l'exécution du mandat, notamment la consolidation du fédéralisme et la transition du dispositif de sécurité en Somalie ;

Groupe intégré d'appui électoral

f) Transformation en poste d'un emploi de temporaire (autre que pour les réunions) de spécialiste des affaires électorales (P-3) ayant été créé en 2020 pour soutenir le processus électoral de 2020 et 2021. La transformation proposée permettrait de pérenniser cette capacité, qui combine l'expérience en matière de genre et d'élections et permet au Groupe d'aider la Commission électorale nationale indépendante à organiser des élections universelles tenant compte du genre en 2024-2025, en fournissant une expertise spécifique en matière de genre à des fins de renforcement des capacités, un appui politique et des conseils en matière de programmes afin de promouvoir la pleine participation des femmes aux processus politiques et électoraux ;

g) Suppression de deux emplois de temporaire (autre que pour les réunions) de spécialiste des affaires électorales (P-3), approuvés en 2020 pour soutenir le processus électoral de 2020 et 2021, comprenant un poste dédié à la formation et un autre affecté au Centre pour le traitement des données ;

h) Suppression de huit emplois de temporaire (autre que pour les réunions) de spécialiste des affaires électorales (administrateur recruté sur le plan national) approuvés en 2020 pour appuyer le processus électoral de 2020 et 2021, dont un poste affecté à la sécurité des élections, un pour l'éducation des électeurs et les activités d'information et six pour la logistique liée au renforcement des bureaux locaux ;

i) Suppression de 20 postes de spécialiste des affaires électorales (Volontaires des Nations Unies) approuvés en 2020 pour soutenir le processus électoral de 2020 et 2021, dont 10 postes à Mogadiscio et deux à Baidoa, Dhuusamarreeb, Garoowe, Kismayo et Jawhar.

70. La diminution des ressources demandées pour 2022 par rapport aux crédits ouverts pour 2021 s'explique principalement par : la réduction des ressources nécessaires au financement des dépenses de personnel civil, en raison de la suppression proposée de 2 emplois de temporaire (autre que pour les réunions soumis à recrutement international et de 8 emplois de temporaire (autre que pour les réunions) soumis à recrutement national et de 20 postes de Volontaires des Nations Unies, compensée en partie par la création proposée de 3 nouveaux postes, ainsi qu'à la réduction des ressources nécessaires pour financer les dépenses de fonctionnement au titre a) des opérations aériennes, en raison principalement de la baisse prévue des coûts de carburant et du nombre d'heures de vol ; b) des transports terrestres, en raison principalement de la baisse des coûts de carburant et de la consommation anticipée ; c) de la santé, en raison de l'utilisation des moyens aériens de la MANUSOM pour les évacuations médicales en 2022 ; d) des communications et les technologies de l'information, principalement en raison de la baisse des besoins en pièces détachées ; e) des voyages officiels, en raison de l'utilisation accrue des plateformes virtuelles. La diminution des ressources demandées au titre des dépenses de fonctionnement est en partie compensée par une hausse des ressources demandées au titre des services de sécurité pour le nouveau bureau régional de la MANUSOM à Dhuusamarreeb, et par une hausse des dépenses liées au personnel militaire et de police, principalement en raison de l'augmentation des frais de voyage pour le déploiement, la rotation et le rapatriement du personnel de l'Unité de gardes des Nations Unies.

Ressources extrabudgétaires

71. La MANUSOM administre le fonds d'affectation spéciale pour la paix et la réconciliation en Somalie. Au 31 janvier 2021, ce fonds présentait un solde d'environ 860 000 dollars.

72. En 2022, des ressources extrabudgétaires d'un montant de 60 000 dollars seront mises à disposition de la MANUSOM.

3. Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale

(2 927 200 dollars)

Avant-propos

La coopération aux niveaux bilatéral et multilatéral en Asie centrale n'a cessé de se développer au cours de l'année écoulée et les pays de la région ont pu trouver des moyens novateurs et créatifs de relever des défis tant anciens que nouveaux. Le renforcement de la coopération entre les États d'Asie centrale au cours des phases critiques de la pandémie de coronavirus (COVID-19) en 2020 et 2021 ne fait que confirmer cette tendance positive. Malgré les contraintes liées à la fermeture des frontières, les États d'Asie centrale sont parvenus à maintenir une connectivité économique et à se fournir une assistance humanitaire mutuelle, laquelle a été renforcée par une interaction régulière entre les gouvernements de la région à tous les niveaux, y compris les chefs d'État. Il est capital de s'efforcer de consolider plus avant la tendance positive au renforcement de la confiance et de la coopération régionales observée au cours des dernières années.

Le regain d'intérêt des pays de la région pour une action collaborative a entraîné une augmentation de la demande relative à la plateforme unique de coopération régionale que constitue le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale. Malgré les défis opérationnels suscités par la pandémie, en particulier l'absence de contacts directs, le Centre régional a néanmoins pu aider les pays de la région à renforcer le climat de confiance, à nouer des contacts mutuels et à mettre en œuvre des initiatives régionales existantes et nouvelles sur les questions relevant de son mandat. Pour rester pleinement opérationnelle pendant la pandémie, la mission a utilisé des méthodes et des outils innovants relevant du domaine des technologies de l'information. Afin de renforcer plus avant son engagement, le Centre régional s'appuie également sur des exemples de meilleures pratiques en matière de coopération bilatérale et multilatérale en Asie centrale, observées pendant la pandémie, dans le but d'élaborer de nouvelles propositions de coopération régionale. Son approche, fondée sur les besoins naissants des États de la région, devrait contribuer à renforcer la volonté politique de promouvoir la coopération régionale dans les années à venir.

La vocation première de la mission reste d'offrir ses bons offices au Kazakhstan, au Kirghizistan, à l'Ouzbékistan, au Tadjikistan et au Turkménistan, de suivre l'évolution de la situation régionale et d'en faire l'analyse et de se tenir en rapport avec les organisations régionales et d'autres entités du système des Nations Unies. En 2021, le Centre régional a mis en place un nouveau dispositif pour la promotion d'un accord sur la gestion des eaux transfrontalières dans la région, couvrant la période 2022-2025. Il a également lancé la quatrième phase du projet conjoint mené avec le Bureau de lutte contre le terrorisme sur l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en Asie centrale, qui se fonde sur un nouveau plan d'action conjoint adopté en 2021. Par ailleurs, le Centre a ouvert un dialogue avec les jeunes – femmes et hommes – de certaines des parties les plus déshéritées de la région dans le cadre de son « académie de diplomatie préventive », dont le but est de consolider le tout premier espace régional d'échanges entre les gouvernements et la jeunesse en Asie centrale et en Afghanistan. Initié par le Centre régional et le PNUD, le Groupe de femmes d'influence d'Asie centrale représente une autre initiative majeure. Il s'agit du premier groupe de ce type dans la région, qui combine le programme pour les femmes et la paix et la sécurité avec le programme de développement, dans le but de parvenir à une plus grande participation des femmes dans les sphères socioéconomiques et politiques en Asie centrale.

La réunion annuelle des vice-ministres des affaires étrangères d'Asie centrale constitue un autre aspect important des activités de la mission. Conformément à la priorité fixée par les pays de la région, le Centre fait également participer à ces réunions des représentants de l'Afghanistan. Malgré ces nouvelles avancées et initiatives constructives, il y a encore fort à faire pour assurer la stabilité à long terme de l'Asie centrale. Face à l'évolution rapide de l'environnement et aux nouvelles menaces transnationales pour la sécurité causées par la pandémie mondiale, le terrorisme et les changements climatiques, les États de la région sollicitent de plus en plus le soutien, l'expertise et les services de facilitation du Centre régional au niveau politique. Le Centre se fondera sur cette demande pour redoubler d'efforts en vue de consolider et d'intensifier la coopération et l'instauration d'un climat de confiance, dans l'intérêt des populations de la région.

La Représentante spéciale du Secrétaire général,
Chef du Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale
(*Signé*) Natalia **Gherman**

A. Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020

Orientations générales

Mandats et considérations générales

73. Le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale est chargé d'aider les autorités nationales à cerner et combattre les menaces qui pèsent ou risquent de peser sur la paix et la sécurité régionales. Son mandat, d'une durée indéterminée, a été défini dans un échange de lettres entre le Secrétaire général et le Président du Conseil de sécurité (S/2007/729 et S/2007/280).

74. Le Centre régional joue un rôle de premier plan dans les activités de diplomatie préventive menés en Asie centrale et facilite le dialogue régional sur les questions les plus pressantes en matière de sécurité et de stabilité. Le ou la Représentant(e) spécial(e) du Secrétaire général et Chef du Centre exerce ses bons offices en Asie centrale et en dehors, en tenant des réunions avec les autorités, les acteurs de la société civile et les autres parties prenantes, pour promouvoir la coopération régionale.

75. Le Centre régional a pour principale fonction de renforcer la capacité des Nations Unies de prévenir les conflits en Asie centrale. À cette fin, son mandat consiste à : nourrir le dialogue sur les questions de diplomatie préventive avec les gouvernements de la région et, s'ils y consentent, avec les autres parties intéressées ; suivre et analyser la situation sur le terrain et tenir le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies informé des mesures prises en matière de prévention des conflits ; se tenir en contact avec les organisations régionales compétentes, appuyer leurs actions et leurs initiatives en faveur de la paix et faciliter la coordination et l'échange d'informations entre elles, en tenant dûment compte de leurs mandats respectifs ; définir le cadre politique et la direction des activités préventives des équipes de pays des Nations Unies de la région et aider les coordonnateurs résidents et les représentants du système des Nations Unies, y compris des institutions de Bretton Woods, à promouvoir l'adoption d'une approche intégrée de la diplomatie préventive et de l'assistance humanitaire ; entretenir une relation étroite avec la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) pour assurer une analyse complète et intégrée de la situation dans la région.

76. Les travaux actuels du Centre régional sont régis par un programme d'action quinquennal pour la période 2021-2025, qui a été adopté lors de la réunion annuelle des vice-ministres des affaires étrangères organisée en décembre 2020.

Programme de travail

Objectif

77. L'objectif auquel cette mission contribue est de renforcer la sécurité et la stabilité régionales en Asie centrale.

Stratégie

78. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, la mission continuera d'avoir des contacts réguliers avec les capitales de la région, les organisations régionales et les États Membres concernés. Parallèlement, le Centre exercera ses bons offices à des fins de diplomatie préventive au profit du Kazakhstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan, du Tadjikistan et du Turkménistan, suivra l'évolution de la situation régionale et en fera l'analyse, et se tiendra en rapport avec les organisations régionales et d'autres entités du système des Nations Unies au nom du Secrétaire général. Grâce à ses ressources extrabudgétaires, le Centre mettra en œuvre des activités telles que des réunions de hauts

fonctionnaires, des forums d'experts, des ateliers et des formations pour soutenir la coopération entre les États d'Asie centrale et accroître les capacités sur les questions de diplomatie préventive.

79. Le Centre régional continuera d'organiser des forums d'experts préparatoires, destinés à alimenter les réunions consultatives annuelles des chefs d'État d'Asie centrale. Il continuera d'organiser la réunion annuelle des vice-ministres des affaires étrangères d'Asie centrale, à laquelle participera également l'Afghanistan. Il continuera en outre d'organiser des réunions de parlementaires d'Asie centrale, dans la perspective de la création d'un groupe d'amitié interparlementaire. Avec le concours du PNUD, le Centre s'efforcera de favoriser une participation accrue des femmes à la vie politique de la région, en collaborant avec des dirigeantes politiques de haut niveau sur des questions de diplomatie préventive et via la plateforme régionale du Groupe de femmes d'influence d'Asie centrale.

80. Le Centre continuera d'œuvrer en faveur d'un accord sur la gestion des eaux transfrontalières dans la région, qui reste un sujet de dissensions. Plus précisément, il s'emploiera en particulier à favoriser et à appuyer les initiatives, tant celles qui sont en cours que les nouvelles. Son nouveau projet relatif à l'eau pour la période 2022-2025 sera mis en œuvre avec la participation étroite de représentants de l'Afghanistan. En organisant une série de séminaires et d'ateliers, le Centre s'efforcera de faire en sorte que les décideurs connaissent mieux le droit international de l'eau, les meilleures pratiques suivies par d'autres pays et les voies qui peuvent être suivies pour que les accords régionaux soient adaptés aux besoins et à la situation propres à l'Asie centrale.

81. En 2022, le Centre régional mettra en œuvre la quatrième phase du projet conjoint avec le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, qui relève du Bureau de la lutte contre le terrorisme. La coopération étroite avec ce dernier est largement fondée sur les évaluations de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et sur les besoins locaux. En outre, dans le cadre du projet d'académie de diplomatie préventive, le Centre continuera de s'employer à dialoguer avec les jeunes de certaines des parties les plus déshéritées de la région. Enfin, il continuera de collaborer avec les entités des Nations Unies et les organisations régionales concernées pour la mise en œuvre de projets visant à promouvoir la diplomatie préventive dans la région. Le terrorisme et l'extrémisme, les dissensions sur la gestion des eaux transfrontalières, les effets de plus en plus sensibles des changements climatiques et l'accroissement d'une population de jeunes en quête de nouvelles perspectives restent les principales menaces pour la stabilité et la sécurité dans la région.

82. Le Centre régional continuera d'aider les cinq États d'Asie centrale à faire face aux menaces nouvelles qui pèsent sur la sécurité et la stabilité et à fournir une assistance humanitaire en cas de situation d'urgence, notamment dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Des propositions appropriées seront élaborées et feront l'objet de discussions lors des réunions des vice-ministres des affaires étrangères en 2022.

83. Le Centre régional continuera de suivre la situation politique au Kirghizstan, en particulier la mise en œuvre de la déclaration d'intention commune entre le Gouvernement du Kirghizstan et l'Organisation des Nations Unies, en coopération et en coordination avec un large éventail de parties prenantes, notamment le Gouvernement du Kirghizstan, l'équipe de pays des Nations Unies, les partis politiques, les groupes de la société civile, le monde des affaires, les organisations régionales et la communauté diplomatique résidente. Il explorera divers moyens de consolider la riposte des Nations Unies à la crise.

84. Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant : améliorer la coopération régionale entre les cinq États d'Asie centrale pour faire face aux menaces transnationales que sont le terrorisme, le trafic de drogue et la criminalité organisée, ainsi que pour relever les défis régionaux en matière de gestion de l'eau et des ressources naturelles. Le renforcement de la coopération et de la confiance dans la région permettrait ainsi aux gouvernements des États d'Asie centrale d'être mieux préparés à s'engager plus avant dans la promotion d'une paix et d'une stabilité durables dans la région, y compris au sein de tribunes de haut niveau telles qu'une réunion consultative des chefs d'État.

Facteurs externes pour 2022

85. Les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2022 :

a) les cinq États de la région et les acteurs nationaux continueront d'œuvrer en faveur de la diplomatie préventive et de la coopération régionale ;

b) les cinq pays de la région continueront d'associer l'Afghanistan à la coopération régionale.

86. En ce qui concerne la pandémie de COVID-19, le projet de plan-programme repose sur l'hypothèse qu'il sera possible de livrer les produits et de mener à bien les activités qui sont proposés pour 2022. Toutefois, si la pandémie devait continuer d'entraver l'exécution des produits et des activités prévus, il faudrait procéder à des aménagements en 2022, sans pour autant perdre de vue les objectifs d'ensemble, les stratégies et les mandats. Il sera alors fait part de ces aménagements au moment où il sera rendu compte de l'exécution du programme.

87. Le Centre régional prend en compte les questions de genre et le programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Il invite les pays participants à veiller à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein de leur délégation et à inscrire les questions de genre au programme de travail des trois ateliers régionaux d'experts, retenus comme produits, portant sur les questions de diplomatie préventive et de renforcement de la confiance et organisés à l'intention des fonctionnaires des États d'Asie centrale et de l'Afghanistan.

88. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, le Centre se tient en rapport avec la Communauté d'États indépendants, l'Union européenne, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), l'Organisation de Shanghai pour la coopération et d'autres organisations. Le Centre continuera d'organiser des réunions de coordination de type « troïka » avec l'OSCE et l'Union européenne, une pratique qui s'est révélée utile.

89. En ce qui concerne la coordination et la liaison interinstitutions, le Centre régional coopère étroitement avec les coordonnateurs résidents des cinq pays, le Bureau de la coordination des activités de développement et les entités représentées dans les équipes de pays des Nations Unies, notamment le PNUD et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) pour les questions de genre, et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture pour les questions relatives à l'eau. Le Centre fournit aux équipes de pays des Nations Unies des orientations générales en matière de diplomatie préventive pour assurer la cohérence et la complémentarité des mesures de prévention des conflits et de consolidation de la paix. Il continuera de coopérer avec les acteurs concernés, notamment les institutions financières internationales telles que la Banque mondiale. En ce qui concerne les questions relatives à l'Afghanistan, il échange régulièrement des informations et coordonne ses activités avec la MANUA.

Activités d'évaluation

90. Le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix procèdera à une évaluation systématique de sorte que les missions politiques spéciales et lui-même prennent davantage en considération les questions de genre dans les analyses politiques.

Exécution du programme en 2020

Appui à la dynamique positive de la région[3]

91. En 2020, le Centre régional, conformément à son programme d'action pour 2018-2020, a continué de soutenir la dynamique régionale positive amorcée à différents niveaux de la société, notamment en mettant en œuvre d'importantes initiatives régionales visant à favoriser une culture de la prévention chez les jeunes hommes et femmes de la région, en soutenant la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en Asie centrale, en encourageant une coopération plus étroite en matière de gestion des eaux transfrontalières et, avec le concours du PNUD, en lançant une nouvelle initiative (la première du genre dans la région) sur la création d'une plateforme de dialogue de haut niveau entre les femmes dirigeantes.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

92. Les activités susmentionnées du Centre, notamment l'instauration d'un dialogue politique associant tous les groupes de la société, en particulier les jeunes et les femmes, et ses efforts pour préserver la paix et la sécurité internationales en Asie centrale sur le long terme, ont contribué à renforcer l'engagement des principales parties prenantes au Kazakhstan, au Kirghizstan, au Tadjikistan, au Turkménistan et en Ouzbékistan, dans le cadre d'efforts conjoints visant à relever les défis régionaux. En 2020, le Centre a organisé deux réunions virtuelles des vice-ministres des affaires étrangères des États d'Asie centrale (dépassant ainsi son objectif, à savoir organiser une réunion de ce type), qui ont facilité les échanges de fond entre ses représentants et les pays d'Asie centrale sur les menaces et les problèmes actuels et nouveaux pesant sur la paix dans la région, notamment la pandémie de COVID-19. Pour la quatrième année consécutive, le vice-ministre afghan des affaires étrangères et des représentants de la MANUA ont participé à certains segments de la réunion. Ce faisant, le Centre a favorisé la tenue de pourparlers constructifs suivant la formule « Asie centrale + Afghanistan + ONU (C5+1+ONU) » et confirmé l'élargissement de la coopération entre les pays d'Asie centrale et l'Afghanistan.

93. Le travail du Centre régional a également contribué au renforcement de la coopération régionale, notamment dans le contexte de la sécurité et de la stabilité en Asie centrale, via l'organisation de deux réunions en ligne du forum d'experts d'Asie centrale (en mai et juin 2020), en préparation de la réunion consultative des chefs d'État d'Asie centrale. Les institutions participantes ont tout particulièrement formulé des recommandations concrètes concernant les mesures visant à pallier la crise dans le contexte de la COVID-19, notamment en matière de soins de santé, de couloirs de transport durables et de tourisme régional.

94. Face à la crise politique qui a éclaté au Kirghizistan au début du mois d'octobre 2020, la Représentante spéciale s'est rendue à Bichkek pour une mission d'enquête à la demande des dirigeants kirghizes afin de leur proposer les bons offices de l'Organisation des Nations Unies et de contribuer ainsi à résoudre la situation. En consultation avec le Gouvernement et un large éventail de parties prenantes, y compris les partis politiques, les groupes de la société civile, le monde des affaires, les organisations régionales et la communauté diplomatique résidente, la Représentante spéciale a étudié les différents moyens de consolider la riposte de l'Organisation des Nations Unies à la crise. Cette collaboration a abouti à l'adoption d'une déclaration d'intention commune entre le Gouvernement kirghize et l'Organisation des Nations Unies, dans laquelle cette dernière s'est engagée à fournir un ensemble de mesures de soutien socioéconomique intégrées et adaptées destinées à atténuer l'impact de la pandémie, lesquelles cibleront les populations les plus vulnérables vivant dans les zones rurales et urbaines et s'articuleront autour de diverses actions visant à soutenir la stabilisation socioéconomique. Une attention particulière sera accordée à la création d'emplois pour les jeunes et les femmes, à l'amélioration des systèmes de sécurité alimentaire et de protection sociale, ainsi qu'au maintien de l'accès aux services de santé essentiels et à une éducation de qualité pour tous. La déclaration commune reste un document politique de référence, dans lequel le nouveau

[3] Voir le projet de budget-programme pour 2020 (A/74/6 (Sect. 3)/Add.4).

Gouvernement du Kirghizstan réitère son engagement à l'égard des principes de la Charte des Nations Unies et son partenariat avec l'Organisation des Nations Unies (voir tableau 15).

Tableau 15
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	*2019 (résultat effectif)*	*2020 (résultat effectif)*
Tenue du premier forum d'experts d'Asie centrale à Tachkent et à Boukhara, en octobre 2018	Tenue du deuxième forum d'experts d'Asie centrale avec des partenaires kazakhs, à Nour-Soultan et à Bourabaï, en préparation de la réunion consultative de 2020	Tenue de deux réunions en ligne des vice-ministres des affaires étrangères des États d'Asie centrale, dont une réunion extraordinaire consacrée à la COVID-19 dans la région ; mission d'enquête au Kirghizstan en vue de solliciter une réponse des Nations Unies à la crise politique ; approbation du programme d'action pour 2021-2025 par les vice-ministres des affaires étrangères des États d'Asie centrale

Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du programme

95. En raison de la pandémie, en 2020, il a été impossible de se déplacer dans toute la zone de la mission, qui comprenait les cinq États d'Asie centrale et au-delà, ce qui a restreint les activités de bons offices, essentielles à la diplomatie préventive. Un seul voyage exceptionnel a été effectué, au Kirghizstan, en octobre 2020. En Asie centrale, les activités organisées en ligne étaient rares avant 2020. Il a fallu plusieurs mois aux autorités pour s'adapter à ce concept. Même lorsque tous les problèmes techniques majeurs ont été résolus, les réunions en ligne organisées avec les autorités ont continué de revêtir un caractère plus formel, car les participants n'étaient pas habitués à la communication vidéo. Les activités en ligne ont en outre perdu leur vocation de mise en réseau, ce qui a réduit l'impact potentiel de ces activités sur le renforcement du climat de confiance.

96. Malgré ces conséquences, le Centre régional a continué à mettre en œuvre son mandat dans les domaines prioritaires essentiels au maintien de la paix et de la stabilité dans la région. Il a, dans la mesure du possible, adapté ses activités à ce nouvel environnement en utilisant des plateformes en ligne et d'autres outils innovants. conformément à la pratique bien établie, le Centre a fait participer des représentants afghans, en plus de ses partenaires d'Asie centrale de longue date, à la plupart de ses activités.

Résultat escompté pour 2022

Renforcement de la sécurité et de la stabilité régionales en Asie centrale par la promotion de la prévention

97. Conformément à son programme d'action pour 2021-2025, le Centre continuera d'avoir des contacts réguliers avec les capitales de la région, les organisations régionales et les États Membres concernés, afin de favoriser la consultation et de dégager un consensus sur les situations susceptibles de provoquer un conflit dans la région. Parallèlement, le Centre exercera ses bons offices à des fins de diplomatie préventive au profit du Kazakhstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan, du Tadjikistan et du Turkménistan, suivra l'évolution de la situation régionale et en fera l'analyse, et se tiendra en rapport avec les organisations régionales et d'autres entités du système des Nations Unies. Il mettra en œuvre des activités telles que des réunions de hauts fonctionnaires, des forums d'experts, des ateliers et des formations pour soutenir la coopération entre les États d'Asie centrale et accroître les capacités sur les questions de diplomatie préventive.

98. Les travaux du Centre régional sont régis par un programme d'action quinquennal, dont le dernier en date couvre la période 2021-2025. Approuvé en 2020 par les vice-ministres des affaires étrangères des cinq pays de la région, ce programme s'organise autour de cinq grandes priorités : a) promouvoir la prévention auprès des États d'Asie centrale ; b) suivre l'évolution de la situation et lancer des alertes rapides ; c) mettre en place des partenariats à des fins de prévention ; d) renforcer les activités de prévention de l'Organisation dans la région ; e) encourager la coopération et les échanges entre l'Asie centrale et l'Afghanistan. Le Centre continuera d'appuyer la mise en place d'un groupe d'amitié entre les parlements d'Asie centrale et celui de l'Afghanistan.

99. En 2022, le Centre s'efforcera de contribuer à renforcer la sécurité et la stabilité à l'échelle régionale en appliquant son programme d'action pour 2021-2023, qui consiste dans ce qui suit : a) aider à appliquer la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies ; b) appuyer les efforts déployés en faveur de la coopération régionale en matière de gestion des eaux transfrontalières ; c) s'employer à insuffler une culture de prévention chez les jeunes de la région et organiser son forum annuel d'experts d'Asie centrale et la réunion des vice-ministres des affaires étrangères suivant la formule « C5+1+ONU », dans laquelle l'Afghanistan sera associé aux débats ; d) contribuer aux préparatifs de la réunion consultative des chefs d'État d'Asie centrale.

100. Dans le cadre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, en 2022, le Centre régional intensifiera son action visant à accroître la participation des femmes aux affaires gouvernementales et publiques dans l'ensemble de la région, en promouvant le Groupe de femmes d'influence d'Asie centrale, une plateforme régionale pour les femmes dirigeantes politiques.

101. L'impact de la pandémie de COVID-19 sur le terrain dans les cinq États d'Asie centrale sera suivi et analysé afin de permettre à l'Organisation des Nations Unies de mener des activités de prévention des conflits efficaces et opportunes et de prendre des décisions éclairées. Le Centre régional continuera de promouvoir la diplomatie préventive à tous les niveaux, notamment auprès des autorités étatiques et des différents groupes de la société civile.

Enseignements tirés et changements prévus

102. Les enseignements tirés sont les suivants : le Centre a compris qu'il importait de hiérarchiser les demandes, de plus en plus nombreuses, des pays de la région, et a observé que les réunions en ligne avec les autorités étaient devenues moins ouvertes et interactives. Compte tenu de ces enseignements, il continuera de se coordonner avec toutes les entités des Nations Unies concernées afin d'apporter l'appui demandé en temps voulu, notamment en recourant davantage à la collaboration à distance.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

103. Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montreront les engagements exprimés par les États de la région en faveur de mesures concrètes visant à promouvoir la paix et la confiance et les actions menées en ce sens, notamment la mise en place de discussions plus inclusives et ouvertes par les principales parties prenantes au Kazakhstan, au Kirghizistan, au Tadjikistan, au Turkménistan et en Ouzbékistan, qui se fondront sur les nouvelles initiatives des cinq États de la région et du Centre (voir tableau 16).

Tableau 16
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	*2019 (résultat effectif)*	*2020 (résultat effectif)*	*2021 (résultat escompté)*	*2022 (résultat escompté)*
s.o.	Renforcement de la participation de parties prenantes très diverses au Kazakhstan, au Kirghizistan, en Ouzbékistan, au Tadjikistan et au Turkménistan, notamment dans le cadre de la nouvelle initiative du Centre en faveur de la jeunesse et de la stratégie relative à la gestion de l'eau	Inclusion de nouveaux groupes afin d'organiser des débats plus ouverts et structurés entre les principales parties prenantes au Kazakhstan, au Kirghizistan, en Ouzbékistan, au Tadjikistan et au Turkménistan	Poursuite de l'inclusion de nouveaux groupes afin d'organiser des débats plus ouverts entre les principales parties prenantes au Kazakhstan, au Kirghizstan, en Ouzbékistan, au Tadjikistan et au Turkménistan, dans le cadre des nouvelles initiatives du Centre	Contribution du Centre régional au renforcement de la sécurité et de la stabilité régionales en Asie centrale en appuyant les actions visant à promouvoir la paix et la confiance dans la région, grâce à des discussions plus inclusives et ouvertes et à de nouvelles initiatives menées par les États de la région et le Centre

Produits

104. On trouvera dans le tableau 17 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 17
Produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	*Produits prévus : 2020*	*Produits livrés : 2020*	*Produits prévus : 2021*	*Produits prévus : 2022*
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	**2**	**2**	**2**	**2**
1. Séances du Conseil de sécurité	2	2	2	2
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	**3**	**3**	**3**	**3**
2. Ateliers sur la diplomatie préventive et le renforcement de la confiance	3	3	3	3
C. Activités de fond				

Bons offices : missions de bons offices sur des questions de diplomatie préventive, telles que la gestion des eaux transfrontalières, le trafic de drogue et la lutte contre le terrorisme.

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : consultations sur l'évolution de la situation politique et des conditions de sécurité dans la région, et recherche de domaines dans lesquels la coopération peut être resserrée ; consultations et conseils sur la mise en œuvre du plan d'action conjoint pour l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en Asie centrale.

Catégorie et sous-catégorie	*Produits prévus : 2020*	*Produits livrés : 2020*	*Produits prévus : 2021*	*Produits prévus : 2022*
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : prospectus et dossiers d'information sur les activités de la mission ; publication du bulletin d'alerte rapide sur les eaux transfrontalières du bassin de la mer d'Aral (Aral Sea Basin Transboundary Water Early Warning Bulletin).				
Relations extérieures et relations avec les médias : conférences de presse et communiqués de presse sur les activités de la mission.				
Plateformes numériques et contenus multimédias : diffusion d'informations au moyen du site Web de la mission et du site consacré à la matrice des activités de lutte contre le terrorisme et de prévention de l'extrémisme violent.				

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 18
Ressources financières
(En milliers de dollars des États-Unis)

	2020	*2021*	*2022*		*Variation*
	Dépenses effectives	*Crédits ouverts*	*Ressources nécessaires*	*Dépenses non renouvelables*	*Augmentation/ (diminution) entre 2021 et 2022*
Catégorie de dépenses	*(1)*	*(2)*	*(3)*	*(4)*	*(5) = (3) – (2)*
Militaires et personnel de police	–	–	–	–	-
Personnel civil	2 315,6	2 198,0	2 202,1	–	4,1
Dépenses opérationnelles	544,0	667,0	725,1	–	58,1
Total (déduction faite des contributions du personnel)	**2 859,6**	**2 865,0**	**2 927,2**	–	**62,2**

Tableau 19
Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									*Agents des services généraux et des catégories apparentées*		*Personnel recruté sur le plan national*				
	SGA	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2*	*Total partiel*	*Service mobile/ Service de sécurité*	*Services généraux*	*Total (personnel recruté sur le plan international)*	*Administrateurs*	*Agents locaux*	*Volontaires des Nations Unies*	*Total*
Effectif approuvé pour 2021	–	1	–	–	1	2	2	–	6	2	–	8	4	18	–	30
Effectif proposé pour 2022	–	1	–	–	1	2	2	–	6	2	–	8	4	18	–	30
Variation	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**

105. Le montant des ressources demandées pour le Centre pour 2022 s'élève à 2 927 200 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettrait de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel (2 202 100 dollars) correspondant à 30 emplois de temporaire (1 emploi de Sous-Secrétaire général(e), 1 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 2 emplois d'agent(e) du Service mobile, 4 emplois d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et 18 d'agent(e) local(e)] qu'il est proposé de maintenir, ainsi que les dépenses opérationnelles (725 100 dollars), qui se répartissent comme suit : consultants (22 100 dollars), voyages officiels (192 200 dollars), installations et infrastructures (90 000 dollars), transports terrestres (60 400 dollars), communications et informatique (265 400 dollars), fournitures médicales (4 000 dollars) et fournitures, services et matériel divers (91 000 dollars).

106. Pour 2022, aucun changement n'est proposé quant aux effectifs et quant à leur classe. Un taux de vacance de 5 % a été appliqué aux prévisions relatives à tous les emplois de temporaire, compte tenu des taux de vacance effectifs les plus récents.

107. L'augmentation des ressources demandées pour 2022 par rapport aux crédits ouverts pour 2021 s'explique principalement par des prévisions de dépenses de fonctionnement plus élevées au titre :

a) des transports terrestres, en raison de l'acquisition d'un véhicule de remplacement ; b) des communications et de l'informatique, en raison de l'acquisition de matériel de visioconférence ; c) des installations et des infrastructures, du fait de l'achat de climatiseurs ; d) de la santé, au titre des équipements de protection individuelle ; e) des fournitures, services et matériel divers, pour les services de fret.

Ressources extrabudgétaires

108. En 2021, des ressources extrabudgétaires d'un montant estimatif de 360 000 dollars sont prévues pour ce qui suit : une réunion des vice-ministres des affaires étrangères des États d'Asie centrale et de l'Afghanistan ; un forum des experts d'Asie centrale visant à mettre en place une assemblée interparlementaire régionale et une série d'activités dans le cadre de l'Académie de diplomatie préventive (projet mené par la jeunesse), de manière à favoriser une culture de diplomatie préventive et de résolution des conflits chez les jeunes des États d'Asie centrale et de l'Afghanistan vivant dans des zones transfrontalières, l'objectif global étant d'aider les gouvernements à renforcer leurs capacités de prévention des conflits.

109. En 2022, des ressources extrabudgétaires d'un montant estimatif de 610 000 dollars sont prévues pour ce qui suit : relance d'un projet de coopération régionale entre l'Asie centrale et l'Afghanistan sur le partage des eaux transfrontalières, assorti de nouvelles activités, notamment des réunions d'experts, des ateliers et des séminaires ; création du Groupe de femmes d'influence d'Asie centrale afin de permettre à ces dernières de jouer un rôle de premier plan au sein des pays de la région.

4. Équipe des Nations Unies chargée d'appuyer la Commission mixte Cameroun-Nigéria

(3 620 000 dollars)

Avant-propos

En tant que Président de la Commission mixte Cameroun-Nigéria, j'ai activement participé à une médiation avec les parties en vue de régler les questions en litige non résolues concernant l'abornement de la frontière terrestre entre le Nigéria et le Cameroun. Si les travaux de la Commission mixte ont été salués comme un bon exemple de règlement pacifique d'un conflit frontalier, les progrès enregistrés ces dernières années risquent d'être réduits à néant si la démarcation n'est pas officialisée par une déclaration finale sur la délimitation de la frontière répertoriant les coordonnées figurant dans l'ensemble des plans. L'établissement d'une frontière bien délimitée contribuerait grandement à régir les relations entre les deux parties à l'avenir. L'appui technique apporté par l'ONU pour établir la carte de la frontière et les initiatives de développement transfrontalier et de renforcement de la confiance qui accompagnent ce processus permettront de prévenir d'éventuels différends dans les régions frontalières. En outre, le règlement pacifique de ce différend opposant les principaux États de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale au sujet de la démarcation jouera un grand rôle dans le renforcement de la stabilité dans la sous-région.

Personnellement, j'ai pu me rendre compte de l'importance du travail de la Commission mixte lorsque nous avons achevé la démarcation de la frontière entre les villages de Tipsan au Nigéria et de Kontcha au Cameroun. Le village de Kontcha a toujours été dépendant de l'approvisionnement reçu de Tipsan, l'accès au Cameroun étant rendu difficile par un grand fleuve. Après la mise en place des bornes entre les deux villages, les autorités municipales ont pu ouvrir des postes de douane et formaliser les relations commerciales, ce qui a considérablement accru les échanges entre les deux villages. Dans certains cas où les populations s'étaient retrouvées divisées par les travaux de démarcation de la frontière, l'équipe des Nations Unies chargée d'appuyer la Commission mixte a intensifié le suivi de la situation pour faire en sorte que les droits des populations concernées par la démarcation soient protégés et que la frontière fonctionne comme un pont et non comme une barrière.

Les travaux de la Commission mixte se poursuivent. D'après les estimations, la frontière terrestre commune aux deux pays représente 2 100 kilomètres : au total, près de 75 kilomètres doivent encore être définis. J'ai l'intention de continuer à travailler avec les parties pour trouver des solutions définitives aux points de désaccord qui subsistent et faire avancer le projet d'édification des bornes. L'achèvement du travail de cartographie et l'élaboration d'une déclaration sur la délimitation de la frontière permettront d'achever la démarcation. De plus, je continuerai de plaider en faveur de la mise en œuvre de projets économiques conjoints et de projets de développement transfrontaliers afin de renforcer l'acceptation de la démarcation par les populations concernées par ce processus. Les ressources et l'énergie investis et les espoirs placés dans ce processus seront conservés à terme par un accord contraignant et par l'engagement et le soutien des populations des deux pays.

Le Président de la Commission mixte Cameroun-Nigéria
(*Signé*) Annadif Khatir **Mahamat Saleh**

A. Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020

Orientations générales

Mandats et considérations générales

110. La Commission mixte Cameroun-Nigéria est chargée de l'application de l'arrêt rendu le 10 octobre 2002 par la Cour internationale de Justice au sujet du différend frontalier opposant le Cameroun et le Nigéria. Il lui incombe notamment de prêter son appui aux opérations de démarcation de la frontière terrestre et de tracé de la frontière maritime, de faciliter le retrait et le transfert de juridiction dans le secteur du lac Tchad, le long de la frontière et sur la presqu'île de Bakassi, de régler la situation des populations concernées, et de formuler des recommandations sur les mesures de confiance qui doivent être prises.

111. Le mandat actuel de l'équipe des Nations Unies chargée d'appuyer la Commission mixte Cameroun-Nigéria découle d'un échange de lettres entre le Secrétaire général et la présidence du Conseil de sécurité (voir S/2017/78 et S/2017/79, S/2018/1130 et S/2018/1131, S/2019/1012 et S/2019/1013 et, plus récemment, S/2020/1322 et S/2020/1323).

112. Des progrès satisfaisants ont été accomplis dans l'exécution de l'arrêt rendu par la Cour internationale de Justice, notamment concernant le retrait complet et le transfert de juridiction dans le secteur du lac Tchad (décembre 2003), le long de la frontière terrestre (juillet 2004) et sur la presqu'île de Bakassi (juin 2006). L'application de la décision de la Cour relative à la frontière maritime a été achevée, à la suite de l'approbation officielle de la carte maritime en mars 2008 et de la constatation en avril 2011 par les parties, le Cameroun et le Nigéria, que le Groupe de travail sur la frontière maritime s'était acquitté de son mandat. La question de la frontière maritime étant réglée, le rôle de l'ONU consiste désormais à veiller à ce que l'arrêt rendu par la Cour soit traduit de façon cohérente dans la déclaration sur la délimitation de la frontière et dans la cartographie finale. Les progrès accomplis dans le règlement pacifique du litige territorial et frontalier risquent d'être réduits à néant si la démarcation n'est pas officiellement conclue par la signature d'une déclaration finale sur la délimitation de la frontière après l'installation de toutes les bornes.

Programme de travail

Objectif

113. L'objectif auquel la mission contribue est de parvenir à une application pacifique et ordonnée de l'arrêt rendu le 10 octobre 2002 par la Cour internationale de Justice concernant les frontières terrestre et maritime entre le Cameroun et le Nigéria.

Stratégie

114. Pour contribuer à cet objectif, la mission continuera de faciliter la coopération entre les parties afin de résoudre les huit points de désaccord restants pour ce qui est de la démarcation de la frontière terrestre entre le Cameroun et le Nigéria.

115. La mission aidera les parties à édifier près de 383 bornes frontière supplémentaires le long de la frontière terrestre.

116. La mission établira les projets de cartes sur lesquels la démarcation de la frontière sera dessinée, et les fera valider par des experts des parties.

117. La mission organisera et animera les réunions du comité de rédaction afin d'achever la déclaration sur la délimitation de la frontière une fois la cartographie finale terminée.

118. En outre, la mission fera un suivi régulier de la situation des populations concernées par la démarcation et encouragera les projets de développement transfrontalier pour renforcer la confiance. Il s'agit notamment de projets relatifs aux moyens de subsistance, à l'accès à l'eau potable, au renforcement des capacités, à l'énergie verte et à la sécurité.

119. La mission poursuivra ses efforts de collecte de fonds auprès des donateurs internationaux et des partenaires multilatéraux pour financer les activités de démarcation et les projets de renforcement de la confiance pour les populations concernées par la démarcation.

120. Enfin, la mission renforcera la coopération sous-régionale et les bonnes pratiques en matière de gestion des frontières internationales en faisant connaître les enseignements tirés des activités de la Commission mixte.

121. La mission prévoit de fournir un appui aux États Membres sur les questions liées à la pandémie de COVID-19 en incluant des informations sur la pandémie dans les activités de sensibilisation qu'elle mène auprès des populations frontalières dans le cadre des préparatifs habituels liés à la construction des bornes frontière. Pour minimiser les déplacements et favoriser la distanciation physique, la mission s'appuiera sur des plateformes de télétravail, dans la mesure du possible.

122. Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant :

a) Consensus sur le tracé de la frontière, ainsi que sur la manière dont celle-ci sera délimitée physiquement ;

b) Démarcation de la frontière terrestre partagée par le Cameroun et le Nigéria par la construction et la pose de bornes frontière ;

c) Établissement des cartes finales de la frontière, après quoi une déclaration sur la délimitation de la frontière précisant les coordonnées des bornes sera rédigée ;

d) Appui renforcé aux travaux de démarcation et amélioration des conditions de vie des populations concernées ;

e) Consensus sur les meilleures pratiques en matière de gestion des frontières.

Facteurs externes pour 2022

123. Les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2022 :

a) Les deux parties, le Cameroun et le Nigéria, continuent de respecter l'arrêt de la Cour internationale de Justice et le plan de travail adopté par la Commission mixte ;

b) Les conditions de sûreté et de sécurité permettront la poursuite sans entrave des opérations sur le terrain ;

c) Des ressources extrabudgétaires, dont des contributions volontaires supplémentaires, continueront d'être mises à disposition aux fins de la démarcation des frontières, de la construction de bornes et des initiatives de renforcement de la confiance.

124. En ce qui concerne la pandémie de COVID-19, le projet de plan-programme repose sur l'hypothèse qu'il sera possible de livrer les produits et de mener à bien les activités qui sont proposés pour 2022. Toutefois, si la pandémie devait continuer d'entraver l'exécution des produits et des activités prévus, il faudrait procéder à des aménagements en 2022, sans pour autant perdre de vue les objectifs d'ensemble, les stratégies et les mandats. Il sera alors fait part de ces aménagements au moment où il sera rendu compte de l'exécution du programme.

125. La Commission mixte prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Ainsi, on s'est adressé à des groupes de femmes pour la réalisation de projets de développement communautaire dans les domaines de l'eau potable, du renforcement des capacités de création d'emploi et de l'accès des populations locales au réseau électrique. La Commission mixte continuera d'effectuer régulièrement des visites le long de la

frontière terrestre afin de vérifier que les droits des populations concernées sont respectés et leur bien-être assuré, en accordant une attention particulière aux femmes et aux jeunes ainsi qu'à d'autres groupes vulnérables.

126. En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, la Commission mixte coopère avec les équipes de pays des Nations Unies au Cameroun et au Nigéria pour les aider à élaborer des mesures de confiance à même de répondre aux besoins des populations vivant près de la frontière terrestre et de promouvoir de part et d'autre de celle-ci la paix, la sécurité et le développement durable. Le secrétariat de la Commission mixte est installé dans les locaux du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS) à Dakar. L'UNOWAS fournit un appui administratif et logistique à la Commission mixte.

Activités d'évaluation

127. Le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix mènera une évaluation systématique afin que les questions de genre soient mieux intégrées dans les analyses politiques établies par ses soins et dans le cadre des missions politiques spéciales.

Exécution du programme en 2020

Accord politique sur la frontière conclu : début de la rédaction de la version définitive de la déclaration y relative[4]

128. À la suite de consultations bilatérales tenues entre le Président de la Commission mixte et les chefs des délégations nigériane et camerounaise afin d'harmoniser leurs positions concernant les 13 points litigieux, une session de travail de la Sous-Commission chargée de la démarcation devait se tenir en mars 2020. Malheureusement, en raison de la pandémie de COVID-19 et de la fermeture des frontières au Sénégal, au Cameroun et au Nigéria, la réunion a été reportée. Elle a eu lieu fin décembre 2020, après la réouverture des aéroports internationaux et des frontières. La réunion a favorisé les progrès et les parties ont trouvé un consensus sur 20 des 95 kilomètres restants. En conséquence, environ 2 025 kilomètres de frontière sont désormais définis.

129. L'édification des bornes frontière le long de la frontière terrestre entre le Cameroun et le Nigéria est en cours. L'objectif final est d'édifier 2 696 bornes le long de la frontière terrestre ; au total, 1 344 bornes ont déjà été installées, ce qui représente la moitié des travaux de démarcation prévus. La procédure de passation de marché pour un contrat pluriannuel concernant l'édification des 1 352 bornes frontière restantes a été achevée. La phase initiale devait commencer en octobre 2020, après la saison des pluies, par l'édification d'environ 322 bornes, ce qui aurait porté le nombre total de bornes le long de la frontière à 1 666. Toutefois, les travaux ont été reportés en raison des restrictions et des fermetures de frontières liées à la COVID-19 ; ils ont repris en janvier 2021.

130. Il est prévu de mener, dans les deux pays, des projets de développement transfrontalier de renforcement de la confiance ciblant les populations concernées par la démarcation. Ces projets visent notamment à améliorer la sécurité alimentaire, à développer l'accès à l'eau potable et à renforcer les capacités en matière d'emploi, d'accès à l'énergie et d'amélioration de la sécurité. Les activités de collecte de fonds et l'exécution des projets devraient se poursuivre jusqu'en 2022. En outre, dans le cadre de la mise en œuvre de ces projets, un suivi de la situation des populations concernées par la démarcation sera assuré, en mettant l'accent sur les droits humains et les questions de genre.

131. L'insécurité dans les zones frontalières du nord du Nigéria et du Cameroun, où Boko Haram sème la violence, a continué de nuire aux activités de la Commission mixte, retardant les évaluations sur le terrain et les activités de démarcation en divers endroits. L'aggravation des tensions dans les régions situées au nord-ouest et au sud-ouest du Cameroun a été source de nouvelles préoccupations

[4] Voir le projet de budget-programme pour 2020 (A/74/6 (Sect. 3)/Add.4).

en matière de sécurité, et a rendu difficiles les activités de démarcation et de pose des bornes qui étaient en cours. Les parties ont mis en place des mesures de sécurité renforcées pour les opérations sur le terrain afin de permettre la poursuite des activités de démarcation.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

132. Les activités susmentionnées ont contribué à ce qu'un accord soit trouvé sur la démarcation de 20 kilomètres supplémentaires de frontière terrestre entre le Cameroun et le Nigéria. L'objectif n'a pas été entièrement atteint en raison des restrictions en matière de voyage appliquées à l'échelle nationale et de la fermeture des frontières internationales en réponse à la pandémie de COVID-19 (voir fig. II).

Figure II
Mesure des résultats : nombre de bornes construites le long de la frontière terrestre entre le Cameroun et le Nigéria (total cumulé)

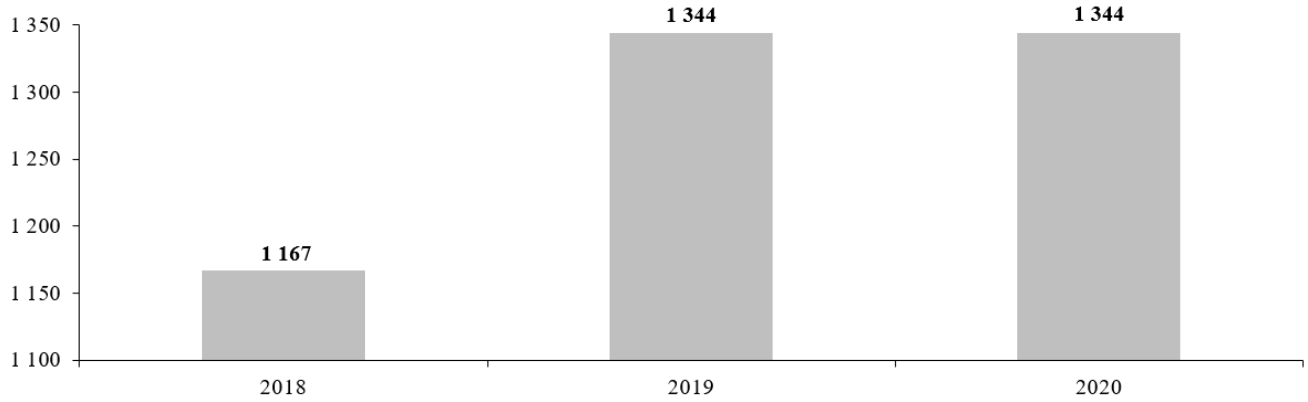

Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du programme

133. En raison des conséquences de la COVID-19 au cours de l'année 2020, la mission a reporté les sessions de travail de la Sous-Commission chargée de la démarcation, dont l'objectif était de trouver un accord sur les 95 kilomètres restants. La possibilité de se réunir virtuellement a été étudiée, mais cette solution aurait été difficile à mettre en œuvre, des discussions approfondies et des réunions en petits groupes étant prévues. En outre, il n'a pas été possible d'assurer la supervision des contrats d'édification des bornes, le personnel devant être présent sur le terrain pour participer à la vérification des points de contrôle et des coordonnées. La pandémie de COVID-19 a aussi eu des répercussions sur les progrès réalisés dans le processus final de cartographie et sur la rédaction d'une déclaration sur la délimitation, puisque ces deux processus dépendent de l'achèvement de l'exercice de démarcation.

Résultat escompté pour 2022

Dégagement d'un consensus entre le Cameroun et le Nigéria

134. La Commission mixte continuera de coopérer avec les deux parties en vue de régler les points de désaccord qui subsistent et de finaliser l'abornement de la frontière terrestre entre le Nigéria et le Cameroun. Des progrès important ont été accomplis dans le règlement pacifique du litige territorial et frontalier, mais ils risquent d'être réduits à néant si la démarcation n'est pas officiellement conclue par la signature d'une déclaration finale sur la délimitation de la frontière. Pour faciliter la résolution des 13 points de désaccord qui subsistent, la mission a fait participer les deux parties à une session de travail de la Sous-Commission chargée de la démarcation, tenue à Yaoundé du 9 au 13 décembre 2020, afin d'examiner systématiquement chaque point litigieux. Un accord a pu être trouvé pour cinq de ces points. La cartographie finale donnera lieu à un document cartographique, qui facilitera

la rédaction d'une déclaration juridiquement contraignante sur la délimitation de la frontière. Ces étapes importantes favoriseront le règlement définitif du différend frontalier entre les deux pays, en application du dispositif de l'arrêt rendu par la Cour et des décisions de la Cour y figurant.

Enseignements tirés et changements prévus

135. L'enseignement tiré est le suivant : le fait d'avoir invité les dirigeants des deux délégations à des réunions bilatérales a permis de renforcer l'adhésion aux fins de la résolution des désaccords entre les parties. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre de la mission, on continuera d'inciter les experts techniques des États parties à faire des concessions en vue de régler les huit points litigieux restants. La Commission mixte veillera également à ce que les protocoles de sécurité nécessaires adoptés par les deux parties soient mis en place afin de permettre un meilleur accès aux chantiers de pose des bornes.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

136. Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera la résolution des huit points de désaccord restants, l'édification de 2 696 bornes frontière le long de la frontière entre le Cameroun et le Nigéria, l'établissement d'une série de cartes définitives de l'ensemble de la frontière (environ 132 cartes au 1/50 000, 3 cartes au 1/500 000 et 1 carte au 1/1 500 000) et une déclaration finale sur la délimitation de la frontière afin de rendre officiel le règlement définitif du litige frontalier entre les deux pays en application de l'arrêt rendu par la Cour (voir fig. III).

Figure III
Mesure des résultats : nombre cumulé de bornes édifiées

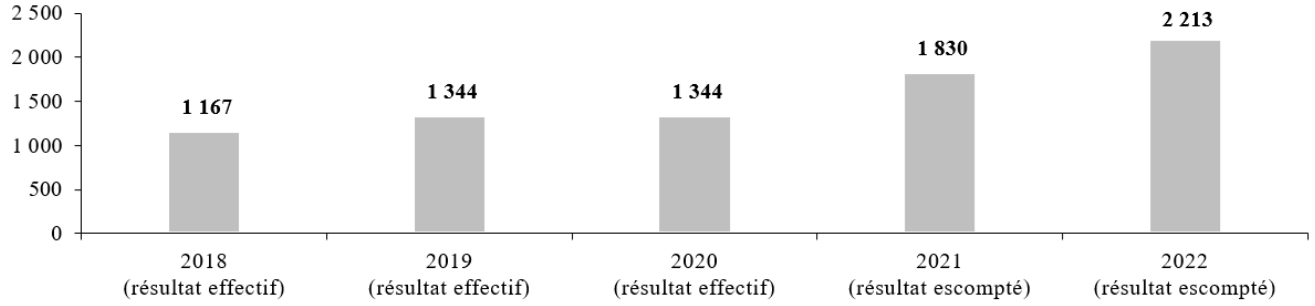

Produits

137. On trouvera dans le tableau 20 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 20
Produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	*Produits prévus : 2020*	*Produits livrés : 2020*	*Produits prévus : 2021*	*Produits prévus : 2022*
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	**2**	**2**	**2**	**2**
1. Rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité	2	2	2	2

Catégorie et sous-catégorie	*Produits prévus : 2020*	*Produits livrés : 2020*	*Produits prévus : 2021*	*Produits prévus : 2022*
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	**2**	**2**	**2**	**2**
2. Séances du Conseil de sécurité	2	2	2	2
B. Création et transfert de connaissances				
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	**22**	**3**	**10**	**10**
3. Communiqué de la Commission mixte Cameroun-Nigéria	3	–	3	2
4. Rapport de la Sous-Commission chargée de la démarcation	3	1	3	3
5. Rapport du comité directeur du projet et de l'équipe de suivi technique	16	2	16	4

C. Activités de fond

Bons offices : offre de bons offices sur des questions liées à l'application pacifique de la décision pertinente de la Cour internationale de Justice, notamment en ce qui concerne la démarcation et la coopération transfrontalière ; bons offices en vue de parvenir à un consensus au sujet du processus de démarcation de la frontière.

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : conseils techniques visant à faciliter le règlement des points de désaccord ; promotion de la coopération transfrontalière et projets socioéconomiques au profit des populations concernées ; sensibilisation des populations locales concernées.

Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête : missions d'établissement des faits et de suivi concernant l'exécution des activités relatives à l'édification des bornes frontière, aux données de terrain et à la validation des cartes ; missions de suivi concernant les droits humains et le bien-être des populations concernées le long de la frontière terrestre.

Bases de données et supports numériques : production de supports numériques concernant l'emplacement des bornes représentant la frontière entre le Cameroun et le Nigéria.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : magazines au format électronique et sur papier, brochures, prospectus, pochettes de documentation et manifestations spéciales visant à promouvoir les activités de la mission, notamment le processus de démarcation, et à mieux la faire connaître.

Relations extérieures et relations avec les médias : conférences de presse, communiqués de presse et entretiens avec les médias sur les activités de la mission.

Plateformes numériques et contenus multimédias : utilisation des plateformes de médias sociaux pour diffuser des informations relatives à la mission.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 21
Ressources financières
(En milliers de dollars des États-Unis)

	2020	*2021*	*2022*		*Variation*
	Dépenses effectives	*Crédits ouverts*	*Ressources nécessaires*	*Dépenses non renouvelables*	*Augmentation/ (diminution) entre 2021 et 2022*
Catégorie de dépenses	*(1)*	*(2)*	*(3)*	*(4)*	*(5) = (3) – (2)*
Militaires et personnel de police	43,2	72,0	75,3	–	3,3
Personnel civil	1 666,6	1 751,5	1 765,4	–	13,9
Dépenses opérationnelles	1 721,9	1 814,9	1 779,3	–	(35,6)
Total (déduction faite des contributions du personnel)	**3 431,7**	**3 638,4**	**3 620,0**	**–**	**(18,4)**

Tableau 22
Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									*Agents des services généraux et des catégories apparentées*			*Personnel recruté sur le plan national*			
	SGA	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2*	*Total partiel*	*Service mobile/ Service de sécurité*	*Services généraux*	*Total (personnel recruté sur le plan international)*	*Administrateurs*	*Agents locaux*	*Volontaires des Nations Unies*	*Total*
Effectif approuvé pour 2020	–	–	–	–	2	6	–	–	8	1	–	9	–	2	–	11
Effectif proposé pour 2022	–	–	–	–	2	6	–	–	8	1	–	9	–	2	–	11
Variation	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**

138. Le montant des ressources demandées pour 2022 pour la Commission mixte s'élève à 3 620 000 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettrait de couvrir le déploiement d'un(e) conseiller(ère) militaire (75 300 dollars), les traitements et les dépenses communes de personnel (1 765 400 dollars) correspondant à neuf emplois de temporaire soumis à recrutement international (2 P-5, 6 P-4 et 1 emploi d'agent(e) du Service mobile) et à deux emplois soumis à recrutement national (agents locaux), ainsi que les dépenses opérationnelles (1 779 300 dollars), qui se répartissent comme suit : consultants et services de conseil (589 000 dollars), voyages officiels (231 600 dollars), installations et infrastructures (198 300 dollars), transports terrestres (43 400 dollars), opérations aériennes (197 800 dollars), communications et informatique (304 600 dollars) et fournitures, services et matériel divers (214 600 dollars).

139. Pour 2022, aucun changement n'est proposé quant aux effectifs de la Commission mixte et quant à leur classe. Pour les emplois soumis à recrutement international, un taux de vacance de 5 % a été appliqué ; quant aux emplois soumis à recrutement national, il a été prévu qu'ils seraient tous pourvus, compte tenu du taux d'occupation effectif le plus récent.

140. La diminution des ressources demandées pour 2022 par rapport aux crédits ouverts en 2021 s'explique principalement par une réduction des tarifs de location découlant de la signature de nouveaux contrats pour les bureaux de Yaoundé et de Calabar ; elle est compensée par l'augmentation des ressources demandées au titre de la participation aux coûts des locaux de la Maison des Nations Unies à Dakar.

Ressources extrabudgétaires

141. Dans la région de la frontière terrestre entre le Cameroun et le Nigéria, la Commission mixte utilise des ressources extrabudgétaires pour financer le projet de démarcation. En janvier 2021, le solde non utilisé du fonds d'affectation spéciale s'élevait à 4,3 millions de dollars ; il devrait être utilisé en 2021.

142. En 2022, la Commission mixte entend poursuivre ses activités de collecte de fonds pour exécuter des projets socioéconomiques au profit des populations concernées par le processus de démarcation.

5. Bureau de la Coordonnatrice spéciale des Nations Unies pour le Liban

(9 586 600 dollars)

Avant-propos

L'année 2020 a été exceptionnellement tumultueuse pour le Liban et ses habitants. Les conditions sociales, économiques et humanitaires ont continué de se détériorer rapidement, la monnaie libanaise ayant perdu plus de 80 % de sa valeur. Aux prises avec la dévalorisation de leurs salaires et une inflation généralisée, privés d'accès à leurs économies, les ménages libanais ont eu de la peine à s'acheter de quoi se nourrir et subvenir à leurs besoins essentiels. Dans un contexte de paralysie politique prolongée, le taux de pauvreté a atteint un niveau record de 50 % et les services publics essentiels ont eu bien du mal à surmonter des contraintes budgétaires accrues.

Parallèlement, le Liban a connu une forte poussée de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), que la détérioration de la situation financière et socioéconomique a rendue plus difficile à contenir. Une nouvelle vague de l'épidémie survenue au cours du second semestre 2020, particulièrement dangereuse, a mis à rude épreuve son système de santé. Aux fortes pressions pesant sur ce secteur s'est ajoutée l'explosion du 4 août, qui a fait plus de 200 morts et 6 500 blessés dans le port de Beyrouth. En raison de la crise financière, le déploiement du vaccin contre la COVID-19 sera probablement lent.

Outre la dévastation matérielle, l'explosion du port a eu pour effet de susciter un regain de revendications dans la population, qui réclame un changement de système politique, une réforme institutionnelle, un renforcement de la responsabilité effective, la fin de la corruption et des élections législatives anticipées. L'explosion a précipité la démission du Gouvernement qui, début 2021, n'avait toujours pas été remplacé. Si les principaux donateurs ont immédiatement fourni l'aide d'urgence nécessaire après l'explosion et pour faire face à la pandémie, ils ont hésité à s'engager dans des investissements à plus long terme du fait de l'absence de gouvernement et faute d'un programme de réformes crédible.

Après plusieurs années d'efforts, Israël et le Liban ont convenu en octobre 2020 d'un cadre de discussions concernant les frontières maritimes entre les deux pays, sous la médiation des États-Unis d'Amérique. Il a été demandé au Coordonnateur spécial d'alors d'accueillir les négociations sous ses auspices. Bien que l'accord-cadre soit une grande avancée, les pourparlers, que les Nations Unies s'engagent à continuer d'accompagner, devraient prendre un certain temps avant de permettre aux positions de converger vers un résultat mutuellement bénéfique.

Les 24 prochains mois seront décisifs. Le Liban devra répondre avec force et détermination à la crise économique persistante et entreprendre des réformes financières et institutionnelles crédibles s'il veut retrouver la confiance de ses citoyens et de ses partenaires internationaux. Il lui faudra une ambition commune claire et une volonté politique sans faille. Il lui faudra faire en sorte que les autorités publiques soient réellement comptables de leurs actes, organiser les élections dans les délais en 2022 et surmonter la pandémie. La crise humanitaire qui, après les réfugiés syriens et palestiniens, touche désormais un nombre croissant de citoyens libanais continuera de nécessiter une aide d'urgence. Sans ces mesures, la sécurité, la stabilité et le contrat social au Liban demeureront menacés et la tendance difficile à inverser. Au cours de cette période, il sera primordial que les Libanais fassent preuve d'une grande détermination dans la prise de décision et bénéficient d'un appui international constant.

En insistant plus fortement sur l'atténuation des crises et la diplomatie préventive, le Bureau de la Coordonnatrice spéciale des Nations Unies pour le Liban, agissant en vertu de la résolution 1701 (2006) et d'autres résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, continuera d'aider le pays à honorer ses obligations et à se dissocier des conflits de la région. À cette fin, il proposera des mesures de confiance entre les parties visées dans la résolution 1701 (2006) dans le contexte des tensions qui persistent entre le Liban et Israël. En collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, le Bureau continuera, par ses bons offices, ses orientations politiques et ses activités de sensibilisation de haut niveau, d'aider le Liban à traiter de manière globale les difficultés internes qu'il connaît en matière sociétale, économique et de gouvernance ainsi que leurs répercussions sur sa sécurité et sa stabilité.

La Coordonnatrice spéciale adjointe,
Chargée du Bureau de la Coordonnatrice spéciale des Nations Unies pour le Liban
(*Signé*) Najat **Rochdi**

A. Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020

Orientations générales

Mandats et considérations générales

143. La personne nommée au poste de Coordonnateur(trice) spécial(e) des Nations Unies pour le Liban est le ou la fonctionnaire de plus haut rang des Nations Unies qui veille à l'application de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité et représente le Secrétaire général auprès du Gouvernement libanais, des partis politiques du pays et du corps diplomatique en poste au Liban. La Coordonnatrice spéciale ou le Coordonnateur spécial donne des orientations politiques et s'emploie à promouvoir la cohérence des activités de l'Organisation. La personne assumant la fonction de Coordonnateur(trice) spécial(e) adjoint(e) et Coordonnateur(trice) résident(e), qui depuis 2012 est également Coordonnateur(trice) de l'action humanitaire, dirige l'équipe de pays des Nations Unies et l'équipe de pays pour l'action humanitaire et est chargée de planifier et de coordonner les activités d'aide humanitaire et de développement au Liban.

144. En 2013, en réponse à l'appel lancé par le Conseil de sécurité en faveur d'un soutien ferme et coordonné de la communauté internationale au Liban face aux nombreux problèmes qui menaçaient la sécurité et la stabilité du pays (voir S/PRST/2013/9) et pour souligner la nécessité d'obtenir une aide des donateurs dans les domaines de l'action humanitaire, du développement et de la sécurité, le Secrétaire général a créé une structure de soutien politique, le Groupe international de soutien au Liban. Coprésidé par le Secrétaire général et dirigé dans le pays par le Bureau de la Coordonnatrice spéciale des Nations Unies pour le Liban, ce groupe de coordination et d'appui de haut niveau a convoqué plusieurs réunions ministérielles à Berlin, New York, Paris et Rome.

145. Conformément aux priorités définies par le Groupe international de soutien au Liban et à l'idée d'action préventive mise en avant par le Secrétaire général, le Bureau continue d'articuler son action autour de trois axes d'intervention stratégiques : a) la paix et la sécurité ; b) la stabilité ; c) l'appui à la stabilisation et au développement. La politique globale, définie pour le Liban dans son ensemble, à laquelle répondent ces axes d'intervention est décrite dans le cadre stratégique des Nations Unies. En 2022, un cadre stratégique révisé sera établi et complété par un plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable qui reprendra tous les éléments du Plan de gestion de la crise au Liban et du cadre de réforme, de relèvement et de reconstruction élaboré conjointement par l'ONU, l'Union européenne et la Banque mondiale.

146. La création du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban remonte à un rapport du Secrétaire général sur la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) en date du 20 juillet 2000 (S/2000/718), dans lequel celui-ci a indiqué qu'il avait l'intention de nommer un haut fonctionnaire basé à Beyrouth. Ce rapport a été suivi d'un échange de lettres entre le Secrétaire général et le Président du Conseil de sécurité (S/2005/216, S/2005/725 et S/2007/85). En 2005, le Secrétaire général a nommé un Représentant personnel pour le sud du Liban (voir S/2005/216 et S/2005/217). Par la suite, conformément à la teneur des lettres échangées avec la présidence du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a nommé un Représentant personnel pour le Liban (voir S/2005/725 et S/2005/726).

147. En 2007, à la suite du conflit armé qui avait éclaté en juillet 2006 entre Israël et le Hezbollah et de l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 1701 (2006), le Secrétaire général a nommé un Coordonnateur spécial pour le Liban (voir S/2007/85 et S/2007/86). Le mandat du Coordonnateur spécial découle de cette résolution ainsi que des décisions prises ultérieurement par le Conseil, notamment dans les documents S/PRST/2015/7 et S/PRST/2016/10. Dans sa résolution 2433 (2018), le Conseil a souligné la nécessité de renforcer la coopération entre le Bureau de la Coordonnatrice spéciale des Nations Unies pour le Liban d'alors et la FINUL afin d'améliorer l'efficacité des missions à moindre coût. Le Secrétaire général a formulé des recommandations à ce sujet dans sa lettre datée du 31 décembre 2018 adressée au Conseil de sécurité (S/2018/1182). Dans sa résolution

2485 (2019), le Conseil a encouragé le Secrétaire général à continuer d'œuvrer en ce sens, notamment en procédant à une évaluation de la FINUL. Par une lettre du 1er juin 2020 (S/2020/473), le Secrétaire général a présenté un rapport au Conseil à ce sujet. Dans sa résolution 2539 (2020), dans laquelle il prorogeait le mandat de la Force jusqu'au 31 août 2021, le Conseil a demandé au Secrétaire général de faire, dans ses rapports périodiques au Conseil sur l'application de la résolution 1701 (2006), un point sur les progrès accomplis dans l'application des recommandations figurant dans le document S/2020/473.

148. La résolution 1701 (2006) a été adoptée en vue de mettre fin à l'escalade des hostilités entre le Liban et Israël. Des années plus tard, les dispositions essentielles de la résolution ne sont toujours pas appliquées, ce qui menace la stabilité du Liban et de la région. Les tensions entre les parties s'intensifient de temps à autre, obligeant le Bureau à mener des activités de prévention du conflit, en coordination étroite avec la FINUL, pour les atténuer et les contenir. Sur le territoire libanais, la présence constante de personnels armés, de biens et d'armes autres que ceux du Gouvernement libanais continue de porter atteinte à l'autorité de l'État et risque de raviver le conflit. À cet égard, les difficultés liées au maintien de l'ordre et à la préservation du caractère pacifique des manifestations populaires qui perdurent mettent à rude épreuve la capacité des forces de sécurité, en particulier de l'Armée libanaise, de s'acquitter des obligations concurrentes qui découlent de la résolution 1701 (2006). Dans le même temps, Israël continue de porter atteinte à la souveraineté du Liban, sur terre et dans les airs, entravant ainsi les efforts déployés pour parvenir à un cessez-le-feu permanent entre les deux parties. Ces problèmes sont exacerbés par l'instabilité qui règne dans la région, qui amplifie le risque d'escalade et de débordement au Liban.

149. Étant donné la complexité de la situation politique, les bons offices politiques de la Coordonnatrice spéciale et l'appui du système des Nations Unies restent nécessaires. Une présence politique continue des Nations Unies au Liban demeure essentielle pour accompagner les efforts libanais et internationaux visant à créer des conditions propices à l'application de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité.

Programme de travail

Objectif

150. L'objectif auquel la mission contribue est de prévenir et d'atténuer les affrontements entre Israël et le Liban dans le cadre de la cessation des hostilités en vue de parvenir à un cessez-le-feu permanent et d'étendre et de consolider l'autorité de l'État pour garantir l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance politique du Liban.

Stratégie

151. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, la mission exercera ses bons offices auprès des parties pour trouver les moyens de renforcer la confiance, apaiser les tensions par des navettes diplomatiques, traiter les violations de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité avant qu'elles ne dégénèrent en conflit et faire en sorte que les deux parties honorent les obligations que leur fait ladite résolution et qu'elles n'ont pas encore remplies. Ce travail sera effectué en coordination avec la FINUL et en coopération avec les autorités libanaises compétentes, y compris l'Armée libanaise, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

152. Le Bureau s'efforcera de convaincre le Liban d'adopter les mesures de réforme structurelle et économique et en matière de gouvernance indispensables pour faire face à la crise financière et économique actuelle et satisfaire aux revendications du peuple libanais. Ces mesures devront être conformes aux engagements pris en 2018 à la Conférence économique pour le développement, par les réformes et avec les entreprises, au plan de réforme ainsi qu'au cadre de réforme, de relèvement et de reconstruction de 2020. À un moment où les ressources de l'État s'épuisent et où les tensions

internes augmentent, le Bureau s'attachera à ce que la communauté internationale continue de soutenir les institutions légitimes chargées de la sécurité, dans le respect des normes internationales relatives aux droits humains. Par ailleurs, il s'efforcera d'obtenir que les élections présidentielles, législatives et municipales se tiennent dans les délais en 2022, conformément à la Constitution du pays, et en appuiera les préparatifs. Il continuera d'inciter la communauté internationale à aider autant qu'elle le peut le Liban à répondre à ses besoins humanitaires croissants. Ces actions, étroitement liées entre elles, seront menées en coordination avec la FINUL et l'équipe de pays des Nations Unies, ainsi qu'en coopération avec les autorités libanaises compétentes et la société civile et en concertation avec les principaux pays donateurs, les institutions financières et les membres du Groupe international de soutien au Liban, afin d'étendre et de consolider l'autorité de l'État partout sur le territoire et d'améliorer l'efficacité dans les domaines de la gouvernance et de la justice, la transparence, le respect du principe de responsabilité et la prestation de services publics dans l'ensemble du pays.

153. La mission compte aider le Gouvernement libanais à faire face aux problèmes liés à la pandémie ; cette aide sera coordonnée avec les partenaires compétents de l'équipe de pays des Nations Unies par l'intermédiaire de la Coordonnatrice spéciale adjointe, qui est également Coordonnatrice résidente et Coordonnatrice de l'action humanitaire pour le Liban.

154. Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants : a) le respect des engagements des parties à cesser les hostilités ; b) la création de conditions favorisant le dialogue sur l'exécution des obligations qui découlent de la résolution 1701 (2006) et qui n'ont pas été honorées, en vue d'un cessez-le-feu permanent.

Facteurs externes pour 2022

155. Les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2022 :

a) les tensions et l'instabilité régionales continueront de peser sur la stabilité et la sécurité intérieures ;

b) le consensus international concernant le Liban, qui existe bel et bien, continuera d'être remis en question ;

c) le pays devra trouver une unité politique concertée pour avancer dans l'exécution de son programme de réformes, notamment pour parvenir à un accord avec le Fonds monétaire international et obtenir des financements internationaux à long terme ;

d) la situation devrait certes s'améliorer un peu après la pandémie, mais les répercussions socioéconomiques et humanitaires risquent de se faire sentir sur une plus longue période ;

e) les crises socioéconomiques et humanitaires internes, l'accroissement de la pauvreté et les difficultés en matière de gouvernance demeureront sources d'instabilité ;

f) la présence prolongée d'un grand nombre de réfugiés palestiniens et syriens menacera la stabilité du Liban ;

g) les manifestations de soutien aux appels publics au changement se poursuivront, accompagnées de tensions croissantes et de risques de violence qui pourront parfois rendre difficile le maintien de l'ordre public et de la sécurité par les forces de sécurité ;

h) la cessation des hostilités entre le Liban et Israël se maintiendra, ce qui permettrait de réaliser de nouveaux progrès conformes à la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité et de poursuivre les efforts visant à renforcer la confiance ;

i) des violations de la résolution 1701 (2006) continueront d'être perpétrées par les parties et des tensions subsisteront, notamment au sujet de la prévalence et de la prolifération des armes qui échappent à l'autorité de l'État, ainsi que des violations de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Liban ;

j) l'extension de l'autorité de l'État au sud du Litani et le long des frontières dépendra des besoins en matière d'ordre public dans le reste du pays, notamment de la situation budgétaire de l'État et des institutions chargées de la sécurité.

156. En ce qui concerne la pandémie de COVID-19, le projet de plan-programme repose sur l'hypothèse qu'il sera possible de livrer les produits et de mener à bien les activités qui sont proposés pour 2022. Toutefois, si la pandémie devait continuer d'entraver l'exécution des produits et des activités prévus, il faudrait procéder à des aménagements en 2022, sans pour autant perdre de vue les objectifs d'ensemble, les stratégies et les mandats. Il sera alors fait part de ces aménagements au moment où il sera rendu compte de l'exécution du programme.

157. La mission prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Dans le cadre de ses bons offices et de son appui au renforcement des institutions de l'État, le Bureau veille à associer à ses consultations politiques les femmes membres du Gouvernement, des forces de sécurité, des partis politiques et de la société civile. Il a notamment plaidé pour la prise en compte des femmes dans la formation du Gouvernement, qui comptait 25 % de femmes (six femmes ministres) entre janvier et août 2020. Il a également soutenu l'adoption, le 12 septembre 2019, du plan d'action national pour les femmes et la paix et la sécurité, puis, en 2020, son exécution en partenariat avec des entités de l'équipe de pays des Nations Unies. Le Bureau aide à la tenue de débats sur la réforme électorale entre les principales parties prenantes, notamment sur l'instauration de quotas de genre. Il prend également part, dans le cadre de ses activités de sensibilisation, à des manifestations qui mettent en lumière les problèmes à régler et les possibilités à exploiter en ce qui concerne la participation des femmes à la vie politique et à la mobilisation de la société civile.

158. Conformément à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, le Bureau de la Coordonnatrice spéciale des Nations Unies pour le Liban examinera les mesures susceptibles de faire progresser l'inclusion du handicap et d'atténuer les difficultés à la concrétiser. Selon le cas, ces mesures porteront sur l'accessibilité des installations, la gestion des installations, la sécurité, la modernisation des outils audiovisuels ou la gestion des espaces de bureau.

159. La mission coopère étroitement avec la FINUL aux fins de l'application de la résolution 1701 (2006). Comme suite à la demande formulée par le Conseil de sécurité dans ses résolutions 2433 (2018) et 2485 (2019) tendant à ce que l'efficacité et l'efficience des missions soient renforcées et qui a abouti à une évaluation de la FINUL en date du 1er juin 2020 (S/2020/473), les deux missions resserrent leur collaboration et intensifient leur action conjointe auprès des parties prenantes nationales et internationales afin de maintenir la cessation des hostilités et de renforcer l'appareil de sécurité et l'extension de l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire national, comme prévu notamment dans le communiqué de la conférence « Rome II » tenue le 15 mars 2018. En 2019, les chefs de mission ont mis en place un forum stratégique dans le cadre duquel la FINUL et le Bureau puissent faire le point sur l'incidence de l'évolution de la situation au Liban et dans la région sur l'application de la résolution 1701 (2006). Le forum continue de se réunir régulièrement pour élaborer des évaluations conjointes en vue d'accroître l'efficacité et l'efficience des deux missions. En vertu d'un mémorandum d'accord conclu avec la FINUL, le Bureau reçoit l'appui de la Force dans les domaines des finances, des achats, des services techniques, des communications, des services de santé, des transports et de la logistique. Le Bureau tire également parti de la présence d'autres entités des Nations Unies, mettant à contribution tous les moyens des Nations Unies en matière de politique, de sécurité et de développement pour promouvoir la stabilité du Liban.

160. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, le Bureau agit en coordination avec la Ligue des États arabes, l'Union européenne, les institutions financières internationales, le Groupe international de soutien au Liban et la société civile, dont des associations de femmes, pour maintenir le consensus et mobiliser l'appui en faveur de la stabilité, de la souveraineté et des institutions publiques du Liban, notamment en convoquant les membres du Groupe international de soutien au Liban afin qu'ils coordonnent les actions de communication et de mobilisation avec les dirigeants politiques du pays et fassent des déclarations communes.

161. En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, pour continuer à intégrer les activités des Nations Unies au Liban, la Coordonnatrice spéciale et la Coordonnatrice spéciale adjointe, Coordonnatrice résidente et Coordonnatrice de l'action humanitaire, s'entretiennent avec d'autres entités des Nations Unies, la Banque mondiale et les donateurs internationaux, dans le cadre de l'équipe de pays des Nations Unies et du Forum pour le développement du Liban. Le renforcement du partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions financières internationales, notamment la Banque mondiale et le FMI, est à la base des activités de bons offices et d'analyse menées par le Bureau en cette période de crise. Des activités de collaboration entre le Bureau et l'équipe de pays des Nations Unies ont également été entreprises, notamment dans les domaines de la lutte contre la corruption et de la bonne gouvernance, ainsi que pour appuyer un projet du Fonds pour la consolidation de la paix visant à favoriser la réconciliation après le conflit.

Activités d'évaluation

162. Le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix procèdera à une évaluation systématique de sorte que les missions politiques spéciales et lui-même prennent davantage en considération les questions de genre dans les analyses politiques.

Exécution du programme en 2020

Favoriser les conditions de la poursuite de l'extension et de la consolidation de l'autorité de l'État[5]

163. Le Bureau s'est employé activement à faire adopter les mesures de réforme indispensables en matière structurelle, économique et de gouvernance, conformément aux premiers engagements pris en 2018 à la Conférence économique pour le développement, par les réformes et avec les entreprises et à ceux du plan de réforme de 2020. Il a réuni régulièrement à Beyrouth le Groupe international de soutien au Liban et vivement encouragé le Gouvernement libanais à agir promptement et à procéder rapidement aux réformes fiscale, structurelle, sectorielle et en matière de gouvernance qui sont nécessaires pour freiner le déclin économique du pays, lutter contre la corruption, répondre aux aspirations et aux revendications légitimes du peuple libanais et rétablir la confiance dont il a besoin pour mobiliser le FMI et l'aide internationale en faveur du Liban. En outre, à la suite de l'explosion du 4 août dans le port de Beyrouth, qui a précipité la démission du Gouvernement, le Bureau a appelé à la formation, de toute urgence, d'un gouvernement unifié et bénéficiant de l'appui politique nécessaire qui puisse répondre aux multiples crises que connaît le pays et faire progresser l'ambitieux programme de réformes. En septembre 2020, l'Organisation des Nations Unies et la France ont coprésidé une réunion de haut niveau du Groupe international de soutien au Liban en marge de l'Assemblée générale. Le 2 décembre 2020, l'Organisation a également coprésidé avec la France une conférence de soutien à la population libanaise destinée à faire le point sur les mesures prises à l'échelle internationale après l'explosion du port de Beyrouth et à évaluer la nécessité de poursuivre l'aide humanitaire et l'aide au relèvement rapide.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

164. Le travail effectué a contribué à favoriser les conditions de la poursuite de l'extension et de la consolidation de l'autorité de l'État et a aidé le Liban dans sa poursuite de l'intégrité territoriale, de la souveraineté et de l'indépendance.

165. Dans le même temps, la situation économique et financière du Liban a continué à se détériorer en 2020, atteignant des niveaux de crise : dévaluation de 80 % de la livre par rapport au dollar des États-Unis, triplement du coût des produits de première nécessité et plafonnement drastique du montant des retraits bancaires. Une pression croissante sur les réserves de change a mis en péril les importations de carburant, et ainsi l'approvisionnement en électricité, et fait peser des risques sur

[5] Voir le projet de budget-programme pour 2020 (A/74/6 (Sect. 3)/Add.4).

les subventions sur le carburant et autres produits de première nécessité accordées par le pays. Les secteurs de l'éducation et des soins de santé ont eux aussi été plus en difficulté que jamais. Faute de consensus politique national et d'un nouveau gouvernement, entre autres choses, les discussions préliminaires avec le FMI n'ont pas abouti à l'ouverture de négociations. Le pays est privé de gouvernement depuis le 10 août 2020 et plusieurs des réformes indispensables pour stabiliser la situation politique, économique et financière et en matière de sécurité qui avaient été envisagées à la Conférence économique pour le développement, par les réformes et avec les entreprises et dans les initiatives de réforme ultérieures soutenues par la communauté internationale sont restées au point mort (voir tableau 23).

Tableau 23
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	*2019 (résultat effectif)*	*2020 (résultat effectif)*
• Organisation de la Conférence économique pour le développement, par les réformes et avec les entreprises	• Entente sur la mise en place d'un mécanisme de suivi de la Conférence économique chargé de contrôler la mise en œuvre	• Acceptation par les partis politiques de l'initiative de réforme proposée par la France, dont l'exécution reste en suspens
• Élaboration du projet de budget pour 2019, premier budget depuis 12 ans	• Adoption du budget de 2019 de l'État	• Établissement du budget de 2021 retardé
• Tenue des premières élections depuis 10 ans	• Saisine du Parlement par le Conseil des ministres sur la question du budget de 2020 de l'État dans les délais prévus par la Constitution	• Discussions avec le Fonds monétaire international au point mort
	• Planification d'élections partielles visant à pourvoir les sièges vacants ; tenue d'élections partielles à Tripoli et à Tyr	• Début des débats sur la réforme électorale
	• Adoption d'une stratégie de gestion intégrée des frontières	• Adoption de la loi établissant l'Instance nationale de lutte contre la corruption

Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du programme

166. En 2020, les effets de la pandémie ont conduit la mission à réduire le nombre des réunions qui devaient se tenir en présentiel ainsi que les déplacements dans la région en rapport avec son mandat. Parallèlement, pour aider le Liban à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités, qui concourent aux objectifs de la mission. Ainsi, à l'extérieur, la mission a analysé et mis en lumière, dans ses échanges avec les acteurs nationaux, les effets de la pandémie sur la structure économique, financière et sociale du pays, encourageant tous les partis politiques à coopérer pour le bien commun du pays. Sur le plan interne, elle a adopté un principe d'équipe tournante « par groupes » qui a réduit la mobilité et la présence dans les bureaux pour assurer la protection du personnel tout en permettant la poursuite des activités.

Résultat escompté pour 2022

Accompagnement des réformes et du processus démocratique

167. En 2022, le Bureau s'attachera à accompagner la réforme institutionnelle et le processus démocratique, une priorité pour le pays, afin de promouvoir la responsabilité effective, la légitimité politique et l'amélioration de la situation économique. Il s'agit là de conditions essentielles pour que

le Liban respecte ses engagements et les obligations qui lui incombent au titre de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité.

168. À l'heure actuelle, des élections législatives doivent se tenir en mai 2022, après quoi le Parlement nouvellement constitué devra élire le prochain Président ou la prochaine Présidente du Liban, en octobre 2022. Le Bureau continuera de plaider en faveur d'une réforme électorale conforme aux normes internationales et d'encourager le dialogue dans la société civile et entre les universitaires et d'autres parties prenantes afin que la loi en question soit perçue comme inclusive et suffisamment crédible pour régir les élections. De plus, grâce à son influence politique auprès des membres du Groupe international de soutien au Liban et dans le cadre de son dialogue avec les acteurs nationaux, le Bureau continuera de souligner comme il est important de respecter le calendrier électoral établi, ce qui suppose d'adopter une loi électorale en temps voulu et de doter les institutions électorales de toutes les ressources nécessaires. À l'appui du travail technique du projet d'assistance électorale mené par le PNUD au Liban, le Bureau s'emploiera à faire comprendre comme il est important que les femmes participent en plus grand nombre aux élections, qu'une éducation civique au droit électoral soit largement dispensée pour garantir une égalité de traitement à tous les candidats et candidates et que les électrices et électeurs soient parfaitement informés de leurs droits et des conséquences de leur choix le jour du scrutin. Il continuera d'œuvrer, avec l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires du Groupe international de soutien, à la pleine activation de la Commission nationale de lutte contre la corruption nouvellement constituée, afin de promouvoir la fin de la corruption endémique, le renforcement de la responsabilité des autorités publiques et l'instauration de la confiance de la population dans les institutions publiques et politiques. De même, le Bureau et ses partenaires insisteront pour qu'un programme du FMI en faveur de réformes financières et macroéconomiques soit convenu et appliqué et pour que le Liban retrouve l'accès aux possibilités de financement international.

Enseignements tirés et changements prévus

169. L'un des principaux enseignements tirés par la mission en 2020 est la nécessité d'adapter rapidement et efficacement les programmes à un environnement opérationnel soumis à de fortes contraintes. La mission a réussi à gérer cette situation en aménageant les modalités de travail, notamment en appliquant le régime des modalités de travail exceptionnelles et celui des modalités de travail aménagées, et en adoptant des systèmes de téléconférence. Malgré les lourdes contraintes qui ont pesé sur les échanges avec les principaux homologues libanais et internationaux et sur les déplacements régionaux, la sécurité du personnel et l'exécution du mandat ont été assurées, l'équipe est restée mobilisée et les conditions de travail sont demeurées harmonieuses. Compte tenu de ces enseignements, la mission devra adapter ses méthodes de collecte d'informations, d'investigation et de sensibilisation compte tenu de la réduction considérable des voyages due à la crise sanitaire. Elle fera aussi davantage appel aux technologies numériques (bases de données et abonnements fournis par l'ONU, notamment) pour mener ses recherches et pour nouer des contacts utiles avec les interlocuteurs concernés, en particulier avec les États Membres, les groupes de la société civile, les entités des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales. Toutefois, ces mesures ne sauraient remplacer les bons offices dispensés par le Secrétaire général, lors de réunions politiques en présentiel et de déplacements physiques, en vue de la résolution de la crise nationale au Liban.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

170. Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera le lancement des débats au Parlement au sujet d'une nouvelle loi électorale. Cela devrait permettre non seulement de faire en sorte que les institutions publiques libanaises répondent aux besoins et demandes du corps électoral qu'elles représentent et soient perçues comme des garants crédibles et habilités de la progression du programme de réformes national, mais aussi de renforcer la capacité de l'État d'être un véritable partenaire dans l'application de la résolution 1701 (2006) en contribuant à créer des conditions propices à la prévention et à l'atténuation des affrontements entre Israël et le

Liban dans le cadre de la cessation des hostilités en vue de parvenir à un cessez-le-feu permanent (voir tableau 24).

Tableau 24
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	*2019 (résultat effectif)*	*2020 (résultat effectif)*	*2021 (résultat escompté)*	*2022 (résultat escompté)*
Tenue d'élections législatives dans les délais prévus, conformément à la nouvelle loi électorale	Tenue d'élections partielles pour pourvoir les sièges vacants à Tyr et à Tripoli	Lancement des débats au Parlement au sujet d'une nouvelle loi électorale	Adoption d'une loi électorale révisée	Tenue d'élections législatives et présidentielles dans les délais prévus, conformément à la nouvelle loi électorale

Produits

171. On trouvera dans le tableau 25 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 25
Produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	*Produits prévus : 2020*	*Produits livrés : 2020*	*Produits prévus : 2021*	*Produits prévus : 2022*
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	**–**	**3**	**3**	**3**
1. Contributions au rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité	–	3	3	3
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	**3**	**3**	**3**	**3**
2. Séances du Conseil de sécurité	3	3	3	3

C. Activités de fond

Bons offices : activités de bons offices à l'appui de la prévention des conflits et de l'extension et de la consolidation de l'autorité de l'État ; activités de bons offices relatives aux élections, à la paix et à la stabilité, y compris aux questions économiques ; mesures de renforcement de la confiance entre Israël et le Liban, y compris au sujet du différend relatif à la frontière maritime.

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : consultations avec les interlocuteurs libanais et israéliens sur l'application de la résolution 1701 (2006) ; consultations auprès du Groupe international de soutien au Liban et d'autres parties prenantes régionales sur les moyens d'assurer la stabilité du Liban ; consultations sur le programme de réformes économiques et de réformes en matière de gouvernance et les priorités de développement ; conseils sur la responsabilité effective du Gouvernement, l'élaboration des orientations en matière de gouvernance et la réforme de l'administration publique ; mobilisation du soutien des partenaires internationaux en faveur des efforts faits par le pays pour étendre l'autorité de l'État et renforcer les services de sécurité ; consultations sur la gestion intégrée de la frontière entre le Liban et la République arabe syrienne ; action de sensibilisation aux principales normes et garanties relatives aux droits humains qui pourraient avoir une incidence durable sur la sécurité et la stabilité et sur le renforcement des institutions des droits humains au Liban ; action de sensibilisation en faveur de la participation et de la représentation des femmes et des jeunes dans la vie politique ; mobilisation du soutien des partenaires internationaux en faveur du Liban visant à ce que les donateurs continuent de s'impliquer et de fournir des ressources pour permettre au pays de faire face à la présence de réfugiés palestiniens et syriens, en tenant compte des besoins des réfugiés et des communautés d'accueil.

Catégorie et sous-catégorie	*Produits prévus : 2020*	*Produits livrés : 2020*	*Produits prévus : 2021*	*Produits prévus : 2022*
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : activités de communication visant à faciliter l'application de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité et à renforcer les relations de travail de la mission avec les principaux partenaires et parties prenantes libanais ; activités de communication dans le cadre de manifestations spéciales organisées à l'occasion de la Journée des Nations Unies et de la Journée internationale des femmes visant à aider les sections organiques de la mission à communiquer plus efficacement avec les parties prenantes locales et à faire mieux connaître les travaux menés par le Bureau de la Coordonnatrice spéciale des Nations Unies pour le Liban ; supports d'information et activités de communication menées conjointement avec d'autres entités des Nations Unies pour faire comprendre les priorités du système des Nations Unies telles que les objectifs de développement durable.				
Relations extérieures et relations avec les médias : conférences de presse, déclarations à la presse, réunions d'information, interviews, tribunes libres et autres activités menées auprès des médias pour informer de manière stratégique sur l'application de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité et faire connaître les orientations stratégiques des hauts responsables de la mission ; déclarations à la presse du Groupe international de soutien au Liban sur la préservation de la sécurité, de la stabilité et de la souveraineté du Liban et sur l'application de la résolution 1701 (2006).				
Plateformes numériques et contenus multimédias : utilisation du site Web et du compte Twitter de la mission pour faire mieux connaître, aux niveaux local et national, le Bureau de la Coordonnatrice spéciale des Nations Unies pour le Liban et son action en faveur de l'application de la résolution 1701 (2006) et mobiliser un soutien local et national pour le Bureau.				

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 26
Ressources financières
(En milliers de dollars des États-Unis)

	2020	*2021*	*2022*		*Variation*
	Dépenses effectives	*Crédits ouverts*	*Ressources nécessaires*	*Dépenses non renouvelables*	*Augmentation/ (diminution) entre 2021 et 2022*
Catégorie de dépenses	*(1)*	*(2)*	*(3)*	*(4)*	*(5) = (3) – (2)*
Militaires et personnel de police	–	–	–	–	–
Personnel civil	7 247,2	8 275,7	8 216,7	–	(59,0)
Dépenses opérationnelles	1 578,8	1 422,9	1 369,9	–	(53,0)
Total (déduction faite des contributions du personnel)	**8 826,0**	**9 698,6**	**9 586,6**	**–**	**(112,0)**

Tableau 27
Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									*Agents des services généraux et des catégories apparentées*		*Total (personnel recruté sur le plan international)*	*Personnel recruté sur le plan national*			
	SGA	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2*	*Total partiel*	*Service mobile/ Service de sécurité*	*Services généraux*		*Administrateurs*	*Agents locaux*	*Volontaires des Nations Unies*	*Total*
Effectif approuvé pour 2021	1	1	–	1	2	6	1	–	12	7	–	19	5	58	–	82
Effectif proposé pour 2022	1	1	–	1	2	6	1	–	12	7	–	19	5	58	–	82
Variation		**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**

172. Le montant des ressources demandées pour le Bureau de la Coordonnatrice spéciale des Nations Unies pour le Liban pour 2022 s'élève à 9 586 600 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettrait de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel (8 216 700 dollars) correspondant à 19 emplois de temporaire soumis à recrutement international (1 emploi de Secrétaire général(e) adjoint(e), 1 emploi de Sous-Secrétaire général(e), 1 D-1, 2 P-5, 6 P-4, 1 P-3 et 7 emplois d'agent(e) du Service mobile) et à 63 emplois de temporaire soumis à recrutement national [5 emplois d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et 58 emplois d'agent(e) local(e)], ainsi que les dépenses opérationnelles (1 369 900 dollars), qui se répartissent comme suit : consultants et services de consultants (13 300 dollars), voyages officiels (194 200 dollars), installations et infrastructures (763 000 dollars), transports terrestres (64 100 dollars), communications et informatique (218 400 dollars), santé (12 200 dollars) et fournitures, services et matériel divers (104 700 dollars).

173. Pour 2022, aucun changement n'est proposé quant aux effectifs du Bureau de la Coordonnatrice spéciale des Nations Unies pour le Liban ni quant à leur classe. En tenant compte des taux moyens effectifs de vacance de postes en 2020 et du taux de vacance prévu pour fin 2021, un taux de vacance de 5 % a été appliqué aux prévisions concernant les emplois soumis à recrutement international.

Les prévisions concernant les emplois d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national sont basées sur l'hypothèse que tous ces emplois seront pourvus ; un taux de vacance de 3 % a été appliqué aux prévisions concernant les emplois d'agent local.

174. La diminution des ressources demandées pour 2022 par rapport aux crédits ouverts pour 2021 s'explique par la baisse prévue : a) des dépenses de personnel civil, qui tient à l'application d'un pourcentage de dépenses communes de personnel inférieur en ce qui concerne les emplois soumis à recrutement international, compte tenu de la répartition récente des dépenses ; b) des dépenses opérationnelles, principalement au titre des transports terrestres, du fait de la suppression des crédits demandés pour l'acquisition de véhicules.

Ressources extrabudgétaires

175. En 2021, aucune ressource extrabudgétaire n'a été mise à la disposition du Bureau de la Coordonnatrice spéciale ; il est prévu que cette situation reste inchangée en 2022.

6. Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale

(8 611 700 dollars)

Avant-propos

En 2022, le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC) renforcera sa coopération avec la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) pour prévenir les conflits et pérenniser la paix dans la région, et mettra l'accent sur les pays qui organisent des élections ou qui font face à des violences et à des crises politiques. Des élections sont prévues dans plusieurs pays, notamment en Angola, au Congo, en Guinée équatoriale, au Rwanda et à Sao Tomé-et-Principe. Pour que la paix et la stabilité régionales soient préservées, il est impératif que ces élections soient pacifiques et largement ouvertes, et que toutes les parties prenantes en acceptent les résultats et s'attachent à régler leurs différends par la voie juridique ou par le dialogue politique. Le Bureau et la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale mèneront ensemble des initiatives de bons offices, qui reposeront sur des analyses conjointes d'alerte rapide.

Les bases ont été jetées avec la Déclaration de Malabo sur les élections démocratiques et pacifiques comme moyen de renforcer la stabilité et d'atteindre les objectifs de développement durable en Afrique centrale, adoptée à la cinquantième réunion ministérielle du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, le 4 décembre 2020. En 2021, le Bureau s'attachera avec la CEEAC et ses États membres à faciliter la mise en œuvre de la Déclaration, document de référence pour les initiatives d'alerte rapide et de bons offices liés aux élections prévues en 2022. Il continuera également d'épauler le Comité, forum qui continuera de jouer un rôle essentiel en ce qui concerne les discussions des pays de la sous-région sur les menaces et les problèmes majeurs qui existent dans la région en matière de paix et de sécurité. Il s'attachera avec les États Membres à repositionner le Comité de sorte que celui-ci soutienne les institutions et les mécanismes de paix et de sécurité de la CEEAC issus de la réforme des institutions menée par la Communauté en 2020.

L'année 2020 a été une année cruciale pour l'Afrique centrale. La sous-région a fait preuve d'une incroyable résilience face à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) : elle a réussi à maintenir les taux d'infection et de mortalité à un faible niveau, mais a payé un lourd tribut socioéconomique. La pandémie n'a pas empêché la CEEAC de mener à terme une réforme institutionnelle très attendue ; parmi diverses innovations majeures, elle a transformé son organe exécutif, qui était jusqu'alors un secrétariat, en une commission dotée d'un mandat plus clair et plus fort en matière de paix et de sécurité. J'ai établi de très bonnes relations de travail avec le Président de la Commission de la CEEAC ; la Commission et le Bureau ont également tenu un séminaire-retraite pour convenir de leurs priorités et de leur plan de travail communs en faveur de la prévention des conflits et de la pérennisation de la paix, en tenant dûment compte des initiatives d'alerte rapide et de bons offices liés aux élections mentionnées ci-dessus. Le Bureau coopère également avec diverses organisations sous-régionales, notamment la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, et coordonne ses activités avec les présences des Nations Unies en Afrique centrale en fonction des besoins.

En 2022, le Bureau tirera parti des ressources humaines supplémentaires qui ont été approuvées dans le budget de 2021, ce qui lui permettra notamment de renforcer ses capacités analytiques. Si ces nouvelles ressources sont déployées rapidement et si son mandat est renouvelé en 2021, il sera bien placé pour atteindre son objectif pour 2022. Pour ce faire, il tirera les enseignements de la résilience dont il a fait preuve en 2020 et qui lui a permis de mettre en œuvre les grandes priorités de son mandat malgré la pandémie.

J'envisage 2022 avec confiance et suis convaincu que le Bureau collaborera étroitement avec la CEEAC et apportera encore une fois une contribution majeure à la paix et à la sécurité en Afrique centrale.

Le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique centrale,
Chef du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale
(*Signé*) François Louncény **Fall**

A. Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020

Orientations générales

Mandats et considérations générales

176. Le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC) est chargé de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix et de la sécurité en Afrique centrale. Son mandat a été défini par un échange de lettres entre le Secrétaire général et la présidence du Conseil de sécurité (S/2009/697 et S/2010/457) et prorogé jusqu'au 31 août 2021 par un autre échange de lettres entre le Secrétaire général et la présidence du Conseil de sécurité (S/2018/789 et S/2018/790).

177. À l'issue d'un examen stratégique du BRENUAC, mené en mai et juin 2019 (S/2019/625), le Conseil de sécurité a publié une déclaration présidentielle (S/PRST/2019/10) le 12 septembre 2019, dans laquelle il définissait comme suit les grandes priorités de la mission pour la période allant jusqu'en août 2021 : a) alerte rapide et analyse tenant compte des questions de genre ; b) bons offices dans les pays où il n'y a pas de mission, en particulier pendant la période qui précéderait le cycle électoral suivant dans la région ; c) appui à la CEEAC et renforcement de ses capacités ; d) renforcement des partenariats avec la société civile et appui aux réseaux sous-régionaux d'organisations de la société civile. Le Bureau conservera les mêmes priorités en 2022. Il continuera également d'accueillir le secrétariat du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, de coordonner la mise en œuvre de la stratégie régionale des Nations Unies visant à faire face à la menace que fait peser l'Armée de résistance du Seigneur et de soutenir la mise en œuvre de la stratégie régionale et du plan d'action concernant la lutte contre le terrorisme et la non-prolifération des armes légères et de petit calibre en Afrique centrale.

Programme de travail

Objectif

178. L'objectif auquel le Bureau contribue est de prévenir les conflits et de consolider la paix et la sécurité dans la sous-région de l'Afrique centrale.

Stratégie

179. Pour contribuer à l'objectif, le Bureau mènera des activités de bons offices afin d'aider à régler les conflits et à traiter les risques qui pèsent sur la pérennisation de la paix et s'attachera tout particulièrement à aider les pays à prévenir la violence liée aux élections et à régler pacifiquement les conflits et les crises découlant des processus électoraux. Ces activités seront entreprises au début du cycle électoral et prendront la forme d'échanges avec les parties prenantes électorales de façon à promouvoir des élections largement ouvertes et pacifiques, conformément aux normes internationales et régionales, notamment la Déclaration de Malabo sur les élections démocratiques et pacifiques comme moyen de renforcer la stabilité et d'atteindre les objectifs de développement durable en Afrique centrale, adoptée par le Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, à sa cinquantième réunion le 4 décembre 2020.

180. Le Bureau renforcera également les capacités régionales et nationales de prévention des conflits et de maintien de la paix, notamment en apportant un soutien intégrant la dimension de genre aux institutions nationales et aux plateformes de dialogue politique. Au besoin, il plaidera en faveur de la création d'institutions et de plateformes de ce type et les aidera à devenir opérationnelles. Il facilitera la mise en commun des données d'expérience et la coopération entre les institutions nationales et les plateformes de dialogue politique en Afrique centrale.

181. Le Bureau procèdera régulièrement à des analyses d'alerte rapide pour apporter des éléments au Représentant spécial du Secrétaire général en ce qui concerne la diplomatie préventive et les bons offices. Au niveau régional, il collaborera à cet effet avec la CEEAC et les présences des Nations Unies dans la région. Au niveau des pays, en particulier ceux dans lesquels il n'y a pas de missions, le Bureau procédera régulièrement à une analyse des conflits internes et des crises politiques, en coopération avec les équipes de pays des Nations Unies, pour s'assurer que celles-ci tiennent compte des conflits dans leurs programmes et activités, établissent des liens clairs avec les dynamiques et les priorités régionales en matière de paix et de sécurité et prennent en considération les questions de genre.

182. Le Bureau renforcera la cohérence de l'action du système des Nations Unies sur les questions de paix et de sécurité en Afrique centrale en organisant régulièrement des réunions des mécanismes de coordination, notamment la réunion annuelle des chefs des présences des Nations Unies dans la région et la réunion annuelle de sa section des affaires politiques avec les homologues des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales et les conseillers pour la paix et le développement des bureaux des coordonnateurs et coordonnatrices résidents.

183. Le Bureau veillera à ce que le Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale tienne régulièrement des réunions ministérielles, qui faciliteront l'instauration de la confiance entre les États Membres. Il lancera également une réflexion et des consultations sur le repositionnement du Comité de sorte que celui-ci épaule et complète le nouveau mécanisme de la CEEAC chargé des questions de paix et de sécurité.

184. Le Bureau continuera de maintenir la crise dans le bassin du lac Tchad au centre de l'attention internationale et régionale et de plaider en faveur d'une approche régionale sur la question, dans le cadre de la Stratégie régionale en faveur de la stabilisation, du redressement et de la résilience des zones du bassin du lac Tchad touchées par Boko Haram. Conjointement avec le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel et en coordination avec différentes entités des Nations Unies, ainsi qu'avec des partenaires internationaux et régionaux, il se tiendra en contact régulier avec les pays touchés en vue d'encourager l'instauration d'une plus grande synergie entre les mesures prises pour faire face à la crise.

185. Le Bureau collaborera étroitement avec le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel pour améliorer la coordination entre les pays d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest et les organisations et mécanismes régionaux en matière de sécurité maritime dans le golfe de Guinée, notamment en renforçant les capacités du Centre interrégional de coordination pour la sécurité et la sûreté maritimes dans le golfe de Guinée et en mobilisant un soutien international en faveur du Centre.

186. Le Bureau prévoit d'apporter un concours à la CEEAC et à ses États membres sur les questions liées à la pandémie en mobilisant un soutien international en faveur de la stratégie régionale visant à faire face aux conséquences de la pandémie en Afrique centrale. Il aidera la région à tirer les enseignements de la pandémie : elle sera ainsi mieux outillée pour anticiper les conséquences des pandémies et des catastrophes, en particulier sur la paix et la sécurité, et y faire face. Il fera porter son soutien sur le maintien d'institutions et de plateformes axées sur la prévention des conflits et le maintien de la paix en cas de pandémie ou de catastrophe.

187. Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

a) la tenue dans cinq pays de la région de processus électoraux largement ouverts et pacifiques, dont les résultats seront acceptés par toutes les parties prenantes ; celles-ci s'attacheront à régler leurs différends par la voie juridique et par le dialogue politique ;

b) des missions d'alerte rapide et de bons offices menées conjointement par le Bureau et la Commission de la CEEAC dans les pays qui organisent des élections ou qui sont en proie à une crise politique ; ces missions contribueront à la prévention ou à l'atténuation de la violence liée aux élections et au lancement de réformes essentielles en matière de gouvernance et d'élections ;

c) la tenue de réunions ministérielles régulières du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, qui seront consacrées aux principaux problèmes et priorités des entités des Nations Unies présentes en Afrique centrale en ce qui concerne la paix et la sécurité ;

d) le renforcement de la coordination de l'action menée par les entités des Nations Unies à l'appui des initiatives régionales et sous-régionales relatives à la paix et à la sécurité et aux mécanismes de gouvernance ouverts aux femmes et aux hommes, notamment à l'appui du processus de paix en République centrafricaine et de la Stratégie régionale en faveur de la stabilisation, du redressement et de la résilience des zones du bassin du lac Tchad touchées par Boko Haram ;

e) l'amélioration de la coordination interrégionale en matière de sécurité maritime dans le golfe de Guinée.

188. Le soutien qui est prévu sur les questions liées à la pandémie devrait aider à améliorer la coordination entre les États Membres en ce qui concerne les conséquences transfrontalières et régionales de la crise sur l'intégration régionale, la paix et la sécurité, et à renforcer les capacités régionales nécessaires à la prévention des conflits et à la pérennisation de la paix en cas de pandémie ou de catastrophe, ainsi qu'au maintien d'institutions et de mécanismes capables de fonctionner sans interruption.

Facteurs externes pour 2022

189. Les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2022 :

a) la réforme des institutions de la CEEAC prend effet et débouche sur la création d'institutions et de mécanismes essentiels en ce qui concerne la paix et la sécurité. Le Bureau et la Commission de la CEEAC continuent de coopérer et de tenir des consultations régulières, et adoptent et mettent en œuvre un plan d'action conjoint ; la Commission et le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix signent un mémorandum d'accord ;

b) sur fond d'une intensification des clivages politiques et de la persistance de la méfiance à l'égard des institutions publiques dans plusieurs pays de la région, de plus en plus de voix se font entendre en faveur de la mise en place de plateformes crédibles et inclusives permettant de débattre de la question des grandes réformes politiques, électorales et institutionnelles ;

c) les élections devant se dérouler dans les pays de la région ont lieu dans le respect du calendrier prévu par la Constitution et par la loi et les pays concernés sollicitent ou acceptent l'assistance électorale de l'ONU ou l'intervention politique du Bureau de façon à prévenir les violences et les crises liées aux élections et à trouver des solutions ;

d) les pays demandent ou acceptent l'intervention des institutions et mécanismes internationaux et régionaux en ce qui concerne la prévention et le règlement des crises transfrontalières ;

e) les dirigeants de la Commission et des États membres de la CEEAC sont véritablement déterminés à faciliter la participation des acteurs de la société civile, notamment la Coalition des organisations de la société civile pour la paix et la prévention des conflits en Afrique centrale et les organisations de femmes et de jeunes, aux activités de la CEEAC dans le domaine de la paix et de la sécurité, y compris en ce qui concerne l'alerte rapide, la prévention des conflits et le rétablissement de la paix. La Coalition devient pleinement opérationnelle, est dotée de ressources humaines adéquates et bénéficie du soutien des États membres et des partenaires ;

f) les États membres de la CEEAC approuvent la réglementation encadrant le pastoralisme et la transhumance dans la sous-région d'Afrique centrale, élaborée avec le soutien du Bureau. La CEEAC continue de collaborer avec le Bureau pour aider les États membres concernés à adopter ou à mettre à jour des réglementations nationales sur la question et à faire face, dans

le cadre d'une coopération bilatérale, aux problèmes de sécurité liés à la transhumance transfrontalière.

190. En ce qui concerne la pandémie de COVID-19, le projet de plan-programme repose sur l'hypothèse qu'il sera possible de livrer les produits et de mener à bien les activités qui sont proposés pour 2022. Toutefois, si la pandémie devait continuer d'entraver l'exécution des produits et des activités prévus, il faudrait procéder à des aménagements en 2022, sans pour autant perdre de vue les objectifs d'ensemble, les stratégies et les mandats. Il sera alors fait part de ces aménagements au moment où il sera rendu compte de l'exécution du programme.

191. Le Bureau prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Le plan d'action régional relatif à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité est en cours d'application et les pays se dotent également de plans d'action nationaux. Le Bureau continue de plaider en faveur du renforcement du rôle des femmes dans la prévention des conflits et la pérennisation de la paix, et d'une représentation adéquate des femmes aux postes de décision. Il s'attache avec différentes entités des Nations Unies et des partenaires extérieurs à renforcer les capacités des femmes en ce qui concerne les postes de décision et la médiation. Dans ses analyses et ses rapports, il veille à ce que les données et les informations soient ventilées par sexe et à ce qu'il soit tenu compte de la situation et des besoins des femmes dans les analyses et les recommandations. Lors des missions d'établissement des faits et de bons offices, le Bureau tient des consultations et a des échanges avec des femmes et des groupes de femmes.

192. Conformément à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, le Bureau encourage les États membres à prendre des mesures appropriées pour faciliter la participation des personnes handicapées aux processus politiques et électoraux dans la région. Il les encourage également à mettre en commun des données d'expérience en ce qui concerne l'inclusion du handicap. Par ailleurs, il prend en considération la situation des personnes handicapées dans ses analyses et ses rapports et veille à consulter les organisations représentant les personnes handicapées à l'occasion des missions d'établissement des faits, d'alerte rapide et de bons offices.

193. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités dans les domaines de la prévention des conflits, de la médiation et de l'alerte rapide, le Bureau renforcera son partenariat avec les organisations régionales, en particulier l'Union africaine, la CEEAC, la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale et la Commission du bassin du lac Tchad, et la société civile, notamment sous l'égide de la Coalition des organisations de la société civile pour la paix et la prévention des conflits en Afrique centrale, notamment en favorisant la participation des femmes, des jeunes et d'autres acteurs, tels que les médias, à la consolidation et à la pérennisation de la paix.

194. En ce qui concerne la coordination et la liaison interinstitutions, le Bureau coopère et se coordonne avec le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine et d'autres entités des Nations Unies dans les domaines touchant les problèmes transfrontaliers et transrégionaux en matière de paix et de sécurité, afin d'éviter les doubles emplois et de garantir une approche cohérente et rationalisée des activités menées par le système des Nations Unies dans la sous-région.

Activités d'évaluation

195. Le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix procèdera à une évaluation systématique de sorte que les missions politiques spéciales et lui-même prennent davantage en considération les questions de genre dans les analyses politiques.

Exécution du programme en 2020

Renforcement des mécanismes nationaux et régionaux aux fins d'une meilleure gestion des conflits opposant les agriculteurs aux pasteurs nomades[6]

196. En 2020, le Bureau a lancé un projet de sensibilisation et de soutien au projet de règlement régional sur le pastoralisme et la transhumance en Afrique centrale, motivé par les réserves exprimées par les autorités de la République démocratique du Congo à l'égard du projet de règlement en raison de l'hostilité manifestée par certains groupes locaux dans l'est du pays. Il a procédé à une étude sur la dynamique existant entre agriculteurs et pasteurs nomades dans cette partie du pays, y compris à une analyse des outils locaux, nationaux et régionaux de prévention et de règlement des conflits. Il a lancé les préparatifs d'un atelier régional de sensibilisation, dont la date a été repoussée au-delà de 2020 en raison de la pandémie.

197. En raison de la pandémie et de la réforme des institutions de la CEEAC, notamment de la transformation du secrétariat en commission, il n'a pas été possible de mener à bien plusieurs des activités qui avaient été prévues pour atteindre le résultat énoncé ci-dessus, en particulier l'adoption d'une réglementation régionale sur le pastoralisme et la transhumance et l'adoption de politiques et programmes communs avant un sommet conjoint CEEAC-CEDEAO qui aurait dû se tenir en 2020, mais qui a été reporté.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

198. Le travail effectué a contribué à l'amélioration des mécanismes et outils locaux et régionaux axés sur la prévention des conflits entre agriculteurs et pasteurs nomades et la protection des populations locales, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir le renforcement des mécanismes nationaux et régionaux aux fins d'une meilleure gestion des conflits opposant les agriculteurs aux pasteurs nomades. Le règlement régional de la CEEAC et les politiques et programmes communs à la CEEAC et à la CEDEAO n'ont pas été adoptés en raison des mesures imposées par les pays pour enrayer la propagation de la pandémie et des travaux liés à la réforme des institutions de la CEEAC. Cependant, les travaux préparatoires relatifs à l'organisation d'un atelier régional de sensibilisation, en particulier l'étude sur la dynamique entre agriculteurs et pasteurs nomades, ont aidé le Bureau et la CEEAC à avoir une meilleure connaissance des mécanismes et outils locaux et régionaux de prévention des conflits opposant les agriculteurs aux pasteurs dans l'est de la République démocratique du Congo. L'étude comportait une analyse de ces mécanismes et outils et des recommandations visant à les améliorer et à les faire converger vers le projet de réglementation de la CEEAC.

Tableau 28
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	*2019 (résultat effectif)*	*2020 (résultat effectif)*
Les États Membres ont débattu de la question de la transhumance, notamment à l'occasion des réunions du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale et du Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale	La CEEAC et ses États membres ont tenu des consultations sur des principes politiques directeurs arrêtés à l'échelon régional concernant la transhumance et pris des mesures concrètes en vue d'adopter une réglementation régionale sur le pastoralisme et la transhumance	L'adoption par la CEEAC d'une réglementation régionale sur le pastoralisme et par la CEEAC et la CEDEAO de politiques et programmes communs a été retardée en raison des mesures qui ont été imposées pour enrayer la COVID-19 et de la réforme des institutions de la CEEAC

[6] Voir le projet de budget-programme pour 2020 (A/74/6 (Sect. 3)/Add.4).

Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du programme

199. En 2020, la pandémie a contraint les pays de la région à mettre en place des mesures restrictives, notamment la fermeture des frontières et l'interdiction des rassemblements, et le Bureau a donc été amené à annuler des déplacements, à mener certaines activités de manière virtuelle et à en reprogrammer d'autres au-delà de 2021, notamment celles financées au moyen de ressources extrabudgétaires.

200. Le Bureau a également plaidé en faveur d'une approche régionale en ce qui concernait la pandémie, notamment pour ce qui était des conséquences pour la paix et la sécurité, et mobilisé un soutien international à cet effet, en particulier à l'occasion d'échanges de haut niveau avec la Commission de consolidation de la paix et le Conseil de sécurité.

Résultat escompté pour 2022

La violence liée aux élections est évitée ou atténuée dans la majorité des pays d'Afrique centrale organisant des élections

201. La majorité des processus électoraux en Afrique centrale sont caractérisés par des violences, qui entraînent parfois des crises prolongées à l'issue des élections. En 2020 et 2021, le Bureau a mené des missions d'alerte rapide et de bons offices dans plusieurs pays organisant des élections. En décembre 2020, les pays de la région ont adopté la Déclaration de Malabo sur les élections démocratiques et pacifiques comme moyen de renforcer la stabilité et d'atteindre les objectifs de développement durable en Afrique centrale, réaffirmant ainsi l'importance que revêtait la tenue d'élections périodiques démocratiques et pacifiques et demandant la mise en place de mécanismes nationaux de dialogue politique sur les processus électoraux. Dans la Déclaration, il a été demandé à la CEEAC et au Bureau de procéder à une étude sur les violences et les crises liées aux élections en Afrique centrale et de recommander des mesures régionales et nationales appropriées pour des élections apaisées dans la sous-région. Dans le prolongement de la Déclaration, le Bureau lance en 2021 une grande étude sur les causes profondes, les facteurs et les manifestations de la violence et des crises liées aux élections en Afrique centrale, ainsi que sur les mécanismes de prévention et de règlement. À cette occasion, il formulera des recommandations visant à renforcer la diplomatie liée aux élections, notamment des recommandations sur le recours aux missions d'alerte rapide et de bons offices comme moyen de prévenir les violences et les crises et de promouvoir des processus électoraux inclusifs et pacifiques.

Enseignements tirés et changements prévus

202. Avant l'adoption de la Déclaration, il n'existait aucun instrument sous-régional par lequel les États Membres s'engageaient à organiser des élections pacifiques et inclusives conformes aux normes internationales. Il y a donc eu des cas où les pays étaient parfois réticents à accepter une mission de bons offices de la part du Bureau, en particulier juste avant des élections ou pendant la période électorale. Le Bureau en a conclu qu'il fallait jeter les bases des missions de bons offices suffisamment tôt au cours du cycle électoral. Il a également déterminé que les activités d'alerte rapide et de bons offices donnaient de meilleurs résultats lorsqu'elles étaient fondées sur des engagements pris dans des forums internationaux et régionaux par les pays concernés. Il nouera donc des contacts suffisamment tôt dans le cycle électoral avec les États Membres qui préparent des élections, sur la base de l'engagement que ceux-ci ont pris dans la Déclaration.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

203. Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montreront les missions d'alerte rapide et de bons offices qui seront organisées dans tous les pays se préparant à tenir des élections en 2022, ainsi que les mesures concrètes prises par la CEEAC et ses États membres, avec le soutien du Bureau aux fins de l'application de la Déclaration (voir le tableau 29).

Tableau 29
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	*2019 (résultat effectif)*	*2020 (résultat effectif)*	*2021 (résultat escompté)*	*2022 (résultat escompté)*
Discussions entre États membres sur la question de la transhumance, notamment pendant les réunions du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale et du Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale	Engagement accru, de la part des États où se tiennent des processus électoraux et des processus de dialogue, à parvenir à un consensus viable et à régler pacifiquement tout conflit	Apport des dernières touches à une réglementation de la CEEAC sur le pastoralisme ; progrès vers l'adoption de politiques et de programmes communs en vue du prochain sommet CEEAC-CEDEAO	Diminution du nombre de problèmes liés aux élections et augmentation du nombre d'initiatives prises dans la sous-région pour favoriser un dialogue constructif et inclusif	Missions d'alerte rapide et de bons offices menées par le BRENUAC et la CEEAC dans les pays où se déroulent des élections La majorité des élections en Afrique centrale sont généralement pacifiques et se déroulent avec très peu de violence, voire sans violence

Produits

204. On trouvera dans le tableau 30 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 30
Produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	*Produits prévus : 2020*	*Produits livrés : 2020*	*Produits prévus : 2021*	*Produits prévus : 2022*
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	**3**	**3**	**3**	**3**
1. Rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité	2	2	2	2
2. Rapport destiné à l'Assemblée générale sur les activités du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale	1	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	**6**	**6**	**6**	**6**
3. Séances du Conseil de sécurité	2	2	2	2
4. Réunions ministérielles du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale	4	4	4	4
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	**50**	**50**	**60**	**70**
5. Atelier sur la prévention des conflits, la médiation, les droits humains et l'autonomisation des femmes	35	35	40	45
6. Atelier s'adressant aux journalistes et aux médias sur le rôle qui est le leur dans la prévention des conflits et la protection des civils	15	15	20	25

Catégorie et sous-catégorie	*Produits prévus : 2020*	*Produits livrés : 2020*	*Produits prévus : 2021*	*Produits prévus : 2022*

C. Activités de fond

Bons offices : bons offices, diplomatie préventive et médiation, missions et réunions diplomatiques de haut niveau, y compris en collaboration avec des organisations régionales (CEEAC, Union africaine) ; sommets, forums et réunions de haut niveau régionaux et sous-régionaux visant à promouvoir la paix et la stabilité, la sécurité maritime et les droits humains.

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : réunions de coordination stratégique et tables rondes avec des organisations régionales et sous-régionales au sujet de l'intégration régionale, de la paix et de la sécurité, des droits humains et de la lutte contre le terrorisme (notamment contre les menaces que Boko Haram fait peser sur la sécurité).

Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête : visites sur le terrain dans les États Membres qui serviront à recueillir des informations, à consulter les parties prenantes et à coordonner l'action concernant les problèmes relatifs à la paix et à la sécurité dans la sous-région, tels que les crises politiques et électorales, les groupes armés, le transfert illicite d'armes légères et de petit calibre et les violations des droits humains et les atteintes à ces droits.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : supports imprimés (brochures, dossiers d'information, calendriers, revue annuelle, publications trimestrielles et banderoles) ; audiovisuel (coopération avec la radio et la télévision en vue de la couverture de certaines activités du Bureau et de la diffusion d'émissions les concernant) ; manifestations culturelles et sportives et autres activités de sensibilisation liées à des célébrations de l'Organisation, notamment un tournoi annuel de football pour la paix.

Relations extérieures et relations avec les médias : conférences de presse, communiqués de presse et échanges avec les médias sur les activités du Bureau.

Plateformes numériques et contenus multimédias : site Web et comptes sur les médias sociaux pour la diffusion d'informations relatives à la mission.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 31
Ressources financières
(En milliers de dollars des États-Unis)

	2020	*2021*	*2022*		*Variation*
	Dépenses effectives	*Crédits ouverts*	*Ressources nécessaires*	*Dépenses non renouvelables*	*Augmentation/ (diminution) entre 2021 et 2022*
Catégorie de dépenses	*(1)*	*(2)*	*(3)*	*(4)*	*(5) = (3) – (2)*
Militaires et personnel de police	–	–	–	–	–
Personnel civil	5 905,9	6 264,0	6 886,9	–	622,9
Dépenses opérationnelles	1 259,3	1 637,7	1 724,8	–	87,1
Total (déduction faite des contributions du personnel)	**7 165,2**	**7 901,7**	**8 611,7**	**–**	**710,0**

Tableau 32
Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									*Agents des services généraux et des catégories apparentées*		*Total (personnel recruté sur le plan international)*	*Personnel recruté sur le plan national*			
	SGA	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2*	*Total partiel*	*Service mobile/ Service de sécurité*	*Services généraux*		*Administrateurs*	*Agents locaux*	*Volontaires des Nations Unies*	*Total*
Effectif approuvé pour 2021	1	–	–	2	5	12	6	–	26	7	–	33	4	11	–	48
Effectif proposé pour 2022	1	–	–	2	5	12	6	–	26	7	–	33	4	11	–	48
Variation	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**

205. Le montant des ressources demandées pour le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale s'élève à 8 611 700 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettrait de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel (6 886 900 dollars) correspondant à 33 emplois de temporaire soumis à recrutement international (1 emploi de Secrétaire général(e) adjoint(e), 2 D-1, 5 P-5, 12 P-4, 6 P-3 et 7 emplois d'agent(e) du Service mobile) et à 15 emplois de temporaire soumis à recrutement national [4 emplois d'administrateur(trice) et 11 emplois d'agent(e) local(e)] dont la reconduction est proposée, ainsi que les dépenses opérationnelles (1 724 800 dollars), qui se répartissent comme suit : consultants (29 700 dollars), voyages officiels (619 200 dollars), installations et infrastructures (264 300 dollars), transports terrestres (62 100 dollars), opérations aériennes (140 900 dollars), communications et informatique (482 600 dollars) et fournitures, services et matériel divers (126 000 dollars).

206. L'augmentation des ressources demandées pour 2022 par rapport aux crédits ouverts pour 2021 tient à l'effet-report de la création de sept emplois de temporaire approuvée en 2021, à l'application d'un pourcentage plus élevé en ce qui concerne les dépenses communes de personnel relatives aux emplois soumis à recrutement international, compte tenu de la répartition récente des dépenses, et à

des prévisions de dépenses plus élevées au titre de la maintenance du matériel de communication et du matériel informatique, des services d'appui y afférents et des services de sécurité.

207. Un taux de vacance de 14 % a été appliqué aux prévisions relatives aux emplois de temporaire soumis à recrutement international, compte tenu du taux de vacance effectivement constaté en 2020 et des prévisions concernant le déploiement. Sur la base des données les plus récentes, on est parti du principe que tous les emplois soumis à recrutement national seraient pourvus.

Ressources extrabudgétaires

208. En 2021, le Bureau devrait recevoir des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 570 000 dollars qui lui serviront à appuyer le renforcement des institutions de la CEEAC après sa réforme, les activités nécessaires pour rendre pleinement opérationnel le réseau régional d'organisations de la société civile pour la paix et la stabilité en Afrique centrale, la prévention de la violence et des crises liées aux élections, la mise en œuvre d'activités liées aux priorités concernant les changements climatiques, l'organisation de réunions et d'activités du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale et des activités relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité.

209. En 2022, le Bureau devrait recevoir des ressources extrabudgétaires d'un montant de 600 000 dollars qui lui serviront à étayer les capacités régionales de prévention, d'atténuation et de règlement des crises et des violences liées aux élections dans la sous-région de l'Afrique centrale, et en particulier à renforcer les mécanismes de gouvernance électorale et à soutenir l'adoption de normes et de mécanismes régionaux relatifs aux élections démocratiques ; à soutenir le fonctionnement d'une plateforme régionale de femmes pour la paix et la sécurité dans la sous-région de l'Afrique centrale ; à renforcer les capacités de prévention et de règlement des conflits de la CEEAC de sorte que celle-ci soit dotée de moyens d'alerte rapide plus efficaces ; à renforcer le rôle des médias en tant que catalyseurs de la paix et de la sécurité, ainsi que de la cohésion sociale, en les aidant à améliorer les cadres réglementaires.

7. Mission d'appui des Nations Unies en Libye

(70 494 400 dollars)

Avant-propos

Le 23 octobre 2020, à la suite des intenses efforts de facilitation déployés par la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), la Commission militaire conjointe 5+5, composée de deux délégations de militaires de l'ancien Gouvernement d'entente nationale et de l'Armée nationale libyenne, a signé un accord de cessez-le-feu permanent dans tout le pays, qui a rendu officielle la trêve instaurée en juin 2020 et mis fin au conflit qui avait débuté en avril 2019.

Cet événement important est le résultat d'un dialogue pluridimensionnel dirigé et contrôlé par les Libyens et facilité par l'ONU sur la base de la résolution 2510 (2020) du Conseil de sécurité, dans laquelle celui-ci a fait siennes les conclusions de la Conférence de Berlin sur la Libye tenue en janvier 2020, à savoir de mettre un terme au conflit, de tracer la voie à suivre pour mettre fin à la période de transition qui déchirait le pays depuis 2011, de réunifier les institutions et de favoriser un processus de réconciliation nationale qui rassemblerait le peuple libyen en une seule nation. Dans sa résolution 2542 (2020), le Conseil a prorogé le mandat de la MANUL pour une période de 12 mois allant jusqu'au 15 septembre 2021.

En novembre 2020, la Mission a facilité l'organisation de la première réunion en présentiel du Forum de dialogue politique interlibyen, composé de 74 représentantes et représentants libyens, dont des délégations élues par la Chambre des députés et par le Haut Conseil d'État, et acteurs et actrices de la scène politique et sociale et de la société civile ; cette réunion a abouti à l'adoption d'une feuille de route politique qui s'achèvera par la tenue d'élections le 24 décembre 2021. Le 10 mars 2021, la Chambre des députés a tenu une session unifiée à laquelle ont pris part des députés de l'est et de l'ouest et durant laquelle elle a approuvé le Gouvernement d'unité nationale du Premier Ministre Abdul Hamid Dbeibah. Le 15 mars 2021, le nouveau Gouvernement et le Premier Ministre Dbeibah ont été investis par la Chambre des députés et, le même jour, les membres du nouvel exécutif unifié, composé d'un conseil de la présidence qui compte trois membres, ont prêté serment devant la Cour constitutionnelle du pays. En vertu de la feuille de route, le Gouvernement d'unité nationale a pour tâches principales de conduire le pays aux élections du 24 décembre 2021, de réunifier les institutions libyennes, de rétablir la prestation de services de base au peuple libyen et de lancer un processus de réconciliation nationale.

En 2021, la MANUL continue de s'efforcer d'atteindre ces objectifs en coopération avec le Gouvernement d'unité nationale et les institutions libyennes, auxquels elle apporte un appui en la matière, et dans le cadre du dialogue interlibyen dirigé et contrôlé par les Libyens, qu'elle coordonne et qui bénéficie du soutien de partenaires internationaux. Elle continue également de donner des conseils techniques à la Haute Commission électorale nationale pour que les élections nationales du 24 décembre 2021 soient préparées dans le respect de la feuille de route de novembre 2020.

Des violations flagrantes des droits humains ont été commises pendant le conflit. L'ONU continuera de collaborer avec les autorités libyennes afin que les auteurs de ces violations aient à répondre de leurs actes, que justice soit rendue aux victimes et à leur famille et qu'un processus inclusif de réconciliation nationale soit mis en œuvre. Elle continuera également de fournir une aide humanitaire aux personnes les plus touchées par le conflit et d'aider les autorités nationales à lutter efficacement contre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Tout au long du conflit, le peuple libyen a clairement exprimé son profond désir de bâtir un avenir commun dans une Libye unie qui reposerait sur des institutions légitimes et une gestion équitable des ressources du pays. Au cours de l'année 2022, la MANUL aidera les autorités libyennes qui auront été élues en décembre 2021 à mettre en place des institutions politiques, militaires et économiques unifiées, résilientes et démocratiques, en leur fournissant une assistance et des conseils techniques afin qu'elles puissent s'appuyer sur les progrès réalisés dans le cadre du dialogue interlibyen pour mener des réformes institutionnelles et structurelles et puissent renforcer la résilience des structures de gouvernance libyennes, notamment grâce à la réconciliation nationale.

L'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Libye,
Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye
(*Signé*) Ján **Kubiš**

A. Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020

Orientations générales

Mandats et considérations générales

210. La Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) est une mission politique spéciale intégrée que le Conseil de sécurité a créée le 16 septembre 2011, par sa résolution 2009 (2011), afin de soutenir les autorités de transition du pays dans leur action postérieure au conflit, notamment dans le cadre d'un dialogue national inclusif et de l'élaboration d'un projet de constitution. En raison du conflit qui a débuté en 2014, le Conseil a prorogé le mandat de la MANUL, en soulignant que la priorité immédiate de celle-ci était d'appuyer, par la médiation et les bons offices, le processus politique devant conduire à la formation d'un gouvernement d'entente nationale et à l'adoption de mesures de sécurité ; cet appui a conduit à la signature de l'Accord politique libyen le 17 décembre 2015.

211. Le 13 février 2020, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2510 (2020), dans laquelle il a donné pour mandat à la Mission de faciliter un dialogue interlibyen à trois volets et exigé que l'embargo sur les armes soit pleinement appliqué. Le Comité international de suivi de la situation en Libye, constitué de représentantes et représentants de l'ensemble des pays et des organisations internationales qui étaient présents à la Conférence de Berlin, a été chargé d'aider à l'application des conclusions de la Conférence, sous les auspices de l'ONU. Quatre groupes de travail thématiques ont été créés sous l'égide du Comité ; ceux-ci sont chargés d'examiner les questions politiques, les questions économiques, les questions liées à la sécurité et les questions concernant les droits humains et le droit international humanitaire et sont coprésidés par la MANUL ainsi que des États Membres et des organisations régionales.

212. Le 15 septembre 2020, dans sa résolution 2542 (2020), le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la MANUL jusqu'au 15 septembre 2021. La Mission est notamment chargée de la médiation et des bons offices visant à appuyer : a) un processus politique ouvert à toutes et à tous et un dialogue relatif à la sécurité et aux questions économiques dans le cadre de l'Accord politique libyen et du Plan d'action des Nations Unies pour la Libye ; b) la poursuite de l'application de l'Accord ; c) le renforcement des dispositions du Gouvernement d'entente nationale en matière de gouvernance, de sécurité et d'économie, et notamment la réforme économique, que la Mission appuie en collaboration avec les institutions financières internationales ; d) un éventuel cessez-le-feu et les activités de surveillance de celui-ci ; e) les étapes suivantes de la transition libyenne, y compris le processus constitutionnel et l'organisation des élections. En outre, sous réserve des contraintes opérationnelles et des conditions de sécurité, la MANUL : a) apporte une assistance aux principales institutions libyennes ; b) appuie, si demande en est faite, la fourniture de services essentiels et l'acheminement de l'aide humanitaire, y compris pour riposter à la pandémie de COVID-19, dans le respect des principes humanitaires ; c) surveille la situation des droits humains et en rend compte ; d) appuie la sécurisation des armes incontrôlées et du matériel connexe et lutte contre leur prolifération ; e) coordonne l'assistance internationale et appuie, en lui fournissant conseils et assistance, le Gouvernement dans son action visant à stabiliser les zones sortant de conflits, y compris celles qui ont été libérées du contrôle de Daech.

Programme de travail

Objectif

213. L'objectif auquel la Mission contribue, en application de la résolution 2542 (2020) du Conseil de sécurité, conformément à l'accord de cessez-le-feu en Libye d'octobre 2020 et à la feuille de route du Forum de dialogue politique interlibyen de novembre 2020 prévoyant la tenue d'élections en décembre 2021, et à la suite du transfert du pouvoir au Gouvernement d'unité nationale en mars

2021, est d'appuyer les efforts de consolidation de la paix et d'édification de l'État déployés par le nouveau Gouvernement démocratiquement élu, notamment la consolidation de la réunification du pays et de ses institutions politiques, économiques et chargées d'assurer la sécurité et de faire respecter l'état de droit, qui sont réactives et doivent rendre des comptes à tous les Libyens et Libyennes ; de promouvoir l'égalité des genres, les droits humains et les processus de réconciliation nationale et de justice transitionnelle fondés sur les droits, de sécuriser les frontières du pays et de faire respecter le principe de non-ingérence dans les affaires des Libyens ; de faire face à la menace terroriste ; d'entretenir des relations mutuellement avantageuses avec les partenaires internationaux tout en respectant la souveraineté de la Libye.

Stratégie

214. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, la Mission continuera d'offrir ses services de médiation et ses bons offices, ainsi qu'une assistance technique, en vue de faire face à la crise libyenne et de contribuer à la pleine unification de l'État libyen dans les domaines de la politique, de l'armée et de la sécurité et de l'économie et des finances ; les efforts déployés par les groupes de travail du Comité international de suivi de la situation en Libye viendront compléter cette action. La MANUL continuera également de collaborer avec les parties prenantes libyennes à tous les niveaux pour que le processus politique inclusif dirigé et contrôlé par les Libyens ainsi que le processus d'unification des institutions publiques puissent progresser sans heurt. Elle facilitera et appuiera le processus de réforme constitutionnelle selon les besoins et apportera une assistance technique à la Haute Commission électorale nationale et au Comité central des élections municipales. Elle aidera les autorités nationales à réformer le secteur de la sécurité du pays, notamment en appuyant les activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration, de lutte antimines et de réforme du secteur de la sécurité. Sur le plan économique, elle continuera de contribuer à la réforme des politiques économiques (politique de décentralisation et réforme du système de subventions), en étroite coopération avec les donateurs et les institutions financières internationales. Elle continuera aussi d'offrir un appui et ses bons offices dans le domaine de l'état de droit, l'objectif étant de soutenir le système judiciaire et le ministère public, qui contribuent de manière essentielle à garantir la justice dans le cadre d'un processus de paix durable.

215. Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

a) Établissement d'une institution politique nationale unifiée, comprenant un gouvernement et un parlement ;

b) Maintien du cessez-le-feu et application des dispositions de l'accord de cessez-le-feu ;

c) Réforme et unification des institutions chargées de la sécurité ;

d) Stabilisation et unification de l'économie ;

e) Mise en place d'institutions efficaces et responsables à tous les niveaux, qui seraient au service du peuple libyen ;

f) Promotion de l'état de droit dans tout le pays, ce qui devrait permettre à l'État d'être plus résilient et plus réactif.

Facteurs externes pour 2022

216. Les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2022 :

a) L'Accord politique libyen de décembre 2015, la résolution 2510 (2020) du Conseil de sécurité, dans laquelle il a fait siennes les conclusions de la Conférence de Berlin sur la Libye, et la feuille de route du Forum de dialogue politique interlibyen intitulée « For the Preparatory Phase of a Comprehensive Solution » (Phase préparatoire pour une solution globale), qui a été

adoptée à Tunis en novembre 2020, continuent de constituer le cadre directeur de l'appui de l'ONU en Libye ;

b) La mise en œuvre de l'accord de cessez-le-feu signé le 23 octobre 2020, qui prévoit notamment le retrait des forces étrangères et des mercenaires, et des mécanismes convenus visant à surveiller et à maintenir l'accord de cessez-le-feu se poursuit, et les conditions de sécurité en Libye continuent de se stabiliser ;

c) La situation de sécurité, qui devrait rester changeante et imprévisible en 2021 pendant que le processus politique progresse, se stabilise suffisamment en 2022 pour que la MANUL puisse étendre sa présence dans l'est et le sud de la Libye ;

d) La période de transition politique débouche sur la tenue d'élections présidentielles et parlementaires en décembre 2021 et sur la mise en place de nouveaux organes exécutifs et législatifs au début de 2022 ;

e) Les partenariats stratégiques se poursuivent entre les membres de la communauté internationale, notamment les organisations régionales et l'ONU, pour favoriser un processus politique dirigé et contrôlé par les Libyens ainsi que l'adhésion au régime de sanctions de l'ONU ;

f) Des éléments d'instabilité ou de stagnation continuent de ralentir l'action menée sur le plan politique et dans le domaine de la sécurité, offrant à ceux qui cherchent à maintenir le statu quo et aux fauteurs de troubles potentiels des occasions d'entraver ces efforts ; c'est pourquoi la Mission doit continuer d'offrir ses bons offices, tout en favorisant la réconciliation locale et en appuyant les mécanismes de justice transitionnelle.

217. En ce qui concerne la pandémie de COVID-19, le projet de plan-programme repose sur l'hypothèse qu'il sera possible de livrer les produits et de mener à bien les activités qui sont proposés pour 2022. Toutefois, si la pandémie devait continuer d'entraver l'exécution des produits et des activités prévus, il faudrait procéder à des aménagements en 2022, sans pour autant perdre de vue les objectifs d'ensemble, les stratégies et les mandats. Il sera alors fait part de ces aménagements au moment où il sera rendu compte de l'exécution du programme.

218. La Mission prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Elle continuera de promouvoir la participation des femmes au processus politique et leur représentation dans les institutions de l'État, notamment afin d'assurer la prise en compte des questions de genre lors de l'élaboration de la Constitution et dans le cadre des processus électoraux et ainsi de garantir l'égalité des droits et des chances pour les femmes. La MANUL et l'équipe de pays des Nations Unies, agissant par l'entremise du Bureau de la Sous-Secrétaire générale (Coordonnatrice résidente et Coordonnatrice de l'action humanitaire), promouvront conjointement l'égalité des droits et des chances pour les femmes, notamment en appuyant les efforts déployés par le Gouvernement d'unité nationale pour protéger les femmes contre toutes les formes de violence, en application de la législation nationale, des dispositions du droit international et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, pour prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de vulnérabilité, notamment les déplacées, les migrantes et les réfugiées, et pour recenser les incidences de l'extrémisme violent sur les femmes en Libye. Cette action permettra également d'éclairer les activités de recherche de moyens d'améliorer les efforts de prévention et de protection.

219. Compte tenu de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, la Mission examinera et étudiera spécifiquement la stratégie en matière de handicap, l'objectif principal étant de faciliter l'inclusion des personnes en situation de handicap et de mettre en œuvre des mesures d'atténuation pour remédier aux obstacles à l'inclusion. La stratégie visera à favoriser la prise en compte de la question du handicap dans les programmes, à sensibiliser le personnel et à garantir une communication respectueuse, un soutien professionnel et une gestion des installations permettant d'aider les personnes en situation de handicap, selon les besoins. La gestion des installations est un

élément particulièrement important à prendre en compte dans les lieux d'affectation difficiles, compte tenu notamment des considérations et restrictions liées à la sécurité qui y sont associées.

220. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, dans sa résolution 2542 (2020), le Conseil de sécurité a chargé la Mission de coordonner l'assistance internationale et de fournir conseil et assistance au Gouvernement libyen dans son action visant à stabiliser le pays. La MANUL cherchera à optimiser les résultats obtenus collectivement dans tous les domaines en établissant des partenariats avec des partenaires locaux et internationaux, des organisations régionales et des groupes de la société civile, notamment en présentant des exposés diplomatiques et en coordonnant son action avec l'Union africaine, la Ligue des États arabes et l'Union européenne (Quatuor pour la Libye) pour assurer une approche unifiée de l'appui au processus mené par le pays dans les domaines de la politique et de la sécurité et du règlement de la crise libyenne. De plus, le groupe de travail tripartite réunissant l'ONU, l'Union africaine et l'Union européenne poursuivra ses travaux, en particulier sur la situation des migrants et des réfugiés bloqués en Libye.

221. En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, la Mission continuera de collaborer étroitement avec l'équipe de pays des Nations Unies, en sa qualité de mission intégrée. La MANUL et l'équipe de pays des Nations Unies, qui apportent un appui à la Libye dans le cadre de l'initiative Unité d'action des Nations Unies, renforceront le lien entre les trois piliers de l'Organisation que sont la paix et la sécurité, le développement et les droits humains et l'action humanitaire, comme l'a souligné le Secrétaire général, et permettront à l'ONU de concentrer son action sur le règlement des crises humanitaires en vue de pérenniser la paix, la sécurité et le développement durable. Compte tenu du fait que les politiques et les interventions dans le domaine de la sécurité auront des incidences majeures sur les efforts de développement et inversement, une approche intégrée permettra de renforcer l'aptitude de la Mission à exécuter son mandat et d'accroître la capacité de l'équipe de pays de s'acquitter de ses fonctions et, par conséquent, la capacité de l'Organisation des Nations Unies de répondre aux besoins du peuple libyen. La MANUL collaborera avec l'équipe de pays des Nations Unies en ce qui concerne l'appui électoral aux autorités libyennes, la réforme du secteur de la sécurité et de la justice et le soutien croissant aux services de base, au développement économique et à la sécurité en Libye du sud.

Activités d'évaluation

222. Le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix procèdera à une évaluation systématique de sorte que les missions politiques spéciales et lui-même prennent davantage en considération les questions de genre dans les analyses politiques.

Exécution du programme en 2020

Transition vers un dispositif de sécurité dirigé par l'État et un monopole de l'État sur l'emploi de la force[7]

223. En 2019, l'offensive de l'Armée nationale libyenne contre Tripoli, qui a été suivie de combats entre les forces du Gouvernement d'entente nationale et celles de l'Armée nationale libyenne, auxquels ont pris part de nombreux combattants issus de groupes armés non étatiques, a marqué le début d'un violent conflit qui s'est poursuivi en 2020 et a obligé la MANUL à s'attacher en priorité à mettre fin aux hostilités. Tout au long du conflit, la Mission a continué de mener des activités de liaison, de conseil technique et de renforcement des capacités en collaboration avec les professionnels de la sécurité libyens. Cette action, qui s'inscrit dans le cadre des conclusions de la Conférence de Berlin et qui a été appuyée par le Comité international de suivi de la situation en Libye, a servi de base à l'intense travail de médiation que la Mission a effectué pour amener les parties à trouver une solution au conflit et à s'entendre sur un accord en vue de la création de la Commission militaire conjointe 5+5 (composée de cinq officiers supérieurs relevant du Gouvernement d'entente nationale et de cinq

[7] Voir le projet de budget-programme pour 2020 (A/74/6 (Sect. 3)/Add.4).

officiers relevant de l'Armée nationale libyenne). La Commission permet à la MANUL de mener, de manière soutenue, des activités visant à assurer la médiation et à faciliter le dialogue entre les deux parties sur les questions de sécurité. Après que la Mission a fait la navette diplomatique entre les parties au conflit, la Commission s'est réunie pour la première fois en février 2020. Ensuite, la Mission a mené pendant plusieurs mois d'intenses activités de médiation dans le cadre de réunions virtuelles (en raison de la pandémie de COVID-19), qui ont abouti à la signature de l'accord de cessez-le-feu le 23 octobre 2020, sous les auspices de l'ONU. Peu après, la Commission a organisé elle-même sa première réunion en Libye, au cours de laquelle elle a approuvé à l'unanimité la création du mécanisme de surveillance du cessez-le-feu dirigé et contrôlé par les Libyens et a demandé à la MANUL de lui fournir un appui dans ce cadre.

224. Avec l'aide de l'équipe de planification pour la Libye, établie par le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix en novembre 2020 au Siège de l'Organisation, la Mission a agi rapidement en vue de faciliter la mise sur pied du mécanisme de surveillance du cessez-le-feu dirigé et contrôlé par les Libyens. Elle a notamment contribué à la mise en place de dispositifs de sécurité conjoints dans la zone de cessez-le-feu et à la planification de la création et du déploiement d'une force de sécurité conjointe de la police libyenne dans cette zone. Au cours de cette période, certains projets de renforcement des capacités et d'autonomisation ont été mis en œuvre : par exemple, un commissariat de police modèle a été établi à Tripoli et une initiative similaire a été lancée à Benghazi ; toutefois, la Mission a continué de s'attacher principalement à amener les parties à conclure un accord de cessez-le-feu. De plus, pour ce qui est de la lutte contre la menace accrue que représentent les engins explosifs, elle a fourni des conseils techniques et un appui aux entités nationales pour les aider à recenser, enlever et détruire les engins explosifs et a notamment assuré la coordination avec la communauté internationale en ce qui concerne la menace accrue et les besoins d'assistance. Elle a mené des activités de sensibilisation aux engins explosifs sur les médias sociaux et contribué à l'organisation dans certaines langues d'activités destinées aux migrants et aux réfugiés qui visaient à faire connaître les risques associés à ces engins.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

225. Le travail effectué a facilité la restauration du monopole de l'État sur l'emploi de la force et une transition dirigée par la Libye vers une plus grande sécurité humaine, l'état de droit et une répartition plus équitable des richesses et des possibilités au profit de tous les Libyens et Libyennes. Il a également contribué à la réalisation des cibles concernant l'unification complète de l'armée, le désarmement, la démobilisation et la réintégration, les activités de réforme du secteur de la sécurité, un cadre de sécurité nationale et le renforcement des capacités (voir le projet de budget-programme pour 2020). Le conflit qui s'est poursuivi et a pris de l'ampleur au cours du premier semestre de 2020 a empêché la Mission d'apporter un appui efficace et l'a obligée à revoir son approche et à s'attacher principalement à mettre fin aux hostilités et à rechercher une solution politique. La MANUL a pu atteindre cet objectif en menant des activités intenses et soutenues de médiation qui comptaient trois volets interdépendants : politique, sécurité et économie. Les progrès réalisés en matière de sécurité ont facilité les progrès sur les plans politique et économique. À la suite d'une trêve déclarée en juin 2020, un accord de cessez-le-feu a été signé le 23 octobre 2020 et le conflit armé s'est apaisé. La Commission militaire conjointe 5+5, ses comités subsidiaires, le mécanisme de surveillance du cessez-le-feu dirigé et contrôlé par les Libyens, ainsi que les dispositifs de sécurité conjoints dont la Mission facilite la mise en place, ont jeté les bases de la réconciliation, de l'établissement d'un consensus, d'une plus grande unification de l'armée et du règlement de la question du rôle joué par les groupes armés. L'ensemble du processus est fermement ancré dans le principe de la prise en main nationale, ce qui a contribué directement aux progrès notables réalisés sur le terrain.

Tableau 33
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	*2019 (résultat effectif)*	*2020 (résultat effectif)*
Un cessez-le-feu a été déclaré et d'autres mesures d'urgence ont été adoptées pour faire face aux violences dans la capitale, Tripoli La responsabilité des infrastructures vitales, notamment de l'aéroport de Mitiga, a été en partie transférée des groupes armés aux forces de l'État	Un conflit ayant éclaté, la Mission a recentré son action sur un travail intense de médiation et l'atténuation de ce conflit, ce qui a conduit à la création de la Commission militaire conjointe 5+5. Avec l'aide directe de la MANUL, cet organe conjoint du Gouvernement d'entente nationale et de l'Armée nationale libyenne a contribué à apaiser les hostilités et a constitué le noyau de l'accord de cessez-le-feu général conclu en 2020 La Mission a plaidé avec succès en faveur du renforcement des capacités de la police à Benghazi et dans d'autres régions. Elle s'est attachée notamment à lancer un projet de commissariat de police modèle à Tripoli et, parallèlement, à obtenir un appui financier international pour le programme conjoint de police et de sécurité, qu'elle mettait en œuvre en collaboration avec le PNUD Grâce aux réunions mensuelles de son groupe de travail sur le secteur de la sécurité destinées aux attachés de défense et de police en Libye, la Mission a permis à la communauté internationale de mieux comprendre le conflit et de dégager un consensus à ce sujet, ce qui a contribué directement à la réalisation de ses objectifs politiques	Un accord de cessez-le-feu dans l'ensemble de la Libye a été signé le 23 octobre 2020 sous les auspices de la MANUL Le 3 novembre 2020, la Commission militaire conjointe 5+5 a approuvé la création du mécanisme de surveillance du cessez-le-feu dirigé et contrôlé par les Libyens et demandé à la MANUL de lui fournir un appui dans ce cadre La Mission a élaboré un concept des opérations, y compris des plans concernant la logistique et la sécurité, pour que l'ONU appuie la surveillance du cessez-le-feu La MANUL a contribué à la mise en place de dispositifs de sécurité conjoints dans le centre de la Libye et à la planification de la création et du déploiement d'une force de sécurité conjointe, comme le prévoyait l'accord de cessez-le-feu Un commissariat de police modèle a été établi dans le quartier Andalos de Tripoli. Des activités de planification ont été menées en vue de la création d'un commissariat de police modèle à Benghazi Des activités de formation sur le maintien de l'ordre en temps de COVID-19 ont été menées dans le cadre du programme conjoint de police et de sécurité et des directives générales ont été élaborées à ce sujet

Mettre fin à la détention arbitraire et améliorer les conditions de détention[7]

226. En 2020, la MANUL a continué de fournir des conseils et une assistance technique aux membres du personnel du système de justice libyen et notamment de mener des activités visant à renforcer leurs capacités concernant le traitement des personnes privées de liberté, l'examen de la situation judiciaire des détenus et la réforme judiciaire, institutionnelle et pénitentiaire. Par l'intermédiaire du Comité international de suivi de la situation en Libye, elle a examiné la question de l'appui à l'application du principe de responsabilité et à la justice transitionnelle avec les membres du groupe de travail sur le droit international humanitaire et les droits humains. De plus, elle a organisé et facilité des réunions et des consultations en ligne et en présentiel sur le rôle joué par les dirigeantes et dirigeants de l'appareil judiciaire dans le processus de paix en cours. Elle a également aidé le

Conseil supérieur de la magistrature à garantir, dans le cadre d'un processus de paix durable, la justice pour les personnes détenues pour des motifs liés au conflit. Elle a en outre contribué à faire progresser les droits des femmes et des enfants en Libye grâce à la création de deux tribunaux spécialisés dans les affaires de violence à l'égard des femmes, à la nomination de cinq femmes juges et au lancement d'un projet de révision du projet de loi libyen sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles auquel participent les organismes chargés de l'application des lois. Grâce à l'action qui a été menée, 12 experts juridiques libyens, dont 10 femmes, ont arrêté un plan d'action.

227. Pour lutter contre la propagation de la COVID-19, en coopération avec le Ministère de la justice et de la police judiciaire, la Mission a plaidé pour que des soins de santé de base soient fournis aux prisonniers et a apporté une assistance technique au Ministère de la justice et au Conseil supérieur de la magistrature aux fins du dépistage et de la libération des personnes détenues. Dans le cadre du programme conjoint de police et de sécurité, la police judiciaire a bénéficié d'un soutien technique en vue d'accroître ses capacités et d'adopter des directives générales pour améliorer la gestion et l'organisation des établissements pénitentiaires. La Mission a aidé le Ministère de la justice à garantir le respect des droits des personnes détenues dans les établissements pénitentiaires qui relèvent de l'autorité du Ministère et à plaider auprès des groupes armés pour qu'ils libèrent toutes les personnes détenues illégalement ou pour que ces personnes soient remises aux autorités judiciaires à des fins d'enquête et de poursuites. Grâce à des initiatives de diplomatie discrète et de plaidoyer menées auprès des responsables libyens, la MANUL a contribué à la libération de dizaines de personnes détenues arbitrairement.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

228. Le travail susmentionné a contribué à améliorer la situation en matière de droits humains et d'état de droit, conformément aux instruments internationaux et à la législation libyenne. Ainsi, la situation judiciaire de 1 296 détenus a été examinée et 4 260 personnes détenues arbitrairement ont été libérées, y compris des migrants et des demandeurs d'asile. Le nombre de détenus dont la situation judiciaire a été examinée n'a pas atteint la cible fixée à 1 800 personnes en raison des restrictions imposées dans le cadre de la pandémie de COVID-19, mais le nombre de détenus libérés a dépassé la cible de 1 200 personnes fixée dans le projet de budget-programme pour 2020 (voir fig. IV).

229. En ce qui concerne la détention de migrants et de demandeurs d'asile, la MANUL a contribué, par ses activités de plaidoyer, à la libération de 355 migrants et demandeurs d'asile détenus au centre de rétention de Zouara, dont 62 femmes (quatre enceintes) et 48 enfants. Par la suite, les centres de rétention de Zouara et de Dahman ont été fermés. La Mission a assuré un suivi pour veiller à ce que ces migrants et demandeurs d'asile puissent rentrer chez eux en toute sécurité.

Figure IV
Mesure des résultats : nombre de détenus dont la situation judiciaire a été examinée ou qui ont été libérés

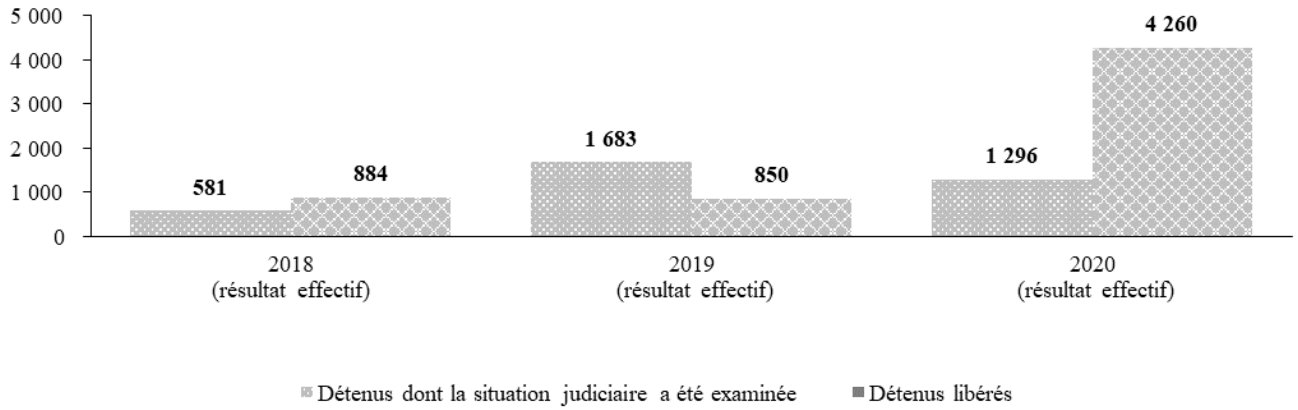

Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du programme

230. En 2020, la pandémie a entravé l'exécution des produits et des activités prévus pour la Mission, et a eu une incidence directe sur les activités de médiation menées par la MANUL en vue de mettre fin au conflit armé opposant les deux parties. Après le début de la pandémie, la Mission a dans un premier temps maintenu des contacts virtuels avec chaque partie, faisant « la navette diplomatique en ligne » pour préparer le terrain en vue de mettre un terme au conflit. Des réunions en présentiel ont été organisées vers la fin de l'année lorsque cela est redevenu possible et des mesures strictes de prévention de la COVID-19 ont été appliquées dans ce cadre. L'accent mis sur les activités de médiation visant à amener les parties à cesser les hostilités ainsi que le report de produits et d'activités prévus ont eu des conséquences sur les résultats escomptés pour 2020, comme indiqué dans la section consacrée à l'exécution du programme en 2020. La pandémie a eu un impact tangible sur les activités de médiation menées par la Mission, mais le conflit violent a eu une incidence plus directe sur les résultats prévus.

Résultats escomptés pour 2022

Donner des moyens d'action aux institutions nationales unifiées et favoriser la réconciliation

231. L'action de médiation multidimensionnelle lancée par la Mission en 2020 dans le cadre du dialogue interlibyen complémentaire a abouti à la signature de l'accord de cessez-le-feu le 23 octobre 2020. La feuille de route du Forum de dialogue politique interlibyen adoptée à Tunis en novembre 2020 a tracé la voie non seulement du rétablissement de la légitimité démocratique en fixant une date précise pour les élections nationales et de la mise en place d'un exécutif unifié et temporaire, mais aussi de réformes économiques et financières attendues depuis longtemps. La Conférence de Berlin de janvier 2020 a permis de créer un cadre international permettant à l'ONU de travailler directement avec les parties, les officiers militaires, les forces politiques et les dirigeants de la société civile libyens afin de rechercher un règlement interlibyen du conflit politique.

232. Ainsi, le processus appuyé par l'ONU visant à mettre fin à la transition prolongée en Libye, qui avait été interrompu par le conflit en 2019 et 2020, a pu reprendre ; il avait pour objectif de faire entrer la Libye dans une nouvelle période de stabilité et de sécurité grâce à la tenue d'élections et à l'unification des institutions publiques. Le 10 mars 2021, la Chambre des députés a approuvé le Gouvernement d'unité nationale, qu'elle a chargé de préparer les élections législatives et présidentielles du 24 décembre 2021. Le 5 avril, le Conseil de la présidence a annoncé la création d'une haute commission de réconciliation nationale, qui opérerait dans plusieurs villes de Libye et se concentrerait sur les personnes les plus touchées par le récent conflit. Un sous-comité de la Commission s'occuperait des besoins des personnes déplacées. La Mission a facilité l'action menée par la Commission constitutionnelle établie par la Chambre des députés et le Haut Conseil d'État en vue de poser les bases constitutionnelles des élections et a apporté un appui au comité juridique du Forum de dialogue politique interlibyen, qui a pour mandat de suivre les travaux de la Commission constitutionnelle. Le Premier Ministre Abdul Hamid Dbeibah a souligné que la lutte contre la pandémie de COVID-19, l'amélioration des services de base et les activités de réconciliation étaient des priorités essentielles du nouveau Gouvernement.

233. En 2022, la MANUL fournira son soutien et des conseils techniques au pays pour que les progrès réalisés dans le cadre du processus de dialogue interlibyen servent à appuyer les réformes et à renforcer la résilience des institutions libyennes chargées de la gouvernance, de la sécurité, de l'économie et des finances. Elle contribuera à la mise en œuvre de politiques visant à rationaliser les dépenses ainsi qu'à unifier et à harmoniser davantage les institutions et les procédures de l'État et à en améliorer le fonctionnement. Elle poursuivra notamment son action tendant à unifier les institutions nationales telles que la Banque centrale de Libye et le Ministère des finances, et à harmoniser l'élaboration et l'exécution de leurs budgets. Les activités de renforcement des capacités menées au niveau central seront complétées par des initiatives de décentralisation visant à transférer aux autorités locales davantage de pouvoirs sur les plans fiscal et politique. Le renforcement de la gouvernance contribuera à l'amélioration des services essentiels, notamment dans les secteurs de l'électricité et de l'eau. Un

suivi sera assuré, selon les besoins, pour veiller à ce que les processus électoraux soient mis en œuvre et que l'élaboration de la constitution du pays soit menée à bien. Pour mettre fin au cycle des conflits, la Mission favorisera la réconciliation participative et le renforcement du respect des droits humains, du principe de responsabilité et de la justice dans le cadre de l'état de droit.

Enseignements tirés et changements prévus

234. L'enseignement tiré est le suivant : la Mission a pris conscience du fait qu'il fallait établir un mécanisme de suivi (le Comité international de suivi de la situation en Libye), qui associerait pleinement la communauté internationale à la mise en œuvre des engagements pris lors de la Conférence de Berlin et mettrait à profit les avantages des processus thématiques interconnectés grâce à des groupes de travail spécialisés, ce qui permettrait de trouver une solution internationale plus globale au conflit libyen. Par l'intermédiaire du Comité international de suivi de la situation en Libye et de ses groupes de travail, la Mission a pu faire participer directement les principales parties prenantes au processus qui visait à faciliter les négociations et la collaboration avec les parties libyennes. Ce processus a également mis en évidence l'interdépendance des activités exécutées dans les différents volets, ce qui a permis de mener une action plus intégrée et de renforcer la communication entre ces volets. Compte tenu de cet enseignement, la Mission s'emploiera à renforcer ses capacités de mobilisation d'un appui externe et de coordination et de communication internes pour mieux appliquer l'approche fondée sur les interactions entre l'action humanitaire, le développement et la paix.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

235. Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera l'acceptation par l'ensemble du pays des élections nationales, la formation en bon ordre d'un gouvernement et le renforcement de la confiance du public dans les institutions de l'État (voir le tableau 34).

Tableau 34
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	*2019 (résultat effectif)*	*2020 (résultat effectif)*	*2021 (résultat escompté)*	*2022 (résultat escompté)*
Quelque 7 000 Libyens ainsi que des membres de la diaspora résidant à l'étranger ont participé aux 77 réunions publiques de consultation organisées sous les auspices de l'ONU dans plus de 40 lieux à travers toute la Libye en vue de la conférence nationale. Les principaux domaines de consensus, notamment en ce qui concerne les principes de	La MANUL a proposé une feuille de route en trois parties pour mettre fin aux hostilités, faire appliquer l'embargo sur les armes et relancer le dialogue politique Les recettes supplémentaires provenant du pétrole ont été prises en compte dans le budget Des réunions des gouverneurs de la Banque centrale de Libye ont été organisées avec	Un dialogue interlibyen à trois volets (politique, armée et sécurité, et économie et finances) a été lancé et facilité par les groupes de travail établis dans le cadre du Comité international de suivi de la situation en Libye Un accord de cessez-le-feu a été signé en octobre 2020 et une feuille de route politique couvrant la période de transition qui prendra fin lors de la tenue des	Un nouveau pouvoir exécutif intérimaire, chargé de gouverner la Libye pendant la période précédant les élections nationales qui sont prévues pour le 24 décembre 2021, est sélectionné par le Forum de dialogue politique interlibyen, facilité par la Mission, et approuvé par la Chambre des députés Les bases constitutionnelles des élections doivent être arrêtées par l'intermédiaire	La passation de pouvoirs à la suite des élections nationales se fait sans heurt Le Gouvernement élu entre en fonctions et exerce une autorité effective sur tout le pays Un appui est apporté à une stratégie nationale multidimensionnelle visant à favoriser la réconciliation tout en promouvant la responsabilité Le processus d'adoption d'une

2018 (résultat effectif)	*2019 (résultat effectif)*	*2020 (résultat effectif)*	*2021 (résultat escompté)*	*2022 (résultat escompté)*
gouvernance, les réformes économiques et financières essentielles et la nécessité de tenir des élections pour mettre fin à la phase de transition, ont été mis en évidence dans le rapport publié en novembre La Mission a facilité la tenue d'entretiens sur des questions économiques avant la mise en place d'une taxe sur les opérations de change en septembre 2018 visant à réduire la contrebande de devises, à inciter la population à faire des dépôts en banque pour accroître les liquidités et à créer une nouvelle source de recettes publiques Le Secrétaire général a prié le Conseil de sécurité de prendre les mesures nécessaires pour que l'audit des deux succursales de la Banque centrale de Libye, demandé par le Premier Ministre, soit lancé Des experts ont procédé à des études de l'économie politique de la Libye et des ateliers sur les secteurs économiques ont été organisés	l'appui des institutions financières internationales en vue de convenir d'un mandat ; la procédure de passation de marchés avec l'UNOPS a été lancée Un dialogue économique libyen mobilisant des experts économiques du pays a été établi en vue de consolider et de développer la réforme de la politique économique	élections nationales a été adoptée en novembre En décembre, un appui a été apporté en vue de la reprise des activités du conseil d'administration de la Banque centrale de Libye, ce qui a permis d'harmoniser les politiques monétaires Des accords contractuels ont été conclus avec une société d'audit et des audits discrets des deux succursales de la Banque centrale de Libye ont été réalisés en parallèle ; le traitement des demandes d'information présentées par la société d'audit a été facilité La Commission d'experts économiques libyens, organe consultatif intérimaire chargé d'harmoniser la politique économique et de créer les conditions nécessaires à l'unification des institutions, a été officiellement établie	de la Commission constitutionnelle de la Chambre des députés et du Haut Conseil d'État ou dans le cadre du Forum de dialogue politique interlibyen En janvier, le conseil d'administration de la Banque centrale de Libye unifie les taux de change en dévaluant le dinar, renforçant ainsi la valeur réelle de la monnaie et supprimant les distorsions du marché créées par la mise en place d'une taxe sur les opérations de change Le rapport sur l'audit est achevé et publié après consultation des deux succursales ; il est mis à profit pour lancer des initiatives visant à rétablir le mécanisme national de responsabilité et à faire avancer l'unification des deux succursales Des experts économiques appuient le processus de transition vers un nouveau gouvernement national unifié en contribuant à l'harmonisation du budget national et d'autres processus économiques	constitution conforme aux normes internationales minimales est mené à terme Un appui est apporté en vue de favoriser l'unification de la Banque centrale de Libye, la gestion des déficits nationaux et un accès aux devises étrangères qui permette de maintenir la valeur de la monnaie et de stabiliser le prix des produits de première nécessité L'unification de la Banque centrale de Libye est consolidée : ses comptes et ses procédures de contrôle des banques commerciales sont harmonisés ; le mécanisme national de responsabilité est renforcé Les efforts de réforme économique visant à rendre l'économie libyenne plus productive, plus efficace et plus transparente se poursuivent

Unification du secteur de la sécurité et monopole de l'État sur l'emploi de la force

236. Depuis 2012, la sécurité en Libye est assurée de plus en plus souvent par des groupes armés non étatiques. Des acteurs externes ont profité de la situation pour promouvoir des programmes politiques, financiers et idéologiques par procuration. Cela a porté atteinte non seulement au monopole de l'État sur la sécurité, mais aussi au tissu même des institutions publiques chargées de la sécurité et à la culture de gestion de l'État, au point que la sécurité est de fait l'affaire de forces non étatiques. Pour mettre fin au cercle vicieux du conflit entre acteurs non étatiques et empêcher les acteurs étrangers d'interférer, la Libye doit mettre en place un cadre de sécurité unifié qui serve les intérêts de la population, qui réponde aux besoins d'un gouvernement civil et qui soit conforme aux normes internationales en matière de droits humains.

237. En 2019 et 2020, la MANUL a dirigé les efforts de médiation qui ont permis de mettre fin au conflit armé et de réunir les deux parties pour qu'elles signent un accord de cessez-le-feu national le 23 octobre 2020. Ces efforts et le cessez-le-feu ont jeté les bases de l'unification et de la transition vers un dispositif de sécurité dirigé par l'État et un monopole de l'État sur l'emploi de la force en 2022. La création de la Commission militaire conjointe 5+5 représente un élément clé du processus d'unification. Parmi les autres éléments contribuant à ce processus, on peut citer la mise en place de dispositifs de sécurité conjoints dans la zone de cessez-le-feu, la création des sous-comités de la Commission militaire conjointe 5+5, et notamment les activités de classement et de démobilisation future des groupes armés, et l'établissement et le déploiement prévus de forces de sécurité et de forces militaires libyennes conjointes dans la zone.

Enseignements tirés et changements prévus

238. Les enseignements tirés sont les suivants : les volets Sécurité et Politique sont profondément interconnectés, et sont influencés par le volet Économie, tous ces aspects étant sous-tendus par le droit humanitaire international et les droits humains, et il est nécessaire de s'attaquer au monopole de l'État sur la sécurité au début de tout rapprochement politique. Il est également essentiel de maintenir une relation solide entre les autorités libyennes et l'ONU. Compte tenu de ces enseignements, la Mission contribuera à l'élaboration d'un cadre stratégique de gouvernance et de réforme pour le secteur de la sécurité, à la professionnalisation et à l'autonomisation des institutions publiques unifiées chargées de la sécurité et à la coordination de l'assistance internationale au secteur de la sécurité, l'objectif étant de mener à bien ces réformes et de favoriser le renforcement des capacités. Elle apportera notamment un appui important dans les domaines du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, de la réforme du secteur de la sécurité et de la lutte contre la menace considérable que représentent les restes explosifs de guerre et les mines.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

239. Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera le fait que l'on donnera la priorité non plus aux activités visant à atténuer le conflit et à favoriser la négociation d'un cessez-le-feu, mais à celles qui facilitent l'action menée sous les auspices des autorités légitimes de l'État dans les domaines de la sécurité et de l'état de droit, notamment la réforme du secteur de la sécurité et le désarmement, la démobilisation et la réintégration. En ce qui concerne le désarmement, la démobilisation et la réintégration, des efforts sont actuellement déployés pour élever ce programme essentiel au niveau national et faire en sorte qu'il englobe l'ensemble du Gouvernement, l'objectif étant de cartographier et de comprendre les facteurs pouvant faciliter la démobilisation des centaines de milliers d'« hommes en armes » qui portent atteinte au monopole de l'État sur la sécurité et l'emploi de la force. Pour ce qui est de la réforme du secteur de la sécurité, les efforts seront axés sur la réunification de l'armée sous l'autorité civile et sur la préparation de l'aide de l'Organisation et de la communauté internationale à la mise en place des cadres et des capacités nécessaires dans le cadre de la réforme intégrée du secteur de la sécurité et des processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration (voir fig. V).

Figure V
Mesure des résultats : priorité donnée non plus aux activités visant à atténuer le conflit et à faciliter la négociation d'un cessez-le-feu mais à celles favorisant la réforme et le développement du secteur de la sécurité

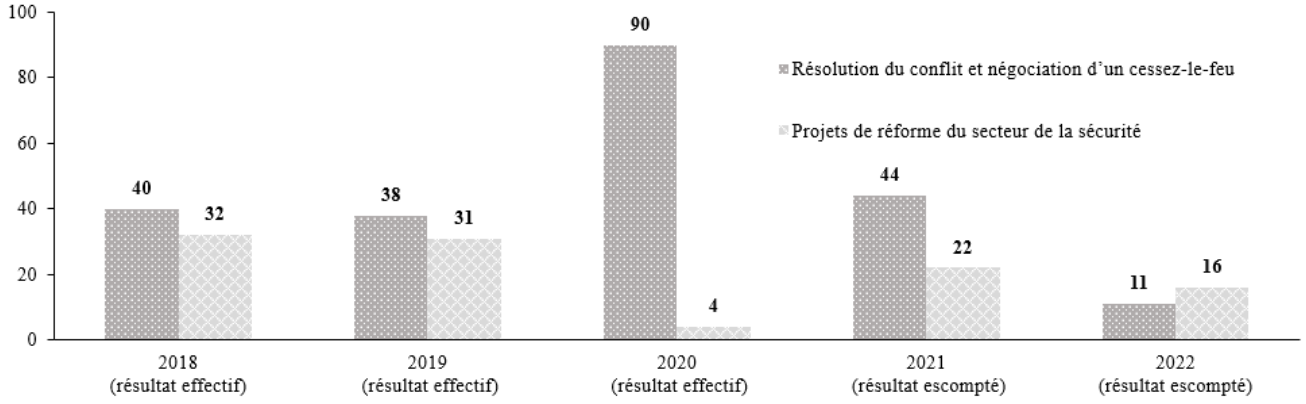

Produits

240. On trouvera dans le tableau 35 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 35
Produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	*Produits prévus : 2020*	*Produits livrés : 2020*	*Produits prévus : 2021*	*Produits prévus : 2022*
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	**3**	**3**	**3**	**3**
1. Rapports destinés au Conseil de sécurité	3	3	3	3
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	**6**	**6**	**6**	**6**
2. Séances du Conseil de sécurité	6	6	6	6
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	**57**	**4**	**22**	**16**
3. Projets sur le programme conjoint de police et de sécurité	**55**	**1**	**20**	**15**
4. Projets liés à la gestion des armes et des munitions, à la lutte contre la prolifération et à l'action humanitaire de lutte antimines	**2**	**3**	**2**	**1**
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	**158**	**101**	**140**	**138**
5. Séminaires et ateliers consacrés aux sujets suivants : processus politique, renforcement de la confiance, élaboration de la constitution, réformes législative et économique, gestion des élections et campagnes électorales, médiation et résolution des conflits, prévention de l'incitation à la violence et à la haine et lutte contre celle-ci, jeunes femmes militantes actives sur les médias sociaux, dialogue numérique libyen, unification de l'armée,	**158**	**101**	**140**	**138**

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
démobilisation des groupes armés, sensibilisation aux engins non explosés et renforcement des capacités en la matière				

C. Activités de fond

Bons offices : offre de bons offices visant à promouvoir un processus politique inclusif et le dialogue sur les questions de sécurité et d'économie ; établissement d'institutions publiques unifiées et fonctionnelles, et consolidation des dispositifs dans les domaines de la gouvernance, de la sécurité et de l'économie ; bons offices sur le cessez-le-feu et la cessation des hostilités, y compris les conflits locaux ; transition vers un monopole de l'État sur l'emploi de la force, unification de l'armée en vue de la résolution du problème que posent les groupes armés non étatiques et directives et cadres stratégiques de sécurité ; appui à l'application du principe de responsabilité et à la justice transitionnelle et renforcement des capacités nationales en ce qui concerne la direction de l'appareil judiciaire ; missions de bons offices menées à l'appui du système judiciaire et du ministère public.

Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête : missions de suivi effectuées dans le cadre du mécanisme de surveillance du cessez-le-feu en Libye ; missions de suivi de la situation des droits humains, notamment visites dans les prisons et les centres de détention.

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : appui apporté dans le cadre des étapes suivantes de la transition libyenne, y compris le processus constitutionnel et l'organisation des élections, l'objectif étant de reconstruire le système politique du pays en s'attaquant aux causes profondes des griefs au moyen d'un processus de réconciliation nationale et de mécanismes de justice transitionnelle ; rétablissement de la confiance du public dans les institutions publiques rationalisées et facilitation des activités de décentralisation ; planification et exécution des activités de surveillance du cessez-le-feu ; politiques et cadres de sécurité ; gouvernance, réforme et développement du secteur de la sécurité ; réintégration des groupes armés non étatiques ; conseils et encadrement concernant la planification et la mise en œuvre des dispositifs et cadres de sécurité, la réforme et le développement sectoriels, et la démobilisation des groupes armés non étatiques ; contrôle des armes lourdes, gestion des armes et des munitions et notamment apport de conseils sur l'élimination des restes explosifs de guerre, des pièges, des engins explosifs improvisés et des mines ; séances de renforcement de la confiance organisées avec les autorités nationales et locales, et les organisations de la société civile, pour faciliter la tenue de dialogues de réconciliation ; avancement du processus d'élaboration de la constitution, l'objectif étant de mettre fin à la période de transition politique ; conseils fournis à la Haute Commission électorale nationale et le Comité central des élections municipales sur les questions électorales ; assistance au renforcement des capacités techniques des organismes de gestion des élections ; coordination de l'assistance électorale internationale ; soutien à la planification de la sécurité des opérations électorales, appui apporté au Comité central des élections municipales aux fins des élections municipales dans le cadre d'activités menées avec les acteurs électoraux locaux ; promotion et mise en œuvre de la politique de diligence voulue en matière de droits humains, y compris de la stratégie de surveillance, de constatation et de communication ; action en faveur de la libération des personnes détenues illégalement ; sensibilisation aux droits des femmes et des enfants et conseils sur l'avancement des femmes.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : campagnes médiatiques et campagnes de communication menées dans les médias traditionnels et sociaux afin de promouvoir le processus de paix à trois volets et le dialogue interlibyen, ainsi que la réconciliation, la cohésion sociale et le respect du droit humanitaire et du droit des droits humains ; réunions et manifestations ciblées visant à motiver les jeunes militants et les militantes et à promouvoir leur rôle clé dans la consolidation de la paix et le processus de paix en Libye, organisées dans le cadre du volet du Forum de dialogue politique interlibyen consacré aux jeunes et du volet consacré aux femmes et aux municipalités ; production de logos, de marques et de produits multimédias ; matériel de publicité, notamment bannières, banderoles rétractables, trousses d'hygiène, articles de papeterie et masques de protection.

Relations extérieures et relations avec les médias : entretiens stratégiques et échanges avec des médias internationaux et régionaux de premier plan en arabe, en anglais et en français ; prise de contact fréquente avec les médias locaux de toutes les régions de la Libye, l'objectif étant de les encourager à tenir compte des risques de conflits dans les informations qu'ils communiquent ; règlement des problèmes et gestion des crises résultant des campagnes médiatiques fomentant la division et visant à entraver l'exécution du mandat de la Mission ; établissement de partenariats avec les médias sociaux visant à renforcer les efforts faits pour lutter contre les discours de haine, les informations fallacieuses et la désinformation ; renforcement du partenariat établi avec la Division de l'Afrique du Nord du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et du Département des opérations de paix et avec la cellule d'innovation du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix afin d'améliorer le suivi et l'analyse des médias traditionnels et sociaux ; production quotidienne de rapports de suivi des médias traditionnels et sociaux ; renforcement des liens professionnels avec les médias locaux, régionaux et internationaux ; communication de l'information sur la situation des droits humains et fonction de ressource publique ; communiqués de presse portant sur l'état d'avancement des missions de bons offices ; séances d'information organisées régulièrement par l'Envoyé spécial à l'intention de la communauté internationale ; production en interne de courts métrages diffusés sur les médias sociaux.

Catégorie et sous-catégorie	*Produits prévus : 2020*	*Produits livrés : 2020*	*Produits prévus : 2021*	*Produits prévus : 2022*
Plateformes numériques et contenus multimédias : mise à jour quotidienne du site Web de la Mission et fils quotidiens sur les plateformes des médias sociaux officiels de la Mission en arabe et en anglais mettant en avant les activités, les réunions, les événements, les messages publics et l'état d'avancement des projets et des programmes de la MANUL et de l'équipe de pays des Nations Unies ; avec l'aide de la cellule d'innovation du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, conduite de dialogues avec le public libyen à l'aide de médias numériques mettant à profit l'intelligence artificielle et de dialogues thématiques avec certains groupes sociaux (notamment les jeunes et les femmes) afin de recueillir leurs avis et leurs recommandations.				

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022

241. Dans sa résolution 2542 (2020), le Conseil de sécurité a décidé que la MANUL devrait être dirigée par un(e) Envoyé(e) spécial(e) du Secrétaire général, qui devrait être chargé(e) de la direction générale de la Mission en mettant l'accent sur les bons offices et la médiation avec les acteurs libyens et internationaux dans l'objectif de mettre fin au conflit et que, sous l'autorité de l'Envoyé(e) spécial(e), un coordonnateur ou une coordonnatrice de la MANUL devrait être chargé(e) des opérations et de la gestion quotidiennes de la Mission.

242. Le Conseil de sécurité a également demandé à la Mission, entre autres, de faire progresser la mise en œuvre de l'Accord politique libyen, d'appuyer l'instauration d'un cessez-le-feu et, une fois convenu par les parties libyennes, de fournir le soutien approprié à son observation, et d'appuyer la Libye, si demande en était faite, dans la riposte à la pandémie de COVID-19.

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 36
Ressources financières
(En milliers de dollars des États-Unis)

	2020	*2021*	*2022*		*Variation*
	Dépenses effectives	*Crédits ouverts*	*Ressources nécessaires*	*Dépenses non renouvelables*	*Augmentation/ (diminution) entre 2021 et 2022*
Catégorie de dépenses	*(1)*	*(2)*	*(3)*	*(4)*	*(5) = (3) – (2)*
Militaires et personnel de police	6 881,3	6 296,8	6 676,5	–	379,7
Personnel civil	31 512,3	32 322,5	34 164,8	–	1 842,3
Dépenses opérationnelles	33 186,1	30 624,8	29 653,1	–	(971,7)
Total (déduction faite des contributions du personnel)	**71 579,7**	**69 244,1**	**70 494,4**	**–**	**1 250,3**

Tableau 37
Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									*Agents des services généraux et des catégories apparentées*		*Total (personnel recruté sur le plan international)*	*Personnel recruté sur le plan national*			
	SGA	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2*	*Total partiel*	*Service mobile/ Service de sécurité*	*Services généraux[a]*		*Administrateurs*	*Agents locaux*	*Volontaires des Nations Unies*	*Total*
Effectif approuvé pour 2021	1	2	–	7	13	35	29	2	89	120	1	210	14	84	6	314
Effectif proposé pour 2022	1	2	–	7	14	34	30	2	90	119	3	212	14	84	6	316
Variation	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**(1)**	**1**	**–**	**1**	**(1)**	**2**	**2**	**–**	**–**	**–**	**2**

[a] Autres classes, sauf indication contraire.

243. Le montant des ressources demandées pour 2022 au titre de la MANUL s'élève à 70 494 400 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettrait de couvrir les dépenses liées à 230 membres de l'Unité de gardes des Nations Unies (6 676 500 dollars), les traitements et les

dépenses connexes (34 164 800 dollars) correspondant à 212 emplois de temporaire soumis à recrutement international (1 emploi de secrétaire général(e) adjoint(e), 2 de sous-secrétaire général(e), 7 D-1, 14 P-5, 34 P-4, 30 P-3, 2 P-2, 119 emplois d'agent(e) du Service mobile et 3 d'agent(e) des services généraux), à 98 emplois de temporaire soumis à recrutement national [14 emplois d'administrateur(trice) et 84 d'agent(e) local(e)], à 6 Volontaires des Nations Unies et à 7 membres du personnel fourni par des gouvernements, y compris 2 emplois de temporaire soumis à recrutement international qu'il est proposé de créer, ainsi que les dépenses opérationnelles (29 653 100 dollars), qui se répartissent comme suit : consultants et services de consultants (198 800 dollars), voyages officiels (940 600 dollars), installations et infrastructures (18 388 500 dollars), transports terrestres (237 900 dollars), opérations aériennes (4 292 200 dollars), communications et informatique (2 162 200 dollars), santé (416 400 dollars) et fournitures, services et matériel divers (3 016 500 dollars).

244. Il est proposé de changer la structure de la Mission pour 2022 comme suit :

a) Créer un nouveau lieu d'affectation à Genève ;

b) Renommer le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général, qui deviendrait le Bureau de l'Envoyé spécial ;

c) Renommer le Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (affaires politiques), qui deviendrait le Bureau du Coordonnateur de la Mission ;

d) Renommer le Bureau de la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général (Coordonnatrice résidente et Coordonnatrice de l'action humanitaire), qui deviendrait le Bureau de la Coordonnatrice résidente et Coordonnatrice de l'action humanitaire.

245. Afin d'assurer l'exécution efficace du mandat, il est proposé d'apporter les changements ci-après au tableau d'effectifs pour 2022 : création de 2 emplois, réaffectation de 7 emplois, reclassement de 2 emplois et transfert de 13 emplois, comme indiqué ci-dessous :

Bureau de l'Envoyé spécial

a) Réaffectation de l'emploi de représentant(e) spécial(e) du (de la) Secrétaire général(e) (SGA) à Tripoli, qui deviendrait un emploi d'envoyé(e) spécial(e) du (de la) Secrétaire général(e) (SGA) à Genève, en application de la résolution 2542 (2020) du Conseil de sécurité ;

b) Création d'un emploi d'assistant(e) administratif(ve) (agent(e) des services généraux) à Genève, dont le (la) titulaire assurerait la gestion efficace et efficiente de toutes les questions administratives du Bureau et fournirait un appui administratif général à l'Envoyé spécial ;

c) Réaffectation de l'emploi de conseiller(ère) militaire (D-1), qui deviendrait un emploi d'administrateur(trice) général(e) chargé(e) des questions politiques (D-1) et qui serait transféré de Tripoli au Bureau de l'Envoyé spécial à Genève. En effet, il a été jugé que l'Envoyé spécial avait besoin de recevoir un appui et des conseils stratégiques en ce qui concernait tous les aspects de l'exécution du mandat, notamment les bons offices et la médiation dans le domaine politique ;

d) Reclassement d'un emploi d'assistant(e) administratif(ve) (agent(e) du Service mobile), qui deviendrait un emploi d'assistant(e) administratif(ve) (agent(e) des services généraux) et qui serait transféré de Tripoli à Genève, l'objectif étant qu'un appui administratif suffisant soit fourni en permanence à l'Envoyé spécial dans le cadre des activités quotidiennes du Bureau ;

e) Transfert de l'emploi d'assistant(e) spécial(e) (affaires politiques) (P-4) de Tripoli au Bureau de l'Envoyé spécial à Genève, l'objectif étant qu'un appui constant soit fourni à l'Envoyé spécial dans l'exercice des responsabilités qui lui sont confiées ;

f) Transfert d'un emploi de spécialiste hors classe des questions politiques (P-5) du Service des affaires politiques situé à Tripoli au Bureau de l'Envoyé spécial à Genève, l'objectif étant de

renforcer les capacités techniques du Bureau en ce qui concerne les bons offices et la médiation dans le domaine politique ;

g) Transfert d'un emploi de traducteur(trice) de langue arabe (P-3) du Groupe de la traduction et de l'interprétation au Bureau de l'Envoyé spécial à Genève. En effet, il a été jugé que l'Envoyé spécial avait besoin de l'appui direct d'un(e) linguiste qui traduirait la correspondance et assurerait l'interprétation lors des entretiens avec les interlocuteurs libyens ;

h) Transfert d'un emploi d'assistant(e) spécial(e) (affaires politiques) (P-5) de Tripoli à Tunis, l'objectif étant d'assurer une gestion et une coordination plus efficaces de la coopération entre l'Envoyé spécial et les membres de la communauté internationale basés à Tunis ;

Bureau du Coordonnateur de la Mission

i) Réaffectation d'un emploi de représentant(e) spécial(e) adjoint(e) du (de la) Secrétaire général(e) (affaires politiques) (SSG), qui deviendrait un emploi de coordonnateur(trice) de la Mission (SSG), en application de la résolution 2542 (2020) du Conseil de sécurité ;

j) Création d'un emploi de chef de section (gestion des programmes) (P-5), dont le (la) titulaire dirigerait la composante Lutte antimines de la MANUL. Il ne s'agit pas de nouvelles fonctions ; le (la) chef de la composante Lutte antimines était jusqu'à présent engagé(e) par l'UNOPS (qui est un partenaire de réalisation du Service de la lutte antimines), et cet emploi était financé par le budget de la Mission. Il est proposé de l'ajouter au tableau d'effectifs de la MANUL afin que le Secrétariat dirige le programme de lutte antimines, que le principe de responsabilité soit mieux appliqué et que les services fournis par le Service de la lutte antimines à la Mission gagnent en efficacité et efficience. Ceci est conforme aux recommandations formulées par le BSCI et le Comité des commissaires aux comptes, qui ont demandé au Service de la lutte antimines de réduire sa dépendance vis-à-vis de l'UNOPS et de redoubler d'efforts pour mettre en œuvre directement certains aspects des programmes de lutte antimines ;

k) Reclassement d'un emploi de spécialiste des questions politiques (P-4), qui deviendrait un emploi d'assistant(e) spécial(e) (P-3) et qui serait transféré du Bureau de la Coordonnatrice résidente au Bureau du Coordonnateur de la Mission, l'objectif étant que le Coordonnateur de la Mission reçoive un appui suffisant ;

Bureau de la Coordonnatrice résidente et Coordonnatrice de l'action humanitaire

l) Réaffectation d'un emploi de représentant(e) spécial(e) adjoint(e) du (de la) Secrétaire général(e) (SSG), qui deviendrait un emploi de coordonnateur(trice) résident(e) (SSG), en application de la résolution 2542 (2020) du Conseil de sécurité ;

Bureau du (de la) Chef de cabinet

m) Réaffectation d'un emploi d'assistant(e) administratif(ve) (agent(e) du Service mobile), qui serait cédé par le Bureau de l'Envoyé spécial au Bureau du (de la) Chef de cabinet et qui deviendrait un emploi d'assistant(e) au protocole (agent(e) du Service mobile), l'objectif étant de répondre à la nécessité de disposer d'un(e) responsable spécialement chargé(e) de gérer la collaboration avec les gouvernements hôtes de la zone de la mission (Libye et Tunisie), ainsi que de fournir une assistance en matière de protocole à l'Envoyé spécial, au Coordonnateur de la Mission et aux hauts fonctionnaires de l'Organisation lorsqu'ils se rendent dans la zone de la mission et de contribuer à l'organisation de réunions officielles de haut niveau avec les autorités locales ou de réceptions officielles, le cas échéant ;

n) Transfert d'un emploi de traducteur(trice) de langue arabe (P-3) de Tunis à Tripoli, l'objectif étant de renforcer les capacités du Groupe de la traduction et de l'interprétation, compte tenu de l'augmentation prévue des échanges avec les interlocuteurs libyens, en vue de trouver une solution politique au conflit dans le pays et de mettre fin à la transition politique, ainsi que de la nécessité de combler le manque de capacités résultant du transfert proposé d'un emploi de

traducteur(trice) de langue arabe (P-3) de Tripoli à Genève, dont le (la) titulaire fournirait un appui en matière de traduction à l'Envoyé spécial ;

Groupe conjoint de l'analyse et de l'établissement des rapports

o) Transfert d'un emploi d'analyste de l'information (affaires politiques) (P-3) de Tunis à Benghazi, l'objectif étant de renforcer la capacité du Groupe d'étendre son réseau de collaboration dans la région et de favoriser un suivi plus régulier et une analyse approfondie de la situation politique et socioéconomique et des conditions de sécurité, en vue de permettre à la Mission d'avoir une meilleure appréciation de la situation et notamment des faits nouveaux qui interviennent dans l'est du pays ;

Service des affaires politiques

p) Transfert de trois emplois : un de spécialiste hors classe des questions politiques (P-5), un de spécialiste des questions politiques (P-3) et un de spécialiste des questions politiques (adjoint(e) de 2e classe) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) de Tripoli à Benghazi, l'objectif étant d'assurer une collaboration plus efficace et plus vaste avec les interlocuteurs et de permettre à la Mission d'avoir une meilleure appréciation de la situation et notamment des faits nouveaux qui surviennent dans l'est du pays, compte tenu de l'évolution actuelle de la situation politique et des conditions de sécurité sur le terrain, ainsi que de l'augmentation prévue des activités relatives aux programmes et des activités opérationnelles dans l'est de la Libye, conformément au mandat ;

Division des droits de l'homme, de la justice transitionnelle et de l'état de droit

q) Transfert d'un emploi de spécialiste hors classe des questions d'état de droit (P-5) de Tunis à Tripoli, l'objectif étant de renforcer la collaboration avec les autorités et les interlocuteurs libyens, grâce à une plus grande proximité, et d'accroître l'efficacité des activités de coordination centrale, de supervision, d'appui et de renforcement des capacités de la Division ;

Service des institutions chargées de la sécurité

r) Réaffectation d'un emploi d'observateur(trice) aux frontières (P-3), qui serait cédé par Tripoli à Benghazi et qui deviendrait un emploi de spécialiste de la réforme du secteur de la sécurité, l'objectif étant que la Mission adapte son action à l'évolution de la situation en matière de sécurité, en tenant compte notamment de l'accord de cessez-le-feu intégral et permanent en Libye d'octobre 2020, pour mieux s'acquitter de son mandat ;

Centre de gestion de l'information et des opérations relatives à la sécurité

s) Transfert d'un emploi de coordonnateur(trice) des mesures de sécurité sur le terrain (adjoint(e) de 1re classe) (P-2) de Tripoli à Tunis, l'objectif étant d'appuyer les activités de coordination et de supervision de la sécurité menées à Tunis, compte tenu de l'augmentation de la charge de travail et des activités de coordination entre la Mission, le Département de la sûreté et de la sécurité en Tunisie et les interlocuteurs de l'autorité hôte chargés de la sécurité, et d'assurer le respect des principes de responsabilité et de communication de l'information et de superviser les activités conformément au système de gestion de la sécurité des Nations Unies, pour le compte du (de la) conseiller(ère) en chef pour la sécurité des forces de sécurité intégrées opérant en Libye ;

Bureau du (de la) Chef de l'appui à la mission

t) Transfert d'un emploi d'assistant(e) (sécurité aérienne) (agent(e) du Service mobile) de Tripoli à Tunis, l'objectif étant de disposer d'une capacité de supervision dans le pays hôte du Groupe des transports aériens de la Mission. Celui-ci étant actuellement situé à Tunis, ce transfert permettrait au (à la) titulaire de s'acquitter de ses fonctions de supervision en temps réel et à la Mission de

faire face rapidement et efficacement aux problèmes qui pourraient se poser, l'idée étant de garantir le respect intégral des politiques et des normes applicables et d'assurer le bon déroulement des activités menées quotidiennement par le Groupe en matière de sécurité aérienne ;

u) Transfert d'un emploi d'assistant(e) administratif(ve) [agent(e) local(e)] de Tunis à Tripoli, l'objectif étant de renforcer les capacités du Bureau en ce qui concerne les activités administratives d'appui à la mission ;

Groupe de la gestion centralisée des stocks et des demandes d'achat

v) Réaffectation d'un emploi d'assistant(e) (gestion du matériel) (agent(e) du Service mobile), qui deviendrait un emploi d'assistant(e) (réception et inspection) (agent(e) du Service mobile), l'objectif étant de renforcer la gestion de la chaîne d'approvisionnement et d'améliorer la prestation de services.

246. Un taux de vacance de 24,3 % a été appliqué aux prévisions relatives aux emplois existants soumis à recrutement international, compte tenu du taux moyen effectif enregistré en 2020, et un taux de vacance de 50 % a été appliqué aux prévisions relatives aux deux emplois qu'il est proposé de créer en 2022. Des taux de vacance de 60 % et 27 %, respectivement, ont été appliqués pour les emplois d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et ceux d'agent(e) local(e), et de 16,7 % et 28,6 %, respectivement, pour les prévisions relatives aux Volontaires des Nations Unies et aux membres du personnel fourni par des gouvernements. Les prévisions concernant le personnel de l'Unité de gardes des Nations Unies sont fondées sur l'hypothèse que ceux-ci seront tous déployés.

247. L'augmentation des ressources demandées pour 2022 par rapport aux crédits ouverts pour 2021 s'explique par : a) une hausse des dépenses prévues au titre du personnel civil, qui tient principalement : i) à l'application d'un pourcentage de dépenses communes de personnel plus élevé au titre des emplois soumis à recrutement international, compte tenu de la répartition récente des dépenses ; ii) à des dépenses supplémentaires prévues en raison du transfert proposé de six emplois existants de la Libye à Genève ; iii) au fait qu'il est proposé de créer deux emplois soumis à recrutement international ; iv) à l'application d'un taux de vacance plus faible pour les emplois soumis à recrutement national, compte tenu des taux d'occupation récents, et au fait que le montant de la rémunération moyenne qui a été utilisé pour établir les prévisions a été révisé ; b) une hausse des dépenses au titre du personnel militaire et du personnel de police, les frais prévus au titre du déploiement, du rapatriement et de la relève du personnel de l'Unité de gardes des Nations Unies étant plus élevés, compte tenu de la répartition récente des dépenses. Cette augmentation est en partie compensée par une diminution des ressources demandées au titre des dépenses opérationnelles dans les domaines suivants : a) installations et infrastructures, le volume prévu d'achats de matériel et de fournitures étant moins élevé car des stocks sont disponibles ; b) communications et informatique, le volume prévu d'achats de matériel et de pièces de rechange et le montant des ressources demandées au titre des services d'information et de publication étant moins élevés ; c) fournitures, services et matériel divers, du fait d'une baisse des ressources demandées au titre i) des services de détection des mines et de déminage, étant donné qu'il est proposé d'ajouter un emploi de responsable du programme de lutte antimines au tableau d'effectifs de la Mission ; ii) des rations, étant donné que l'on devrait disposer de stocks ; iii) du fret et des dépenses connexes, le volume d'achats prévus pour 2022 étant globalement plus faible.

248. Par sa résolution 2570 (2021), le Conseil de sécurité a élargi le mandat de la Mission à de nouveaux domaines d'activité. La résolution ayant été adoptée le 16 avril 2021, le Secrétariat est toujours en train d'examiner les incidences financières qu'aurait l'exécution des nouvelles activités prescrites et formulera ultérieurement des propositions à cet égard, suivant les procédures établies et selon les besoins.

Ressources extrabudgétaires

249. En 2021, aucune ressource extrabudgétaire n'a été mise à la disposition de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye ; il est prévu que cette situation reste inchangée en 2022.

8. Mission de vérification des Nations Unies en Colombie

(60 669 700 dollars)

Avant-propos

La Colombie en est à la cinquième année de l'horizon de 15 ans prévu pour la mise en œuvre intégrale de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, accord historique conclu par le Gouvernement colombien et les anciennes Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire (FARC-EP). La mise en œuvre de l'Accord a jusqu'ici produit des résultats remarquables dans plusieurs domaines clés, tous intimement liés, grâce à la volonté des parties ainsi qu'à la participation active des acteurs colombiens et à l'appui décisif apporté par l'Organisation des Nations Unies et l'ensemble de la communauté internationale.

Entre autres progrès notables, on peut citer la diminution, dans tout le pays, du nombre de crimes liés au conflit, tels que les homicides et les enlèvements ; la consolidation du processus de réintégration, de plus en plus robuste, dans le cadre duquel plus de 13 000 ex-combattants et combattantes reconstruisent leur vie aux côtés des populations locales ; les innovations du système de justice transitionnelle, qui pose les bases de la réconciliation en s'attachant à faire respecter le droit des victimes à la vérité, à la justice et à des réparations ; l'exécution continue des programmes de développement visant à offrir des débouchés aux populations touchées par la pauvreté et la violence ; l'élargissement des espaces de participation politique offerts à la société civile et aux partis politiques, dont le parti de la Force alternative révolutionnaire du peuple (FARC), né de l'Accord final et renommé Comunes[8] au début de 2021.

Les raisons d'espérer ne manquent donc pas, mais la mise en œuvre du processus de paix se heurte toujours à des difficultés d'ampleur, et en particulier aux violences constamment perpétrées par des groupes armés illégaux contre les populations, les notables et les ex-combattants des FARC-EP dans les zones touchées par le conflit. Ce problème et d'autres ont encore été aggravés par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), dont les effets ont pesé sur toutes les activités liées à la mise en œuvre du processus de paix, notamment dans les deux domaines relevant du mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, à savoir l'application des dispositions des sections 3.2 et 3.4 de l'Accord final relatives à la réintégration et aux garanties de sécurité. Les Colombiennes et les Colombiens se ressentiront longtemps des conséquences économiques et sociales de la pandémie ; il importe donc au plus haut point que les parties et tous les acteurs soient conscients que la mise en œuvre de l'Accord final dans son intégralité est essentielle à l'instauration de la paix, mais aussi au succès des efforts de relèvement ambitieux qui sont déployés dans le contexte de la crise sanitaire.

Dans ces circonstances exceptionnelles, la Mission de vérification se concentre sur cinq axes d'action prioritaires, à savoir : assurer la protection et la sécurité des ex-combattants, des populations touchées par le conflit, des figures de la société civile et des défenseurs des droits humains ; assurer la viabilité du processus de réintégration ; consolider la présence de l'État ; rendre le dialogue plus constructif entre les parties ; promouvoir la réconciliation. Il faudra œuvrer de manière décisive à l'appui de ces priorités et pouvoir compter sur l'engagement constant de toutes les parties pour protéger les acquis, faire de nouveaux progrès et poursuivre et renforcer la mise en œuvre de l'Accord, dans le contexte du cycle électoral qui aboutira, en 2022, à la tenue des élections présidentielle et législative.

En dépit des circonstances, je suis convaincu que l'engagement des parties, de la société colombienne, des institutions publiques et des autorités locales, ainsi que la résilience des populations, permettront de relever les défis inhérents au processus complexe qu'est l'instauration d'une paix durable et de surmonter les difficultés posées par la pandémie. L'Organisation continuera d'apporter, dans cette tâche colossale, un appui aussi solide que jamais.

Le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Colombie,
Chef de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie
(*Signé*) Carlos **Ruiz Massieu**

[8] Le parti politique né de l'Accord final a récemment changé de dénomination. Dans le présent document, il sera désigné sous le nom de FARC, pour la période 2020 et sous le nom de Comunes, pour la période 2022.

A. Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020

Orientations générales

Mandats et considérations générales

250. À la demande du Gouvernement colombien et des anciennes Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire (FARC-EP), le Conseil de sécurité a chargé la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie de vérifier deux aspects essentiels de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, adopté en 2016 par le Gouvernement colombien et les FARC-EP, à savoir : a) la réintégration des membres des FARC-EP dans la vie politique, économique et sociale (section 3.2 de l'Accord) ; b) l'application de mesures de sécurité et de protection personnelles et collectives destinées aux ex-combattants et la mise en place de programmes complets de sécurité et de protection en faveur des populations locales et des organisations sur les territoires concernés (section 3.4 de l'Accord). Le Conseil a défini le mandat de la Mission dans sa résolution 2366 (2017) puis l'a renouvelé par ses résolutions 2435 (2018), 2487 (2019), 2545 (2020) et 2574 (2021), dans laquelle il l'a également élargi pour y inclure la vérification du respect des peines prononcées par la Juridiction spéciale pour la paix.

251. La Mission de vérification agit en étroite collaboration avec les deux parties, notamment dans le cadre des organes de vérification établis par l'Accord final, en particulier la Commission de suivi, de promotion et de vérification de l'Accord final, le Conseil national de réintégration et la Commission nationale des garanties de sécurité, ainsi qu'avec les membres de l'équipe de pays des Nations Unies, les autorités locales et départementales et la société civile. Les travaux de la Mission de vérification conserveront une importance vitale en 2022, puisqu'elle aidera les parties à poursuivre le processus de réintégration et à appliquer les mesures visant à renforcer la sécurité et la protection des populations vulnérables, des figures de la société civile, des défenseurs des droits humains et des ex-combattants, ainsi qu'à mettre en œuvre les dispositifs et les dispositions prévues par l'Accord final, qui sont étroitement liés au mandat de la Mission et en sont complémentaires.

Programme de travail

Objectif

252. L'objectif auquel la Mission contribue est de faire progresser la mise en œuvre effective des dispositions de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable qui concernent la réintégration et les garanties de sécurité.

Stratégie

253. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, la Mission continuera de prendre des initiatives en matière de vérification, en faisant œuvre de sensibilisation, en usant de ses bons offices et en collaborant étroitement avec les parties à l'Accord final, les institutions concernées et les autorités nationales, régionales et locales. Dans le cadre de cette démarche dynamique, elle participe aux côtés des parties aux travaux d'instances et institutions clés créées en vue de faciliter la mise en œuvre de l'Accord final, d'encourager le dialogue constructif et de renforcer la confiance entre le Gouvernement et Comunes. Ces mécanismes tripartites sont saisis de questions en suspens liées à la mise en œuvre du processus de paix ; ils veillent au maintien d'une coordination et d'un dialogue permanent entre les principaux interlocuteurs, notamment les acteurs de l'ensemble du spectre politique, la société civile, le secteur privé et la communauté internationale, dans l'optique de les mobiliser à l'appui de la mise en œuvre de l'Accord final.

254. Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

a) La confiance entre les parties à l'Accord final sera renforcée ; l'action menée en vue d'assurer la viabilité du processus de réintégration sera intensifiée ; des progrès constants seront faits vers le règlement de problèmes concrets qui entravent la réintégration, notamment en ce qui concerne l'accès à la terre aux fins de la consolidation des anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration et les projets productifs et la recherche de solutions de logement à l'intention des ex-combattants ; la prise en compte des questions de genre dans la réintégration et la participation active des ex-combattantes seront encouragées ; le Gouvernement mettra en place des solutions plus durables à l'intention des ex-combattants résidant à l'intérieur et à l'extérieur des anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration ;

b) L'État sera en mesure de mieux prévenir les attaques contre les ex-combattants, les figures de la société civile et les défenseurs des droits humains et de mieux enquêter sur ces actes, la confiance et l'entente entre les parties en ce qui concerne les mécanismes de sécurité et de protection seront renforcées et les besoins particuliers des femmes, des enfants, des ex-combattants appartenant à différents groupes ethniques, des populations autochtones en général et d'autres populations à risque seront pris en considération.

Facteurs externes pour 2022

255. Les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan-programme d'ensemble pour 2022 :

a) La communauté internationale continue de soutenir la participation active de l'ONU et de la Mission au processus de paix ;

b) Le Gouvernement reste concentré sur la mise en œuvre de l'Accord final après les élections présidentielle et législative de 2022 ;

c) La flambée de violences commises par les groupes armés illégaux pendant l'année électorale exige de renforcer encore la collaboration avec les autorités locales et les institutions chargées de la sécurité ainsi qu'avec le Bureau du Procureur général.

256. En ce qui concerne la pandémie de COVID-19, le projet de plan-programme repose sur l'hypothèse qu'il sera possible de livrer les produits et de mener à bien les activités qui sont proposés pour 2022. Toutefois, si la pandémie devait continuer d'entraver l'exécution des produits et des activités prévus, il faudrait procéder à des aménagements en 2022, sans pour autant perdre de vue les objectifs d'ensemble, les stratégies et les mandats. Il sera alors fait part de ces aménagements au moment où il sera rendu compte de l'exécution du programme.

257. La Mission prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Ainsi, l'équipe chargée de ces questions au sein de la Mission collaborera étroitement avec toutes les composantes de celle-ci, tant au siège que sur le terrain, afin d'assurer une mise en œuvre adéquate de la directive de la Mission sur l'égalité des genres et de sa stratégie sur la parité des genres. Elle fournira des conseils et un appui aux équipes de vérification pour veiller à ce que les besoins des anciennes membres des FARC-EP soient pleinement pris en compte dans la conception, l'exécution et le suivi des programmes et mettra l'accent sur les garanties de sécurité offertes aux figures féminines de la société civile.

258. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, la Mission continuera de collaborer et d'entretenir des contacts approfondis avec les acteurs internationaux, nationaux et infranationaux qui appuient la mise en œuvre de l'Accord final. Au niveau international, elle continuera de coopérer activement avec les membres de la communauté diplomatique et les organisations régionales afin de repérer les synergies et les domaines d'intérêt et d'appui mutuels dans la mise en œuvre du processus de paix. Aux niveaux national et infranational, la Mission continuera de mobiliser fortement un vaste éventail d'acteurs de la sphère politique, de la société civile et du secteur privé, notamment les

organisations locales, les groupes religieux, les groupes de jeunes et de femmes, les organisations ethniques, les associations de lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexes et les institutions de justice transitionnelle. En Colombie, où la société civile est extrêmement dynamique et très engagée dans le processus de paix, le dialogue et la coopération avec d'autres entités reste un aspect essentiel et précieux de l'action de la Mission. Cette dernière continuera également de renforcer ses relations avec les autorités départementales et locales, étant donné que celles-ci jouent un rôle de plus en plus actif dans le processus de paix, notamment à mesure qu'elles assument de nouvelles fonctions en ce qui concerne le processus de réintégration et les garanties de sécurité offertes à la population.

259. En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, la Mission continuera de collaborer étroitement avec l'équipe de pays des Nations Unies et le bureau de la Coordonnatrice résidente. Dans la conduite de ses travaux, l'équipe de pays des Nations Unies s'appuie sur le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, qui a été signé au début de 2020. Par les activités de coordination qu'elle mène dans le cadre de mécanismes conjoints à différents niveaux, la Mission peut diffuser son analyse du conflit et promouvoir la cohérence de l'action et des interventions menées au titre des piliers Paix et sécurité et Développement. Ces relations de travail étroites existent non seulement au niveau national, la Mission participant aux réunions tenues régulièrement par l'équipe de pays des Nations Unies, mais aussi au niveau local, le personnel travaillant en étroite collaboration avec les équipes déployées par différents organismes, fonds et programmes. Dans l'optique de pérenniser la paix et de contribuer à la stabilité du pays à long terme, la Mission et l'équipe de pays ont œuvré en synergie pour exécuter des projets productifs en faveur d'anciens membres des FARC-EP et collaboré dans le cadre des activités liées aux garanties de sécurité ainsi qu'à l'exécution de projets du Fonds pour la consolidation de la paix et du Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires.

Activités d'évaluation

260. La Mission a lancé une étude globale de ses effectifs dont les résultats devraient lui servir grandement, tant du point de vue de son processus d'autoexamen continu que de celui des efforts qu'elle fait pour adapter au mieux ses ressources en personnel et son organigramme aux priorités définies dans son mandat, dans un contexte qui ne cesse d'évoluer.

261. Le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix procèdera à une évaluation systématique, de manière à faire en sorte que les questions de genre soient davantage prises en considération dans les analyses produites.

Exécution du programme en 2020

Encourager l'adhésion collective, au niveau local, aux garanties de sécurité données aux anciens membres des FARC-EP et à la population locale[9]

262. La Mission a continué de participer activement aux travaux des mécanismes de garanties de sécurité créés par l'Accord final aux niveaux national et local et à les promouvoir. Elle a également continué de collaborer étroitement avec le Gouvernement et les institutions publiques saisies des questions de prévention et de protection et des enquêtes concernant les garanties de sécurité offertes aux ex-combattants des FARC-EP, de leur apporter un soutien régulier et de soigner les relations entre les ex-combattants et ces institutions. De plus, elle a plaidé pour que des ex-combattants participent, en tant qu'analystes ou attachés de liaison, aux travaux des mécanismes tripartites régionaux et locaux chargés de promouvoir une vision globale des questions de sécurité.

[9] Voir le projet de budget-programme pour 2020 (A/74/6 (Sect.3)/Add.4).

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

263. La Mission a accompagné des ex-combattants des FARC-EP pour les aider à améliorer leurs relations avec le Ministère de la défense et les forces armées et a plaidé pour que les garanties de sécurité prévues à leur intention soient effectivement appliquées et notamment qu'elles soient envisagées sous un angle collectif. Elle a également collaboré étroitement avec le Bureau du Procureur général et sa Cellule spéciale d'enquête et fait campagne en faveur de l'ouverture d'enquêtes sur les faits de violence contre des ex-combattants. Le travail effectué a permis d'assurer la continuité des opérations des mécanismes tripartites chargés des garanties de sécurité, malgré la pandémie, à un moment où les risques liés à la sécurité allaient croissant. Ces mécanismes ont servi d'espace de dialogue permanent permettant d'analyser ces risques et de prendre les mesures voulues. Par exemple, ils ont joué un rôle déterminant lorsqu'il a fallu coordonner les évacuations d'ex-combattants menacés, au moment où le confinement avait été décrété à l'échelle du pays. En raison de la pandémie et des restrictions des déplacements qui en ont découlé, la Mission a eu plus de mal à intervenir auprès des collectivités rurales, des autorités locales et d'autres interlocuteurs dans le contexte de la vérification des garanties de sécurité, ce qui a nui à sa capacité de recueillir et d'analyser les informations indispensables à ses activités de plaidoyer en faveur de l'application des garanties de sécurité accordées aux ex-combattants, aux figures de la société civile, aux défenseurs des droits humains et à la population, ainsi qu'aux enquêtes sur les crimes commis à leur encontre. Cela étant, malgré la crise sanitaire, la Mission a continué de participer aux activités de coordination et d'échange d'informations entre tous les intervenants concernés et aidé à mettre en place les espaces virtuels nécessaires, ce qui a permis d'assurer la continuité des opérations du mécanisme et des processus en place et d'atténuer les risques de sécurité auxquels les ex-combattants, les figures de la société civile et la populations étaient exposés. Le travail susmentionné a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir l'élargissement des dispositifs infranationaux de garanties de sécurité à l'ensemble du pays et l'amélioration de la communication entre les ex-combattants de la FARC et les institutions publiques.

Tableau 38
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	*2019 (résultat effectif)*	*2020 (résultat effectif)*
Les institutions et dispositifs nationaux chargés des garanties de sécurité contribuent à améliorer la coordination et la communication entre les parties La mise en place de tels dispositifs dans certaines régions ouvre la voie à des avancées similaires en ce qui concerne le dialogue avec les parties prenantes des zones prioritaires	L'élargissement des dispositifs infranationaux de garanties de sécurité à l'ensemble du pays et l'amélioration de la coordination et de la communication avec les acteurs locaux qui en découle permettent de prendre conscience de la nécessité d'envisager les garanties de sécurité sous un angle collectif, en se concentrant sur la population, et non plus du point de vue de la protection individuelle	Les acteurs locaux participent dans une large mesure et en connaissance de cause à des dispositifs infranationaux de garanties de sécurité élargis, ce qui leur permet de bien communiquer et coopérer avec les pouvoirs publics et d'envisager la sécurité de façon collective et non plus seulement individuelle

Élargir la concertation politique et géographique dans le cadre de la réintégration socioéconomique[10]

264. La Mission a élaboré, avec l'Agence nationale pour la réintégration, une stratégie conjointe consistant à inciter les autorités locales nouvellement élues à intégrer les questions de réintégration socioéconomique à leurs plans de développement, l'objectif étant d'élargir la concertation politique et géographique en faveur de la réintégration socioéconomique. Elle est également intervenue auprès

[10] Voir le projet de budget-programme pour 2020 (A/74/6 (Sect.3)/Add.4).

des autorités locales les plus concernées afin de les mobiliser en faveur de l'application intégrale de l'Accord final.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

265. Le travail effectué a contribué à faire en sorte que 198 municipalités accueillant 84 % des ex-combattants intègrent des questions liées à la réintégration socioéconomique dans leurs plans de développement. La prise en compte de ces questions montre que les efforts de plaidoyer faits par la Mission en vue d'élargir la concertation politique et géographique en faveur de la réintégration socioéconomique ont porté leurs fruits. De plus, trois groupes de travail locaux saisis de la question de la réintégration ont été créés, dans les départements de Risaralda et Tolima et dans le district de Bogota, où 800 ex-combattants sont en cours de réintégration socioéconomique. Les 15 mécanismes de coordination régionale et municipale existants jouent un rôle essentiel dans le processus de réintégration en soutenant les initiatives socioéconomiques prises au niveau local et, dans certains cas, en facilitant la réinstallation des ex-combattants exposés à des risques de sécurité, comme cela été le cas à Antioquia, Meta et Caquetá. Malgré les restrictions liées à la pandémie de COVID-19, la Mission a constamment maintenu le contact avec les membres du Conseil national de réintégration, des comités régionaux pour la réintégration et des administrations locales et régionales afin de continuer ses activités de plaidoyer et a mis en place des espaces de dialogue et de coopération en ligne qui ont servi les efforts de réintégration socioéconomique. Le travail susmentionné a permis d'atteindre la cible fixée, à savoir la prise en compte de questions liées à la réintégration dans les plans de développements établis partout dans le pays, et les résultats obtenus témoignent de la volonté politique des autorités locales d'œuvrer à l'appui du processus de réintégration socioéconomique.

Tableau 39
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	*2019 (résultat effectif)*	*2020 (résultat effectif)*
Mise en place de comités régionaux pour la réintégration qui échangent des pratiques optimales et des enseignements	Les comités régionaux pour la réintégration se multiplient, élargissent leur champ d'action et sont pleinement soutenus par le Gouvernement national, et de nouveaux acteurs régionaux de tous horizons participent aux efforts de réintégration et de développement rural	Les comités régionaux pour la réintégration sont opérationnels et la population locale participe à leurs travaux et les soutient dans une large mesure, et des projets adaptés et différenciés sont lancés dans toutes les zones où un nombre important d'anciens membres des FARC-EP résident. Les nouveaux plans de développement établis au niveau local et régional tiennent compte de questions liées à la réintégration

Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du programme

266. En 2020, en raison de la pandémie, la Mission a temporairement adapté ses activités politiques et ses activités de vérification de manière à pouvoir les effectuer en ligne ou à distance, ce qui a facilité le maintien des contacts avec les différentes parties prenantes pendant la première moitié de l'année. Cela n'est toutefois pas allé sans poser de difficultés du point de vue de la vérification et du renforcement de la confiance, en particulier dans les zones rurales reculées. Pendant la deuxième partie de l'année, la Mission a progressivement recommencé à se rendre dans les anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration et dans d'autres zones de réintégration et repris ses activités de promotion de la réconciliation et du dialogue au niveau local, dans le strict respect des règles et protocoles adoptés face à la crise sanitaire.

267. Pour aider le Gouvernement, l'équipe de pays des Nations Unies et les populations à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités qui concourent aux objectifs de la Mission. Dans le cadre du Groupe de travail interinstitutions sur la réintégration, l'équipe de pays des Nations Unies et la Mission ont coordonné un effort commun pour soutenir les ex-combattants dans le contexte de la pandémie, en se concentrant sur trois domaines clés : la santé [sous la direction de l'Organisation panaméricaine de la Santé et de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS)], la réintégration socioéconomique et la sécurité alimentaire. Dans le contexte de la pandémie, la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies ont aidé l'Agence pour la réintégration et la normalisation, le Ministère de la santé et les ex-combattants des FARC-EP à coordonner la prise en charge des ex-combattants infectés par le virus, à faire connaître les mesures de prévention et coordonner les mesures visant à améliorer l'accès des ex-combattants aux services de santé. Elles ont notamment organisé des réunions visant à coordonner les mesures prises aux échelons national et local en vue de prendre en charge les nouveaux cas déclarés et d'empêcher la propagation de la maladie dans les anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration, où les ex-combattants poursuivent leurs efforts de réintégration. La Mission a également facilité, sur demande du Gouvernement, l'acheminement d'une aide humanitaire et de kits de sécurité biologiques aux populations vulnérables, notamment aux ex-combattants, notamment à Mandé (Antioquia) et Vista Hermosa (Meta), ainsi qu'à Acandí, Nuquí et Bahía Solano (Chocó). En coordination avec le PNUD, la Mission a contribué à adapter les projets exécutés par les ex-combattants à la situation ; ceux-ci ont ainsi fabriqué des masques de protection à l'usage de la population.

Résultats escomptés pour 2022

Renforcement des enquêtes sur les attaques contre les ex-combattants des Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire, les figures de la société et les populations locales

268. Depuis la signature de l'Accord final, la Mission a confirmé 262 cas de meurtres d'ex-membres des FARC-EP (dont 7 femmes), dont 73 ont été commis en 2020. Elle a également confirmé 59 tentatives d'homicide (dont 3 contre des femmes) et 20 disparitions (qui concernaient toutes des hommes) sur la même période. La majorité de ces meurtres sont survenus en dehors des anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration, dans des zones rurales où se conjuguent faible présence de l'État, activités économiques illégales et pauvreté. Depuis le processus de désarmement, arrivé à son terme en 2017, ces zones ont été progressivement occupées par des groupes armés illégaux et des organisations criminelles, ce qui a accru l'insécurité et s'est répercuté sur les populations locales, y compris les ex-combattants et leur famille.

269. La Mission continuera à collaborer étroitement avec les autorités gouvernementales (notamment le Bureau du Procureur général, le Ministère de l'intérieur et le Ministère de la défense) et Comunes, aux niveaux national et régional, en vue de renforcer les mesures publiques visant à prévenir ces crimes et les enquêtes sur les organisations criminelles responsables des attaques contre des ex-combattants. Il importe notamment d'affermir le Mécanisme tripartite de protection et de sécurité aux niveaux national et local (composé de la Sous-direction de l'Unité nationale de protection, spécialisée dans la protection des ex-combattants des FARC-EP, de la Mission et des forces nationales de sécurité) avant, pendant et après les élections de 2022. Le groupe de travail tripartite chargé des enquêtes sur les attaques contre les ex-combattants, codirigé par la Mission, Comunes et la Cellule spéciale d'enquête du Bureau du Procureur général a lui aussi un rôle essentiel à jouer pour ce qui est de renforcer la confiance entre les parties. Le groupe de travail examine des mesures propres à renforcer l'accès des ex-combattants à la justice et à améliorer l'analyse des risques, compte tenu des difficultés citées plus haut. De même, grâce à des activités de sensibilisation et d'information menées avec les principales parties prenantes, la Mission continuera d'encourager la Commission nationale des garanties de sécurité à se réunir plus régulièrement et à élaborer une politique visant à démanteler les organisations criminelles et à renforcer la sécurité des ex-combattants des FARC-EP, des figures de la société civile, des défenseurs des droits humains, des

autochtones et des populations rurales. En outre, elle continuera de plaider pour une participation adéquate des femmes aux travaux de la Commission.

Enseignements tirés et changements prévus

270. Les enseignements tirés sont les suivants : les mécanismes de coordination liés aux garanties de sécurité qui traitent les cas signalés de violence contre des ex-combattants en vue de cerner les menaces et les schémas de violence qui compromettent la réintégration et l'instauration de la paix en général fonctionnement mieux lorsqu'ils sont tripartites, faisant intervenir le Gouvernement, Comunes et la Mission. Compte tenu de ces enseignements, la Mission continuera de soutenir les groupes de travail tripartite à l'échelon régional afin de renforcer les enquêtes sur les organisations criminelles qui commettent des attaques et l'analyse de leurs pratiques, d'améliorer l'accès des ex-combattants à la justice grâce à des programmes ciblés et à des ateliers de renforcement des capacités organisés dans des zones prioritaires, d'optimiser la gestion de l'information de manière à faciliter le suivi et de produire une analyse globale des menaces et des tendances qui sous-tendent les attaques.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

271. Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montreront la priorité donnée aux mesures préventives au niveau local, le renforcement des enquêtes concernant les attaques et les progrès qui seront faits, grâce à la mise en œuvre de politiques publiques, vers le démantèlement des organisations criminelles entravant le processus de réintégration et le processus de paix.

Tableau 40
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	*2019 (résultat effectif)*	*2020 (résultat effectif)*	*2021 (résultat escompté)*	*2022 (résultat escompté)*
–	Renforcement des mécanismes tripartites et priorisation des enquêtes sur les attaques contre les ex-combattants des FARC-EP Mise en place d'un programme régional de promotion de la paix visant à encourager l'approfondissement de l'analyse et des enquêtes concernant les attaques contre les ex-combattants	Renforcement des enquêtes et hausse du taux d'aboutissement des poursuites judiciaires contre les organisations criminelles responsables des attaques, qu'elles en soient les auteures ou les instigatrices	Progrès dans le démantèlement des organisations criminelles entravant le processus de réintégration et le processus de paix, grâce à la mise en œuvre de politiques publiques	Renforcement des mécanismes tripartites et priorisation de mesures préventives au niveau local, dans l'optique de prévenir les attaques contre les ex-combattants Renforcement des enquêtes et hausse du taux d'aboutissement des poursuites judiciaires contre les organisations criminelles responsables des attaques, qu'elles en soient les auteures ou les instigatrices Progrès dans le démantèlement des organisations criminelles entravant le processus de

2018 (résultat effectif)	*2019 (résultat effectif)*	*2020 (résultat effectif)*	*2021 (résultat escompté)*	*2022 (résultat escompté)*
				réintégration et le processus de paix, grâce à la mise en œuvre de politiques publiques

Accélérer l'action menée en faveur d'une réintégration durable

272. À présent que le processus de réintégration entre en phase de consolidation, il s'agit d'en assurer la viabilité à long terme. Plus de trois ans après que les armes ont été déposées, plus de 13 000 hommes et femmes continuent de s'employer à revenir à la vie civile, malgré les difficultés qu'ils rencontrent sur cette voie. Près de 2 600 personnes participent au processus de réintégration collective dans les anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration, et 9 600 autres (soit quelque 70 % des ex-combattants ayant reçu un certificat de réintégration) le font hors de ces secteurs et parfois en zone urbaine. Certains de ces ex-combattants, en particulier celles et ceux qui sont engagés dans un processus de réintégration collective dans des zones rurales reculées, ne bénéficient toujours que d'un accès limité à certaines prestations de réintégration. Dans les anciennes zones de conflit, l'insécurité a pesé de plus en plus lourdement sur le processus de paix : en 2020, il a ainsi fallu réinstaller un ancien secteur territorial de formation et de réintégration ainsi qu'un projet productif qui portait ses fruits. Il est plus important que jamais de continuer à soutenir celles et ceux qui restent attachés au processus en leur proposant des débouchés économiques durables, des terres et un logement, et en posant les fondements de la réconciliation dans les plus de 500 municipalités où se poursuit leur réintégration. Le dialogue avec les populations et les autorités locales, dont le rôle clé dans la progression du processus de réintégration n'est plus à démontrer, reste un aspect essentiel de l'action menée à cet égard.

273. La Mission continuera à collaborer étroitement avec l'Agence pour la réintégration et la normalisation et Comunes, ainsi qu'avec les parties prenantes régionales et locales, afin de soutenir l'action menée en vue d'assurer la viabilité du processus de réintégration, notamment en veillant à ce que tous les ex-combattants, où qu'ils et elles se trouvent, continuent d'avoir accès à des prestations de réintégration, y compris à des terres, à un logement, à des soins de santé, à des services de base, à des possibilités de générer durablement des revenus et à des programmes et services adaptés aux femmes et aux personnes ayant des besoins particuliers, et que leur sécurité et leur protection soient assurées. Par ses activités de dialogue et de plaidoyer, la Mission a contribué à faire en sorte que des ressources soient allouées à l'achat de terres pour les anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration, à faire augmenter le nombre d'initiatives productives menées au bénéfice des ex-combattants engagés dans un processus de réintégration collective en dehors de ces secteurs et à mobiliser véritablement les autorités et les populations locales à l'appui du processus de réintégration.

Enseignements tirés et changements prévus

274. Les enseignements tirés sont les suivants : il faut faire preuve de souplesse pour s'adapter aux nouvelles réalités imposées par la pandémie, qui a créé des difficultés, révélé la fragilité des projets productifs et montré que les ex-combattants résidant dans les zones rurales les plus reculées n'avaient qu'un accès limité aux soins de santé. Compte tenu de ces enseignements, la Mission continuera d'intensifier ses activités de plaidoyer afin d'attirer l'attention sur ces zones rurales dans le cadre des mécanismes tripartites, et notamment d'œuvrer de concert avec l'Agence pour la réintégration et la normalisation, le Ministère de la santé et Comunes pour prévenir et circonscrire la propagation de la COVID-19 parmi les ex-combattants et faire converger les efforts faits à cet égard avec l'action menée par les organismes, fonds et programmes des Nations Unies dans les zones rurales. La Mission a fait campagne en faveur de l'adoption de mesures d'atténuation, tendant entre autres à améliorer l'accès au réseau des ex-combattants, de manière à assurer la continuité de

l'assistance technique. Elle continuera à coordonner étroitement son action avec celle des autres entités des Nations Unies, dans le souci d'optimiser les ressources. De plus, elle s'attachera à mieux analyser l'incidence du manque d'accès aux soins de santé sur le processus de réintégration dans son ensemble. Elle fera également tout son possible pour reprendre les opérations de vérification en présentiel afin de surmonter les difficultés auxquelles elle a fait face quand elle s'est trouvée contrainte d'exercer ses activités à distance, en particulier en ce qui concerne la vérification du processus de réintégration socioéconomique dans les zones rurales reculées.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

275. Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera l'augmentation notable du nombre d'ex-combattants résidant au sein ou en dehors des anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration et bénéficiant de mesures soutenues par l'État visant à assurer la mise en place de solutions de réintégration durables à leur intention et à celle des collectivités qui les accueillent.

Tableau 41
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	*2019 (résultat effectif)*	*2020 (résultat effectif)*	*2021 (résultat escompté)*	*2022 (résultat escompté)*
–	Augmentation du nombre de projets de réintégration collective des ex-combattants soutenus par l'État, reflétant les progrès réalisés en matière de réintégration socioéconomique des ex-combattants résidant au sein ou en dehors des anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration	Augmentation notable du nombre de projets de réintégration collective des ex-combattants soutenus par l'État, contribuant à consolider l'intégration socioéconomique des ex-combattants partout en Colombie	Tous les projets de réintégration collective soutenus par l'État tiennent compte de facteurs qui concourent à leur viabilité, notamment l'accès aux marchés, à la terre et au crédit, l'assistance technique, le renforcement des associations productives d'ex-combattants et la garantie de la participation active des femmes	Augmentation notable du nombre d'ex-combattants et membres de leur famille qui bénéficient de mesures soutenues par l'État visant à assurer la mise en place de solutions de réintégration durables au sein et en dehors des anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration

Produits

276. On trouvera dans le tableau 42 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 42
Produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	*Produits prévus : 2020*	*Produits livrés : 2020*	*Produits prévus : 2021*	*Produits prévus : 2022*
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)				
1. Rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité	4	4	4	4
B. Création et transfert de connaissances				
Publications (nombre de publications)				
2. Rapports thématiques sur les garanties de sécurité	–	–	2	2
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)				
3. Manuel de vérification, comprenant un guide de vérification tenant compte des questions de genre	1	1	1	1

C. Activités de fond

Bons offices : missions de bons offices en vue de l'application des dispositions des sections 3.2 et 3.4 de l'Accord final ; missions de bons offices devant faciliter le règlement de problèmes, le renforcement de la confiance et la mise en commun des efforts faits pour répondre aux difficultés d'application sur le terrain ; missions de bons offices et action en faveur de la création et de la pérennisation d'espaces de discussion et de forums rassemblant les homologues et les acteurs concernés en vue d'un dialogue et d'un processus décisionnel productifs ; missions de bons offices et action en faveur de visites des principales parties prenantes dans les zones de réincorporation et autres lieux où les ex-combattants réalisent des projets productifs dans le cadre de leur processus de réintégration ; contributions de fond visant à favoriser le dialogue dans le cadre de sept sessions décentralisées du Conseil national de réintégration.

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : services de consultation et conseil visant à cerner, prévenir ou régler les difficultés et les problèmes liés aux conditions nécessaires à une participation politique accrue du parti Comunes, à la réintégration des ex-combattants, à l'amélioration des mesures et conditions de sécurité et de protection, et à une participation accrue à la mise en œuvre de l'Accord final.

Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête : missions d'établissement des faits visant à vérifier le processus de réintégration et les conditions de sécurité sur le terrain, ainsi qu'à assurer le suivi de cas précis relevant des sections 3.2 et 3.4 de l'Accord final.

Bases de données et supports numériques : base de données tripartite sur le retour à la légalité (Haut-Commissariat pour la paix, Comunes, Mission) ; système de compte rendu de vérification aux niveaux local, régional et national (phase 1 : référentiel, phase 2 : traitement automatique des formulaires, phase 3 : outils d'exploration de texte) ; progrès dans l'exploitation de l'outil de suivi de l'Accord final aux niveaux local, régional et national ; bases de données et système d'information relatifs aux indicateurs liés au contexte de vérification ; base de données recensant les cas d'attaques contre d'ex-combattants des FARC-EP et leurs proches, des membres de partis politiques et des figures de la société civile, et les cas de détention d'ex-combattants ; base de données tripartite des projets productifs (Agence pour la réintégration et la normalisation, Comunes, Mission).

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : supports d'information destinés aux ex-combattants des FARC-EP et aux populations locales, expliquant les progrès réalisés dans la mise en œuvre du mandat de la Mission et l'application de l'Accord final ; célébration des cinq ans de mise en œuvre du processus de paix en Colombie et des résultats de l'action menée par la Mission ; programme d'information visant à mieux faire connaître le processus de réintégration et les mesures liées aux garanties de sécurité ; ateliers sur le processus de réintégration et les progrès en matière de garanties de sécurité, à l'intention des populations locales et des ex-combattants ; programmes d'information organisés lors de visites de haut niveau en Colombie (Secrétaire général et Conseil de sécurité) ; production et diffusion de vidéos thématiques sur les zones d'intervention de la Mission ; manifestations visant à promouvoir la réconciliation entre les ex-combattants et les populations locales ; brochures, dépliants, tableaux de conférence, infographies, profils et supports d'information sur le mandat et l'action de la Mission ; un programme d'information radiophonique et télévisuel diffusé dans huit régions permettant à la Mission de transmettre à grande échelle des renseignements utiles via les médias locaux, régionaux et nationaux ; partenariat avec l'équipe de pays des Nations Unies et le centre d'information des Nations Unies en vue de diffuser des informations utiles sur l'avancement de la mise en œuvre du mandat de la Mission et de l'Accord final.

Catégorie et sous-catégorie	*Produits prévus : 2020*	*Produits livrés : 2020*	*Produits prévus : 2021*	*Produits prévus : 2022*
Relations extérieures et relations avec les médias : conférences avec les directeurs et rédacteurs des principaux médias partenaires aux niveaux local, régional et national ; conférences de presse, points de presse et résumés écrits à diffuser auprès des partenaires extérieurs, le cas échéant ; visites de journalistes, de membres des médias locaux et de représentants du secteur privé dans les secteurs de réintégration et sur les sites des projets productifs d'ex-combattants ; réunions d'information trimestrielles de haut niveau consacrées aux rapports du Secrétaire général organisées avec des journalistes, des représentants de la société civile, les autorités locales et les principales parties prenantes, au siège de la Mission à Bogota et dans les bureaux régionaux.				
Plateformes numériques et contenus multimédias : production et développement quotidiens d'informations relatives au mandat de la Mission et à l'évolution de la situation, en vue de leur diffusion dans les médias locaux, nationaux et internationaux, via les médias sociaux disponibles et sur les plateformes d'information du système des Nations Unies ; diffusion d'une série de podcasts animés mettant en avant l'action menée par la Mission dans le cadre de son mandat, de rapports spéciaux et d'analyses de mégadonnées provenant des comptes de médias sociaux de la Mission (Twitter, Facebook et Instagram), en vue d'améliorer la communication d'informations sur les activités de la Mission ; campagnes et produits destinés à certaines plateformes de médias sociaux et visant à montrer l'impact des activités de la Mission.				

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 43
Ressources financières
(En milliers de dollars des États-Unis)

	2020	*2021*	*2022*		*Variation*
	Dépenses effectives	*Crédits ouverts*	*Ressources nécessaires*	*Dépenses non renouvelables*	*Augmentation/ (diminution) entre 2021 et 2022*
Catégorie de dépenses	*(1)*	*(2)*	*(3)*	*(4)*	*(5) = (3) – (2)*
Militaires et personnel de police	3 717,7	4 125,1	4 140,4	–	15,3
Personnel civil	31 618,7	33 227,5	33 398,1	–	170,6
Dépenses opérationnelles	23 965,3	25 589,9	23 131,2	–	(2 458,7)
Total (déduction faite des contributions du personnel)	**59 301,7**	**62 942,5**	**60 669,7**	**–**	**(2 272,8)**

Tableau 44
Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									*Agents des services généraux et des catégories apparentées*			*Personnel recruté sur le plan national*			
	SGA	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2*	*Total partiel*	*Service mobile Service de sécurité*	*Services généraux*	*Total (personnel recruté sur le plan international)*	*Administrateurs*	*Agents locaux*	*Volontaires des Nations Unies*	*Total*
Effectif approuvé pour 2021	1	1	1	6	22	38	46	1	116	45	1	162	78	80	131	451
Effectif proposé pour 2022	1	1	1	6	22	37	46	1	115	44	1	160	80	82	131	453
Variation	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**(1)**	**–**	**–**	**(1)**	**(1)**	**–**	**(2)**	**2**	**2**	**–**	**2**

277. Le montant des ressources demandées pour 2022 pour la Mission de vérification s'élève à 60 669 700 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettrait de couvrir le déploiement de 120 observateur(trice)s militaires (4 140 400 dollars), les traitements et les dépenses communes de personnel (33 398 100 dollars) correspondant à 160 emplois de temporaire soumis à recrutement international (1 emploi de Secrétaire général(e) adjoint(e), 1 de Sous-Secrétaire général(e), 1 D-2, 6 D-1, 22 P-5, 37 P-4, 46 P-3, 1 P-2, 44 emplois d'agent(e) du Service mobile et 1 d'agent(e) des services généraux), 162 emplois soumis à recrutement national [80 emplois d'administrateur(trice) et 82 emplois d'agent(e) local(e)] et 131 Volontaires des Nations Unies, ainsi que les dépenses opérationnelles (23 131 200 dollars), qui se répartissent comme suit : consultants et services de conseil (296 900 dollars), voyages officiels (1 591 300 dollars), installations et infrastructures (5 909 100 dollars), transports terrestres (2 947 200 dollars), opérations aériennes (5 252 300 dollars), opérations maritimes (321 600 dollars), communications et informatique (4 826 300 dollars), santé (511 100 dollars) et fournitures, services et matériel divers (1 475 400 dollars).

278. En 2022, il est proposé de modifier le tableau d'effectifs en procédant à trois création d'emplois, une suppression d'emploi et une transformation d'emploi, comme suit :

Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général

a) Création d'un poste de spécialiste des questions de genre (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national), dont le (la) titulaire exécuterait des activités liées à la vérification des garanties de la sécurité, de la sécurité et de la protection des femmes, des filles et des lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexes et à la mise en œuvre des mesures prévues dans la directive de la Mission sur l'égalité des genres, notamment concernant la prise en compte des questions de genre dans les analyses, la communication d'information et le renforcement des capacités ;

Groupe des opérations logistiques

b) Suppression d'un emploi de Chef du groupe de la logistique (P-4), compte tenu de la fermeture de plusieurs camps et de l'évolution de l'empreinte de la Mission ;

Bureau régional de Cali

c) Création d'un emploi de fonctionnaire d'administration (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national), dont le (la) titulaire fournirait des conseils et des orientations de base au (à la) Chef du Bureau régional de Cali concernant toutes questions logistiques et administratives et assurerait le suivi et la coordination des activités d'appui logistique de routine ;

Équipe médicale

d) Création d'un emploi d'assistant(e) médical(e) [agent(e) local(e)] dont le (la) titulaire coordonnerait les agréments des services de santé, recevrait et validerait l'ensemble des comptes concernant les cliniques, hôpitaux, services d'évacuation médicales, services d'ambulance et autres services auxquels la Mission a recours et s'acquitterait de tâches administratives ;

Groupe des achats

e) Transformation d'un emploi d'assistant(e) aux achats (agent(e) du Service mobile) en emploi d'assistant(e) aux achats [agent(e) local(e)], de manière à tirer parti des connaissances relatives au marché local et à ses pratiques ainsi que des connaissances linguistiques dont disposerait un(e) titulaire recruté(e) sur le plan national.

279. Un taux de vacance de 17 % a été appliqué aux prévisions relatives aux emplois de temporaire soumis à recrutement international qu'il est proposé de maintenir, compte tenu du taux de vacance moyen effectivement constaté en 2020. Un taux de vacance de 12 % a été appliqué aux prévisions relatives aux emplois soumis à recrutement national qu'il est proposé de maintenir, tandis que des taux de vacance de 50 % et 35 % ont été appliqués, respectivement, aux deux emplois d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et à l'emploi d'agent(e) local(e) qu'il est proposé de créer en 2022. Un taux de vacance de 1 % a été appliqué aux prévisions relatives aux Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international. Un taux de vacance de 3 % a été appliqué aux prévisions relatives aux observateurs et observatrices militaires.

280. La diminution des ressources demandées pour 2022 par rapport aux crédits ouverts pour 2021 s'explique principalement par : a) la mise en place d'un nouveau contrat relatif à la location et à l'exploitation de services aériens, qui a abouti à une réduction des montants nécessaires à la rubrique Opérations aériennes ; b) une diminution des dépenses prévues à la rubrique Installations et infrastructures découlant de la révision du contrat relatif aux propriétés à bail, qui prévoit à présent que les frais de maintenance et les charges soient comprises dans le coût de location, et au fait que la Mission ne prévoit pas d'acheter de générateurs ni de matériel électrique supplémentaires ; c) la diminution prévue des dépenses afférentes au personnel recruté sur le plan international, du fait de l'affectation d'une part inférieure des dépenses communes de personnel aux coûts salariaux de cette catégorie de personnel, compte tenu des niveaux de dépense constatés en 2020 ; contrebalancées par d) une augmentation des dépenses afférentes au personnel recruté sur le plan national, du fait de

l'application d'un nouveau barème des traitements à la catégorie des administrateurs recrutés sur le plan national et des agents locaux ; e) la création proposée de 2 emplois d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et de 1 emploi d'agent(e) local(e).

281. Par sa résolution 2574 (2021), le Conseil de sécurité a élargi le mandat de la Mission à de nouveaux domaines d'activité. La résolution ayant été adoptée le 11 mai 2021, le Secrétariat est toujours en train d'examiner les incidences financières qu'aurait l'exécution des nouvelles activités prescrites et formulera ultérieurement des propositions à cet égard, suivant les procédures établies et selon que nécessaire.

Ressources extrabudgétaires

282. En 2021, aucune ressource extrabudgétaire n'a été mise à la disposition de la Mission ; il est prévu que cette situation reste inchangée en 2022.

9. Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda

(45 559 100 dollars)

Avant-propos

La Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda (MINUAAH), dotée d'un effectif composé notamment de soldats, de policiers et de fonctionnaires civils, aide les parties yéménites à appliquer l'Accord de Stockholm, en particulier l'Accord sur la ville de Hodeïda et les ports de Hodeïda, de Salif et de Ras Issa (Accord sur Hodeïda), conclu en Suède le 13 décembre 2018. Elle s'attache depuis sa création à aider les parties à mettre en œuvre de l'Accord et à maintenir une présence adéquate dans un environnement opérationnel très difficile afin d'assurer la bonne exécution de son mandat.

Malgré les énormes difficultés rencontrées en 2020, la Mission a continué d'adapter son approche et d'étudier les moyens de maintenir l'élan acquis en vue de l'application pleine et entière de l'Accord sur Hodeïda. Elle s'est employée à accompagner les parties dans le processus de redéploiement de leurs forces, à renforcer le mécanisme de désescalade et de surveillance du cessez-le-feu et à faciliter le dialogue sur la réouverture des voies de passage de l'aide humanitaire. À la suite de la suspension de la participation du Gouvernement yéménite au Comité de coordination du redéploiement et aux modalités connexes en avril 2020, qui a coïncidé avec l'importance croissante des modalités à mettre en œuvre pour atténuer la menace de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), elle a œuvré en faveur d'une reprise durable des mécanismes de l'Accord et s'est efforcée de faire respecter le cessez-le-feu. L'Accord sur Hodeïda reste le cadre à suivre pour réduire le niveau global de la violence, protéger les ports de la mer Rouge et renforcer l'activité économique dans la ville de Hodeïda.

La Mission continue de collaborer étroitement avec les entités des Nations Unies et les organisations non gouvernementales internationales présentes dans la province de Hodeïda, usant de son influence pour permettre aux intervenants humanitaires de se déployer davantage. Elle collabore en outre avec les autres partenaires jouant un rôle essentiel dans la mise en œuvre de l'Accord sur Hodeïda, à savoir le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, le PNUD et le Mécanisme de vérification et d'inspection des Nations Unies.

L'équipe de direction de la MINUAAH remercie le Conseil de sécurité, ses nombreux partenaires au sein du système des Nations Unies et la communauté internationale pour le soutien qu'ils continuent de lui apporter. La Mission ne pourrait s'acquitter de ses travaux sans le dévouement et le professionnalisme hors pair de son personnel, qui continue d'accomplir sa tâche dans un environnement opérationnel difficile.

Le Chef de la Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda,
Président du Comité de coordination du redéploiement
(*Signé*) Abhijit **Guha**, général de corps d'armée (en retraite)

A. Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020

Orientations générales

Mandats et considérations générales

283. La Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda (MINUAAH) est chargée d'aider les parties à l'Accord de Stockholm (S/2018/1134, annexe) à appliquer l'Accord sur la ville de Hodeïda et les ports de Hodeïda, de Salif et de Ras Issa (Accord sur Hodeïda) et à s'acquitter des engagements qu'elles ont pris dans le cadre de cet Accord. Son mandat a été défini dans la résolution 2452 (2019) du Conseil de sécurité pour une période initiale de six mois et prorogé par la résolution 2481 (2019), la résolution 2505 (2020) et, en dernier lieu, par la résolution 2534 (2020) jusqu'au 15 juillet 2021.

284. Le mandat confié à la Mission par la résolution 2534 (2020) est le suivant : a) diriger le Comité de coordination du redéploiement et assurer son fonctionnement, avec l'assistance d'un secrétariat composé de personnel des Nations Unies, en vue de superviser le cessez-le-feu, le redéploiement des forces et les opérations de déminage dans l'ensemble de la province de Hodeïda ; b) surveiller le respect, par les parties, du cessez-le-feu dans la province de Hodeïda et le redéploiement mutuel des forces à l'extérieur de la ville de Hodeïda et des ports de Hodeïda, de Salif et de Ras Issa ; c) collaborer avec les parties pour que la sécurité de la ville de Hodeïda et des ports de Hodeïda, de Salif et de Ras Issa soit assurée par les forces de sécurité locales, dans le respect de la loi yéménite ; d) faciliter et coordonner l'appui qu'apporte l'Organisation des Nations Unies en vue d'aider les parties à appliquer intégralement l'Accord sur Hodeïda.

285. Le conflit prolongé ayant des conséquences dévastatrices sur les plans humanitaire et de la sécurité, il demeure essentiel de poursuivre les efforts visant à renforcer le cessez-le-feu, à instaurer un climat de confiance entre les parties et à maintenir le dialogue en vue de la mise en œuvre de l'Accord sur Hodeïda si l'on veut faire progresser les efforts de paix à Hodeïda et, plus largement, au Yémen. Dans l'exécution de son mandat, la Mission continuera de jouer un rôle moteur dans le fonctionnement soutenu du Comité de coordination du redéploiement et d'aider les parties à respecter les engagements qu'elles ont pris en faveur de l'application intégrale de l'Accord sur Hodeïda, notamment ceux consistant à observer le cessez-le-feu, à redéployer leurs forces et s'assurer que les forces de sécurité locales assument les responsabilités en matière de sécurité à Hodeïda et dans les ports de Hodeïda, de Salif et de Ras Issa, comme prévu dans l'Accord.

286. L'accès à égalité aux territoires des deux parties et la facilitation du dialogue entre celles-ci au moyen des bases établies de part et d'autre de la ligne de front de Hodeïda et du quartier général installé à l'endroit convenu resteront au cœur du travail de la MINUAAH en 2022, l'objectif étant de renforcer sa capacité de surveillance, le respect du cessez-le-feu et le contrôle du redéploiement des forces. À cette fin, la Mission veillera au déploiement d'observateurs internationaux auprès du mécanisme conjoint de désescalade, des postes d'observation conjoints et des patrouilles sur le territoire des deux parties dans l'ensemble de la province de Hodeïda, notamment la ligne de front, les ports et les districts du sud. Dans le même temps, elle continuera de présider et d'animer les rencontres formelles et informelles du Comité de coordination du redéploiement afin de renforcer le respect du cessez-le-feu et la désescalade, d'établir un dialogue fondé sur la confiance et d'œuvrer au redéploiement complet des forces. Elle s'emploiera également à renforcer le dialogue avec les réseaux communautaires de façon à mettre en place un processus de mise en œuvre inclusif et à mieux coordonner l'acheminement de l'aide humanitaire. Pour ce faire, elle collaborera autant que possible avec divers représentants des femmes et des jeunes.

Programme de travail

Objectif

287. L'objectif auquel la Mission contribue est d'aider les parties à appliquer l'Accord sur la ville de Hodeïda et les ports de Hodeïda, de Salif et de Ras Issa ainsi qu'à tenir les engagements qu'elles ont pris dans le cadre de cet Accord.

Stratégie

288. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, la Mission continuera de s'adapter à la situation en constante évolution dans la province de Hodeïda pour s'assurer qu'elle est la mieux placée et la mieux structurée pour s'acquitter de son mandat. À cette fin, elle établira et exploitera des bases pour maintenir sa présence physique et mener ses activités sur les territoires des deux parties situées de part et d'autre de la ligne de front dans la ville de Hodeïda. Elle poursuivra également la mise en place progressive de son quartier général dans un lieu convenu, jugé également accessible aux deux parties et stratégiquement situé de manière à pouvoir accomplir au mieux les tâches qui lui sont confiées dans la province de Hodeïda, conformément à l'Accord.

289. Initialement créée au début de 2019, la Mission entreprendra une restructuration, qui n'aura pas d'incidence sur son budget, en se concentrant sur les domaines essentiels afin de s'adapter à l'évolution du contexte opérationnel et, ainsi, d'être mieux à même d'exécuter son mandat moyennant une approche cohérente, coordonnée et adaptée aux objectifs visés. Cette restructuration permettra à la Mission d'avoir une représentation équilibrée et des moyens durables dans les territoires contrôlés par chaque partie. Elle lui permettra également d'exercer ses bons offices, le but étant de faciliter la poursuite du dialogue avec et entre les parties à Aden et à Sanaa et de tirer parti de l'appui des acteurs régionaux et internationaux pour faire progresser la mise en œuvre de l'Accord. Le renforcement du dialogue au niveau communautaire par l'intermédiaire des chefs tribaux, des femmes, des jeunes et des groupes de la société civile permettra en outre de garantir la participation de la population locale à cet objectif. La Mission procédera également à un ajustement de sa structure d'appui, qui sera examiné et sans incidence sur les coûts, afin de renforcer les moyens dont elle dispose pour répondre efficacement à ses différents besoins, notamment en matière d'infrastructure.

290. En ce qui concerne les mécanismes créés en vertu de l'Accord, la Mission dirigera le Comité de coordination du redéploiement, principal organe de contrôle de l'Accord sur Hodeïda, et en assurera le bon fonctionnement. À cette fin, le Chef de la Mission, agissant en qualité de Président, dirigera les réunions que le Comité tiendra régulièrement avec les parties au quartier général de la MINUAAH, dans un lieu accessible aux deux parties, ou dans d'autres lieux convenus, afin de superviser et d'assurer la mise en œuvre de ce qui suit : a) le redéploiement complet des forces depuis la ville de Hodeïda et ses ports ; b) un cessez-le-feu à l'échelle de la province par le biais d'un dialogue et d'une collaboration visant à instaurer un climat de confiance ; c) la fourniture de services de sécurité par les forces de sécurité locales dans la ville de Hodeïda et ses ports, dans le respect de la loi yéménite.

291. La Mission continuera également à renforcer les structures conjointes convenues précédemment dans le cadre du Comité de coordination du redéploiement, notamment le mécanisme de désescalade. Cet objectif sera en partie réalisé moyennant le déploiement à temps plein des observateurs de la MINUAAH et des officiers de liaison désignés par les deux parties dans les postes d'observation conjoints à Hodeïda. La Mission effectuera également des patrouilles et de opérations de suivi sur le terrain dans les territoires tenus par les parties de part et d'autre de la ligne de front et se rendra dans les zones de tension militaires dans l'ensemble de la province. Parallèlement à ces efforts, elle continuera à fournir une expertise technique pour faire progresser les activités de déminage dans la ville de Hodeïda, ses ports et les champs de mines dans la province.

292. La Mission prévoit de poursuivre ses efforts visant à garantir la santé et la sécurité de l'ensemble de son personnel face à la COVID-19 en collaborant avec le Siège de l'ONU et le système des Nations Unies au Yémen pour s'assurer que toutes les mesures sont prises pour atténuer les risques que cette maladie et ses répercussions font peser sur elle et la population locale. Tout en honorant les engagements qu'elle a pris pour faire progresser l'application de l'Accord, elle continuera de respecter pleinement les mesures de sensibilisation à la COVID-19 et les règles établies par l'OMS.

293. Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants : a) un renforcement de la confiance mutuelle et du dialogue entre les parties, ce qui devrait permettre de consolider l'application de l'Accord de Hodeïda en tant que pilier essentiel du processus de paix dans son ensemble ; b) un accès égal et durable de la Mission aux territoires des deux parties à Hodeïda et un dialogue continu entre celles-ci ; c) un meilleur respect du cessez-le-feu dans l'ensemble de la province et un renforcement de la sécurité de la population locale, y compris une réduction du nombre de victimes occasionné par des violations du cessez-le-feu ; d) une amélioration des conditions de sécurité dans la ville de Hodeïda et dans ses ports grâce au redéploiement des forces et à la prise en charge par les forces de sécurité locales des responsabilités en matière de sécurité ; e) une réduction de la violence dans la province de Hodeïda grâce à l'apaisement des tensions entre les parties sur le terrain ; f) la progression des activités de déminage dans la ville de Hodeïda, ses ports et d'autres lieux prioritaires, qui permettent de réduire le risque de pertes dues à des engins explosifs improvisés ou à d'autres restes explosifs de guerre ; g) un processus amélioré et inclusif qui permet de garantir l'application de l'Accord en renforçant la participation des populations locales.

294. L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir les résultats suivants : une meilleure connaissance des protocoles de lutte contre la COVID-19 ; la sûreté et la sécurité du personnel de la Mission dans l'exécution des tâches prescrites ; la mise en place de mesures de prévention assurant la sécurité de la population locale pendant les activités de la Mission.

Facteurs externes pour 2022

295. Les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan-programme d'ensemble pour 2022 :

a) La volonté politique et la participation des acteurs nationaux, régionaux et internationaux sont suffisantes pour permettre l'application de l'Accord sur Hodeïda ;

b) Les combats ne reprendront pas entre les parties dans la province de Hodeïda et des opérations militaires prolongées n'empêcheront pas les acteurs concernés de suivre les principaux itinéraires de ravitaillement à destination ou en provenance de la zone de la Mission ;

c) Les parties participent pleinement aux activités du Comité de coordination du redéploiement et aux mécanismes conjoints subsidiaires chargés de surveiller le cessez-le-feu et de désamorcer la situation ;

d) Les parties parviennent à un accord sur l'emplacement du quartier général de la Mission, qui permet un accès égal aux territoires des deux parties ainsi que le déploiement complet et le fonctionnement sans entrave de la Mission ;

e) Un environnement opérationnel suffisamment sûr et propice s'installe durablement et une confiance suffisante pour susciter un appui et une participation continus aux activités de la Mission s'établit entre les parties et avec d'autres partenaires ;

f) Un environnement politique favorable aux travaux du Comité de coordination du redéploiement et à ses mécanismes conjoints subsidiaires s'installe, ce qui permet aux parties de s'accorder sur le calendrier des opérations de redéploiement et de mettre sur pied des forces de sécurité locales ;

g) La coopération opérationnelle s'installe durablement avec les structures qui exercent le commandement et le contrôle effectifs au sein des deux parties afin que le respect de l'Accord soit assuré à tous les niveaux ;

h) Les parties garantissent l'accès et la liberté de circulation dans toutes les zones où la Mission doit se rendre pour assurer une observation et une surveillance efficaces des deux côtés de la ligne de front de la ville de Hodeïda et dans tous les districts de la province ;

i) Les parties garantissent l'accès de la Mission et coopèrent avec elle pour faire progresser les activités de déminage dans la ville de Hodeïda, les ports et les zones prioritaires situées dans d'autres districts.

296. En ce qui concerne la pandémie de COVID-19, le projet de plan-programme repose sur l'hypothèse qu'il sera possible de livrer les produits et de mener à bien les activités qui sont proposés pour 2022. Toutefois, si la pandémie devait continuer d'entraver l'exécution des produits et des activités prévus, il faudrait procéder à des aménagements en 2022, sans pour autant perdre de vue les objectifs d'ensemble, les stratégies et les mandats. Il sera alors fait part de ces aménagements au moment où il sera rendu compte de l'exécution du programme.

297. Le Mission prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Pour contribuer à la promotion des priorités relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité, elle encouragera au mieux la participation des femmes aux travaux du Comité de coordination du redéploiement et aux activités et mécanismes connexes, le but étant d'accroître la participation des femmes et de renforcer la prise en compte de leurs points de vue dans la planification et la conduite du redéploiement et des activités de sécurité locale, la mise en œuvre du cessez-le-feu et d'autres aspects de l'application de l'Accord. En outre, elle assurera la promotion de l'égalité des droits et des chances pour les femmes et la prise en compte pleine et entière des questions de genre dans la planification et la mise en œuvre des activités de la Mission et de celles menées par les parties dans l'application de l'Accord sur Hodeïda.

298. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, la Mission continuera d'assurer la liaison et de se coordonner avec les parties afin de garantir la sûreté et la sécurité de son personnel, de ses installations et de ses déplacements, ainsi que l'entrée et la circulation dans le pays, sans entrave ni retard, de son personnel et de son matériel, ainsi que des vivres et des articles de première nécessité. Cela nécessite qu'elle dispose en permanence de capacités civiles chargées de négocier directement avec les autorités de fait à tous les niveaux. Par ailleurs, elle entend collaborer chaque fois que possible avec les parties prenantes locales, des partenaires et d'autres organismes dans la province de Hodeïda pour exercer toute son influence et veiller à ce que tous les acteurs comprennent d'une seule et même façon l'Accord sur Hodeïda et appuient sa mise en œuvre en toute cohérence.

299. En ce qui concerne la coordination et la liaison interinstitutions, la Mission continuera de faciliter l'appui qu'apportent les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et d'autres partenaires en vue d'aider les parties à appliquer intégralement l'Accord sur Hodeïda. Elle entretiendra notamment des relations de travail étroites avec le Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire des Nations Unies et l'équipe de pays des Nations Unies qui apportent un appui à l'application de l'Accord de Stockholm, avec le Plan alimentaire mondial, le PNUD et le Mécanisme de vérification et d'inspection des Nations Unies, ainsi qu'avec d'autres organismes œuvrant dans les domaines de l'action humanitaire et du développement dans la province de Hodeïda. Aux fins de l'application intégrale de l'Accord sur Hodeïda, elle améliorera la surveillance de la ville de Hodeïda, de son port, des ports de Salif et de Ras Issa ainsi que des districts du sud et d'autres districts. Elle renforcera également la remise en état des ports, l'appui au redéploiement des forces, la mise sur pied de forces de sécurité locales et les activités de déminage. Par ailleurs, elle se concertera et se coordonnera en tant que de besoin avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) pour renforcer l'application du cessez-le-feu et améliorer l'accès aux zones dans le besoin.

Activités d'évaluation

300. Le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix procèdera à une évaluation systématique, de manière à faire en sorte que les questions de genre soient davantage prises en considération dans les analyses produites.

Exécution du programme en 2020

Poursuite de la surveillance d'un cessez-le-feu durable et du redéploiement des forces[11]

301. Malgré les énormes difficultés rencontrées en 2020, l'Accord sur Hodeïda est resté largement intact en dépit de la suspension de la participation du Gouvernement yéménite au Comité de coordination du redéploiement et aux mécanismes conjoints subsidiaires. Si des affrontements et des recrudescences sporadiques de la violence ont continué d'avoir lieu le long de la ligne de front, il n'y a pas eu de changement majeur de position le long de cette ligne. La situation est restée très complexe sur les plans opérationnel, politique et de la sécurité, et l'inactivité du Comité a ralenti les efforts visant à établir un dialogue durable avec les parties dans le cadre de l'Accord sur Hodeïda. Cela a considérablement affaibli la capacité de la mission d'appuyer les activités d'atténuation et de prévention de la violence dans la province.

302. Au cours du premier trimestre de 2020, avant que la pandémie de COVID-19 ne touche le Yémen, la Mission a continué d'épauler le Comité de coordination du redéploiement et d'appuyer le bon fonctionnement de son mécanisme de désescalade et de cessez-le-feu. Elle a notamment géré un centre d'opérations conjoint comptant deux membres nommés par chacune des parties et détachés auprès de son personnel sur le navire battant pavillon des Nations Unies. Fonctionnant 24 heures sur 24, le Centre permettait aux parties de communiquer de manière immédiate et directe afin de faciliter les efforts de surveillance et de désescalade sur le terrain. Il fonctionnait moyennant une communication et une coordination continues avec les cinq postes d'observation conjoints occupés 24 heures sur 24 par les deux parties, situés de manière stratégique le long de la ligne de front. Les responsables de la Mission se sont rendus à ces postes lors de plusieurs visites effectuées sur la ligne de front dans le cadre des efforts de désescalade. Le personnel de la MINUAAH a collaboré directement avec les parties pour améliorer le fonctionnement des postes et convenu avec elles des modalités de déploiement sur le terrain des observateurs de la Mission à chaque endroit où ceux-ci travaillaient, jusqu'à 24 heures, avec les parties.

303. En parallèle, en janvier et février 2020, la Mission a continué de dialoguer avec les parties au sujet du redéploiement complet des forces, y compris de l'ouverture des routes d'accès humanitaire permettant d'acheminer l'aide à ceux qui en avaient besoin. Le 11 mars, une fusillade s'est produite à proximité de l'un des postes d'observation conjoints, au cours de laquelle un officier de liaison du Gouvernement yéménite a été grièvement blessé avant de succomber à ses blessures. En réponse, le 12 mars, le Gouvernement yéménite a suspendu sa participation au Comité de coordination du redéploiement, suspension qu'il a maintenue pour toute la durée de 2020. Aucune réunion du Comité ne s'est donc tenue en 2020. Le Gouvernement yéménite a retiré ses officiers de liaison du navire battant pavillon des Nations Unies et des postes d'observation conjoints, rendant de fait les organes subsidiaires du Comité (à savoir le Centre d'opérations conjoint, le mécanisme de désescalade et les postes d'observation) inactifs et empêchant de ce fait la Mission de surveiller le cessez-le-feu et d'en rendre compte de manière équitable et informée, ce qui a considérablement entravé la capacité de désescalade en temps réel.

304. Cet important revers dans la mise en œuvre de l'Accord sur Hodeïda a coïncidé avec le début de la pandémie de COVID-19, face à laquelle la Mission a dû ajuster de manière importante sa posture et son approche opérationnelle. Comme indiqué plus haut, en raison des restrictions strictes de déplacement liées à la pandémie, les responsables de la Mission ont décidé de transférer le navire et 40 membres du personnel de la Mission à Oman, laissant un effectif minimal de 12 personnes à

[11] Voir le projet de budget-programme pour 2020 (A/74/6 (Sect.3)/Add.7).

Hodeïda et de quatre personnes à Sanaa. Pendant cette période, le personnel civil en poste à l'extérieur de Hodeïda a appuyé à distance les activités menées au Yémen, tandis que les observateurs dépêchés par les États Membres ont été rapatriés dans leur pays d'origine à mesure que la pandémie se propageait. En raison de son confinement à Hodeïda de la mi-mai jusqu'au début du mois de septembre, la Mission a eu du mal à établir des contacts directs avec les parties, en particulier avec le Gouvernement yéménite. Après la mort de son officier de liaison à la suite de la fusillade survenue en mars au poste d'observation, le Gouvernement yéménite a subordonné son retour aux mécanismes conjoints à la relocalisation du quartier général de la MINUAAH sur un territoire « neutre » (c'est-à-dire un lieu également accessible aux deux parties), à la reprise du programme de patrouilles de la Mission dans les zones portuaires et à la conduite d'une enquête sur le meurtre de l'officier de liaison. En ce qui concerne ce dernier point, et compte tenu des contraintes opérationnelles, la Mission a mené une enquête sur dossier à partir des documents relatifs à l'incident soumis par les deux parties. Une proposition de projet pour le transfert du quartier général de la Mission dans la zone de l'aéroport a été soumise aux parties le 17 octobre, cet emplacement étant considéré comme celui répondant le mieux aux exigences d'égalité d'accès pour les deux parties.

305. Début septembre, l'ONU au Yémen a assoupli les restrictions liées à la COVID-19, ce qui a permis à la Mission de reprendre ses opérations à un niveau modeste. En ce qui concerne le Comité de coordination du redéploiement, plusieurs réunions bilatérales avec les deux parties ont été organisées pour examiner la situation sur le terrain et déterminer les mesures à prendre pour réactiver le Comité et ses modalités. À cette fin, la Mission a multiplié les efforts de médiation pour désamorcer les tensions, notamment car la violence observée début octobre dans la province avait atteint des niveaux jamais vus depuis l'entrée en vigueur de l'Accord sur Hodeïda. Parallèlement, elle s'est efforcée de promouvoir l'accord sur les mesures visant à garantir de nouveau la pleine participation du Gouvernement au Comité et à ses mécanismes connexes, notamment par le biais d'échanges en ligne et en face à face avec les deux parties et de visites sur la ligne de front au sud de Hodeïda. Ses efforts ont notamment porté sur : a) l'organisation d'une réunion du Comité dans un proche avenir ; b) la mise en œuvre du cessez-le-feu ; c) l'établissement de sa présence dans les zones contrôlées par le Gouvernement yéménite. La Mission a également intensifié le dialogue avec les parties prenantes régionales et internationales afin de les encourager à appuyer les efforts faits par l'ONU pour relancer le Comité de coordination du redéploiement et maintenir le cessez-le-feu.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

306. Ces efforts ont contribué à la mise en œuvre du cessez-le-feu prévu dans l'Accord sur Hodeïda, comme en témoigne la réduction de la violence et du nombre de victimes civiles dans l'ensemble de la province au cours de la période considérée. En outre, le fonctionnement partiel des ports permettant la réception et le déchargement des navires, la croissance continue de l'activité économique dans la ville de Hodeïda et l'amélioration de l'accès humanitaire aux zones dans le besoin illustrent les progrès durables accomplis par la Mission. Le dialogue que le Chef de la Mission et Président du Comité de coordination du redéploiement a maintenu en direct et à distance avec les deux parties a donné lieu à 12 réunions bilatérales avec le Coprésident houthiste du Comité et 1 réunion avec le Coprésident issu du Gouvernement yéménite, ainsi qu'à 11 échanges avec les responsables politiques à Sanaa et 4 avec le Gouvernement. En outre, en 2020, la Chef adjointe de la Mission a organisé 4 réunions bilatérales informelles avec le Gouvernement yéménite, 8 réunions avec le Président du Comité de coordination du redéploiement à Sanaa et à Hodeïda et 11 réunions avec des responsables politiques (3 avec le Gouvernement yéménite et 8 avec les autorités à Hodeïda et à Sanaa), ainsi que 3 au niveau régional.

307. Toutefois, l'Accord n'a pas été appliqué dans son intégralité, notamment les modalités relatives au redéploiement des forces par les parties. Outre l'évolution et la complexité des dynamiques locales, nationales et régionales, des problèmes persistants entravent l'application de l'Accord : a) l'intransigeance des deux parties en ce qui concerne l'autorisation politique et l'exécution physique du redéploiement des forces, tel que convenu dans le concept d'opérations arrêté en décembre 2019, ce qui explique aussi pourquoi le processus de paix global n'a pas avancé ; b) la suspension de la participation du Gouvernement yéménite au Comité de coordination du

redéploiement et à ses mécanismes de désescalade, notamment celui du déploiement d'officiers dans les postes d'observation ; c) la pandémie de COVID-19, qui a conduit la Mission à prendre la décision de réduire sa capacité sur le terrain afin d'assurer la sécurité de son personnel et de la population locale, compte tenu des moyens médicaux fortement limités et de la difficulté que représentent les évacuations sanitaires liées à la COVID-19 à Hodeïda.

Tableau 45
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	*2019 (résultat effectif)*	*2020 (résultat effectif)*
–	Accord entre les parties sur tous les aspects techniques du redéploiement comme prévu dans l'Accord sur Hodeïda	Mise en œuvre des concepts d'opérations arrêtés par le Comité de coordination du redéploiement en vue du redéploiement progressif des forces présentes dans les ports et dans la ville de Hodeïda

Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du programme

308. Au cours de l'année 2020, la pandémie de COVID-19 a considérablement perturbé le déroulement des activités menées dans les zones d'opérations de la Mission : a) elle a fortement entravé la capacité de la Mission d'offrir ses bons offices en l'empêchant d'entretenir un dialogue en présentiel avec les parties et les acteurs aux niveaux local, national et régional aux fins de la réactivation du Comité de coordination du redéploiement ; b) elle a contraint la Mission d'arrêter ses opérations de patrouille et de surveillance sur le terrain pendant cinq mois ; c) elle a limité la capacité de la Mission de coordonner l'application de l'Accord avec les partenaires clés, notamment les activités conjointes de surveillance et de remise en état des ports ; d) elle a empêché la Mission de faire progresser le dialogue au niveau local et de renforcer la participation des femmes à la mise en œuvre de l'Accord.

309. Pour aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités, qui concourent aux objectifs de la Mission. Comme indiqué ci-dessus, les conséquences de la COVID-19 sur les opérations de la Mission a évolué en trois temps, ce qui a contraint celle-ci à adapter son approche pour faire face à l'évolution rapide de la situation et du contexte sur le terrain. Dans un premier temps, compte tenu des risques extrêmes liés à la situation à Hodeïda, exacerbés par l'instabilité découlant de la suspension de la participation du Gouvernement yéménite au Comité de coordination du redéploiement, la Mission a pris des mesures pour mettre en place immédiatement les plans d'urgence de lutte contre la COVID-19 et de continuité des opérations. Cela lui a permis de poursuivre l'exécution de son mandat principal tout en réduisant sa présence, qui se résumait à une équipe restée à Hodeïda, appuyée par du personnel à Sanaa et des personnes télétravaillant au Yémen et depuis l'étranger. Dans un deuxième temps, la Mission a fonctionné dans une situation de confinement strict, marquée par des limitations opérationnelles importantes en raison de la situation politique et des conditions de sécurité ainsi que de la pandémie de COVID-19. Si la surveillance du cessez-le-feu a été maintenue grâce à la collaboration des parties, le nombre de patrouilles et de rapports a été drastiquement réduit. Les informations dont la Mission disposait se limitaient à celles communiquées par une seule partie, ainsi qu'à celles reçues d'autres sources et évaluations. Des activités ont toutefois été menées à distance pour faire progresser l'application de l'Accord, en particulier pour convenir d'un nouveau concept d'opérations destiné à régir les phases du redéploiement. En octobre 2020, après la période de confinement total, la MINUAAH a pris des dispositions pour reprendre progressivement ses opérations et revenir sur le terrain. Elle a notamment effectué des patrouilles dans les ports et s'est rendue dans les districts du sud pour surveiller la situation sur le terrain, tout en reprenant les réunions bilatérales en face à face avec les parties et les autres acteurs au niveau régional sur la réactivation du Comité de coordination du redéploiement. Toutes ces activités ont été menées en respectant les mesures strictes de prévention de la COVID-19, d'atténuation des risques et de quarantaine, dans des conditions de confinement partiel.

Résultat escompté pour 2022

Redéploiement des forces, prise en charge par les forces de sécurité locales des responsabilités en matière de sécurité et surveillance efficace du cessez-le-feu

310. Le redéploiement des forces et la prise en charge par les forces de sécurité locales des responsabilités en matière de sécurité, dans le respect de la loi yéménite, sont des objectifs fondamentaux de l'Accord sur Hodeïda. Pour les raisons exposées plus haut, aucun progrès n'a été fait en la matière en 2020. Le fonctionnement soutenu du Comité de coordination du redéploiement et de ses mécanismes de désescalade est une condition essentielle pour parvenir au redéploiement, à un apaisement effectif des tensions et à un meilleur respect du cessez-le-feu. À cette fin, la Mission a élaboré et commencé à mettre en œuvre une stratégie de dialogue politique et un plan d'action interne « évolutif » axé sur les mesures à prendre pour réactiver durablement le Comité et ses mécanismes de désescalade. Pour faire progresser ces initiatives, elle a engagé des discussions avec les deux parties par l'intermédiaire de leurs responsables politiques et des Coprésidents du Comité, ainsi qu'avec les parties prenantes régionales et internationales, l'objectif étant de mettre en œuvre des mesures clés en deux temps, à savoir : a) la réactivation immédiate du Comité et l'ajustement du dispositif de la Mission aux fins d'un déploiement juste et égal entre les parties ; b) la mise en œuvre du mécanisme de désescalade moyennant le partage, avec les parties, des postes d'observation conjoints sur la ligne de front ainsi que la conduite de patrouilles dans les zones où l'on observe une intensification des activités militaires.

Enseignements tirés et changements prévus

311. La conception initiale de la Mission et le choix de son emplacement partaient de l'idée que les parties s'acquitteraient des obligations que leur imposait l'Accord sur Hodeïda et mettraient en œuvre le processus de redéploiement, de sorte que la Mission puisse mener ses activités de surveillance depuis une zone démilitarisée. Toutefois, aucun redéploiement n'a encore été effectué depuis la création de la Mission, ce qui fait que le quartier général de celle-ci est situé dans une zone contrôlée par une seule partie. Les enseignements tirés sont les suivants : il faut absolument que la Mission ajuste son dispositif de façon à avoir une présence physique durable sur le territoire des deux parties le long de la ligne de front de Hodeïda, le but étant de garantir un accès égal et impartial et un dialogue entre les deux parties. Il s'agit là de l'objectif premier de la Mission, dont la réalisation passera par l'établissement d'un quartier général dans une zone neutre et démilitarisée dont les deux parties auront convenu. Pour y parvenir, la Mission poursuivra ses efforts en vue d'assurer un déploiement équilibré, qui exigera la mise en place immédiate d'une installation sur le territoire du Gouvernement yéménite à Hodeïda, tout en procédant à une restructuration, sans incidence sur son budget, pour disposer d'effectifs suffisants dans les territoires des deux parties et établir un quartier général accessible à l'une comme à l'autre. Cela renforcera considérablement la capacité de surveillance de la Mission et lui permettra d'apporter un appui égal et durable aux deux parties pour que celles-ci respectent le cessez-le-feu et appliquent l'Accord. Cela contribuera également à renforcer la présence politique de la Mission à Aden et à Sanaa aux fins de l'application sur le terrain de l'Accord sur Hodeïda.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

312. Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montreront la baisse sensible et régulière du nombre d'incidents mettant en jeu le cessez-le-feu et la poursuite des activités d'accueil et de déchargement des navires dans les ports. Le fonctionnement continu du Comité de coordination du redéploiement et de ses organes subsidiaires créera un environnement propice à la mise en œuvre du concept d'opérations arrêté pour le redéploiement des forces ainsi qu'au déploiement systématique d'observateurs de la Mission et des parties sur le territoire des deux camps, dans les zones où l'on observe une intensification des activités militaires. La Mission mènera également des patrouilles dans la ville de Hodeïda, dans les ports de Hodeïda, de Salif et de Ras Issa, dans les districts du sud et d'autres districts, ainsi que dans certains lieux stratégiques du redéploiement des forces.

Tableau 46
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	*2019 (résultat effectif)*	*2020 (résultat effectif)*	*2021 (résultat escompté)*	*2022 (résultat escompté)*
–	Accord entre les parties sur tous les aspects du redéploiement comme prévu dans l'Accord sur Hodeïda	Mise en œuvre des concepts d'opérations arrêtés par le Comité de coordination du redéploiement en vue du redéploiement progressif des forces présentes dans les ports et dans la ville de Hodeïda	Reprise durable des activités du Comité de coordination du redéploiement et mise en œuvre de la première phase du redéploiement conformément au concept d'opérations arrêté par le Comité	Parachèvement du processus de redéploiement des forces et prise en charge par les forces de sécurité locales de leurs responsabilités, dans le respect de la loi yéménite

Produits

313. On trouvera dans le tableau 47 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 47
Produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	*Produits prévus : 2020*	*Produits livrés : 2020*	*Produits prévus : 2021*	*Produits prévus : 2022*
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	**–**	**1**	**1**	**1**
1. Lettres du Secrétaire général au Conseil de sécurité	–	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	**18**	**12**	**25**	**39**
2. Réunions du Conseil de sécurité, réunion du Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité	8	4	13	12
3. Réunions du Comité de coordination du redéploiement	10	–	9	12
4. Réunions bilatérales avec les acteurs politiques régionaux	–	2	10	15
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	**–**	**–**	**8**	**16**
5. Atelier avec les représentants des populations locales sur l'application de l'Accord sur Hodeïda	–	–	4	8
6. Atelier avec les acteurs politiques et civils sur l'application de l'Accord de Hodeïda	–	–	4	8
C. Activités de fond				
Bons offices : offre de bons offices dans le cadre des efforts déployés par les parties pour appliquer intégralement les dispositions de l'Accord sur Hodeïda, y compris, le cas échéant, en collaboration avec le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen.				

Catégorie et sous-catégorie	*Produits prévus : 2020*	*Produits livrés : 2020*	*Produits prévus : 2021*	*Produits prévus : 2022*

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : consultations avec les parties prenantes yéménites, régionales et internationales, en vue de comprendre les problèmes dans une perspective globale et de conseiller au mieux les parties dans les efforts qu'elles déploient pour mettre en œuvre l'Accord sur Hodeïda ; sensibilisation des acteurs yéménites, régionaux et internationaux pour qu'ils soutiennent l'application de l'Accord et le renforcement du cessez-le-feu dans la province.

Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête : missions de surveillance adaptées à la situation et au contexte en vue d'observer la mise en œuvre du cessez-le-feu par les parties, le redéploiement des forces et l'enlèvement des installations et engins militaires dans les ports de Hodeïda, de Salif et de Ras Issa ; établissement des faits lors d'atteintes au cessez-le-feu, à l'appui des efforts déployées par les parties pour respecter et renforcer le cessez-le-feu.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : établissement et maintien de relations stratégiques avec les partenaires de la Mission, notamment le Groupe de la communication des Nations Unies et le Siège de l'Organisation des Nations Unies, l'objectif étant de veiller à l'harmonisation des messages communs aux entités des Nations Unies et de garantir une coopération à tous les niveaux ; élaboration et mise à jour régulière des messages clés publiés par la Mission en réponse aux faits nouveaux sur le terrain.

Relations extérieures et relations avec les médias : élaboration et diffusion de communiqués de presse, de messages et de contenus audiovisuels sur les activités et messages clés de la Mission ; création de relations de partenariat avec les médias de sorte à assurer une couverture plus équitable et plus précise des messages et des activités de la Mission ; réponses aux questions des médias rédigées et approuvées en temps utile.

Plateformes numériques et contenus multimédias : création d'un site Web fréquemment actualisé avec des informations sur les activités de la Mission et ses déclarations publiques ; mises à jour régulières sur les activités de la Mission et diffusion de ses déclarations publiques au moyen des médias sociaux et amplification des messages de l'équipe de pays des Nations Unies et du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen ; diffusion de photos et vidéos destinées à promouvoir les activités et les messages clés de la Mission sur toutes les plateformes numériques.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022

314. En 2022, le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen et la MINUAAH continueront d'utiliser la structure d'appui commune qui permet aux deux entités de réaliser des économies d'échelle et d'éviter les doubles emplois. Cette structure intégrée a été revue de façon à répondre plus efficacement aux divers besoins et autres demandes en infrastructure du Bureau de l'Envoyé spécial et de la Mission. Le tableau d'effectifs proposé pour 2022 fait apparaître un rééquilibrage des emplois, l'objectif étant de concentrer les efforts sur les opérations menées à Hodeïda, Sanaa et de faire en sorte que la Mission s'adapte à l'évolution du contexte et, partant, soit mieux à même d'exécuter son mandat moyennant une approche cohérente, coordonnée et adaptée aux objectifs visés. La structure permettra également à la Mission d'avoir des capacités et une représentation équilibrées dans les territoires contrôlés par les différentes parties et l'aidera à exercer ses bons offices afin de faciliter un dialogue soutenu à l'échelle nationale avec et entre les parties, à Sanaa et à Aden, et de tirer parti du soutien des acteurs régionaux et internationaux aux fins de l'application de l'Accord.

315. À l'heure actuelle, les seules installations terrestres dont la Mission dispose à Hodeïda sont le complexe formé de quatre villas, qu'elle occupe depuis le 7 mai 2020. La Mission prévoit d'installer son quartier général à l'aéroport de Hodeïda en 2021 ainsi qu'une base opérationnelle dans la zone contrôlée par le Gouvernement yéménite. Il est prévu que ces installations terrestres supplémentaires soient établies en 2021 et deviennent accessibles en 2022, sous réserve que les autorités locales autorisent la Mission à louer et à mettre en place les nouvelles installations en temps voulu.

316. Après examen des solutions possibles en matière de services médicaux essentiels et des problèmes opérationnels et de sécurité liés à l'accès aux installations et services médicaux locaux à Hodeïda, la MINUAAH propose de maintenir la configuration actuelle, à savoir une antenne chirurgicale de l'avant basée à Hodeïda, fonctionnant avec un effectif médical légèrement réduit, et une équipe d'évacuation sanitaire aérienne installée à Djibouti, où l'hélicoptère est stationné, afin de pouvoir procéder aux évacuations sanitaires primaires et secondaires en cas d'urgence.

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 48
Ressources financières
(En milliers de dollars des États-Unis)

	2020	*2021*	*2022*		*Variation*
	Dépenses effectives	*Crédits ouverts*	*Ressources nécessaires*	*Dépenses non renouvelables*	*Augmentation/ (diminution) entre 2021 et 2022*
Catégorie de dépenses	*(1)*	*(2)*	*(3)*	*(4)*	*(5) = (3) – (2)*
Militaires et personnel de police	649,6	2 648,6	2 343,1	–	(305,5)
Personnel civil	8 936,7	12 470,6	13 435,8	–	965,2
Dépenses opérationnelles	37 124,6	33 450,0	29 780,2	–	(3 669,8)
Total (déduction faite des contributions du personnel)	**46 710,9**	**48 569,2**	**45 559,1**	**–**	**(3 010,1)**

Tableau 49
Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									*Agents des services généraux et des catégories apparentées*			*Personnel recruté sur le plan national*			
	SGA	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2*	*Total partiel*	*Service mobile/ Service de sécurité*	*Services généraux*	*Total (personnel recruté sur le plan international)*	*Administrateurs*	*Agents locaux*	*Volontaires des Nations Unies*	*Total*
Effectif approuvé pour 2021	–	1	1	1	6	10	20	1	40	33	–	73	5	80	–	158
Effectif proposé pour 2022	–	1	1	1	6	11	19	1	40	36	–	76	8	80	–	164
Variation (emplois de temporaire ordinaires)	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**1**	**(1)**	**–**	**–**	**3**	**–**	**3**	**3**	**–**	**–**	**6**
Personnel temporaire (autre que pour les réunions) approuvé pour 2021	–	–	–	–	–	–	1	–	1	–	–	1	–	–	–	1
Personnel temporaire (autre que pour les réunions) proposé pour 2022	–	–	–	–	–	–	1	–	1	–	–	1	–	–	–	1
Variation [emplois de temporaire (autres que pour les réunions)]	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Effectif total approuvé pour 2021	**–**	**1**	**1**	**1**	**6**	**10**	**21**	**1**	**41**	**33**	**–**	**74**	**5**	**80**	**–**	**159**
Effectif total proposé pour 2022	**–**	**1**	**1**	**1**	**6**	**11**	**20**	**1**	**41**	**36**	**–**	**77**	**8**	**80**	**–**	**165**
Variation totale	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**1**	**(1)**	**–**	**–**	**3**	**–**	**3**	**3**	**–**	**–**	**6**

317. Le montant des ressources demandées pour 2022 au titre de la MINUAAH s'élève à 45 559 100 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettrait de couvrir le déploiement de 75 observateurs des Nations Unies (2 343 100 dollars), les traitements, les dépenses communes de personnel et autres dépenses connexes (13 435 800 dollars) correspondant à 165 emplois [1 emploi de sous-secrétaire général, 1 D-2, 1 D-1, 6 P-5, 11 P-4, 20 P-3, 1 P-2, 36 emplois d'agent(e) du Service mobile, 8 emplois soumis à recrutement national et 80 emplois d'agent(e) local(e)], à la création proposée de 3 emplois soumis à recrutement international (1 P-4 et 2 P-3) et de 3 emplois d'agent(e) du Service mobile, à la transformation proposée de 3 emplois soumis à recrutement international (P-3) en emplois soumis à recrutement national, à 1 emploi de temporaire (autre que pour les réunions) (P-3) et à 5 membres de personnel fournis par des gouvernements, ainsi que les dépenses opérationnelles (29 780 200 dollars), qui se répartissent comme suit : consultants et services de consultants (37 500 dollars), voyages (775 600 dollars), installations et infrastructures

(10 793 200 dollars), transports terrestres (865 700 dollars), opérations aériennes (8 896 100 dollars), communication et informatique (1 836 500 dollars), santé (5 163 700 dollars) et fournitures, services et matériel divers (1 411 900 dollars).

318. Il est proposé de changer la structure de la Mission pour 2022 comme suit :

a) Création du Bureau de la Chef adjointe de la Mission, composé des emplois existants de Chef adjoint(e) de la Mission (D-2), de coordonnateur(trice) (P-4), de spécialiste des questions politiques (P-3) et d'assistant(e) administratif(ve) (Service mobile) ;

b) Création du Bureau de la Chef de cabinet, composé des emplois existants de Chef de cabinet (P-5), de juriste (P-4) et de spécialiste de la planification des missions (P-3) ;

c) Création de la Section des affaires politiques, composée de 10 emplois existants transférés de la Section de la liaison et de la coordination, du Bureau du Chef de la Mission et du Bureau de la Chef adjointe de la Mission ;

d) Création du Groupe consultatif sur les questions de police, composé de quatre emplois existants transférés de la Section de la liaison et de la coordination et du Bureau du (de la) Chef de la Mission.

319. Afin d'assurer l'exécution efficace du mandat, il est proposé d'apporter les changements ci-après au tableau d'effectifs pour 2022 : création de 6 emplois, transformation de 3 emplois, réaffectation de 10 emplois et transfert de 28 emplois, comme indiqué ci-dessous :

Bureau du Chef de la Mission et Président du Comité de coordination du redéploiement à Hodeïda

a) Transformation et réaffectation d'un emploi de spécialiste des affaires civiles (P-3), qui serait cédé par l'Équipe de coordination des activités de liaison (Sud) et qui deviendrait un emploi de spécialiste de l'information (adjoint(e) de 1re classe) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) à Hodeïda, l'objectif étant de nouer des liens et d'améliorer les relations avec les médias locaux et nationaux, de veiller à une couverture plus équilibrée et adéquate des travaux et des positions de la Mission, de renforcer la présence et la visibilité en ligne de celle-ci et d'améliorer la compréhension par l'ensemble de la Mission du paysage médiatique et de la situation sur le terrain à Hodeïda ;

Bureau de la Chef adjointe de la Mission à Hodeïda

b) Création d'un emploi de spécialiste de la gestion de programme (P-4) au Bureau de la Chef adjointe de la Mission, le but étant de fournir une expertise en matière de déminage dans la ville de Hodeïda, dans les ports et dans l'ensemble de la province. Le (la) titulaire dirigera le programme de lutte antimines intégré à la mission. Il ne s'agit pas de nouvelles fonctions – le (la) Chef de la composante Lutte antimines a jusqu'à présent été engagé(e) par l'UNOPS et son emploi était financé par le budget de la Mission. La création proposée de cet emploi vise à garantir la direction du programme de lutte antimines par le Secrétariat, ainsi qu'à renforcer la responsabilisation, l'efficacité et l'efficience des services fournis par le Service de la lutte antimines à la Mission. Elle s'inscrit dans le droit fil des recommandations formulées par le BSCI et le Comité des commissaires aux comptes, qui ont demandé au Service de la lutte antimines de réduire sa dépendance vis-à-vis de l'UNOPS et de redoubler d'efforts pour mettre en œuvre directement certains aspects des programmes de lutte antimines ;

c) Transfert d'un emploi d'interprète de terrain (Service mobile) du Bureau du Chef de la Mission et Président du Comité de coordination du redéploiement, dont le (la) titulaire sera chargé(e) d'assurer les services essentiels et le traitement des informations sensibles ;

Bureau de la Chef de cabinet à Hodeïda

d) Réaffectation d'un emploi de fonctionnaire d'administration (adjoint(e) de 1re classe) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national), qui deviendrait un emploi de

fonctionnaire adjoint(e) du protocole (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national), dont le (la) titulaire s'occuperait des questions de protocole dans le cadre des échanges avec le Gouvernement yéménite à Aden, les autorités de Sanaa et le représentant diplomatique affecté au Yémen, et réaffectation d'un emploi d'interprète de terrain [agent(e) local(e)] de l'Équipe de coordination des activités de liaison (Sud), qui deviendrait un emploi d'assistant(e) de secrétariat [agent(e) local(e)], l'objectif étant d'assurer une gestion efficace et efficiente sur le plan administratif et sur celui du soutien ;

Section des affaires politiques (Hodeïda, Sanaa, Aden)

e) Transfert d'un emploi de spécialiste des questions politiques (hors classe) (P-5), cédé par le Bureau du Chef de la Mission et Président du Comité de coordination du redéploiement à Hodeïda, dont le (la) titulaire sera chargé(e) de diriger la nouvelle section ; transfert de deux emplois de spécialiste des questions politiques (P-4), cédés par le Bureau de la Chef adjointe de la Mission, dont les titulaires seront chargé(e)s de superviser les activités menées à Sanaa et à Aden ; transfert de deux emplois de spécialiste des affaires civiles (P-3), cédés par l'Équipe de coordination des activités de liaison (Sud) et l'Équipe de coordination des activités de liaison (Nord) à Hodeïda, dont les titulaires seront chargé(e)s d'établir des réseaux localisés pour tisser des liens de confiance avec les parties prenantes locales ; transfert de deux emplois de spécialiste des questions politiques (adjointe(e) de 1re classe)(administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national), cédés par le Bureau de la Chef adjointe de la Mission et la Section du Mécanisme de liaison et de coordination à Sanaa et à Aden, dont les titulaires seront chargé(e)s d'engager des discussions approfondies et d'interagir directement avec des interlocuteurs des deux capitales ;

f) Transformation et transfert de deux emplois de spécialiste des affaires civiles (P-3), qui seraient cédés par l'Équipe de coordination des activités de liaison et qui deviendraient des emplois de spécialiste des affaires civiles (adjoint de 1re classe) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national), dont les titulaires seront chargé(e)s de travailler avec les parties pour promouvoir le dialogue à l'échelle locale et doté(e)s de compétences localisées de haut niveau leur permettant d'accorder toute l'attention voulue aux sensibilités culturelles et tribales et aux conflits ;

g) Réaffectation d'un emploi de spécialiste des affaires civiles (P-3), qui serait cédé par l'Équipe de coordination des activités de liaison (Centre) et qui deviendrait un emploi de spécialiste des questions politiques (P-3) à Hodeïda, dont le (la) titulaire sera chargé(e) d'aider la Section à appliquer l'Accord en garantissant l'unité de l'action menée par la Mission dans tous les lieux où celle-ci est présente ;

Groupe consultatif sur les questions de police à Hodeïda

h) Transfert d'un emploi de conseiller(ère) principal(e) pour les questions de police (P-5), qui serait cédé par le Bureau du Chef de la Mission et Président du Comité de coordination du redéploiement, et d'un emploi de conseiller(ère) pour les questions de police (P-4), qui serait cédé par la Section du Mécanisme de liaison et de coordination, dont les titulaires seront chargé(e)s de fournir un appui consultatif stratégique, spécialisé et opérationnel à l'équipe dirigeante de la Mission et un accompagnement professionnel pour les autorités nationales dans divers domaines relatifs à la police et au maintien de l'ordre, notamment en ce qui concerne l'élaboration de cadres de développement, la réforme de la police locale et la gestion de la police internationale ;

i) Transfert d'un emploi d'interprète de terrain [agent(e) local(e)], qui serait cédé par l'Équipe de coordination des activités de liaison (Nord), dont le (la) titulaire sera chargé(e) de fournir un appui linguistique aux activités quotidiennes et des services d'interprétation spécialisés ;

j) Réaffectation d'un emploi d'interprète de terrain [agent(e) local(e)], qui serait cédé par l'Équipe de coordination des activités de liaison (Sud) et qui deviendrait un emploi

d'assistant(e) de secrétariat [agent(e) local(e)], dont le (la) titulaire sera chargé(e) d'assurer une gestion efficace et efficiente sur le plan administratif et celui du soutien ;

Section du Mécanisme de liaison et de coordination à Hodeïda

k) Réaffectation d'un emploi de spécialiste des affaires civiles (P-3), qui serait cédé par l'équipe de coordination des activités de liaison (Nord) et qui deviendrait un emploi de coordonnateur(trice) (P-3), dont le (la) titulaire sera chargé(e) de s'assurer que les activités de la Section sont conformes aux objectifs généraux de la Mission, et réaffectation d'un emploi d'interprète de terrain [agent(e) local(e)], qui serait cédé par l'Équipe de coordination des activités de liaison (Nord) et qui deviendrait un emploi d'assistant(e) administratif(ve)[(agent(e) local(e)], dont le (la) titulaire sera chargée de fournir un appui administratif aux activités de la Section ;

l) Transfert d'un emploi d'interprète de terrain [agent(e) local(e)], qui serait cédé par l'Équipe de coordination des activités de liaison (Centre), dont le (la) titulaire sera chargé(e) de fournir un appui linguistique aux activités quotidiennes de la Section ;

Centre conjoint de coordination et de communication

m) Transfert d'un emploi d'interprète de terrain [agent(e) local(e)], qui serait cédé par l'Équipe de coordination des activités de liaison (Centre), dont le (la) titulaire sera chargé(e) de fournir un appui linguistique spécialisé aux activités quotidiennes du Centre ;

Centre d'opérations conjoint à Hodeïda

n) Transfert d'un emploi d'interprète de terrain [agent(e) local(e)], qui serait cédé par l'Équipe de coordination des activités de liaison (Centre), dont le (la) titulaire sera chargé(e) de fournir un appui linguistique spécialisé aux activités quotidiennes du Centre ;

Section de la sûreté et de la sécurité (Hodeïda, Sanaa, Aden)

o) Transfert de deux emplois d'agent(e) de liaison pour les questions de sécurité (agent(e) du Service mobile) de Hodeïda à Sanaa et Aden, de sorte à appuyer la présence du personnel de la Mission dans tous les sites ;

Bureau du (de la) Chef de l'appui à la mission (Amman, Sanaa, Hodeïda, Djibouti, Riyad)

p) Création de deux emplois de coordonnateur(trice) (P-3) à Djibouti et à Riyad, dont les titulaires seront chargé(e)s de coordonner avec les autorités les demandes d'autorisation de vol et les déplacements routiers afin d'assurer la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies à Djibouti et au Yémen, notamment pour ce qui est des évacuations sanitaires primaires et secondaires ;

Groupe des ressources humaines (Amman, Sanaa, Hodeïda)

q) Création d'un emploi de spécialiste des ressources humaines (agent(e) du Service mobile) à Sanaa, l'objectif étant que le personnel de la MINUAAH et du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen bénéficie de compétences et de conseils en matière de ressources humaines ;

Groupe des finances et du budget (Amman, Hodeïda)

r) Création d'un emploi de spécialiste des finances et du budget (agent(e) du Service mobile) à Amman, dont le (la) titulaire sera chargé(e) de gérer les ressources et d'assurer un suivi financier à l'échelle de la Mission ;

Groupe des achats (Amman, Sanaa)

s) Transfert d'un emploi de Chef de la section des achats (P-4) et d'un emploi d'assistant(e) aux achats (agent(e) du Service mobile) de Sanaa à Amman, le but étant de renforcer les capacités d'achat du Bureau de l'Envoyé spécial et de la MINUAAH et de fournir un appui à toutes les sections et unités de la Mission dans chaque site ;

t) Création d'un emploi d'assistant(e) aux achats (agent(e) du Service mobile) à Amman, le but étant de renforcer les capacités d'achat du Bureau de l'Envoyé spécial et de la MINUAAH et de fournir un appui à toutes les sections et unités de la Mission dans chaque site ;

Groupe des technologies (Hodeïda, Aden)

u) Transfert d'un emploi d'assistant(e) aux systèmes d'information géographique [agent(e) local(e)] de Hodeïda à Aden, qui deviendrait un emploi d'assistant(e) aux systèmes d'information [agent(e) local(e)], dont le (la) titulaire sera chargé(e) d'exécuter les activités courantes d'assistance technique et d'appui aux utilisateurs des applications et services de transmission de données, de téléphonie, de visioconférence et Web à Aden ;

Bureau du (de la) Chef de la gestion de la chaîne d'approvisionnement et de la prestation de services (Amman, Hodeïda)

v) Réaffectation d'un emploi de fonctionnaire d'administration (P-3), qui serait cédé par le Bureau du (de la) Chef de l'appui à la mission à Sanaa et qui deviendrait un emploi de logisticien(ne) (P-3) à Hodeïda, dont le (la) titulaire sera chargé(e) d'assurer une planification optimale des acquisitions et de l'utilisation des ressources de la Mission, compte tenu de la hausse prévue des travaux de construction et des activités de gestion des installations et de l'augmentation attendue du nombre de patrouilles et de missions d'observation ;

Groupe des transports terrestres (Hodeïda, Aden, Sanaa)

w) Transfert de six emplois de chauffeur [agent(e) local(e)] de Hodeïda à Sanaa, dont les titulaires seront chargé(e)s d'appuyer la présence du personnel de la Mission et de lui fournir des services de transport ;

Groupe du contrôle des mouvements (Sanaa)

x) Réaffectation de trois emplois de chauffeur [agent(e) local(e)], qui seraient cédés par le Groupe de transports terrestres à Hodeïda au Groupe du contrôle des mouvements à Sanaa et qui deviendraient des emplois d'assistant(e) au contrôle des mouvements [agent(e) local(e)], en vue de planifier, de coordonner, d'organiser, d'assurer et de contrôler les déplacements du personnel des Nations Unies et l'acheminement des marchandises depuis l'aéroport d'Amman jusqu'à leur destination finale au Yémen ;

Groupe du génie et de la gestion des installations (Sanaa, Hodeïda)

y) Transfert d'un emploi de technicien(ne) du génie (agent(e) du Service mobile) de Sanaa à Hodeïda et d'un emploi d'ingénieur(e) adjoint(e) de 1re classe (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) de Hodeïda à Sanaa, compte tenu du nombre important de travaux de construction prévus à Hodeïda en 2022 ;

Groupe de la gestion centralisée des stocks et des approvisionnements (Sanaa, Hodeïda)

z) Transfert d'un emploi de spécialiste de l'approvisionnement (P-3) d'Amman à Hodeïda en vue de renforcer le pilier Services/Chaîne d'approvisionnement à Hodeïda.

320. En outre, il est proposé de reconduire en 2022 l'emploi de temporaire (autre que pour les réunions) de spécialiste des finances et du budget (P-3) rattaché à la Division des finances des missions du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité. Le (la) spécialiste des

finances et du budget exerce des fonctions d'appui et sa présence reste essentielle ; grâce à lui (elle), le Siège dispose des capacités suffisantes pour gérer les ressources financières, élaborer les budgets et fournir des services aux organes délibérants lors de l'examen des projets de budget des missions politiques spéciales.

321. En ce qui concerne les taux de vacance de poste appliqués dans le calcul des prévisions budgétaires, un taux de 25 % a été retenu pour les observateurs des Nations Unies (contre 15 % en 2021), un taux de 25 % pour le personnel civil, compte tenu des déploiement prévus, et un taux de 25 % pour le personnel fourni par des gouvernements.

322. La diminution des ressources demandées pour 2022 par rapport aux crédits ouverts pour 2021 tient principalement à : a) la réduction des dépenses prévues au titre de la location et de l'utilisation d'hélicoptères en raison de la baisse des coûts des contrats ; b) la baisse des dépenses prévues au titre des services médicaux en raison de la réduction des coûts des contrats ; c) la transformation de trois emplois soumis à recrutement international (P-3) en emplois soumis à recrutement national ; d) l'absence de dépenses prévues au titre des services de lutte antimines en raison de la création d'un emploi de spécialiste de la gestion de programme (P-4). Elle est contrebalancée par : a) les crédits demandés pour les six nouveaux emplois soumis à recrutement international (1 P-4, 2 P-3 et 3 agent(e)s du Service mobile) qu'il est proposé de créer ; b) les dépenses afférentes au personnel recruté sur le plan national, en raison d'une augmentation du taux de rémunération n'ouvrant pas droit à pension pour les membres de ce personnel basés au Yémen et des barèmes de traitement plus élevés utilisés dans les estimations fondées sur les traitements moyens effectifs des fonctionnaires en poste ; c) le coût des services opérationnels et de sécurité liés aux nouveaux locaux à terre du quartier général de la mission à l'aéroport de Hodeïda et à la mise en place d'une base opérationnelle supplémentaire.

Ressources extrabudgétaires

323. En 2021, aucune ressource extrabudgétaire n'a été mise à la disposition de la MINUAAH ; il est prévu que cette situation reste inchangée en 2022.

10. Bureau intégré des Nations Unies en Haïti

(21 936 200 dollars)

Avant-propos

Depuis sa création en octobre 2019, le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) s'est employé à promouvoir la stabilité politique et à faire avancer la réalisation du Programme 2030 en Haïti. Il s'est efforcé d'exercer ses bons offices en vue de favoriser le dialogue et d'encourager le règlement pacifique de la longue crise politique que traverse le pays depuis plusieurs années. Il a également contribué à l'action que continue de mener l'Organisation des Nations Unies pour accompagner le renforcement des capacités des systèmes judiciaire, policier et pénitentiaire, tout en épaulant les institutions publiques dans leur lutte contre la violence de proximité et en aidant les autorités nationales à faire prévaloir le respect et l'application des normes relatives aux droits humains.

Haïti devrait franchir plusieurs étapes déterminantes en 2021, notamment le renouvellement démocratique de ses institutions de gouvernance grâce à la tenue d'élections locales, municipales, législatives et présidentielle longtemps différées. Attaqué de toutes parts, l'exécutif a également annoncé son intention d'organiser un référendum constitutionnel dans l'année, ce qui a suscité des controverses. S'il est approuvé par le peuple haïtien, le nouveau projet de constitution pourrait jeter les bases de nouvelles réformes visant à résoudre les difficultés politiques et les problèmes de gouvernance qui entravent depuis longtemps l'avènement d'une stabilité durable et les progrès en matière de développement. Il reste cependant difficile de savoir si ces processus auront véritablement lieu comme prévu. S'ils venaient à être retardés ou si leurs résultats étaient contestés, le risque est grand que le pays bascule dans la violence meurtrière et le chaos.

On s'attend à ce que les activités de campagne liées au référendum et aux élections nuisent aux conditions de sécurité en Haïti, déjà précaires. Il est également probable que la lutte contre les activités des gangs, notamment les meurtres, les enlèvements et l'extorsion visant la population des quartiers les plus densément peuplés, continuera de constituer une difficulté de taille pour les autorités nationales.

Compte tenu de l'instabilité de la situation qui s'est installée en Haïti, caractérisée par une crise politique prolongée et une détérioration des conditions de sécurité, l'appui que le BINUH, le système des Nations Unies en général et l'ensemble de la communauté internationale apporteront aux institutions du pays revêtira une importance plus grande que jamais à l'approche de 2022, particulièrement dans la perspective de la formation d'un nouveau gouvernement par un président nouvellement élu. Si la classe politique et la société haïtiennes s'engagent effectivement sur la voie de réformes de la Constitution et de la gouvernance, le pays aura besoin d'un appui et de conseils constants tout au long de 2022 pour pouvoir les mettre en œuvre, tout comme pour parvenir à juguler la violence des gangs, à renforcer la Police nationale d'Haïti, à intensifier la lutte contre l'impunité et à continuer de promouvoir le respect des droits humains.

À condition que des ressources adéquates leur soient allouées, les activités décrites ci-après contribueront à instaurer un climat apaisé dans lequel les hauts responsables haïtiens, qu'ils soient issus du monde politique, de la société civile, du milieu religieux ou du secteur privé, pourront – en s'appuyant sur des institutions nationales dotées des moyens nécessaires et épaulées durablement par l'ONU – collaborer dans de bonnes conditions pour remédier aux causes sociales, économiques et politiques profondes de l'instabilité chronique régnant en Haïti et concrétiser les aspirations à la paix, à la sécurité et au développement durable de l'ensemble du peuple haïtien.

La Représentante spéciale du Secrétaire général pour Haïti,
Chef du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti
(*Signé*) Helen **La Lime**

A. Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020

Orientations générales

Mandats et considérations générales

324. Le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) a été établi par le Conseil de sécurité et est chargé de conseiller le Gouvernement haïtien sur les moyens de promouvoir et de renforcer la stabilité politique et la bonne gouvernance, y compris l'état de droit, de favoriser un environnement pacifique et stable, notamment en facilitant un dialogue national sans exclusive entre les Haïtiens, et de protéger et de promouvoir les droits humains. Son mandat découle des priorités arrêtées par le Conseil de sécurité dans des résolutions et décisions, dont la résolution 2476 (2019). Le 15 octobre 2020, par sa résolution 2547 (2020), le Conseil a prorogé le mandat du Bureau jusqu'au 15 octobre 2021.

325. La mission continue d'exercer ses bons offices, de contribuer au renforcement des capacités, de suivre de près la situation en matière de droits humains et de mobiliser les parties prenantes autour de la réduction de la violence de proximité. En 2021, le Gouvernement haïtien entend tenir un référendum constitutionnel et devrait organiser des élections législatives et présidentielle, sur fond de difficultés politiques et logistiques et de problèmes de sécurité. Dans cette perspective, les priorités stratégiques du BINUH pour 2022 sont les suivantes : favoriser la tenue d'un dialogue inclusif entre les acteurs politiques et sociaux ; promouvoir la stabilité démocratique et continuer d'appuyer les efforts de réforme de la Constitution et de la gouvernance ; améliorer la capacité de la Police nationale d'Haïti d'assurer la sécurité publique ; renforcer le secteur de la justice pour garantir l'état de droit et la protection des droits humains.

Programme de travail

Objectif

326. L'objectif auquel la mission contribue est de renforcer la stabilité politique et la bonne gouvernance, y compris la responsabilité et l'état de droit, de favoriser un environnement pacifique et stable, de protéger et de promouvoir les droits humains et de renforcer l'égalité des genres.

Stratégie

327. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, la mission continuera de faciliter le dialogue et la coopération entre les parties prenantes nationales afin de les aider à parvenir à un consensus dans la recherche d'une solution pacifique et durable à la crise politique actuelle. Elle continuera de dispenser des conseils stratégiques et d'apporter une assistance technique aux systèmes policier, judiciaire et pénitentiaire et à l'institution nationale des droits humains, en vue de promouvoir le respect des normes internationales, des droits humains et de la parité des genres. En partenariat avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, elle contribuera également à la réduction de la violence de proximité en s'efforçant de remédier aux causes socioéconomiques profondes de celle-ci. Par ces activités, la mission aidera Haïti à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable, notamment l'objectif 16 (Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous). L'incidence de la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) reste faible en Haïti. Le Gouvernement a dissous le comité multidisciplinaire qu'il avait établi en mars 2020 pour faire face à la pandémie, mais le Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire) continuera d'œuvrer en faveur de la mise en œuvre du dispositif COVAX.

328. Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants : a) favoriser la formation d'un consensus et la coopération entre les institutions publiques en vue de remédier aux causes de l'instabilité et des inégalités en Haïti ; b) permettre la mise en place d'institutions efficaces, inclusives et responsables qui contribuent à consolider la stabilité et à créer un environnement protecteur ; c) renforcer la protection des femmes, des populations et des moyens d'existence en venant contrer la recrudescence de la violence des gangs ; d) faciliter la mise en œuvre du plan de vaccination contre la COVID-19 du dispositif COVAX, l'objectif étant qu'au moins 20 % de la population (estimée à 11,2 millions de personnes) soit vaccinée.

Facteurs externes pour 2022

329. Les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2022 :

a) La polarisation politique se poursuit vraisemblablement, ce qui compromet la formation d'un consensus politique et, en conséquence, la prise des mesures concrètes nécessaires à l'application des réformes prévues dans les domaines politique, juridique et économique ;

b) Les institutions nationales chargées de la sécurité publique réagissent en temps voulu à la plupart des troubles survenant dans le pays, en particulier dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince, mais les conditions de sécurité restent précaires ;

c) Le Gouvernement haïtien continue de pérenniser les capacités de la Police nationale d'Haïti et de la Direction de l'administration pénitentiaire et d'appuyer leur renforcement, notamment en dotant ces deux institutions d'un budget suffisant ;

d) Les effets sur Haïti des risques naturels, y compris les ouragans et les tremblements de terre, restent limités ;

e) La communauté internationale des donateurs et les autorités nationales s'accordent sur les grandes priorités en matière de développement qui sont liées aux problèmes de développement structurel, auxquelles elles allouent des ressources adéquates, et sur la mise en place de dispositifs de coordination plus solides en vue de faire avancer la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

330. En ce qui concerne la pandémie de COVID-19, le plan-programme repose sur l'hypothèse qu'il sera possible de livrer les produits et de mener à bien les activités qui sont proposés pour 2022. Toutefois, si la pandémie devait entraver l'exécution des produits et des activités prévus, il faudrait procéder à des aménagements en 2022, sans pour autant perdre de vue les objectifs d'ensemble, les stratégies et les mandats. Il sera alors fait part de ces aménagements au moment où il sera rendu compte de l'exécution du programme.

331. La mission prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Elle continue d'encourager la participation effective des femmes aux processus, dialogues et négociations politiques ainsi que leur représentation aux postes de décision dans les institutions haïtiennes, conformément au quota de 30 % de femmes à tous les niveaux prévu par la Constitution. Les informations communiquées par la mission comprennent des données ventilées collectées en coordination avec ONU-Femmes, qui portent sur les conséquences des violations des droits humains et des atteintes à ces droits pour les femmes, sur les actions intentées dans des affaires de violence à l'égard de femmes ou de filles et sur l'issue de ces actions. En outre, la mission collabore avec des acteurs de la société civile s'occupant des questions de genre et de droits humains dans le cadre de l'application des recommandations formulées par le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes en 2016 et de celles issues du deuxième Examen périodique universel de la situation des droits humains en Haïti, qui date également de 2016.

332. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, la mission continuera de collaborer avec des organisations régionales, notamment l'Organisation des États américains et la Communauté des Caraïbes, afin d'amplifier les effets de ses conseils techniques et de son action politique en Haïti. Elle travaillera également en étroite

collaboration avec la communauté diplomatique en vue de faciliter la coordination des mesures visant à favoriser l'obtention d'un consensus politique et éviter les impasses, selon les besoins.

333. Pour ce qui est de la coordination et de la liaison interorganisations, le BINUH continuera de travailler de manière intégrée avec l'équipe de pays des Nations Unies dans les domaines prescrits, conformément à ce qu'a décidé le Conseil de sécurité dans sa résolution 2476 (2019). La mission et l'équipe pays s'emploient ensemble à appliquer le cadre stratégique intégré élaboré en 2020, qui établit un ensemble simplifié de priorités conformes aux six objectifs retenus pour Haïti.

Activités d'évaluation

334. Le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix procèdera à une évaluation systématique, de sorte que les questions de genre soient davantage prises en considération dans les analyses produites.

Exécution du programme en 2020

Favoriser la formation d'un consensus et la coopération entre les institutions publiques en vue de remédier aux causes de l'instabilité et des inégalités en Haïti[12]

335. Le BINUH a continué de s'employer à créer des conditions propices à l'établissement d'un consensus. En février 2020, il a ainsi incité les différentes parties prenantes à renouer le dialogue, au lendemain de l'expiration des mandats de tous les membres de la Chambre basse du Parlement, des deux tiers des membres du Sénat et de tous les élus municipaux, qui avait été à l'origine d'un vide institutionnel en début d'année. En raison de la polarisation politique croissante, il n'a pas été possible de parvenir à un accord politique, mais le BINUH a fait usage de ses bons offices pour promouvoir le consensus en s'entretenant régulièrement avec des représentantes et représentants de la Présidence, de la coalition au pouvoir, d'acteurs non alignés et de l'opposition ainsi que de la société civile, d'acteurs économiques et d'organisations d'inspiration religieuse. Le Bureau a également coordonné la participation des acteurs internationaux, par l'intermédiaire du groupe restreint et d'un forum de donateurs axé sur les élections.

336. En outre, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et dans le cadre des travaux menés à l'échelle nationale pour améliorer la gouvernance, le BINUH a dispensé des conseils sur la réforme de la Constitution et à l'appui de l'organisation des élections locales, municipales, législatives et présidentielle de 2021, attendues depuis longtemps. Dans cette optique, il a fait campagne pour le renforcement de la participation des femmes à la vie politique en invitant le Conseil électoral provisoire à étudier des mesures visant à accroître la représentation des femmes dans la prochaine législature. En réponse à la demande d'assistance électorale que le Gouvernement avait officiellement formulée le 11 novembre 2020, le BINUH, en coopération avec d'autres partenaires, a donné des conseils techniques au Conseil électoral provisoire et aidé les autorités nationales à mobiliser des ressources pour les différentes opérations électorales. Par ailleurs, étant donné la polémique entourant la stratégie choisie par le Président pour mettre en route la réforme de la Constitution, le Bureau a vivement fait valoir la nécessité de garantir un processus indépendant, inclusif et transparent. Il a également exhorté les parties prenantes nationales à travailler de concert pour faire face à l'urgence de santé publique que représentait la pandémie.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

337. Le travail susmentionné a contribué à l'obtention des résultats suivants : a) l'adoption d'un cadre juridique concernant le référendum constitutionnel ; b) l'élaboration d'un projet de nouvelle constitution qui, s'il est approuvé, permettra de rationaliser les opérations électorales ; c) la mise en service des bureaux régionaux du Conseil électoral provisoire ; d) une prise de conscience accrue de

[12] Voir le projet de budget-programme pour 2020 (A/74/6 (Sect.3)/Add.8).

l'importance de la participation des femmes à la vie politique. Il n'a cependant pas permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir une prise de décisions caractérisée par le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation. La polarisation politique du pays et l'absence d'une législature opérationnelle ont nui à la tenue de consultations participatives et inclusives.

Tableau 50
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	*2019 (résultat effectif)*	*2020 (résultat effectif)*
–	Une gouvernance mise à mal du fait d'une crise politique et un manque de dynamisme, d'ouverture, de participation et de représentation dans la prise de décisions	Adoption du cadre juridique du référendum constitutionnel et consultation au sujet d'une nouvelle constitution ; mise en place des bureaux régionaux du Conseil électoral provisoire ; une prise de conscience accrue de l'importance de la participation des femmes à la vie politique

Des institutions efficaces, inclusives et responsables contribuent à consolider la stabilité et à créer un environnement protecteur[13]

338. La mission a apporté un appui stratégique aux autorités nationales en les aidant à trouver des moyens efficaces et responsables de soutenir le fonctionnement du système judiciaire et d'améliorer l'accès de toutes et tous à la justice, notamment en préconisant l'accélération du rythme des libérations de personnes détenues, afin de soulager un système carcéral saturé. Pour que ce dernier dossier avance, en collaboration avec des partenaires internationaux, l'ONU a facilité la mise en place d'un comité directeur sur les détentions composé de membres du Gouvernement et du Ministère de la justice (notamment de la Direction des affaires judiciaires de celui-ci), d'acteurs du secteur judiciaire, de l'Office de la protection du citoyen (l'institution nationale des droits humains) et de défenseurs et défenseuses des droits humains. Le BINUH a obtenu la réactivation du Comité de suivi de la chaîne pénale de la juridiction de Port-au-Prince, organe destiné à permettre aux principaux acteurs de la justice de se coordonner et d'échanger des informations en vue de désengorger les prisons grâce à l'accélération des procédures, qui s'est à nouveau réuni le 11 décembre 2020 et a convenu de la mise en place d'audiences accélérées dans les tribunaux et les prisons de la capitale. Le Président devrait promulguer un nouveau code pénal et un nouveau code de procédure pénale prévoyant des mesures de substitution à la détention (y compris à la détention préventive) : si ces lois sont adoptées par le futur Parlement et entrent en vigueur en 2022, elles pourraient contribuer à réduire le nombre de détentions préventives et la surpopulation carcérale. En outre, le BINUH et le PNUD ont fourni un travail considérable pour préparer la création de 11 bureaux d'aide juridique décentralisés, qui contribuera aussi à faire diminuer le nombre de cas de détention préventive. Bien que la COVID-19 ait entraîné des difficultés sur le plan opérationnel, les conseillers du BINUH ont continué de prodiguer des conseils et une assistance technique à la Direction de l'administration pénitentiaire, y compris concernant l'élaboration et l'exécution d'un plan d'urgence pour la prévention, l'atténuation et la maîtrise de la pandémie.

339. En collaboration avec des partenaires internationaux et l'équipe de pays des Nations Unies, le BINUH a œuvré en faveur du renforcement et de la professionnalisation de la Police nationale d'Haïti. Les conseillers du BINUH pour les questions de police et les affaires pénitentiaires ont apporté une assistance technique à leurs interlocuteurs nationaux afin de les aider à faire face aux difficultés d'ordre institutionnel et procédural relatives à l'application de la loi, particulièrement

[13] Voir le projet de budget-programme pour 2020 (A/74/6 (Sect.3)/Add.8).

pour ce qui était de réformer le maintien de l'ordre, de répondre aux revendications de la Police nationale concernant ses conditions de travail et d'améliorer les capacités en matière de contrôle interne. La mission s'est également attachée à convaincre le Gouvernement et la communauté internationale de se mobiliser en vue d'appuyer le renforcement de la gouvernance institutionnelle et des capacités opérationnelles de la Police nationale d'Haïti et l'amélioration de la prise en compte des questions de genre dans cette institution.

340. Dans le domaine des droits humains, le BINUH a continué d'engager le Conseil des ministres à avaliser le plan d'action national sur les droits humains, qui avait été validé par la société civile et l'institution nationale des droits humains en décembre 2019. Pour faire face à la pandémie, la mission et l'équipe de pays des Nations Unies ont mené des activités de sensibilisation visant à convaincre le Gouvernement de protéger les personnes vulnérables en luttant contre la stigmatisation et la dynamique d'incitation à la violence liée à la peur de la COVID-19. Le BINUH a surveillé les violations des droits humains et les atteintes à ces droits et apporté un appui technique afin d'améliorer la contribution de la société civile aux mécanismes des Nations Unies relatifs aux droits humains, et ce malgré les difficultés liées à la pandémie et au manque de personnel causé par les problèmes de liquidité.

341. En raison de la pandémie, le BINUH a dû limiter le nombre d'ateliers, de séminaires et de formations en présentiel en 2020. La plupart ont néanmoins pu avoir lieu en ligne.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

342. Le travail susmentionné a contribué à renforcer les capacités d'institutions nationales de première importance et à faciliter la nomination de femmes à des postes de direction à l'ordre des avocats de Port-au-Prince et au Ministère des droits humains, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir obtenir une plus grande satisfaction de la population à l'égard des services publics et permettre un meilleur accès des femmes aux postes de décision au sein des principales institutions. Un nouveau Code pénal et un nouveau Code de procédure pénale ont également été adoptés : ils prévoient des mesures de substitution à la détention et contribuent à mettre la législation haïtienne en concordance avec les normes et règles internationales relatives à la justice pénale et aux droits humains.

Tableau 51
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	*2019 (résultat effectif)*	*2020 (résultat effectif)*
–	Une faible satisfaction de la population à l'égard des services publics fournis par les institutions nationales	Amélioration de la satisfaction de la population grâce à la mise en conformité du Code pénal et du Code de procédure pénale avec les normes et règles internationales relatives à la justice pénale et aux droits humains et promulgation de ces nouveaux codes par décret présidentiel ; nomination de femmes à la tête de l'ordre des avocats de Port-au-Prince et du Ministère des droits humains et de la lutte contre la pauvreté extrême

Renforcer la protection des femmes, des populations et des moyens d'existence en venant contrer la recrudescence de la violence des gangs[14]

343. Avec l'appui de l'équipe de pays des Nations Unies, la mission a continué de fournir des services de secrétariat à la Commission nationale de désarmement, de démantèlement et de réinsertion, qui a été rétablie. En coopération avec l'équipe de pays, le BINUH et la Commission nationale ont aidé les enfants vivant dans des zones touchées par la violence des gangs à retourner à l'école au cours de l'année 2020 et ont contribué à établir une cartographie des gangs en décembre 2020. En outre, le BINUH a participé à la création, également en décembre 2020, de la plateforme de coordination de la Commission nationale, qui associe des organismes, fonds et de programmes des Nations Unies, des organisations non gouvernementales et d'autres organisations locales, et dont il assure aussi le secrétariat. Par ailleurs, en octobre 2020, le Premier Ministre a créé un groupe de travail interministériel sur la violence de proximité dont le mandat a été préparé par le BINUH ; celui-ci a aussi apporté un appui stratégique aux fins de l'élaboration du plan d'action du groupe de travail, qui est doté d'un budget de 6,4 millions de dollars. Le BINUH et le PNUD ont aidé les autorités nationales à élaborer une stratégie nationale globale de désarmement, de démobilisation et de réinsertion ainsi que de réduction de la violence de proximité qui a été présentée au Premier Ministre le 4 mai 2020. Grâce à ces activités, la mission a contribué à améliorer la prise en main par le pays du programme de réduction de la violence de proximité et à renforcer les capacités des institutions nationales d'en gérer les composantes opérationnelles.

344. Malgré la pandémie, en coopération avec la Commission nationale de désarmement, de démantèlement et de réinsertion et l'équipe de pays des Nations Unies, le BINUH a aidé à implanter 97 installations d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène dans des quartiers de Port-au-Prince contrôlés par des gangs, dans le cadre d'un projet mis en place par le PNUD, l'Organisation internationale pour les migrations et la Direction nationale de l'eau potable et de l'assainissement. En avril et en mai 2020, le BINUH et la Commission nationale ont également aidé le Ministère de la santé à traduire des supports d'information destinés à sensibiliser le public à la prévention de la COVID-19. Enfin, le Bureau a obtenu que la Commission participe à l'évaluation des risques liés à un projet de secours social financé par la Banque interaméricaine de développement et exécuté par le Ministère des affaires sociales dans des zones contrôlées par des gangs à Port-au-Prince.

345. Dans le cadre du projet de désarmement, de démobilisation et de réinsertion en Haïti mené par le Fonds pour la consolidation de la paix, le BINUH, l'équipe de pays des Nations Unies et le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes ont achevé d'examiner en septembre 2020 le projet de loi sur les armes à feu adopté par le Sénat haïtien en juillet 2019 et de réaliser une étude juridique comparée du cadre national de maîtrise des armements en vigueur. En décembre, toujours dans le cadre de ce projet, le Ministère de la justice et de la sécurité publique a constitué un groupe de travail interministériel chargé de donner suite aux conclusions de l'examen du projet de loi, notamment en reformulant le texte pour qu'il soit conforme aux instruments régionaux et internationaux en matière de maîtrise des armements.

346. Malgré des conditions de sécurité difficiles, notamment en raison de la tenue de multiples manifestations et de l'augmentation de la violence liée aux gangs, et des problèmes de liquidité qui ont empêché le recrutement de personnel essentiel, les conseillers du BINUH pour les questions de police et les affaires pénitentiaires, qui partagent des locaux avec les hauts responsables de la Police nationale d'Haïti, l'Inspection générale et la Direction de l'administration pénitentiaire, ont continué de donner des conseils stratégiques en 2020. Ils ont appuyé l'exécution du plan de développement stratégique de la Police nationale d'Haïti pour 2017-2021. L'aide ainsi apportée a permis à la Police nationale d'être mieux à même de remédier efficacement aux problèmes de sécurité (notamment les activités liées aux gangs et les enlèvements) tout en tenant compte des droits humains, l'objectif étant de réduire les atteintes à ces droits et d'améliorer l'application du principe de responsabilité.

[14] Voir le projet de budget-programme pour 2020 (A/74/6 (Sect.3)/Add.8).

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

347. Le travail susmentionné a contribué à préparer le terrain pour l'élaboration de la loi sur la gestion des armes dont le pays a besoin, à renforcer la Commission nationale et à améliorer l'efficacité de la Police nationale d'Haïti, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir la promulgation d'un texte de loi complet sur le contrôle des armes et l'adoption d'une stratégie nationale de lutte contre la violence des gangs, ce qui peut s'expliquer par la pandémie, le retard pris par les autorités nationales dans le processus d'approbation et la détérioration du contexte politique.

Tableau 52
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	*2019 (résultat effectif)*	*2020 (résultat effectif)*
–	Réactivation de la Commission nationale par le Gouvernement	Création d'un groupe de travail chargé d'examiner le dispositif de maîtrise des armements ; création par le Premier Ministre d'un groupe de travail interministériel placé sous la direction de la Commission nationale et doté de 6,4 millions de dollars pour réduire la violence de proximité ; présentation de la stratégie nationale de désarmement, de démobilisation et de réinsertion et de réduction de la violence de proximité au Bureau du Premier Ministre, avec l'appui de l'équipe de pays des Nations Unies

Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du programme

348. Au cours de l'année 2020, malgré la faible incidence des cas de COVID-19 signalés en Haïti, les mesures d'atténuation qui ont été prises ont entravé l'exécution des produits et des activités prévus pour le BINUH, notamment en raison de la restriction des grands rassemblements, de la présence physique réduite dans les locaux du Bureau, du télétravail, qui s'effectuait parfois depuis des endroits différents, et du recours accru au format virtuel pour mener les activités de la mission pendant l'année. L'installation du BINUH dans ses nouveaux locaux, qui devait avoir lieu au début de 2020, a été retardée en partie à cause de la pandémie, et les répercussions persistantes de celle-ci font que la mission n'a pas encore pu tirer pleinement parti de la proximité accrue avec ses interlocuteurs et partenaires que ce déménagement devait permettre. Beaucoup de réunions, ateliers ou formations qui devaient se tenir en présentiel ont finalement été organisés en ligne. Du fait de la situation, le BINUH a aussi été moins en mesure d'assurer la surveillance des violations des droits humains et des atteintes à ces droits, ce qui l'a conduit à adopter une stratégie *ex situ* de collecte et de contrôle des données, rendue possible par le réseau des droits humains en Haïti.

349. Pour aider le Gouvernement et les partenaires de la société civile à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités qui concourent aux objectifs du Bureau, notamment des activités d'information et de sensibilisation visant à prévenir la discrimination et la stigmatisation liées à la COVID-19, menées avec des partenaires de la société civile, les autorités pénitentiaires, la police et les populations locales.

Résultats escomptés pour 2022

Favoriser la formation d'un consensus et la coopération entre les institutions publiques en vue de remédier aux causes de l'instabilité et des inégalités en Haïti

350. L'impasse politique s'est encore aggravée en Haïti après la crise constitutionnelle qui a éclaté en janvier 2020, date à laquelle le Parlement a cessé de fonctionner du fait de l'expiration du mandat de tous les membres de la Chambre basse et de deux tiers des sénateurs et sénatrices. En l'absence d'une législature opérationnelle, le Président, M. Moïse, continue de gouverner par décret, ce qui lui vaut de fréquentes critiques ; il lui est notamment reproché de recourir de manière excessive aux décrets et d'avoir promulgué des textes controversés, en particulier le décret portant création d'une agence nationale de renseignements qui ne rend compte qu'à l'exécutif. De plus, certains groupes politiques et groupes de la société civile affirment que son mandat a pris fin le 7 février 2021 et qu'il gouverne de manière inconstitutionnelle depuis cette date. Cependant, les institutions censées arbitrer de tels litiges, comme la Cour constitutionnelle, n'existent pas à l'heure actuelle, puisqu'il n'y a pas de Parlement pour les convoquer. Dans cette situation, l'intensification des tensions politiques et de la polarisation menace gravement la stabilité du pays.

351. D'ici 2022, le Gouvernement haïtien compte avoir adopté une nouvelle constitution. Haïti devrait également avoir formé un nouveau gouvernement, puisque des élections locales, municipales, législatives et présidentielle sont prévues pour 2021. Malgré le soutien en faveur d'une réforme de la Constitution, la manière dont s'y prend l'exécutif fait l'objet d'une controverse considérable qui pourrait entacher un résultat positif. De plus, il est possible que la préparation des élections et l'annonce des résultats s'accompagnent d'une aggravation de la polarisation politique ou d'une augmentation de la violence et que le pays se retrouve dans une nouvelle impasse.

352. Il est prévu que le nouveau président forme un gouvernement en février 2022, et le BINUH continuera de tirer parti du pouvoir de rassemblement de l'Organisation des Nations Unies pour promouvoir le dialogue entre toutes les parties prenantes en usant de ses bons offices et en donnant des conseils stratégiques, notamment en vue du transfert pacifique du pouvoir entre l'ancien et le nouveau gouvernement et de la mise en œuvre des réformes. Le Bureau promouvra également la participation active des jeunes et des femmes à ce dialogue, en créant pour la société civile une plateforme d'échange qui facilitera la mise en réseau des différents acteurs et le renforcement de leurs compétences techniques. De plus, il continuera de prôner l'augmentation du nombre de femmes aux postes de direction. Comme la législature recommencera à fonctionner avec des parlementaires nouvellement élus en 2022, le BINUH soutiendra également le dialogue interinstitutionnel afin de faciliter la coordination entre les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire et entre les grandes institutions des secteurs de la gouvernance démocratique, de la justice et de la sécurité.

Enseignements tirés et changements prévus

353. Les enseignements tirés en 2020 sont les suivants : en l'absence d'une législature opérationnelle et compte tenu de la fragmentation de l'opposition, les activités du Bureau, bien que diverses, se sont concentrées sur un nombre limité de décideurs et d'acteurs politiques clés. Compte tenu de ces enseignements, la mission veillera à ce que ses activités touchent plus systématiquement un réseau de parties prenantes aussi large que possible, y compris dans les régions, afin que la recherche du consensus suscite une adhésion toujours plus grande. Elle encouragera le nouveau gouvernement à fournir de manière ininterrompue des services sociaux essentiels afin que ceux-ci produisent des résultats concrets après l'élection et à faire respecter les droits humains fondamentaux.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

354. Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera l'installation d'un nouveau gouvernement et d'une législature opérationnelle, la fourniture d'une assistance à l'appui des priorités et des réformes et une représentation accrue des femmes dans les branches exécutive et législative.

Tableau 53
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	*2019 (résultat effectif)*	*2020 (résultat effectif)*	*2021 (résultat escompté)*	*2022 (résultat escompté)*
–	Une gouvernance mise à mal du fait d'une crise politique et un manque de dynamisme, d'ouverture, de participation et de représentation dans la prise de décisions	Adoption du cadre juridique du référendum constitutionnel et consultation au sujet d'une nouvelle constitution, bien que celle-ci soit contestée par l'opposition ; mise en place des bureaux régionaux du Conseil électoral provisoire ; une prise de conscience accrue de l'importance de la participation des femmes à la vie politique	Adoption de pratiques de bonne gouvernance ; rétablissement d'une relation constructive et coopérative entre les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire ; une participation accrue des femmes dans les institutions de gouvernance, notamment au Parlement	Mise en place d'un nouveau gouvernement, avec une législature opérationnelle ; une représentation accrue des femmes dans les branches exécutive et législative

Des institutions efficaces, inclusives et responsables contribuent à consolider la stabilité et à créer un environnement protecteur

355. Les risques persistants associés aux troubles civils, à la violence des gangs, à la criminalité organisée et à la corruption généralisée ont considérablement entravé le développement institutionnel, l'accès aux services de base et le respect des droits humains et ont entraîné une détérioration des conditions de sécurité en Haïti, en particulier dans les quartiers les plus marginalisés et les plus densément peuplés de la capitale. Le système judiciaire haïtien a dû faire face à de nombreux problèmes : le mécontentement des acteurs du système judiciaire ne s'est pas dissipé, le renforcement des forces de police a été limité et la population carcérale a augmenté considérablement jusqu'à atteindre un taux d'occupation des prisons de 315 %, l'un des plus élevés au monde, sachant que près de 80 % de cette population est en détention préventive. De plus, l'impunité continue de ternir la réputation du système judiciaire qui, du fait de problèmes d'indépendance et de coordination internes, n'a fait que des progrès très limités dans la lutte contre les violations des droits humains et les atteintes à ces droits résultant de la violence perpétrée par les gangs et les acteurs étatiques.

356. En réponse, le Bureau poursuit ses activités de sensibilisation à la lutte contre l'impunité auprès des autorités nationales. De plus, en collaboration avec les partenaires internationaux et l'équipe de pays des Nations Unies, le BINUH s'efforce de professionnaliser davantage la force de police nationale en renforçant ses capacités institutionnelles, notamment en régionalisant ses activités de contrôle. Il œuvre également à la professionnalisation de l'appareil judiciaire en soutenant l'exécution du plan d'action du Ministère de la justice sur la réduction de la détention préventive prolongée, en renforçant les capacités institutionnelles et les moyens d'inspection dont est doté le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire et en amenant tous les acteurs du secteur de la justice à collaborer dans le cadre des Comités de suivi de la chaîne pénale. Néanmoins, il convient de noter que les personnes placées en détention préventive représentent 75 % de la population carcérale et que ce pourcentage est constant depuis plusieurs années malgré l'assistance continue fournie par les partenaires, ce qui montre que le problème a des racines profondes.

357. En 2022, le BINUH continuera d'exécuter son mandat en prodiguant des conseils stratégiques aux autorités nationales pour les aider à mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes offrant à toutes et tous un meilleur accès à la justice et à mieux promouvoir et protéger les droits humains. Il collaborera avec le PNUD pour promouvoir l'application du Code pénal et du Code de procédure pénale (qui, s'ils sont ratifiés par un futur parlement élu d'ici là, entreront en vigueur en 2022), notamment en ce qui concerne les mesures de substitution à la détention, la réduction du nombre de personnes placées en détention préventive et la surpopulation carcérale. Il usera de ses bons offices auprès du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire et du Ministère de la justice pour renforcer l'efficacité des tribunaux et l'indépendance de la justice. Il continuera de collaborer avec la Police nationale d'Haïti et l'administration pénitentiaire pour renforcer les capacités de planification stratégique en matière de gestion de la police et des prisons ; favoriser le recrutement de femmes et leur maintien en fonction dans la police ; consolider les mesures prises pour prévenir la commission de violations des droits humains par des agents de police ou des agents pénitentiaires grâce à l'appui des policiers des Nations Unies et des spécialistes des questions pénitentiaires, qui partagent les mêmes locaux, et en coordination avec les partenaires internationaux ; consolider les mesures prises pour lutter contre les violences électorales, en particulier à l'égard des femmes ; renforcer la supervision des services de police ; renforcer les mécanismes d'alerte rapide dirigés par des femmes au sein de la Police nationale. Parallèlement, en coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies, le BINUH continuera d'appuyer les mesures prises pour améliorer les conditions de détention, qu'il s'agisse de solutions à moyen ou à long terme, telles que la certification des prisons et l'exécution du plan d'action relatif à la détention préventive prolongée, ou de solutions visant à aider les autorités haïtiennes à faire face aux pénuries chroniques de nourriture et de fournitures et aux mauvaises conditions de détention. Il continuera également d'appuyer les efforts nationaux de lutte contre la détention préventive et s'emploiera, en étroite concertation avec l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires internationaux, à faire connaître le nouveau Code pénal et le nouveau Code de procédure pénale auprès des parties prenantes nationales et des acteurs judiciaires.

Enseignements tirés et changements prévus

358. Pour la mission, les enseignements tirés sont les suivants : pour que les activités techniques et les activités relatives aux programmes qui ont trait à la justice, comme l'appui apporté à l'organisation d'un atelier national ou à la création de bureaux d'aide juridique, donnent des résultats, il faut une collaboration politique stratégique constante. Compte tenu de ces enseignements, la mission resserrera ses liens stratégiques avec les autorités nationales, en étroite coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires impliqués dans les activités relatives aux programmes qui ont trait à la justice. Elle devra poursuivre ses efforts auprès des partenaires internationaux pour qu'ils continuent d'aider ces institutions de manière bilatérale.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

359. Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera la validation de la stratégie nationale visant à réduire la détention préventive, la promulgation du nouveau Code pénal et du nouveau Code de procédure pénale, qui expriment une conception plus progressiste et plus humaine de l'application de la loi, et le renforcement de la capacité de la Police nationale haïtienne d'assurer la sécurité publique en Haïti. Il contribuera également à accroître la confiance publique à l'égard du système judiciaire, des forces de l'ordre et du système pénitentiaire.

Tableau 54
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	*2019 (résultat effectif)*	*2020 (résultat effectif)*	*2021 (résultat escompté)*	*2022 (résultat escompté)*
–	Une faible satisfaction de la population à l'égard des services publics fournis par les institutions nationales	Amélioration de la satisfaction de la population grâce à la mise en conformité du Code pénal et du Code de procédure pénale avec les normes et règles internationales relatives à la justice pénale et aux droits humains et promulgation de ces nouveaux codes par décret présidentiel ; nomination de femmes à la tête de l'ordre des avocats de Port-au-Prince et du Ministère des droits humains et de la lutte contre la pauvreté extrême	Adoption de réformes essentielles concernant les institutions haïtiennes judiciaires, policières, pénitentiaires et chargées de la lutte contre la corruption qui permettent de jeter les bases de l'amélioration de l'efficacité, de la responsabilité et de la transparence de ces institutions	Application du Code pénal et du Code de procédure pénale, ce qui conduira à une réduction de la détention préventive prolongée et de la surpopulation carcérale ; amélioration de l'accès à la justice pour toutes et tous

Renforcer la protection des femmes, des populations et des moyens d'existence en venant contrer la recrudescence de la violence des gangs

360. L'année 2020 a été marquée par une insécurité croissante et par une intensification des tensions internes, notamment une augmentation de la violence commise lors de manifestations par l'opposition politique et la société civile ainsi que par un petit groupe de policiers radicaux. L'expansion et la réorganisation des gangs ont entraîné une augmentation du nombre d'enlèvements et d'homicides, la collusion présumée de certaines personnalités du monde politique et du milieu des affaires et de certains officiers de police avec des chefs de gang et une détérioration continue des conditions socioéconomiques, sur fond de pandémie de COVID-19. Notons tout particulièrement qu'en 2020, le nombre d'enlèvements a augmenté de 200 % par rapport à l'année précédente : 234 cas ont été signalés, dont les enlèvements de 59 femmes et de 37 mineurs, contre 78 en 2019. L'augmentation notable de la criminalité liée aux gangs a incité le Gouvernement à investir davantage dans le maintien de l'ordre et à allouer des ressources supplémentaires à la police et aux institutions judiciaires. Dans le même temps, le Gouvernement a également cherché à faire preuve de davantage de réactivité par rapport aux questions de sécurité ; il a notamment affecté des fonds supplémentaires à la police, qu'il a doté d'une nouvelle équipe dirigeante. Cependant, malgré les efforts qu'a déployés le BINUH pour harmoniser les mesures prises par les organisations gouvernementales et non gouvernementales face à la violence de proximité, de nombreuses activités ne sont toujours pas coordonnées et l'action menée manque de cohésion.

361. Compte tenu des circonstances, le BINUH a continué d'appuyer les capacités de lutte contre les gangs de la police, notamment en donnant des conseils sur l'application d'une stratégie globale fondée sur les droits humains aux fins de la réduction des violations et de la lutte contre l'impunité. Il continue également de fournir des conseils stratégiques à la Commission nationale de désarmement, de démantèlement et de réinsertion ainsi qu'au groupe de travail du Premier Ministre

sur la violence de proximité. Il a par ailleurs aidé la Commission à rédiger son plan d'action et à créer une plateforme de coordination avec la participation d'organisations non gouvernementales partenaires et d'organismes, de fonds et de programmes des Nations Unies.

362. En 2022, le BINUH continuera de collaborer avec des partenaires stratégiques pour que le pays prenne davantage les rênes d'une démarche globale de lutte contre la violence de proximité. Comme les activités de désarmement, de démobilisation et de réinsertion et de réduction de la violence de proximité ont été confiées à l'équipe de pays des Nations Unies, le Bureau voit son rôle évoluer ; il sera chargé d'apporter un soutien stratégique par le biais de bons offices, de conseils stratégiques et d'activités de sensibilisation. Avec l'équipe de pays des Nations Unies, il mettra de plus en plus l'accent sur une démarche globale de réduction de la violence de proximité tout en favorisant les mesures institutionnelles durables prises au niveau national pour exécuter les programmes de réduction de la violence de proximité et de gestion des armes et des munitions, en lien avec la stratégie nationale de désarmement, de démobilisation et de réinsertion et de réduction de la violence de proximité. Dans le cadre de cette démarche, le BINUH et l'équipe de pays des Nations Unies aideront les autorités nationales à élaborer une stratégie de mobilisation des ressources propre à assurer la viabilité à long terme des programmes de réduction de la violence de proximité menés par le Gouvernement. Le Bureau contribuera également à renforcer l'efficacité de la police de proximité ainsi que des activités de dialogue et de sensibilisation menées au niveau local, notamment en renforçant la capacité de la Police nationale d'Haïti de maintenir l'ordre public et de faire face à la violence des gangs et à la violence sexuelle et fondée sur le genre. En outre, il continuera d'aider l'Office de la protection du citoyen à mettre en œuvre sa stratégie nationale qui, si des ressources suffisantes sont allouées à son exécution, permettra au Gouvernement de mieux lutter contre l'impunité, notamment dans le cadre de la lutte contre la violence des gangs.

Enseignements tirés et changements prévus

363. Pour la mission, les enseignements tirés sont les suivants : pour réduire la violence de proximité en s'attaquant à ses causes socioéconomiques profondes, il faut que le projet de désarmement, de démobilisation et de réinsertion du Fonds de consolidation de la paix soit élaboré et exécuté de manière globale. Cette stratégie globale est particulièrement essentielle sachant que certaines activités relatives aux programmes qui étaient auparavant menées par les missions de maintien de la paix ont été confiées aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies présents dans le pays. Compte tenu de ces enseignements, la mission veillera à ce que les activités de désarmement, de démobilisation et de réinsertion et de réduction de la violence de proximité s'inscrivent dans le cadre de l'action humanitaire et des activités de développement et qu'elles visent à s'attaquer non seulement aux manifestations de la violence mais aussi à ses causes profondes.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

364. Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera la mise en œuvre et le financement du programme national de désarmement, de démobilisation et de réinsertion et de réduction de la violence de proximité. Il permettra également de réduire davantage le nombre de personnes touchées par la violence des gangs, notamment la violence sexuelle et fondée sur le genre, ainsi que de réduire la circulation des armes.

Tableau 55
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	*2019 (résultat effectif)*	*2020 (résultat effectif)*	*2021 (résultat escompté)*	*2022 (résultat escompté)*
–	Réactivation de la Commission nationale par le Gouvernement	Création d'un groupe de travail chargé d'examiner le dispositif de maîtrise des armements ; création par le Premier Ministre d'un groupe de travail interministériel placé sous la direction de la Commission nationale et doté de 6,4 millions de dollars pour réduire la violence de proximité ; présentation de la stratégie nationale de désarmement, de démobilisation et de réinsertion et de réduction de la violence de proximité au Bureau du Premier Ministre, avec l'appui de l'équipe de pays des Nations Unies	Élaboration et financement du programme national de désarmement, de démobilisation et de réinsertion et de réduction de la violence de proximité ; diminution du nombre de personnes touchées par la violence des gangs dans les zones sensibles ; création de la commission nationale de la gestion des armes et des munitions et élaboration d'une stratégie et d'un programme nationaux	Exécution du programme national de désarmement, de démobilisation et de réinsertion et de réduction de la violence de proximité ; renforcement de la légitimité de la Commission nationale de désarmement, de démantèlement et de réinsertion grâce à une participation plus diversifiée ; évolution de la Commission, initialement conçue comme un organe ad hoc, qui devient une structure durable capable d'exécuter le programme national

Produits

365. On trouvera dans le tableau 56 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 56
Produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	*Produits prévus : 2020*	*Produits livrés : 2020*	*Produits prévus : 2021*	*Produits prévus : 2022*
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	**3**	**3**	**3**	**3**
1. Rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité	3	3	3	3

Catégorie et sous-catégorie	*Produits prévus : 2020*	*Produits livrés : 2020*	*Produits prévus : 2021*	*Produits prévus : 2022*
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	**3**	**3**	**3**	**3**
2. Séances du Conseil de sécurité	3	3	3	3
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	**32**	**68**	**32**	**55**
3. Séminaires, ateliers et activités de formation dans quatre grands domaines d'activité : a) mise en œuvre du plan stratégique visant à renforcer et à équiper la Police nationale d'Haïti, à conserver un service de police capable d'assurer le maintien de la sécurité publique, à réduire la violence des gangs et à protéger les droits humains et mobilisation de ressources à cette fin ; b) exécution, par les autorités nationales et l'équipe de pays des Nations Unies, de programmes de désarmement, de démantèlement et de réinsertion, de réduction de la violence de proximité et de gestion des armes et des munitions ; c) gestion et contrôle des prisons et des centres de détention conformément aux normes internationales ; d) promotion des droits humains et présence des femmes, en tant que décideuses, dans les institutions nationales, les partis politiques et les initiatives de dialogue et de recherche de consensus	32	68	32	55
Publications (nombre de publications)	**2**	**1**	**2**	**2**
4. Rapports thématiques conjoints publiés sur les droits humains	2	1	2	2
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	**11**	**11**	**11**	**11**
5. Activités ou documents apportant un appui consultatif aux interlocuteurs nationaux dans les grands domaines relevant du mandat du Bureau	11	11	11	11

C. Activités de fond

Bons offices : bons offices exercés par la Représentante spéciale du Secrétaire général pour Haïti pour a) promouvoir la coopération et le dialogue entre les principaux acteurs politiques et sociaux, dégager un consensus et renforcer la stabilité politique et la bonne gouvernance ; b) aider les autorités nationales et les partenaires internationaux à continuer de renforcer et d'équiper la Police nationale d'Haïti et à faciliter les initiatives de paix locales, afin de réduire la violence des gangs et la violence de proximité et de préserver un environnement pacifique et stable ; c) faire prendre conscience des atteintes aux droits humains et des violations de ces droits, de la violence sexuelle et fondée sur le genre et de la discrimination fondée sur le genre et renforcer l'application du principe de responsabilité institutionnelle pour lutter contre de telles violations et atteintes et mettre fin à l'impunité de leurs auteurs.

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : conseils à l'appui des initiatives inclusives de dialogue et de recherche de consensus ; conseils sur la mise en place d'institutions efficaces, responsables et transparentes et sur une prise de décisions caractérisée par le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux ; conseils visant à faire avancer les réformes politiques, juridiques et économiques afin que les responsabilités nationales soient mieux définies et l'application du principe de responsabilité et des politiques plus claire ; conseils visant à aider le Gouvernement à entreprendre des réformes constitutionnelles devant, entre autres, clarifier et simplifier le cadre institutionnel et faire coïncider le calendrier électoral et le mandat des représentants élus de l'État, ainsi qu'à promouvoir la réforme judiciaire et l'accès à la justice et aux services de base ; conseils prodigués à la Police nationale d'Haïti et à la Direction de l'administration pénitentiaire sur le renforcement des capacités des services de police et des services pénitentiaires et du contrôle de ces services et sur la fourniture du matériel nécessaire pour lutter contre la violence des gangs et améliorer les conditions de sécurité ; conseils donnés aux institutions et organismes publics sur la consolidation et l'exécution des plans d'action visant à promouvoir et à protéger les droits humains et l'égalité des genres ; conseils sur l'élaboration d'un cadre réglementaire de maîtrise des armements, notamment sur la mise en œuvre d'un mécanisme interinstitutionnel de gestion globale des armes et des munitions.

Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête : missions d'évaluation de la situation en matière de droits humains et des allégations de violations de ces droits ; application de la politique de diligence voulue en matière de droits humains ; missions de surveillance conjointes menées pour évaluer la violence des gangs.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : supports d'information (brochures, prospectus, tableaux de conférence, infographies, supports promotionnels) donnant des explications sur le mandat de la mission

Catégorie et sous-catégorie	*Produits prévus : 2020*	*Produits livrés : 2020*	*Produits prévus : 2021*	*Produits prévus : 2022*

et présentant des faits nouveaux la concernant ; activités d'information sur les grandes priorités de la mission, menées en collaboration étroite avec le Groupe de la communication des Nations Unies ; activités visant à faciliter le travail réalisé conjointement avec d'autres entités des Nations Unies en ce qui concerne les élections, le désarmement, la démobilisation et la réinsertion et la réduction de la violence de proximité, la police, le système pénitentiaire, la justice et les droits humains ; campagnes qui associeront l'utilisation de médias traditionnels et numériques et de chaînes de radio.

Relations extérieures et relations avec les médias : plan stratégique visant à assurer la couverture des principales activités de la mission, conférences de presse, points de presse, communiqués de presse, publications et entretiens ciblés avec les médias en étroite coordination avec le Groupe de la communication des Nations Unies et avec les groupes cibles et les réseaux visés ; veille médiatique quotidienne et analyse stratégique des tendances observées dans les médias, des risques associés et des possibilités à exploiter et gestion de la communication de crise.

Plateformes numériques et contenus multimédias : création et maintenance de plateformes numériques pour la mission (Web et médias sociaux) ; production et diffusion de contenus destinés à différents produits et campagnes multimédias (l'accent étant mis sur la radio numérique) qui favorisent la transparence et l'application du principe de responsabilité et appellent l'attention des principaux acteurs sur les priorités de la mission ; conception de campagnes et de produits destinés aux plateformes de médias sociaux et visant à montrer les effets de l'action de la mission et à appeler l'attention des principaux acteurs sur les domaines prioritaires, en collaboration étroite avec le Groupe de la communication des Nations Unies, l'équipe de pays des Nations Unies et le Siège de l'Organisation des Nations Unies.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 57
Ressources financières
(En milliers de dollars des États-Unis)

	2020	*2021*	*2022*		*Variation*
	Dépenses effectives	*Crédits ouverts*	*Ressources nécessaires*	*Dépenses non renouvelables*	*Augmentation/ (diminution) entre 2021 et 2022*
Catégorie de dépenses	*(1)*	*(2)*	*(3)*	*(4)*	*(5) = (3) – (2)*
Militaires et personnel de police	641,6	826,4	826,4	–	–
Personnel civil	13 696,5	13 728,6	16 241,2	–	2 512,6
Dépenses opérationnelles	5 595,7	4 716,6	4 868,6	–	152,0
Total (déduction faite des contributions du personnel)	**19 933,8**	**19 271,6**	**21 936,2**	**–**	**2 664,6**

Tableau 58
Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									*Agents des services généraux et des catégories apparentées*			*Personnel recruté sur le plan national*			
	SGA	*SSG*	*D-2*[a]	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2*	*Total partiel*	*Service mobile Service de sécurité*	*Services généraux*[b]	*Total (personnel recruté sur le plan international)*	*Administrateurs*	*Agents locaux*	*Volontaires des Nations Unies*	*Total*
Effectif approuvé pour 2021	–	1	1	4	7	18	11	1	43	17	–	60	21	28	–	109
Effectif proposé pour 2022	–	1	1	4	7	18	11	1	43	17	–	60	17	28	–	105
Variation (emplois de temporaire ordinaires)	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**(4)**	**–**	**–**	**(4)**
Emplois de temporaire (autres que pour les réunions) approuvés pour 2021	–	–	–	1	1	1	–	–	3	–	2	5	–	–	–	5
Emplois de temporaire (autres que pour les réunions) proposés pour 2022	–	–	–	1	1	1	–	–	3	–	2	5	–	–	–	5
Variation [emplois de temporaire (autres que pour les réunions)]	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									*Agents des services généraux et des catégories apparentées*			*Personnel recruté sur le plan national*			
	SGA	*SSG*	*D-2*[a]	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2*	*Total partiel*	*Service mobile Service de sécurité*	*Services généraux*[b]	*Total (personnel recruté sur le plan international)*	*Administrateurs*	*Agents locaux*	*Volontaires des Nations Unies*	*Total*
Effectif total approuvé pour 2021	**–**	**1**	**1**	**5**	**8**	**19**	**11**	**1**	**46**	**17**	**2**	**65**	**21**	**28**	**–**	**114**
Effectif total proposé pour 2022	**–**	**1**	**1**	**5**	**8**	**19**	**11**	**1**	**46**	**17**	**2**	**65**	**17**	**28**	**–**	**110**
Variation totale	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**		**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**(4)**	**–**	**–**	**(4)**

[a] Les dépenses afférentes à cet emploi sont prises en charge à parts égales par le BINUH et le Bureau de la coordination des activités de développement.

[b] Autres classes, sauf indication contraire.

366. Le montant des ressources demandées pour 2022 au titre du BINUH s'élève à 21 936 200 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettrait de couvrir les dépenses afférentes à 13 membres de la police des Nations Unies (826 400 dollars), les traitements et les dépenses communes de personnel (16 241 200 dollars) correspondant à 60 emplois de temporaire soumis à recrutement international (1 emploi de sous-secrétaire général(e), 1 D-2, 4 D-1, 7 P-5, 18 P-4, 11 P-3, 1 P-2 et 17 emplois d'agent(e) du Service mobile), à 45 emplois de temporaire soumis à recrutement national [17 emplois d'administrateur(trice) et 28 emplois d'agent(e) local(e)], à 5 emplois de temporaire (autres que pour les réunions) (1 D-1, 1 P-5, 1 P-4 et 2 emplois d'agent(e) des services généraux) et à 2 membres du personnel fourni par des gouvernements, ainsi que les dépenses opérationnelles (4 868 600 dollars), qui se répartissent comme suit : consultants et services de consultants (187 500 dollars), voyages officiels (201 500 dollars), installations et infrastructures (2 370 100 dollars), transports terrestres (244 900 dollars), communication et informatique (1 381 000 dollars), santé (197 600 dollars) et fournitures, services et matériel divers (286 000 dollars).

367. Pour 2022, il est proposé d'apporter les changements ci-après au tableau d'effectifs :

Section du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion et de la lutte contre la violence de proximité du Service des affaires politiques et de la bonne gouvernance

Suppression de quatre emplois de temporaire de spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national). Depuis la création du BINUH en 2019, d'importants progrès ont été faits en Haïti en ce qui concerne le cadre réglementaire de gestion des armes et des munitions ainsi que la surveillance et l'analyse des gangs. Par conséquent, il est proposé de supprimer deux emplois de temporaire de spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (adjoint(e) de 1re classe) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national), dont les titulaires avaient participé à la rédaction puis à la diffusion de la législation sur la gestion des armes et des munitions et aux consultations menées à ce sujet ainsi qu'au suivi et à l'évaluation des projets. Il est également proposé de supprimer un emploi de temporaire de spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (adjoint(e) de 1re classe) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) et un emploi de temporaire de spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (adjoint(e) de 2e classe) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) dans la cellule chargée de la communication de l'information. Les fonctions exercées par les titulaires de ces emplois devraient être reprises par les institutions

nationales, tandis que les tâches résiduelles seront réparties entre les autres membres de la Section.

368. Par ailleurs, il est proposé de maintenir cinq emplois de temporaire (autres que pour les réunions) (1 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 2 emplois d'agent(e) des services généraux) en 2022 :

a) Administrateur(trice) général(e) chargé(e) des droits humains (D-1) : la situation des droits humains demeurant préoccupante, le (la) titulaire de cet emploi continuera d'aider le Gouvernement à faire mieux respecter les normes en matière de droits humains, étant donné qu'il ne sera procédé à l'exécution du plan d'action connexe que lorsque le Conseil des ministres aura donné son aval ;

b) Spécialiste hors classe des questions politiques (P-5) : en sa qualité de chef de l'équipe Haïti de la Division des Amériques (Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix), le (la) titulaire de cet emploi continuera de superviser les activités de coordination menées au Siège, qui font intervenir les personnes référentes pour Haïti de nombreux départements, services et bureaux du Secrétariat ainsi que de 19 organismes, fonds et programmes ;

c) Spécialiste des questions politiques (P-4) : le (la) titulaire de cet emploi aide le (la) spécialiste hors classe des affaires politiques (chef d'équipe) dans toutes les tâches susmentionnées. Il (elle) continuera de mieux intégrer les activités du BINUH et de l'équipe de pays des Nations Unies en Haïti et de faciliter l'application de leur cadre stratégique intégré ;

d) Assistant(e) d'équipe (agent(e) des services généraux) : affecté(e) à l'équipe Haïti du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et du Département des opérations de paix, le (la) titulaire de cet emploi continuera d'apporter un appui administratif à l'équipe Haïti de la Division des Amériques ;

e) Assistant(e) au budget et aux finances (agent(e) des services généraux) : cet emploi sera toujours essentiel en 2022 ; en effet, les spécialistes des finances et du budget ont toujours des besoins importants en matière d'appui administratif et de services de secrétariat pour ce qui est d'établir les prévisions de dépenses et les projets de budget et d'assurer l'administration et le contrôle de l'exécution du budget des 38 missions politiques spéciales.

369. Un taux de vacance de 20 % a été appliqué aux prévisions relatives aux emplois de temporaire soumis à recrutement international, compte tenu des taux de vacance effectifs les plus récents. Des taux de vacance de 1 % et 6 %, respectivement, ont été appliqués aux prévisions relatives aux emplois d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et aux emplois d'agent(e) local(e), compte tenu des taux de vacance effectifs les plus récents. Les prévisions de dépenses concernant les membres du personnel de police des Nations Unies et les membres du personnel fourni par des gouvernements pour 2022 sont fondées sur l'hypothèse que ceux-ci seront tous déployés.

370. L'augmentation des ressources demandées pour 2022 par rapport aux crédits ouverts pour 2021 s'explique principalement comme suit : a) l'augmentation des dépenses prévues au titre du personnel civil, qui tient à l'application des barèmes révisés des traitements pour le personnel recruté sur le plan international et le personnel recruté sur le plan national et à l'application de taux de vacance plus faibles pour les emplois de temporaire d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et d'agent(e) local(e) par rapport aux taux appliqués dans le budget approuvé pour 2021 et qui est partiellement compensée par une baisse des dépenses prévues en raison de la suppression de quatre emplois de temporaire d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; b) l'augmentation des dépenses prévues au titre des consultants et des services de consultants du fait de nouveaux besoins de services à court terme liés à l'élaboration d'une stratégie de réforme politique et à la facilitation du dialogue national ; c) l'augmentation des dépenses prévues au titre des services d'information et de publication en ce qui concerne la diffusion et la distribution d'informations ; d) l'augmentation des dépenses prévues au titre des frais bancaires, du fret et d'autres services requis pour fournir des services de transport et d'hébergement aux victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Cette augmentation globale est en partie compensée par une réduction des dépenses prévues au titre des

installations et des infrastructures, qui s'explique principalement par le déménagement du BINUH, qui a quitté la Base de soutien logistique des Nations Unies pour s'installer dans de nouveaux locaux plus petits, et par le recours à des contrats clés en main économiques pour les travaux de génie, les fournitures et les services collectifs de distribution.

Ressources extrabudgétaires

371. En 2021, aucune ressource extrabudgétaire n'a été mise à la disposition du BINUH ; il est prévu que cette situation reste inchangée en 2022.

11. Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan

(45 596 700 dollars)

Avant-propos

Après une phase de démarrage prolongée du fait des difficultés causées par la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (MINUATS) a atteint sa capacité opérationnelle initiale et commencé à s'acquitter de son vaste mandat et notamment de ses quatre objectifs stratégiques.

En 2022, la MINUATS devrait fonctionner à pleine capacité et s'employer à atteindre ses objectifs stratégiques prioritaires à l'appui du Gouvernement et du peuple soudanais, en faisant fond sur les avancées majeures observées récemment, notamment les dispositions institutionnelles de transition, les réformes juridiques et institutionnelles, les accords de paix signés avec certains groupes armés et un ambitieux programme de réforme économique qui devrait permettre au pays d'affronter les difficultés de taille auxquels il fait face sur les plans politique et socioéconomique ainsi qu'en matière de sécurité.

L'Accord de Djouba pour la paix au Soudan n'est pas encore totalement inclusif et global, mais l'application des dispositions existantes profite d'ores et déjà à la population. La MINUATS continuera d'appuyer les efforts déployés pour instaurer une paix globale, notamment avec les groupes armés qui ne sont pas parties à l'Accord. Bien que les conditions de sécurité restent instables et imprévisibles dans certaines parties du pays, il ne devrait pas y avoir d'escalade majeure des violences. Néanmoins, les difficultés économiques risquent de menacer la transition politique à un moment où on observe un manque de confiance de la population à l'égard des institutions, en particulier de celles chargées de la protection des civils, de la justice et de l'état de droit.

En coordination avec les partenaires de l'équipe de pays des Nations Unies, la MINUATS continuera :

a) d'user de ses bons offices et de fournir une assistance technique à l'appui de la transition politique et de la stabilité au Soudan et des efforts déployés par le pays en faveur d'une paix globale et durable ;

b) de contribuer au renforcement des institutions chargées de rendre la justice et d'établir les responsabilités et au développement de leurs capacités en matière de protection des civils et de respect des droits humains et de l'état de droit, et de coordonner les activités de protection des civils et de consolidation de la paix des entités des Nations Unies ;

c) d'appuyer la mobilisation des ressources internationales et les réformes socioéconomiques nationales.

Nous nous emploierons à renforcer notre partenariat avec le Gouvernement de transition, qui doit surmonter d'immenses difficultés pour instaurer une paix durable et créer des conditions propices au développement durable et à la transformation socioéconomique, sachant que sa tâche est rendue plus ardue encore par la pandémie de COVID-19 et ses effets sur l'activité économique, la santé et les moyens de subsistance.

Je ne peux qu'être inspiré par la motivation, l'enthousiasme et le courage dont font preuve les femmes, les jeunes et les membres de la société civile soudanaise qui s'engagent pour défendre leurs droits inaliénables, notamment celui de participer pleinement à la transition. La MINUATS continuera de promouvoir ce droit.

La transition n'est pas la fin du voyage ; bien au contraire, c'est le début du long chemin sur lequel le pays s'engage pour parvenir à une paix durable et à un développement partagé qui profitera à la société soudanaise dans toute sa diversité. La MINUATS accompagnera le Soudan dans cette transformation, en étroite collaboration avec tous ses partenaires.

Le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan,
Chef de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan
(*Signé*) Volker **Perthes**

A. Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020

Orientations générales

Mandats et considérations générales

372. Énoncé au paragraphe 2 de la résolution 2524 (2020), le mandat de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (MINUATS) comprend les objectifs stratégiques suivants : a) soutenir la transition politique, les avancées vers une gouvernance démocratique ainsi qu'en matière de protection et de promotion des droits de l'homme, et la paix durable ; b) appuyer les processus de paix et la mise en œuvre des futurs accords de paix ; c) appuyer la consolidation de la paix, la protection des civils et l'état de droit au Darfour et dans les Deux Zones (Nil-Bleu et Kordofan méridional) ; d) appuyer la mobilisation de l'assistance économique et de l'aide au développement et la coordination de l'aide humanitaire.

373. Au cours des deux dernières années, le Soudan a fait des progrès majeurs pour ce qui est de surmonter les difficultés de taille auxquels il fait face sur les plans politique et socioéconomique ainsi qu'en matière de sécurité. Les dispositions institutionnelles de transition ont tenu bon et sont devenues plus inclusives à la faveur de l'Accord de paix de Djouba, et des efforts sont faits, avec le soutien de la MINUATS, pour réformer les lois et les institutions de l'État, rendre la justice et lutter contre la corruption. Le Gouvernement de transition exécute un programme ambitieux visant à lutter contre l'inflation, à réformer les subventions dans le domaine de l'énergie, à régler les arriérés auprès des institutions financières internationales et à adopter des politiques propres à promouvoir l'entrepreneuriat et à attirer les investissements étrangers directs. Bien que l'application de l'Accord ait pris du retard, un cessez-le-feu a été respecté dans une large mesure par le Gouvernement de transition et par tous les groupes armés, y compris le Mouvement populaire de libération du Soudan-Nord-faction Abdelaziz Hélou, qui opère dans les Deux Zones (et qui a signé le 28 mars, avec le Gouvernement de transition, une déclaration de principes dans laquelle les deux parties se sont engagées à entamer des négociations), et l'Armée de libération du Soudan-faction Abdul Wahid al-Nur, qui conserve une force au Darfour et qui ne participe pas encore au processus de paix.

374. En raison des retards intervenus dans l'application de l'Accord de paix de Djouba, des étapes importantes prévues par la Déclaration constitutionnelle ont été reportées ; c'est notamment le cas de la formation du Conseil législatif de transition. Les femmes et les jeunes restent sous-représentés dans les instances de décision, et ce malgré les efforts vigilants de la société civile, notamment de groupes de femmes. La lenteur de la reprise économique et des réformes politiques pourrait éroder davantage le soutien de l'opinion publique aux autorités de transition. Du fait des retards pris dans la mise en œuvre du plan national élaboré par le Soudan aux fins de la protection des civils (voir S/2020/429, annexe), il est aussi plus difficile de protéger les civils et de faire respecter les droits humains, en particulier au Darfour et dans les Deux Zones. Les dynamiques régionales, qui sont notamment liées aux tensions avec l'Éthiopie, aux conflits en République centrafricaine, en Libye et au Soudan du Sud et aux problèmes transfrontaliers causés par le terrorisme, l'extrémisme violent, le trafic d'armes et la traite des personnes, ont toujours des implications majeures, sur le plan politique et sur celui de la sécurité, pour la transition en cours et la stabilité du pays.

375. Enfin, la pandémie de COVID-19, outre qu'elle met en péril la santé et la sécurité de millions de Soudanais, a encore aggravé la situation socioéconomique désastreuse du pays. On estime que 13,4 millions de personnes auront besoin d'une aide humanitaire en 2021, ce qui représente une augmentation de 4,1 millions par rapport à 2020 et le nombre le plus élevé de la dernière décennie. Le plan de réponse humanitaire lancé en février 2021 donne la priorité à l'assistance multisectorielle vitale dans les zones où les besoins sont les plus nombreux et prévoit des interventions rapides en cas d'inondations fréquentes, de conflits et d'épidémies.

376. Parallèlement aux efforts déployés par le pays pour mener des réformes économiques essentielles et mobiliser des ressources à l'échelle nationale, il demeure primordial que la communauté

internationale fournisse une assistance financière accrue pour aider les populations les plus vulnérables du Soudan et pour soutenir la transition. Dans ce contexte, le groupe des Amis du Soudan, réuni par le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan, a joué un rôle essentiel dans la mobilisation de soutiens politiques à l'échelle internationale et dans l'adoption d'un ensemble de mesures économiques visant à appuyer les priorités du Gouvernement de transition. Une conférence sur l'investissement organisée par le Gouvernement français à Paris en mai 2021 a contribué à mobiliser des investissements étrangers et à créer les conditions d'un environnement économique plus favorable pour les investisseurs soudanais et étrangers.

Programme de travail

Objectif

377. L'objectif auquel la Mission contribue est de mener à bien une transition politique vers une gouvernance démocratique qui permette une paix et un développement inclusifs et durables et qui garantisse la protection des civils, le respect des droits humains et le maintien de l'état de droit.

Stratégie

378. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, la Mission continuera d'user de ses bons offices et de fournir une assistance technique à l'appui de la transition politique et de la stabilité au Soudan et des efforts déployés par le pays en faveur d'une paix inclusive et durable. Pour ce faire, comme l'ont demandé les parties, il lui faudra appuyer les pourparlers de paix menés entre le Gouvernement de transition et les groupes armés qui ne sont pas parties à l'Accord et soutenir sans relâche l'application des dispositions de l'Accord de paix de Djouba. Elle devra travailler de concert avec les institutions de transition et les acteurs concernés, notamment les représentants du Gouvernement, les partis politiques, les groupes armés, la société civile et les groupes de femmes, ainsi qu'avec les mécanismes et commissions établis dans le cadre de la transition, notamment la commission pour la paix, la commission pour l'égalité des genres, le mécanisme de suivi et d'évaluation et les mécanismes liés au cessez-le-feu et à la sécurité. En outre, pour appuyer la rédaction de la constitution et les opérations électorales, étapes clés dans la transition politique du pays, la MINUATS continuera de fournir une assistance technique aux entités et acteurs concernés. Le Représentant spécial du Secrétaire général et les différentes composantes de la Mission continueront d'échanger avec des membres de la société civile, des femmes, des jeunes, des réfugiés, des personnes déplacées et des membres des groupes marginalisés afin de garantir que toutes et tous participent véritablement à la transition politique et à l'application des accords de paix. Ce faisant, la Mission pourra aussi tirer parti de l'appui apporté par des entités internationales et régionales telles que l'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), de sorte que les efforts déployés soient pleinement complémentaires.

379. La Mission continuera de contribuer au renforcement des institutions chargées de rendre la justice et d'établir les responsabilités et au développement de leurs capacités et de coordonner les activités de protection des civils et de consolidation de la paix menées par les entités des Nations Unies, notamment dans les domaines de la prévention et de l'atténuation des conflits et de la réconciliation au niveau local ainsi que de la lutte contre la violence de proximité, en particulier celle qui touche les femmes, les enfants et les groupes vulnérables. Elle continuera également de soutenir l'application intégrale, par les autorités soudanaises, du plan national élaboré par le Soudan aux fins de la protection des civils.

380. La Mission continuera d'appuyer la mobilisation des ressources internationales, les réformes socioéconomiques nationales et la mise en place d'une structure nationale pour la planification du développement et l'utilisation efficace de l'aide.

381. Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant : a) un accord de paix inclusif et durable ; b) des institutions garantes de la protection des droits humains et de l'état de droit renforcées et responsables ; c) un environnement protecteur propice à la coexistence pacifique et à la réconciliation entre les communautés ; d) un appui cohérent fourni par les entités des Nations Unies et de la communauté internationale face aux difficultés socioéconomiques.

Facteurs externes pour 2022

382. Les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan-programme d'ensemble pour 2022 :

a) L'accord de paix n'est pas encore totalement inclusif et global, mais les dispositions existantes sont en cours d'application et la population commence à en voir les effets ;

b) Les conditions de sécurité dans certaines parties du pays restent instables et imprévisibles, mais n'entraînent pas une escalade majeure des violences ;

c) La situation économique reste désastreuse et risque de menacer la transition politique ;

d) La confiance de la population à l'égard des institutions, en particulier de celles chargées de la protection des civils, de la justice et de l'état de droit, est faible.

383. En ce qui concerne la pandémie de COVID-19, le projet de plan-programme repose sur l'hypothèse qu'il sera possible de livrer les produits et de mener à bien les activités qui sont proposés pour 2022. Toutefois, si la pandémie devait entraver l'exécution des produits et des activités prévus, il faudrait procéder à des aménagements en 2022, sans pour autant perdre de vue les objectifs d'ensemble, les stratégies et les mandats. Il sera alors fait part de ces aménagements au moment où il sera rendu compte de l'exécution du programme.

384. La Mission continuera de prendre en compte les questions de genre dans ses activités, ses produits et ses résultats. Elle a donné la priorité à l'égalité des genres et à la promotion des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité dans tous les domaines de son mandat en vue de soutenir la participation pleine et entière, la représentation et la protection des femmes dans le processus de paix et le processus politique et dans tous les aspects de la vie sociale et économique. Il s'agira notamment de prendre en compte et de surmonter toutes les formes d'inégalité et de discrimination et de promouvoir une transition inclusive et respectueuse de l'égalité des genres en continuant de placer les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité ainsi que l'inclusion des jeunes au centre de l'action de la Mission, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité, d'une part, et sur les jeunes et la paix et la sécurité, d'autre part.

385. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, la Mission continuera de s'appuyer largement sur les partenariats conclus avec des acteurs internationaux afin de soutenir les priorités des autorités soudanaises. Pour appuyer la transition, elle collaborera avec ses partenaires de manière à optimiser les effets conjugués de l'action menée et à éviter la répétition inutile d'activités, en tirant parti des avantages comparatifs de chaque acteur et en précisant la répartition des tâches. À cet égard, il demeurera essentiel que l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies maintiennent leur partenariat politique. La Mission continuera également de se coordonner étroitement avec d'autres organisations régionales, notamment l'IGAD, ainsi qu'avec les États Membres représentés par leurs ambassades à Khartoum et par des envoyés établis dans leurs capitales respectives et avec les institutions financières internationales.

386. En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies continueront de fonctionner de manière complémentaire et intégrée en harmonisant la programmation, la coordination et l'exécution des programmes prioritaires pendant la période de transition, conformément aux dispositions de la résolution 2524 (2020) du Conseil de sécurité. Elles s'appuieront sur les points forts, la valeur ajoutée attestée et les avantages comparatifs des différentes entités présentes au Soudan pour fournir un appui global et cohérent permettant

d'atteindre les objectifs stratégiques de la Mission. Cette approche, qui s'inscrit dans un cadre stratégique intégré ou son équivalent, garantira la prise en compte par la Mission du travail de l'équipe de pays des Nations Unies. Elle permettra également de s'assurer que l'équipe de pays des Nations Unies est en bonne position pour poursuivre le travail des Nations Unies après le retrait de la MINUATS, consolider les acquis obtenus grâce au travail de la Mission et soutenir le Soudan dans les efforts qu'il déploie pour atteindre les objectifs de développement durable. En ce qui concerne la protection des civils, les droits humains, la justice et l'obligation de rendre des comptes, la MINUATS continuera de soutenir l'application des dispositions de la Déclaration constitutionnelle et des accords de paix qui ont trait aux droits humains, à l'égalité, à l'obligation de rendre des comptes et à l'état de droit, en particulier des dispositions qui garantissent la justice et les droits des femmes, en étroite coopération et coordination avec le bureau de pays du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et d'autres membres de l'équipe de pays des Nations Unies. La liaison assurée avec la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA), la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, la MANUL, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine et l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique garantira la continuité et l'efficacité de la coopération entre missions sur les questions régionales, grâce aux mécanismes de coordination et de liaison mis en place en 2021.

Activités d'évaluation

387. Le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix procèdera à une évaluation systématique, l'objectif étant que les questions de genre soient davantage prises en considération dans les analyses produites.

Exécution du programme en 2020

388. En 2020, les activités menées par la Mission pendant la phase de démarrage ont principalement consisté à établir de bonnes relations de travail avec de hauts responsables de l'administration, en particulier le Comité national chargé de la coordination avec la MINUATS, avec des représentants des groupes armés et d'autres interlocuteurs politiques et avec des représentants de la société civile et de la communauté diplomatique.

389. La Mission a contribué à appuyer le transfert de certaines fonctions de liaison avec les États, qui relevaient de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) et ont été confiées à l'équipe de pays des Nations Unies. En coordination étroite avec l'équipe de pays des Nations Unies et la MINUAD, elle a dirigé l'élaboration de programmes et la collecte de fonds pour organiser des activités de protection essentielles, notamment au Darfour à la suite du retrait et de la clôture de la MINUAD. Les premières propositions de projet qui en ont découlé s'inscrivent dans le cadre d'un programme de consolidation de la paix plus vaste, qui prévoit de remédier aux difficultés de stabilisation, de consolidation de la paix et de protection dans les zones les plus instables du Soudan par le biais d'interventions relatives aux programmes. En décembre 2020, un nouveau volet consacré à la consolidation de la paix et à la stabilisation a été intégré à la plateforme de financement du fonds d'affectation spéciale pluripartenaires pour le Soudan. En outre, la MINUATS et la MINUAD ont élaboré un cadre opérationnel en vue d'une réduction responsable et ordonnée des activités des équipes chargées de la liaison avec les États avant le mois d'avril 2021. La MINUATS a fait en sorte que les fonds consacrés aux activités relatives aux programmes de la MINUAD puissent être utilisés jusqu'à cette date, de manière à réduire le déficit de financement en attendant que le volet consacré à la consolidation de la paix et à la stabilisation devienne opérationnel. Pour que la MINUATS puisse s'appuyer sur les résultats et les enseignements tirés des activités de la MINUAD dans le domaine de l'état de droit, les missions ont également entrepris conjointement des activités de planification et de cadrage.

390. La MINUATS a également participé à la création d'un pôle de données et d'informations commun. Dans le cadre de cette initiative du Bureau du Coordonnateur résident, menée avec le soutien du Mécanisme d'appui à l'action humanitaire, au développement, à la consolidation de la paix et aux partenariats du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, une plateforme de gestion de l'information a été créée, en collaboration avec la Banque mondiale, pour étayer les activités conjointes d'analyse et d'évaluation des priorités humanitaires et des priorités en matière de développement et de paix ; elle prévoit a) des protocoles et des dispositifs de partage de l'information ; b) un renforcement des initiatives de coordination de l'aide fournie ; c) le suivi des risques de conflit et des capacités de résilience.

391. La MINUATS a participé à la planification de missions conjointes visant à évaluer les besoins de protection et l'opinion des populations du Darfour après le retrait de la MINUAD. En collaboration avec le groupe chargé de la protection au sein de l'équipe de pays des Nations Unies et la MINUAD, la MINUATS a planifié les évaluations menées par l'équipe de pays des Nations Unies et la MINUAD dans les camps de personnes déplacées au Darfour. Ces évaluations avaient pour objet d'échanger avec les principaux acteurs concernés pour mieux comprendre les préoccupations et les besoins en matière de protection et de formuler des recommandations pratiques. Les conclusions et les recommandations issues de ces évaluations continuent d'éclairer les échanges menés par la MINUATS et l'équipe de pays des Nations Unies avec le Gouvernement de transition au sujet de la protection des civils. L'équipe de pays des Nations Unies et les acteurs humanitaires appliquent également les recommandations issues de ces évaluations.

Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du programme

392. La COVID-19 a eu une incidence sur le déploiement de la Mission sur le terrain ; en effet, la majorité du personnel a dû initialement travailler à distance et, lorsqu'il a été possible de travailler sur place, des périodes de quarantaine ont dû être imposées. Ces restrictions ont beaucoup pesé sur la planification, notamment sur la capacité du personnel d'organiser des visites sur le terrain et de rencontrer les partenaires clés pour commencer à exécuter le mandat de la Mission.

Résultats escomptés pour 2022

Progrès accomplis dans la transition politique et dans l'instauration d'une gouvernance démocratique et d'une paix inclusive et globale au Soudan

393. Pour aider le Soudan à franchir les étapes clés de la transition politique du pays, la Mission fournira une assistance technique et appuiera la rédaction de la constitution et les opérations électorales, notamment en organisant de vastes consultations avec tous les acteurs concernés et en soutenant les commissions compétentes, comme le prévoit la Déclaration constitutionnelle, ce qui devrait permettre de renforcer progressivement la gouvernance démocratique et la promotion et la protection des droits humains.

394. Depuis que l'Accord de paix de Djouba a été signé et que ses signataires ont été intégrés aux institutions de transition, la priorité a été donnée à l'application de l'accord et à la conclusion d'éventuelles négociations avec le Mouvement populaire de libération du Soudan-Nord-faction Abdelaziz Hélou et l'Armée de libération du Soudan-faction Abdul Wahid al-Nur. La Mission continuera d'user de ses bons offices et de fournir une assistance technique, comme l'ont demandé les parties, en vue d'une application intégrale et rapide de l'Accord de paix de Djouba, notamment en soutenant la Commission de paix et en appuyant les processus de négociation et de médiation, l'objectif étant de parvenir à un accord de paix inclusif et global.

395. La Mission tirera parti de l'avantage comparatif que lui confèrent ses bons offices, son expertise en matière de médiation et sa connaissance des données politiques, ainsi que de l'appui technique et de l'aide en matière de programmes fournis par l'équipe de pays des Nations Unies et des fonds provenant du volet consacré à la consolidation de la paix et à la stabilisation de la plateforme de financement du fonds d'affectation spéciale pluripartenaires pour le Soudan. Elle se coordonnera

également avec l'Union africaine, l'IGAD et d'autres partenaires afin de bénéficier de leurs avantages comparatifs.

Enseignements tirés et changements prévus

396. Pour la Mission, l'enseignement tiré est le suivant : pour soutenir les processus de paix et l'application des accords de paix, elle doit assurer une planification efficace fondée sur les besoins, mobiliser des ressources suffisantes et se coordonner avec les partenaires clés, à savoir l'équipe de pays des Nations Unies, les interlocuteurs nationaux, les partenaires régionaux et les membres de la communauté internationale. Compte tenu de ces enseignements, la Mission s'appuiera sur les mécanismes existants, notamment le volet consacré à la consolidation de la paix et à la stabilisation de la plateforme de financement du fonds d'affectation spéciale pluripartenaires pour le Soudan, pour progresser dans les domaines de la planification fondée sur les besoins, de la mobilisation des ressources et de la coordination des activités de planification et d'exécution avec les principaux partenaires.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

397. Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montreront la conclusion d'un accord de paix auquel participeront également les acteurs qui n'ont pas signé l'Accord de paix de Djouba, l'amélioration des conditions de sécurité pour le peuple soudanais et la conduite d'un processus constitutionnel et d'opérations électorales qui soient ouverts à toutes et à tous et qui bénéficient d'une participation plus large des parties prenantes, notamment des femmes et des jeunes, et ce dans tout le Soudan. En outre, l'instauration d'une paix inclusive et globale incitera les acteurs internationaux et régionaux à soutenir la transition et la stabilité à long terme au Soudan.

Tableau 59
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	*2019 (résultat effectif)*	*2020 (résultat effectif)*	*2021 (résultat escompté)*	*2022 (résultat escompté)*
–	–	–	D'importants progrès sont faits en matière de transition politique et un accord de paix plus global est signé, avec une participation accrue des femmes et des jeunes au processus de paix	Les processus de transition s'accélèrent, les accords de paix sont véritablement appliqués et les négociations nécessaires sont menées à bien

Amélioration du dispositif de protection de la population soudanaise

398. Dans le cadre de son mandat de protection et de consolidation de la paix, la MINUATS aidera le Gouvernement soudanais à instaurer un environnement plus favorable, en particulier au Darfour et dans les Deux Zones. À cette fin, elle fournira des conseils normatifs et des orientations sur les processus de défense des droits humains et de réforme de la justice à l'appui de la mise en œuvre du plan national du Soudan pour la protection des civils, et elle œuvrera en coopération avec le Ministère de la justice, la Cour suprême et le Bureau du procureur général, ainsi qu'avec les commissions de réforme concernées, pour renforcer l'indépendance de la magistrature et le respect des règles et normes internationales relatives aux droits humains et pour accroître l'intégrité et la responsabilité du secteur de la justice, en vue de rétablir la confiance de la population soudanaise à l'égard du système judiciaire. En étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, la MINUATS appuiera la tenue de consultations inclusives sur les mesures de réforme afin de mobiliser

un large soutien populaire et travaillera avec les principaux acteurs de l'état de droit pour favoriser la coordination des réformes judiciaires. Par le concours qu'elle apportera au système de justice pénale, la MINUATS contribuera à ce que ce dernier réponde aux attentes exprimées par la population en faveur du respect du principe de responsabilité, notamment dans des affaires emblématiques d'abus politique et de violation des droits humains. Elle prodiguera des conseils législatifs sur la réforme des dispositions de fond du droit pénal et de la législation en matière de procédure pénale et concourra à une meilleure harmonisation avec les normes et règles internationales, notamment en ce qui concerne l'inclusion des femmes, les droits humains et la justice axée sur les victimes.

399. Les missions essentielles de la MINUATS pour 2022 seront les suivantes : a) favoriser l'application des dispositions relatives aux droits humains et à l'état de droit énoncées dans le plan national du Soudan pour la protection des civils et dans la Déclaration constitutionnelle, notamment en ce qui concerne la justice transitionnelle et l'application du principe de responsabilité ; b) dialoguer avec les institutions locales, la Force de police soudanaise, la société civile et les populations locales et renforcer leurs capacités à prévenir et à gérer les conflits, notamment en améliorant la gestion des armes et des munitions. En étroite coordination avec le groupe chargé de la protection au sein de l'équipe de pays des Nations Unies, la MINUATS fournira des conseils d'ordre technique, mettra en œuvre des mesures de renforcement des capacités et de sensibilisation et appuiera les démarches de mobilisation de ressources, en vue de renforcer les dispositifs de protection, d'accroître l'attention portée aux violences sexuelles liées aux conflits, de consolider les mécanismes d'application du principe de responsabilité et de fortifier la chaîne de justice pénale, de telle sorte que le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire soient mieux respectés et que les auteurs de violations soient tenus pour responsables de leurs actes. Ce travail indispensable facilitera le fonctionnement des dispositifs d'alerte rapide, renforcera la confiance dans les autorités de transition et favorisera la consolidation de la paix à moyen et à long terme. L'application de la politique de diligence voulue en matière de droits humains en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes constituera non seulement un garde-fou essentiel dans le cadre de l'appui fourni par la Mission à des forces autres que celles des Nations Unies, mais aussi un facteur qui encouragera les gouvernements à respecter le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire et à appliquer le principe de responsabilité en ce qui concerne le traitement des violations commises par des forces de défense et de sécurité.

Enseignements tirés et changements prévus

400. Les enseignements tirés sont les suivants : il importe d'adopter une approche coordonnée et d'établir des initiatives ciblées pour répondre aux préoccupations relatives à la protection des civils et des droits humains, comme les violences sexuelles liées aux conflits, pendant la réduction des effectifs de la MINUAD et le déploiement de la MINUATS, étant donné que des problèmes sont apparus dans le transfert de projets des équipes chargées de la liaison avec les États. Compte tenu de ces enseignements, la Mission veillera à ce que des effectifs soient déployés en nombre adéquat dans les bureaux régionaux et disposent de moyens suffisants pour assurer l'exécution continue et efficace des programmes, projets et initiatives prioritaires.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

401. Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montreront les éléments suivants : la réduction de la fréquence et de l'intensité des conflits violents, notamment des violences intercommunautaires et des violations des droits humains ; l'augmentation du nombre d'initiatives de responsabilisation, notamment en ce qui concerne les forces de sécurité, l'action professionnelle et responsable de la Force de police soudanaise, et les enquêtes pénales concernant des personnalités importantes ; la ratification des principaux traités pertinents et l'abrogation des lois discriminatoires à l'égard des femmes ; l'enclenchement de processus de justice transitionnelle ; le renforcement de la présence et l'amélioration de l'efficacité des institutions garantes de la protection des droits humains et de l'état de droit, tant au niveau national qu'au niveau des États. En conjonction avec les progrès réalisés au niveau du processus de paix, cela devrait conduire à une

amélioration générale du dispositif de protection de la population soudanaise et ouvrir la voie à une consolidation de la paix à plus long terme dans les zones qui sortent d'un conflit.

Tableau 60
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	*2019 (résultat effectif)*	*2020 (résultat effectif)*	*2021 (résultat escompté)*	*2022 (résultat escompté)*
–	–	–	Les capacités nationales de protection des civils sont renforcées et des réformes essentielles pour la protection des droits humains et le respect de l'état de droit sont adoptées	Les capacités nationales de protection des civils sont renforcées et des réformes en lien avec la protection des droits humains, l'application du principe de responsabilité et le respect de l'état de droit sont accélérées

Appui à la mobilisation de l'assistance économique et de l'aide au développement et coordination de l'aide humanitaire

402. Le Soudan opère actuellement une transition politique nationale tout en essayant de résoudre les conflits internes auxquels il est en proie depuis longtemps, et ces deux processus ont de profondes répercussions sur la consolidation et la pérennisation de la paix. Les causes profondes du conflit, notamment les questions liées à l'application du principe de responsabilité, à la réconciliation, au transfert des pouvoirs, aux droits fonciers et aux solutions durables, doivent être traitées. Pour aider efficacement les autorités de transition à relever ces défis, l'ensemble du système des Nations Unies doit faire preuve de cohérence et de coordination.

403. La situation actuelle en matière de consolidation de la paix au Soudan nécessite de combiner une aide relative aux programmes à long terme et un financement souple afin de tirer parti des occasions politiques de pérenniser la paix. Un fonds d'affectation spéciale pluripartenaire a été mis en œuvre et constitue désormais la meilleure solution financière pour promouvoir un soutien à moyen et à long terme cohérent et intégré à l'échelle du système des Nations Unies au Soudan et pour favoriser les domaines d'activité prioritaires liés au rétablissement et à la consolidation de la paix et à la stabilisation. Pour établir un mécanisme approprié permettant de favoriser la consolidation de la paix de façon commune et coordonnée, la MINUATS contribue à renforcer l'intégration au sein du système des Nations Unies et assure des fonctions de conseil et de coordination en prenant appui sur sa composante consacrée à la consolidation de la paix sous la direction de la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général, Coordonnatrice résidente et Coordonnatrice de l'action humanitaire, et sur la présence qu'elle prévoit d'établir au niveau infranational. La Mission exploitera les enseignements tirés de l'approche innovante des équipes chargées de la liaison avec les États et des programmes du Fonds pour la consolidation de la paix au Darfour et œuvrera en faveur de programmes axés sur la consolidation de la paix dans les Deux Zones.

404. La Mission coordonnera également les efforts internationaux visant à aider les parties prenantes soudanaises à recenser et à articuler leurs priorités et à mobiliser le soutien des donateurs de manière continue pendant la période de transition, notamment par l'intermédiaire du groupe des Amis du Soudan et du Forum des partenaires internationaux du Soudan basé à Khartoum. De même, la Mission appuiera la création du Forum national de développement du Soudan, qui veillera, sous les auspices du Gouvernement de transition et avec le concours de partenaires internationaux, à coordonner la mise en œuvre des priorités nationales de développement. Si l'aide humanitaire restera

nécessaire dans certaines zones, l'équilibre des programmes d'aide devrait commencer à évoluer de manière perceptible vers des activités de développement à plus long terme.

405. En outre, la Mission continuera de permettre l'accès humanitaire et de contribuer à la sécurité du personnel des Nations Unies et des populations locales en menant des opérations de repérage et de déminage dans les zones et sur les routes infestées de mines et de restes explosifs de guerre, en concentrant notamment ses efforts, dans la mesure du possible, sur les routes reliant les territoires contrôlés par le Gouvernement et ceux contrôlés par l'opposition. L'efficacité de la Mission à cet égard sera renforcée par la mobilisation continue des fonds émanant de donateurs à l'appui de ces objectifs.

Enseignements tirés et changements prévus

406. Les enseignements tirés sont les suivants : il est nécessaire d'assurer, de façon globale, une forte coordination entre les efforts de rétablissement et de consolidation de la paix et de stabilisation menés tant par les parties prenantes nationales que par les donateurs, dans le plein respect des priorités nationales de développement et des mesures du Gouvernement soudanais. Compte tenu de ces enseignements, la Mission continuera d'appuyer à titre prioritaire la mobilisation de ressources auprès des donateurs au Soudan au titre de l'assistance économique et de l'aide au développement et de la coordination, de façon notamment à favoriser la planification et l'acheminement de l'aide humanitaire, à l'appui du plan d'action humanitaire.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

407. Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera l'amélioration de la prestation de services et le renforcement du soutien à la gouvernance inclusive qui resserrera le lien entre l'État et la société et renforcera les relations intracommunautaires et intercommunautaires, en particulier dans les zones touchées par le conflit.

Tableau 61
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	*2019 (résultat effectif)*	*2020 (résultat effectif)*	*2021 (résultat escompté)*	*2022 (résultat escompté)*
–	–	–	Satisfaction accrue de la population soudanaise en ce qui concerne la fourniture de services et la gouvernance par les administrations publiques dans les zones touchées par le conflit	Progrès considérables au chapitre de la mobilisation de ressources et renforcement du climat des affaires et des investissements à l'appui du développement économique du Soudan

Produits

408. On trouvera dans le tableau 62 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 62
Produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	*Produits prévus : 2020*	*Produits livrés : 2020*	*Produits prévus : 2021*	*Produits prévus : 2022*
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	**–**	**2**	**4**	**4**
1. Rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité	–	2	4	4
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	**–**	**2**	**4**	**4**
2. Séances du Conseil de sécurité		2	4	4
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	**–**	**–**	**1**	**–**
3. Lancement du programme commun des Nations Unies pour la consolidation de la paix	–	–	1	–
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	**–**	**–**	**112**	**137**
4. Ateliers et consultations civiques sur des sujets relatifs aux négociations et accords de paix, ainsi qu'à la transition politique, y compris la rédaction de la constitution et le recensement de la population		–	30	30
5. Séminaires et consultations sur les questions électorales	–	–	15	30
6. Ateliers et consultations sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration	–	–	9	15
7. Ateliers sur la lutte contre la violence au sein de la collectivité	–	–	6	10
8. Ateliers et formations sur les droits humains et la protection	–	–	20	20
9. Ateliers sur l'état de droit	–	–	12	12
10. Séminaires sur la protection des civils, la police de proximité et la violence sexuelle et fondée sur le genre à l'intention des agents de la Force de police soudanaise	–	–	20	20
Publications (nombre de publications)	**–**	**–**	**6**	**10**
11. Bulletins d'information présentant des articles et des reportages de société en rapport avec les initiatives menées par les entités des Nations Unies, leurs réalisations et leur travail sur l'ensemble du territoire soudanais	–	–	4	4
12. Matériel de sensibilisation et d'enseignement, notamment des affiches graphiques et/ou des brochures, portant sur des questions thématiques liées à la paix et au développement durables	–	–	2	6
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	**–**	**–**	**2**	**5**
13. Manuel sur la protection des civils à l'intention des membres de la Force de police soudanaise et livrets de poche à l'usage des commandants sur la protection des civils aux termes des lois en vigueur	–	–	1	1
14. Manuel sur la police de proximité à l'intention des membres de la Force de police soudanaise	–	–	–	1
15. Manuel sur la violence sexuelle liée aux conflits et la violence sexuelle et fondée sur le genre à l'intention des membres de la Force de police soudanaise	–	–	–	1
16. Documentation sur le financement de la consolidation de la paix au Soudan	–	–	1	1

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022

C. Activités de fond

Bons offices : exercice de bons offices par le Représentant spécial du Secrétaire général pour dialoguer avec toutes les parties concernées afin de soutenir les négociations de paix soudanaises et l'application des accords de paix, et pour prêter assistance à la transition politique du pays ; fourniture d'une assistance technique dans le cadre des efforts nationaux visant à faire en sorte que la rédaction de la constitution se fasse de manière inclusive, participative et transparente et jette les bases de l'établissement d'un consensus et d'un dialogue sur la cohésion sociale, la bonne gouvernance, la protection des civils, les droits humains et l'état de droit ; soutien à l'action menée par les autorités nationales pour appliquer les dispositions de la Déclaration constitutionnelle relatives aux droits humains, à l'égalité, à l'application du principe de responsabilité et à l'état de droit, notamment le renforcement d'institutions indépendantes, représentatives et garantes de l'état de droit ; soutien aux mesures prises par les autorités nationales et locales pour assurer et garantir la sécurité, la justice et la protection, et notamment pour accroître la sensibilisation aux violations et aux atteintes aux droits de la personne, à la violence sexuelle et fondée sur le genre et à la discrimination fondée sur le genre, pour renforcer la confiance et l'application du principe de responsabilité à l'échelle nationale, ainsi que pour lutter contre ces violations et atteintes et mettre fin à l'impunité des auteurs.

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : consultations, conseils et action en faveur de la transition politique et des processus de paix auprès d'un large éventail de parties prenantes soudanaises, notamment la société civile, les femmes, les jeunes, les réfugiés et les personnes déplacées et les membres des groupes marginalisés ; réunions et consultations avec des organisations internationales, régionales et sous-régionales, ainsi qu'avec les États Membres concernés, sur la situation politique et les conditions de sécurité au Soudan ; conseils et action en faveur de la mise en place d'institutions et de la formulation de cadres législatifs et stratégiques nécessaires à l'application des dispositions de la Déclaration constitutionnelle relatives aux droits humains, à l'égalité, à l'application du principe de responsabilité et à l'état de droit, y compris le renforcement d'institutions responsables, représentatives et garantes de l'état de droit dans les zones touchées par le conflit, qui favorisent l'établissement d'un dispositif de protection et font avancer le processus de paix, en étroit partenariat avec la société civile ; action en faveur de progrès dans le rétablissement effectif de la chaîne de justice pénale dans tout le Soudan ; action en faveur de la mobilisation de ressources, notamment à destination du fonds d'affectation spéciale pluripartenaire pour la consolidation de la paix ; fourniture d'un appui et de conseils techniques au Centre national de lutte antimines du Soudan concernant la lutte contre les mines et le respect de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel ; fourniture de conseils et action en faveur de l'élaboration d'initiatives locales de lutte antimines dans les zones contrôlées par des groupes armés non étatiques.

Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête : forces hybrides déployées à l'appui des autorités nationales pour évaluer les atteintes à la sécurité, y compris les violences intercommunautaires et autres situations liées au conflit ; suivi des violations des droits humains et conseils concernant les réparations, et établissement de rapports sur la question de l'impunité.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : supports d'information (brochures, prospectus, tableaux de conférence, infographies, supports promotionnels, foire aux questions, messages) donnant des explications sur le mandat de la Mission et présentant des faits nouveaux la concernant ; manifestations destinées à informer sur les grandes priorités de la Mission en étroite collaboration avec les partenaires et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies dans la zone de la mission et manifestations de sensibilisation avec les parties prenantes nationales, y compris la société civile et les populations locales, visant à soutenir le travail commun des Nations Unies dans les domaines de l'état de droit, de la justice pénale et de l'application du principe de responsabilité ; activités et campagnes destinées à soutenir l'action des Nations Unies en faveur de la transition politique, du processus de paix, de la consolidation de la paix, de la protection des civils, de l'égalité des genres, du développement économique et de la réalisation des objectifs de développement durable ; production de contenus destinés à être diffusés par les médias nationaux et locaux ; activités de proximité ciblant des publics difficiles à atteindre par l'intermédiaire de partenaires, moyennant le recours à des moyens alternatifs comme les télécommunications, le théâtre et d'autres méthodes de communication traditionnelles ; formations visant à renforcer les capacités et à améliorer les relations, notamment avec les médias, ainsi que les reportages sur l'action des Nations Unies.

Relations extérieures et relations avec les médias : plan stratégique couvrant les principales activités de la Mission ; conférences de presse, points de presse, communiqués de presse ; interviews et publications ciblées avec les médias en étroite coordination avec le Groupe de la communication des Nations Unies et avec les publics et réseaux cibles ; vidéos des activités de la Mission ; veille médiatique hebdomadaire et analyse des tendances observées dans les médias, des risques associés et des possibilités à exploiter et gestion de la communication de crise ; sondage d'opinion destiné à avoir une idée précise de la perception du public, et réalisation par la suite d'enquêtes pendant toute la durée de la Mission.

Plateformes numériques et contenus multimédias : création et maintenance des plateformes numériques de la Mission (site Web et médias sociaux) ; production et diffusion de contenus destinés à différents produits et campagnes multimédias qui favorisent la transparence et l'application du principe de responsabilité et appellent l'attention des principaux acteurs sur les priorités de la Mission ; conception de campagnes et de produits destinés aux plateformes de médias sociaux et visant à montrer les effets de l'action de la Mission et à appeler l'attention des principaux acteurs sur les domaines prioritaires, en collaboration étroite avec le Groupe de la communication des Nations Unies, l'équipe de pays des Nations Unies et le Siège de l'Organisation des Nations Unies.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 63
Ressources financières
(En milliers de dollars des États-Unis)

	2020	*2021*	*2022*		*Variation*
	Dépenses effectives	*Crédits ouverts*	*Ressources nécessaires*	*Dépenses non renouvelables*	*Augmentation/ (diminution) entre 2021 et 2022*
Catégorie de dépenses	*(1)*	*(2)*	*(3)*	*(4)*	*(5) = (3) – (2)*
Militaires et personnel de police	–	546,1	858,7	–	312,6
Personnel civil	651,1	17 618,6	21 909,1	–	4 290,5
Dépenses opérationnelles	768,9	15 905,7	22 828,9	417,5	6 923,2
Total (déduction faite des contributions du personnel)	**1 420,0**	**34 070,4**	**45 596,7**	**417,5**	**11 526,3**

Tableau 64
Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									*Agents des services généraux et des catégories apparentées*		*Total (personnel recruté sur le plan international)*	*Personnel recruté sur le plan national*			
	SGA	*SSG[a]*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2*	*Total partiel*	*Service mobile/ Service de sécurité*	*Services généraux[a]*		*Administrateurs*	*Agents locaux*	*Volontaires des Nations Unies*	*Total*
Effectif approuvé pour 2021	1	1	2	4	18	31	29	3	89	51	1	141	48	69	11	269
Effectif proposé pour 2022	1	1	2	4	18	32	29	2	89	46	1	136	50	73	11	270
Variation	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**1**	**–**	**(1)**	**–**	**(5)**	**–**	**(5)**	**2**	**4**	**–**	**1**

[a] Autres classes, sauf indication contraire.

409. Le montant des ressources demandées pour 2022 pour la MINUATS s'élève à 45 596 700 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettrait de financer le déploiement de 30 membres de la police des Nations Unies (858 700 dollars), les traitements et dépenses communes de personnel (21 909 100 dollars) pour 136 emplois de temporaire soumis à recrutement international (1 SGA, 1 SSG, 2 D-2, 4 D-1, 18 P-5, 32 P-4, 29 P-3, 2 P-2, 46 emplois d'agent(e) du Service mobile, 1 emploi d'agent(e) des services généraux), 123 emplois de temporaire soumis à recrutement national [50 emplois d'administrateur(trice) et 73 emplois d'agent(e) local(e)] et 11 Volontaires des Nations Unies, incluant la création proposée de 1 emploi de fonctionnaire recruté(e) sur le plan international (P-4) et la transformation proposée de 6 emplois de fonctionnaire recruté(e) sur le plan international en emplois de fonctionnaire recruté(e) sur le plan national, ainsi que les dépenses opérationnelles (22 828 900 dollars), qui se répartissent comme suit : consultants et services de consultants (98 700 dollars), voyages (438 800 dollars), installations et infrastructures (3 149 000 dollars), transports terrestres (429 800 dollars), opérations aériennes (11 455 400 dollars), communication et informatique (2 776 800 dollars), santé (525 800 dollars) et fournitures, services et matériel divers (3 954 600 dollars).

410. Il est proposé de créer un emploi de temporaire civil et de transformer six emplois soumis à recrutement international en postes soumis à recrutement national, comme suit :

Bureau intégré de la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général

a) Création d'un emploi de spécialiste de la gestion de programme (P-4) à Khartoum, dont le ou la titulaire serait chargé(e) de piloter le programme de lutte antimines de la MINUATS. Il ne s'agit pas de nouvelles fonctions ; le (la) Chef de la composante Lutte antimines a jusqu'à présent été engagé(e) par l'UNOPS, qui agit comme partenaire d'exécution du Service de la lutte antimines, et son emploi était financé au moyen du budget de la Mission. La création proposée de cet emploi vise à garantir la direction du programme de lutte antimines par le Secrétariat, ainsi qu'à renforcer la responsabilisation, l'efficacité et l'efficience des services fournis par le Service de la lutte antimines à la Mission. Elle s'inscrit dans le droit fil des recommandations formulées par le BSCI et le Comité des commissaires aux comptes, qui ont demandé au Service de la lutte antimines de réduire sa dépendance vis-à-vis de l'UNOPS et de redoubler d'efforts pour mettre en œuvre directement certains aspects des programmes de lutte antimines ;

Bureau du (de la) responsable de la chaîne d'approvisionnement et des services

b) Réaffectation d'un emploi d'assistant(e) chargé(e) des ressources humaines [agent(e) local(e)], qui deviendrait un emploi d'assistant(e) à la gestion des carburants [agent(e) local(e)] à Khartoum, afin d'assurer la continuité du fonctionnement du point de distribution de carburant à Khartoum ;

Bureau du (de la) Chef de cabinet

c) Transformation d'un emploi de traducteur(trice) (P-2), qui deviendrait un emploi de traducteur(trice) (adjoint(e) de 2e classe) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national), et d'un emploi de spécialiste des archives (agent(e) du Service mobile), qui deviendrait un emploi d'assistant(e) principal(e) aux archives [agent(e) local(e)] à Khartoum ;

Groupe du contrôle des mouvements et des opérations aériennes

d) Transformation d'un emploi d'assistant(e) aux opérations aériennes (agent(e) du Service mobile), qui deviendrait un emploi de spécialiste des opérations aériennes (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) à Khartoum ;

Groupe de la gestion du matériel

e) Transformation d'un emploi d'assistant(e) (gestion du matériel) (agent(e) du Service mobile), qui deviendrait un emploi d'assistant(e) (gestion du matériel) [agent(e) local(e)] à Khartoum ;

Groupe des transports de surface

f) Transformation d'un emploi d'assistant(e) aux transports (agent(e) du Service mobile), qui deviendrait un emploi d'assistant(e) aux transports [agent(e) local(e)] à Khartoum ;

Groupe de la prestation de services

g) Transformation d'un emploi d'assistant(e) aux fournitures (agent(e) du Service mobile), qui deviendrait un emploi d'assistant(e) aux fournitures [agent(e) local(e)] à El-Fasher.

411. Les transformations proposées sont conformes à la volonté de l'Assemblée générale de favoriser la transformation des emplois existants en emplois soumis à recrutement national chaque fois que possible, de renforcer les capacités nationales et de transférer les connaissances et les compétences pour la poursuite des opérations de la Mission.

412. Outre le personnel civil proposé ci-dessus, 30 policiers hors unités constituées seraient déployés dans la zone de la mission, conformément au paragraphe 2 iii) de la résolution 2524 (2020) du Conseil de sécurité, pour aider, conseiller et soutenir le Gouvernement soudanais et développer sa

capacité à étendre la présence de l'État et à élargir la gouvernance civile, en particulier par le renforcement d'institutions responsables et garantes de l'état de droit et de la sécurité et par l'instauration d'un climat de confiance entre les autorités de l'État et les populations locales. Le déploiement de 30 policiers hors unités constituées représente une augmentation par rapport à l'exercice 2021 (21 policiers) et répond à la demande formulée par le Gouvernement hôte en vue de l'obtention d'un appui policier supplémentaire dans les régions de Kadougli, Kassala et El-Damazin.

413. Compte tenu du rythme prévu de déploiement du personnel civil et du personnel en tenue de la MINUATS, un taux de vacance de 45 % a été appliqué aux prévisions concernant les emplois soumis à recrutement international, les emplois soumis à recrutement national, les Volontaires des Nations Unies et les membres de la police des Nations Unies. Un taux de vacance de 50 % a été appliqué aux prévisions relatives à l'emploi qu'il est proposé de créer.

414. La Mission a travaillé en coordination avec la MINUAD et les membres de l'équipe de pays des Nations Unies pour fournir des services administratifs pendant la phase de déploiement selon le principe du recouvrement des coûts. Pour la période 2021-2022, il est prévu que le Programme alimentaire mondial mette à disposition des bureaux à Kassala et fournisse des services de transport dans tout le Soudan. La FISNUA accueillera la MINUATS dans ses locaux à Kadougli et fournira des services de soutien connexes. La MINUAD hébergera la MINUATS à El-Fasher pendant le déploiement de cette dernière, en attendant que les dispositions voulues soient prises pour l'établissement d'un bureau régional à El-Fasher. La MINUATS partage ses locaux avec le PNUD et d'autres organismes à Nyala et à Zalingei. Des efforts sont en cours pour établir un dispositif de partage de locaux à Port Soudan, à Kauda et à El-Damazin. Une coopération en matière d'achats est actuellement envisagée avec le PNUD et le Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda), également selon le principe du recouvrement des coûts.

415. D'ici au 1er juillet 2021, la MINUATS déploiera un avion de taille moyenne et deux hélicoptères moyens, qui seront utilisés dans toute la zone de la mission. La zone d'intervention comprendra notamment Abeyi, le Soudan, le Soudan du Sud, ainsi que les pays limitrophes, l'Afrique du Sud, le Botswana, l'Éthiopie, le Kenya, l'Ouganda et le Zimbabwe. L'avion sera principalement basé à Khartoum et les deux hélicoptères, à El-Fasher, au Darfour. Un plan d'organisation des vols réguliers sera établi de manière à couvrir tous les sites de déploiement de la Mission.

416. L'augmentation des ressources demandées pour 2022 par rapport aux crédits ouverts pour 2021 s'explique principalement par : a) l'augmentation des dépenses prévues pour la police des Nations Unies, du fait de l'ajout proposé de neuf postes de policier(ière) en 2022 et de l'application d'un taux de vacance plus faible qu'en 2021 ; b) le montant plus élevé des dépenses de personnel civil, qui tient à l'application d'un taux de vacance plus faible qu'en 2021 et à la création proposée d'un emploi soumis à recrutement international. Cette augmentation est compensée en partie par la transformation de six emplois soumis à recrutement international en emplois soumis à recrutement national ; c) de nouvelles dépenses liées à la location de locaux, aux services de sécurité, au matériel de génie et au carburant pour groupes électrogènes, dans le cadre de la reprise des installations et du matériel de la MINUAD ; d) l'augmentation des dépenses de transport terrestre liées aux services de réparation et d'entretien des véhicules et aux carburants et lubrifiants pour les véhicules transférés de la MINUAD ; e) la prise en compte des coûts de location et d'exploitation d'un avion et de deux hélicoptères pour une année complète, là où des besoins pour seulement six mois avaient été pris en compte dans le budget de 2021 ; f) des dépenses plus importantes en technologies de l'information et des communications en vue de la maintenance de l'infrastructure informatique héritée de la MINUAD. L'augmentation globale est en partie compensée par la diminution des besoins en consultants et services de conseil, à la faveur du recours aux capacités internes du personnel déployé, ainsi que par la suppression du financement des activités relatives aux programmes qui était prévu dans le budget de 2021 pour la phase de démarrage de la Mission.

Ressources extrabudgétaires

417. Des ressources extrabudgétaires d'un montant de 775 700 dollars ont été mises à disposition en 2021.

Annexe

Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale

Résumé de la recommandation	*Suite donnée à la recommandation*
Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/75/7/Add.5)	
Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les dépenses engagées étaient plus élevées que prévu car il avait fallu recourir aux services de vacataires pour six mois supplémentaires afin d'assurer le maintien du Bureau dans la base de soutien logistique et la liquidation des actifs avant le déménagement de l'état-major de la mission vers le nouveau site. Le Comité consultatif compte que des informations actualisées seront communiquées dans le prochain projet de budget. (par. 35)	La Mission a quitté la base de soutien logistique et s'est installée dans son nouveau quartier général en 2020. Le montant des ressources prévues au titre des services de vacataires inscrit dans le budget approuvé pour 2021, tout comme celui présenté dans le projet de budget pour 2022, s'élève à 46 400 dollars, ce qui représente une réduction de 32 % par rapport au montant inscrit dans le budget approuvé pour 2020. Cette baisse tient au fait que les besoins en matière de services de vacataires ont diminué à la suite du déménagement de la Mission dans son nouveau quartier général.
En ce qui concerne les accords de partage des coûts au titre du groupe thématique III, le Comité consultatif rappelle qu'il a été informé, après avoir demandé des précisions, que plusieurs accords de ce type avaient été conclus avec les missions de maintien de la paix, les centres de services et les bureaux des Nations Unies pour les missions politiques spéciales (voir A/74/7/Add.4, par. 39 à 42). Il rappelle également qu'il s'est fait communiquer des informations sur les échanges de services entre l'AMISOM et la MANUSOM et a été informé que l'AMISOM jouait un rôle de facilitateur et de partenaire stratégique dans le cadre de l'exécution du mandat de la MANUSOM. Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de communiquer des informations actualisées sur les accords de partage des coûts entre la MANUSOM, l'AMISOM et le BANUS ainsi que sur les ressources correspondantes dans son prochain rapport sur les missions politiques spéciales (groupe thématique III). (par. 37)	Des informations sur les accords de partage des coûts en vigueur dans les missions politiques spéciales sont présentées de manière centralisée à l'annexe VI du rapport principal du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales (A/76/6 (Sect.3)/Add.1).
Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/75/7/Add.8)	
Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de faire figurer systématiquement, dans les projets de budget-programme, une ventilation détaillée, avec indication du taux d'occupation des postes, de tous les emplois de la classe D-1 et de rang supérieur financés au moyen de ressources extrabudgétaires, y compris de ceux qui sont	Il n'y a actuellement aucun emploi de la classe D-1 ou de rang supérieur financé au moyen de ressources extrabudgétaires dans les missions politiques spéciales.

Résumé de la recommandation	*Suite donnée à la recommandation*
autorisés par lui-même et de ceux qui sont créés par le Secrétaire général. (par. 15)	
Le Comité note que l'arabe est une langue dont la MINUATS a besoin et souligne qu'il importe de recruter des personnes ayant les connaissances linguistiques requises pour s'acquitter au mieux de leurs fonctions, ce qui permettrait de réduire les dépenses liées à la traduction et à l'interprétation. (par. 16)	Pour que ses procédures de recrutement fonctionnent de manière optimale, la MINUATS doit pouvoir puiser dans un vivier suffisant de candidates et candidats arabophones prêts à postuler aux emplois de temporaire soumis à recrutement international qui supposent un contact direct avec le Gouvernement et la société civile, et ce, aussi bien pour les emplois relevant de la composante opérationnelle que pour ceux rattachés à la composante Appui à la mission. Lors des recrutements, une attention particulière sera portée à la connaissance, par les candidates et candidats, d'au moins deux langues officielles et notamment de l'arabe, en particulier pour les emplois de la catégorie des administrateurs et administratrices et fonctionnaires de rang supérieur. Pour ce qui est des emplois exigeant la connaissance ou la maîtrise de l'arabe, on précisera le niveau attendu en matière de compétence linguistique : « maîtrise de l'arabe et connaissance pratique de l'anglais », par exemple, ou « maîtrise de l'anglais et de l'arabe ».
Le Comité consultatif rappelle que, dans le prolongement de ses résolutions 61/276 et 66/264, l'Assemblée générale avait prié le Secrétaire général, dans sa résolution 74/263, de continuer de privilégier la solution consistant à transformer les emplois de temporaire existants en emplois soumis à recrutement national chaque fois que possible, de renforcer les capacités locales des missions politiques spéciales et de lui rendre compte de la question dans les projets de budget (voir également A/75/7/Add.2, par. 53). (par. 17)	La MINUATS a porté une attention toute particulière au profil du personnel recruté sur le plan national, ce qui lui permettra de promouvoir l'égalité des genres et de disposer à tous les niveaux (y compris pour les emplois de rang élevé) d'un personnel recruté sur le plan national qui soit talentueux et caractérisé par sa diversité géographique, et donc d'exécuter son mandat de manière efficace. L'objectif est d'optimiser le renforcement des capacités au niveau national, de l'accentuer et d'y contribuer activement. Durant la phase de stabilisation de la Mission, il est tenu compte de la nécessité de transférer les responsabilités, compétences et connaissances voulues entre les temporaires recrutés sur le plan international et ceux qui sont recrutés sur le plan national de manière à assurer la continuité des opérations : ce transfert s'effectuera conformément à une stratégie de transformation des emplois consistant à répertorier les besoins existant sur les différents plans opérationnels. Il est proposé dans le projet de budget-programme pour 2022 de transformer six emplois faisant l'objet d'un recrutement international en des emplois soumis à recrutement national.
Le Comité consultatif espère que les enseignements et les meilleures pratiques seront mis à profit pendant la période de transition et que le Secrétaire général donnera des informations détaillées sur l'exécution des activités relatives aux programmes, notamment sur les	Des informations détaillées sur l'exécution des activités relatives aux programmes, notamment sur les partenaires d'exécution et l'utilisation des ressources, sont présentées dans les parties relatives à l'exécution

Résumé de la recommandation	*Suite donnée à la recommandation*
partenaires d'exécution et l'utilisation des ressources, dans le prochain projet de budget. (par. 29)	du programme des rapports sur le projet de budget-programme.
Le Comité compte qu'il sera rendu compte de manière approfondie du plan de déminage dans le prochain projet de budget de la MINUATS. (par. 30)	En 2020, pendant sa phase de démarrage, la Mission a mené des activités de lutte antimines visant principalement à établir le levé et le périmètre de la pollution par engins explosifs des zones devenues accessibles en application de l'Accord de paix de Djouba. En 2022, grâce à des fonds prévus au budget de la MINUATS, le Service de la lutte antimines de l'ONU effectuera des opérations de repérage et de déminage dans les zones où la présence d'engins explosifs aura été établie, essentiellement dans le secteur d'Oullou (État du Nil-Bleu) et aux alentours. Ces opérations ont pour objectif de garantir la sécurité des intervenants humanitaires et des populations locales et de créer les conditions nécessaires au retour en sécurité des personnes réfugiées et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. Étant donné que l'Accord de paix de Djouba, conclu récemment, s'applique aux zones concernées, ces activités de lutte antimines viendront également étayer le renforcement de la confiance et la consolidation de la paix. En fonction de l'évolution des négociations de paix engagées avec le groupe Hélou, les zones prioritaires du Kordofan méridional pourront faire partie des premières à être soumises à des opérations de repérage et de déminage, sous réserve qu'il soit possible d'y accéder. En outre, la MINUATS continuera de dispenser au Centre national de lutte antimines du Soudan des avis stratégiques et techniques concernant la lutte contre les mines et le respect de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, ainsi que de mener des activités de mobilisation et de donner des conseils en vue de favoriser la mise en place d'initiatives locales de lutte antimines dans les zones contrôlées par des groupes armés non étatiques.